Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Habitat Mobilités

PLAN LOCAL D'URBANISME HABITAT ET MOBILITÉS

1.RAPPORT DE PRÉSENTATION

1.1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL TRANSVERSAL

AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire approuvant le PLUi-HM en date du : 11 décembre 2025

SOMMAIRE

PREAMBULE - L'ELABORATION DU PLUI-M.....5

Le territoire et le PLUi.....8
Le contexte législatif et réglementaire : une évolution rapide du cadre de l'urbanisme.....11
Une nécessaire prise en compte des documents cadres locaux.....11
Le diagnostic transversal.....12
Introduction commune : le changement climatique, quel environnement pour le Beauvaisis en 2035 ?.....13

PARTIE 1 - UN TERRITOIRE D'ATTACHE AU SOCLE NATUREL : LES FONDEMENTS D'UNE UNITE.....19

I. Le socle naturel, motif historique de l'implantation humaine et assise des savoir-faire locaux.....20
I.I Les socles topographique, géologique et hydrographique.....20
I.I.I Un relief globalement doux présentant cependant localement des zones à la topographie complexe.....20
I.I.II Un "patchwork" de couches géologiques.....21
I.I.III Un dense réseau hydrographique au centre et au sud du territoire, structuré autour de la vallée du Thérain.....24
I.I.IV L'esquisse de 3 entités naturelles distinctes.....27
I.II Des savoir-faire et des activités économiques fondés sur le socle naturel.....28
I.II.I La céramique.....28
I.II.II L'activité des carrières.....29
I.II.III Les industries brossières.....31
I.III Des implantations anthropiques basées sur le socle naturel 33
I.III.I Des implantations historiques dans les vallons, sur les plateaux, aux abords des cours d'eau et en pied de cuesta.....34
I.III.II Le sous-sol comme substrat constructif.....36
I.IV Une compacité historique du bâti et des formes urbaines historiques parfois remises en cause par les développements de l'urbanisation.....37
I.IV.I Une compacité historique du bâti.....37
I.IV.II Deux grandes morphologies historiques de village : le village rue et le village carrefour et un motif urbain récurrent, l'alignement sur rue.....39
I.IV.III Des évolutions de l'urbanisation qui remettent parfois en cause l'implantation urbaine historique.....42
I.IV.IV En pochoir du bâti : les espaces libres, publics ou privés, végétalisés ou non.....45

II. Un socle naturel substrat de la trame verte et bleue locale.....48
II.I Un socle naturel diversifié : un réseau hétérogène préservant des habitats naturels et des espèces variées.....48
II.I.I Les forêts et boisements.....50
II.I.II Les milieux thermophiles et pelouses sèches.....51
II.I.III Les cours d'eau et milieu humide.....52
II.I.IV Les secteurs de mosaïque agroécologique.....54
II.I.V Synthèse.....58

II.II La trame verte et bleue, "schéma de mobilité" de la biodiversité....60
II.II.I Les documents cadres supra-territoriaux....61
II.II.II Les composantes de la TVB locale....63
II.II.III Une trame verte et bleue fragmentée....70

III. Un socle naturel fragilisé....75
III.I Des risques naturels très présents....75
III.I.I Le risque mouvement de terrain....75
III.I.II Le risque inondation....75
III.II Une gestion de l'eau à adapter aux évolutions climatiques....83
III.II.I Les SDAGE et SAGE....83
III.II.II L'eau potable et l'assainissement....90
III.III Une valorisation des déchets à améliorer....94
III.IV Une consommation d'espaces tendanciellement à la baisse, mais qui reste élevée....95

Synthèse....96

PARTIE 2 - UN TERRITOIRE DE PROXIMITE ET DE COMPLEMENTARITE : UNE VILLE ET DES CAMPAGNES ACTIVES....97

IV. Une ville et des campagnes habitées....98
V.I.I Une concentration de la population et des logements à Beauvais....98
IV.II Une population en croissance et en évolution, qui présente certains signes de fragilité....99
IV.II.I Une croissance démographique quasi exclusivement portée par le solde naturel et une population relativement jeune....100
IV.II.II Une taille moyenne des ménages resserrée et en baisse....101
IV.II.III Une population potentiellement fragile....102
IV.III Une diversité du parc de logements à l'échelle communautaire mais une relative homogénéité au sein des communes....105
IV.III.I Un parc de logements en croissance mais des évolutions spatialement différenciée....105
IV.III.II Un parc de grands logements encore majoritairement composé de maisons occupées par leurs propriétaires mais de nettes spécificités intra-territoriales....109
IV.III.III Un marché immobilier pour partie influencé par la proximité de la région francilienne....111
IV.III.IV Une diversité de formes urbaines à dominante résidentielle à Beauvais....113

V. Une ville et des campagnes vécues....120
V.I Un territoire au profil économique affirmé....120
VI.I.I Un vivier d'emplois et d'actifs....120
VI.I.II Une relative adéquation des profils des emplois et des actifs et un réseau de TPE-PME qui ne dois pas masquer le poids des grandes entreprises....121
VI.I.III Des activités économiques majoritairement localisées dans des zones dédiées....124
V.II Une activité agricole prégnante et diversifiée....136
V.II.I Les grandes caractéristiques de l'agriculture locale....136
V.II.II Une activité agricole qui marque les paysages, notamment urbains....138
V.III Des risques et des nuisances associées aux activités économiques....139

V.IV Une vie locale dynamique....141
V.IV.I Un bon niveau global d'équipements et une offre intra-communautaire complémentaire....141

V.IV.II L'offre en équipements : une vie de proximité de qualité mais un accès aux soins limité....144
V.IV.III Un réseau commercial qui maille le territoire....146
V.IV.IV Des événements fédérateurs réguliers....148
V.IV.V Le centre-ville de Beauvais, une polarité à renforcer....149

VI. Une ville et des campagnes traversées....151
VI.I Un territoire d'échanges....151
VI.I.I Une proximité à l'emploi mais d'importants flux domicile-travail internes et entrants, spécifiquement en lien avec l'Oise....151
VI.I.II Un réseau routier qui maille efficacement le territoire....153
VI.II Des alternatives à la voiture individuelle qui font peu à peu leurs preuves....154
VI.II.I Des réseaux de transports en communs structurés autour de Beauvais....156
VI.II.II Des modes actifs pertinents mais encore peu développés....158
VI.II.III Le covoiturage, une alternative qui fait ses preuves....159
VI.II.IV Un potentiel du "territoire de la proximité" à valoriser....160
VI.III Les entrées de ville, portes d'entrée de l'agglomération....164
VI.IV L'offre en stationnement....166

Synthèse....168

PARTIE 3 - UN TERRITOIRE AUX SPECIFICITES ET AUX RICHESSES A REVELER....170

VII. Un atlas des paysages comme fondement de l'analyse....171
VII.I Le positionnement géographique du territoire au sein des grandes unités paysagères et supra-territoriale....171
VII.I.I Le Beauvaisis, à l'interface de trois entités de paysage et traversé par un axe paysager majeur, la vallée du Thérain....171
VII.I.II Le Plateau Picard....174
VII.I.III La Boutonnière du Bray....175
VII.I.IV Le Clermontois....176
VII.I.V La vallée du Thérain....177
VII.II Une multiplicité d'entités paysagères intra-territoriales....178
VII.II.I Le Plateau du Pays de Chaussée....179
VII.II.II La Picardie Verte....182
VII.II.III La vallée du Thérain amont....183
VII.II.IV La plaine agricole....185
VII.II.V La vallée du Thérain aval....186
VII.II.VI Le plateau de Montataire....188
VI.II.VII Les coteaux étagés du Bray....189
VI.II.VIII Les fonds du Bray....190
VI.II.IXI Le Haut-Bray....191
VII.III Les enjeux paysagers du Beauvaisis....192
VII.III.I La mutation des formes paysagères caractéristiques du Beauvaisis....193
VII.III.II Le devenir des paysages issus de la diversité agricole....194
VII.III.III L'évolution de l'urbanisme rural et du bâti....195
VII.IV De grands panoramas et points de vue remarquables insoupçonnés....196

VIII. Un territoire de "pépites" architecturales : entre cathédrale gothique et patrimoine du quotidien.....198
VIII.I Un patrimoine reconnu par de multiples classements.....198
VIII.II Une richesse patrimoniale du quotidien.....198
VIII.III Des motifs architecturaux emblématiques qui fondent l'identité du territoire.....201
VIII.III.I Matériaux, couleurs et éléments de modénature traditionnels locaux.....201
VIII.III.II Evolutions et enjeux.....203

IX. Un potentiel de "loisirs nature" à valoriser.....205
IX.I Des équipements et espaces de loisirs nature variés et nombreux.....205
IX.I.I Une offre de tourisme-loisirs nature, à l'interface de l'Ile-de-France et de la Normandie.....205
IX.I.II Une attractivité essentiellement de proximité.....209
IX.II Une valorisation, une accessibilité et une mise en réseau à améliorer.....209
IX.II.I Une visibilité de l'offre du territoire à renforcer et une offre en hébergements à améliorer.....209
IX.II.II Des richesses "cachées", parfois difficilement accessibles, et des potentiels de développement et de diversification de l'offre.....210

X. Un territoire d'économie productive.....212
X.I Une agglomération non métropolisée mais sauvée par l'autroroute.....212
X.I.I A l'interface de grandes aires d'influence extra-territoriales : la région parisienne, l'agglomération amiénoise et, dans une moindre mesure, la Normandie.....212
X.I.II Des infrastructures de transport départementales et nationales permettant une connexion relativement aisée au territoire.....213
X.II La spécificité de l'aéroport Beauvais-Tillé, "3ème aéroport parisien".....214
X.II.I Le 9ème aéroport français aujourd'hui.....214
X.II.II Quel aéroport demain ?.....216
X.III Des filières économiques locales et des synergies en développement, porteuses du rayonnement du territoire.....217
X.III.I Des filières économiques essentiellement tertiaires, qui ne doivent pas masquer le poids des secteurs primaire et secondaire, notamment dans le profil des établissments du territoire.....217
X.III.II Des filières économiques locales historiques qui confirment leur poids et de nouvelles filières émergentes.....221
X.III.III Un réseau et des synergies économiques en cours de structuration.....224

Synthèse.....225

Document de travail provisoire - à ne pas diffuser

PREAMBULE

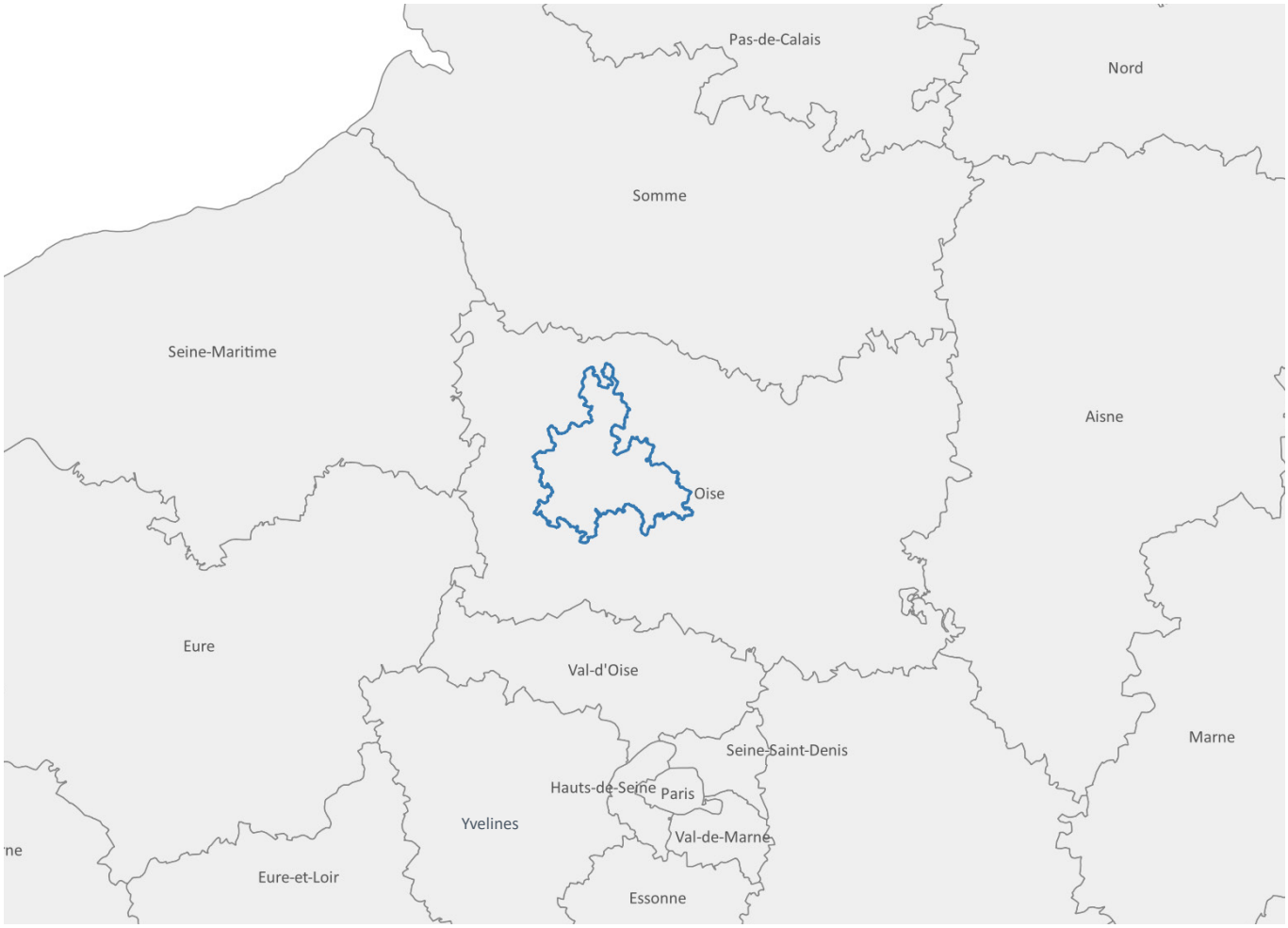
L'ÉLABORATION DU PLUI-HM

LE TERRITOIRE ET LE PLUI

La communauté d'agglomération du Beauvaisis

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan De Mobilités (PDM) s'applique à l'ensemble des 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) : Allonne, Auchy-la-Montagne, Auneuil, Auteuil, Aux Marais, Bailleul-sur-Thérain, Beauvais, Berneuil-en-Bray, Bonlier, Bresles, Crèvecoeur-le-Grand, Fontaine-Saint-Lucien, Fouquenies, Fouquerolles, Francastel, Frocourt, Goincourt, Guignecourt, Haudivillers, Herchies, Hermes, Juvignies, Lachaussée-du-Bois d'Ecu, La Neuville-en-Hez, La Rue-Saint-Pierre, Lafraye, Laversines, Le Fay-Saint-Quentin, Le Mont-Saint-Adrien, Le Saulchoy, Litz, Luchy, Maisoncelle-Saint-Pierre, Maulers, Milly-sur-Thérain, Muidorge, Nivillers, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Rainvillers, Rémérangles, Rochy-Condé, Rotangy, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Noeud, Saint-Paul, Savignies, Therdonne, Tillé, Troissereux, Velennes, Verderel-Lès-Sauqueuse et Warluis.

Située à l'ouest de l'Oise, la communauté d'agglomération du Beauvaisis couvre 539 km², soit 9% du territoire départemental et bénéficie d'une situation géographique stratégique, au croisement des aires francilienne, amiénoise et, dans une moindre mesure normande. La ville de Beauvais est située à environ 1 heure du nord de Paris via l'autoroute A16 et environ 1h15 depuis sa gare ferroviaire.



Situation de la CAB dans l'Oise et au regard des départements voisins



Communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

L'élaboration du PLUi-HM

Au 1er juillet 2021, la CAB a acquis la compétence en matière de plan local d'urbanisme, puis, au 1er octobre 2021, le Conseil Communautaire a prescrit par délibération l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan De Mobilités. Le PLUi-HM vise à "mettre en œuvre le projet de territoire à travers ses orientations stratégiques : prendre soin de l'Homme, prendre soin de la nature et du vivant, prendre soin de la ville, des communes et de la ruralité, conforter la gouvernance en réseau du territoire."

Des objectifs spécifiques ont été définis en matière :

- De protection des espaces agricoles et naturels

"Le PLUi poursuit les actions déjà engagées par les communes membres dans leurs documents locaux d'urbanisme soit la meilleure prise en compte de la préservation de l'environnement naturel et agricole, la réduction et la division par trois, voire par deux, des zones à urbaniser et la démarche de valorisation des fonciers déjà urbanisés et mutables. Le PLUi portera des choix cohérents avec la politique publique de lutte contre l'artificialisation des sols, dans le respect de la trajectoire du «zéro artificialisation nette» désormais inscrite dans la loi."

- De développement économique et d'attractivité du territoire

"Le PLUi, tenant compte du rôle de la ville-centre, chef-lieu du département, et de l'importance du bassin d'emplois du Beauvaisis, devra prévoir des capacités de construction suffisantes, présentes et futures, correspondant tout particulièrement aux besoins en matière d'activités économiques, d'équipements publics, touristiques et culturels."

- D'habitat et de PLH

"Les objectifs poursuivis à travers les PLUi en matière d'habitat sont :

- D'estimer les besoins en logements,
- D'estimer les besoins fonciers,
- D'analyser le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat,
- De répondre à des objectifs de mixité sociale de l'habitat via la réhabilitation, le renouvellement, l'extension, des prescriptions,
- De mettre en place une offre suffisante diversifiée et équilibrée des différents types de logements,
- De continuer à exercer sa compétence en matière d'aides à la pierre, sur la construction et la rénovation de logements, pour accompagner les communes dans leurs projets d'habitat,
- De localiser les interventions,
- De prendre en compte les personnes mal logées, défavorisées ou présentant des difficultés particulières, et de répondre à leurs besoins,
- D'avoir une politique d'adaptation de l'habitat en faveur des personnes âgées et handicapées,
- D'avoir un programme d'actions quantitatif et localisé à la commune,
- D'avoir un dispositif d'observation."

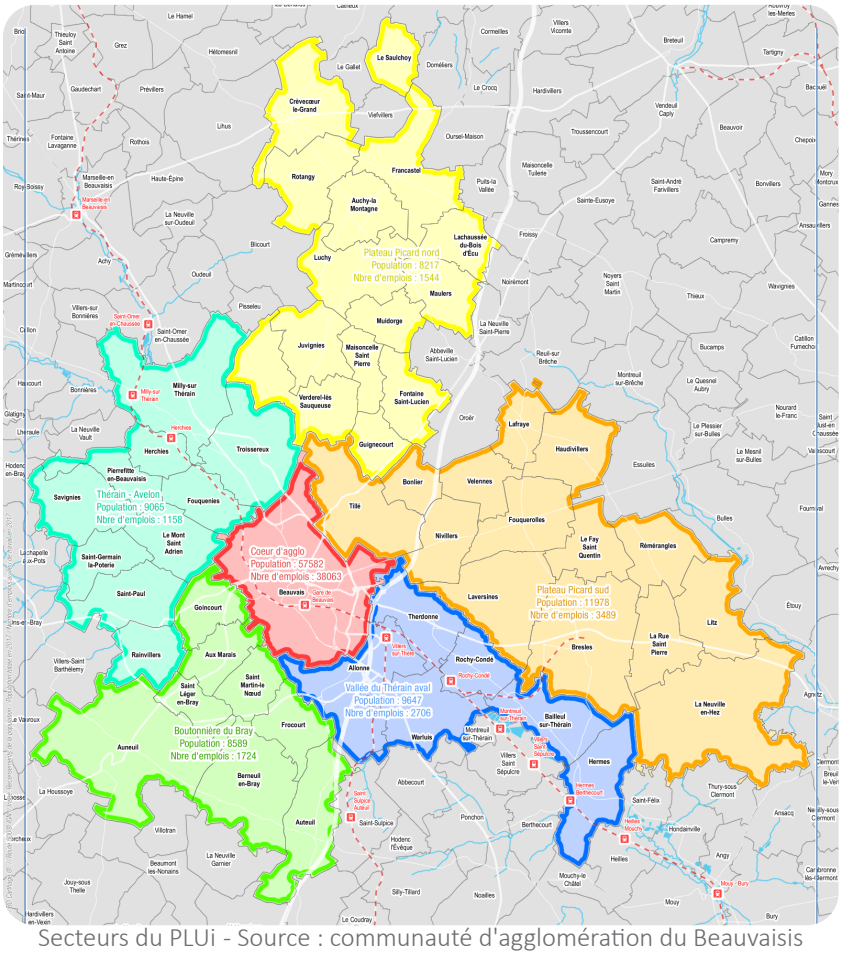
- De mobilités

"L'objectif pour le PLUi valant Plan De Mobilités est de poursuivre, en les confortant, les actions déjà menées au titre de la politique des mobilités de l'agglomération, dans le droit fil de la loi dite d'orientation des mobilités (LOM) qui repose sur 3 piliers :

- Investir plus et mieux dans les transports du quotidien,
- Faciliter et encourager le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer,
- Engager la transition vers une mobilité plus propre."

Dans le souci d'une gouvernance facilitée et d'un PLUi-HM adapté aux spécificités territoriales, 6 secteurs ont été définis sur le territoire de l'agglomération :

- Le secteur du plateau picard Nord
- Le secteur du plateau picard Sud
- Le secteur de la vallée du Thérain aval
- Le secteur de la boutonnière du Bray
- Le secteur du Thérain Avelon
- Le secteur de Beauvais



Secteurs du PLUi - Source : communauté d'agglomération du Beauvaisis

LE CONTEXTE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE : UNE EVOLUTION RAPIDE DU CADRE DE L'URBANISME

La modernisation des PLU

Le décret d'application de la loi ALUR n°2015-1783 du 28 décembre 2015 modifie le contenu d'un PLU. Les objectifs de cette modernisation sont :

- De simplifier et de clarifier les PLU via la refonte du règlement écrit, organisé par thématiques, davantage illustré et s'appuyant sur un lexique national,
- D'offrir plus de souplesse pour permettre d'adapter les PLU aux spécificités des territoires (mise en place de règles qualitatives et de règles alternatives, distinction entre les constructions neuves et existantes et entre les rez-de-chaussées et les étages, abrogation du coefficient d'occupation des sols, mise en place d'un coefficient de biotope, clarification de la liste des destinations et sous-destinations des constructions...),
- De favoriser un urbanisme de projet,
- De redonner du sens au règlement et de mieux le relier au projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

La loi Climat et Résilience

La loi Climat et Résilience adoptée en août 2021 suite à son passage en Conseil d'État conforte les ambitions des documents d'urbanisme en matière de défense de l'environnement. Cela passe notamment par :

- La définition de l'artificialisation des sols, qui devra être traduite à l'échelon local au sein des documents d'urbanisme afin de répondre à l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à horizon 2050. Un premier pallier à atteindre par l'exigence de la réduction de 50% du rythme de la consommation est fixé pour la période 2021-2031.
- Le renforcement d'un urbanisme de projet, qui passe par la réduction du temps d'évaluation des Plans Locaux d'Urbanisme à 6 ans et par l'ouverture des zones à urbaniser soumise à l'audit des potentiels fonciers mobilisables au sein du tissu déjà urbanisé et à un phasage qui devra être déterminé au sein des documents d'urbanisme.
- La protection accrue des éléments de la Trame Verte et Bleue (TVB) qui devra se traduire par tous les moyens réglementaires disponibles au sein du document d'urbanisme.

UNE NECESSAIRE PRISE EN COMPTE DES DOCUMENTS CADRES LOCAUX

Le cadre législatif

Conformément aux articles L.131-4 et L.131-5 du Code de l'urbanisme, les PLU sont compatibles avec les SCoT, les schémas de mise en valeur de la mer, les plans de mobilités, les programmes locaux de l'habitat et les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET). Ayant décidé de mener en parallèle l'élaboration du PLUi et celles des PLH et PDM et n'étant pas concerné par un schéma de mise en valeur de la mer, la question de la compatibilité du PLUi ne se

pose que, selon les articles précédement mentionnés, au regard du PCAET (approuvé sur le territoire du Beauvaisis en décembre 2020).

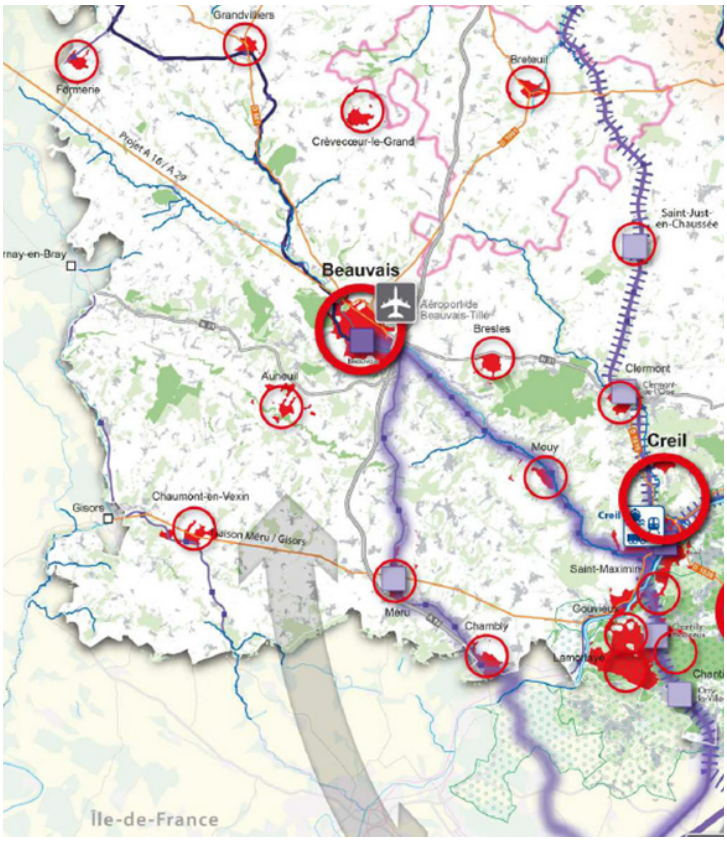
Cependant, le territoire de l'agglomération n'est, à ce jour, pas concerné par un SCoT en vigueur. Ainsi, le PLUi, conformément à l'article L.131-6 du Code de l'urbanisme doit également être compatible avec :

- Les règles générales du SRADDET des Hauts-de-France (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires),
- Le SDAGE Seine-Normandie et le SDAGE du bassin Artois-Picardie,
- Le SAGE de la Brèche et le SAGE de la Vallée du Thérain (à son approbation),
- Le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Seine Normandie,
- Les dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes,
- Le schéma départemental des carrières.

Le SRADDET

La carte de synthèse du SRADDET ci-après identifie Beauvais comme "pôle d'envergure régionale" et Crèvecoeur-le-Grand, Bresles et Auneuil comme "pôles intermédiaires".

En matière de déplacements , la RD1001 reliant Beauvais à Amiens et la RD901 Beauvais à Grandvillers sont identifiées comme "réseau routier d'intérêt régional", tandis que la ligne TER Paris-Beauvais est à "accélérer / cadencer / moderniser". La gare de Beauvais est quant à elle recensée comme un pôle d'échanges multimodaux régional. La présence de l'aéroport Beauvais-Tillé est par ailleurs rappelée sur la carte.



Carte de synthèse - Source : SRADDET Hauts-de-France

LE DIAGNOSTIC TRANSVERSAL

Afin de permettre une approche problématisée, le présent diagnostic est transversal. En plus de croiser les différentes thématiques d'un diagnostic de PLUi, il intègre les éléments de l'état initial de l'environnement (EIE) ainsi que ceux, pour partie, des diagnostics habitat, mobilités et agricole qui en constituent des annexes. Les analyses générales de ces volets thématiques sont inscrites dans le présent diagnostic transversal pour nourrir une approche croisée mais les éléments spécifiques, notamment ceux relatifs aux volets Habitat (exemple : prise en compte des publics spécifiques) et Mobilités du PLUi font l'objet de focus dans des documents diagnostiques particuliers.

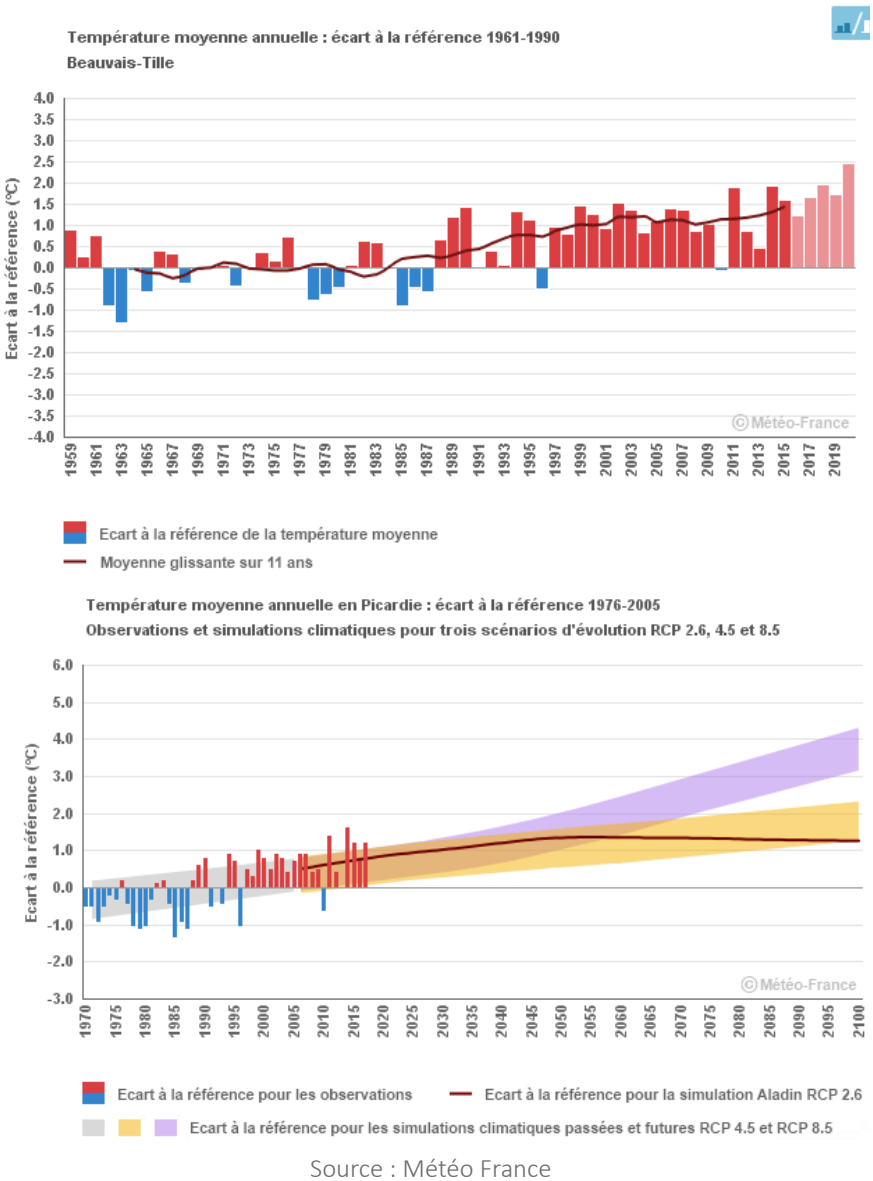
Cette transversalité s'illustre notamment, dès le présent préambule par une introduction spécifique au changement climatique et aux hypothèses d'évolution de l'environnement du Beauvaisis en 2035, mutations qui devront guider les choix des acteurs locaux dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HM.

INTRODUCTION COMMUNE : LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, QUEL ENVIRONNEMENT POUR LE BEAUVAISIS EN 2035 ?

Le changement climatique, moteur de l'évolution du territoire

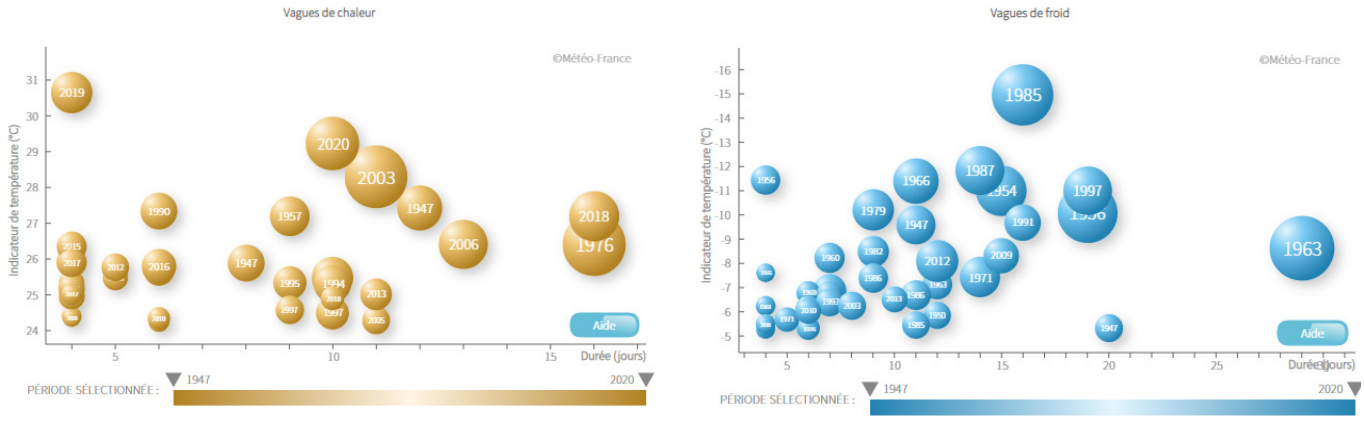
D'après le Haut Conseil pour le Climat en France, les effets des politiques publiques climatiques se manifestent, en 2019, par une accentuation de la baisse des émissions au niveau national et dans la plupart des régions. La baisse observée en 2020 est quant à elle principalement attribuable aux mesures liées à la Covid-19. Néanmoins, les efforts actuels sont insuffisants pour garantir l'atteinte des objectifs nationaux d'émissions de 2030 et la neutralité carbone en 2050. Bien que les émissions tendent donc à baisser, les effets du changement climaique continuer à s'accentuer.

Comme à l'échelle nationale, dans la région des Hauts-de-France et sur le territoire de la CAB, le changement climatique est tangible et s'accélère. Depuis 60 ans, chaque décennie est plus chaude que la précédente. A titre d'illustration, l'augmentation de la température moyenne annuelle, qui est l'indicateur principal du changement climatique, montre une hausse de 2,0°C à Beauvais entre 1955 et 2017. Au-delà du rechauffement passé, les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario envisagé.



Source : Météo France

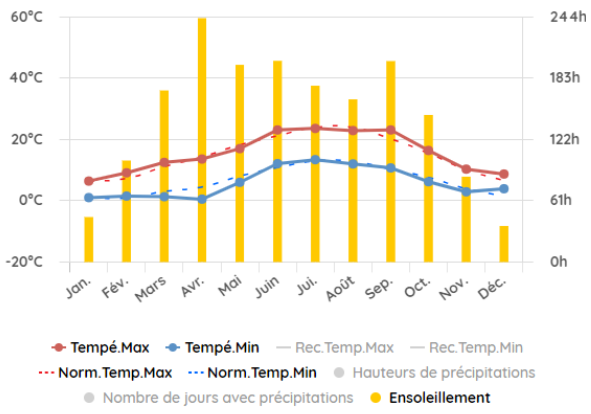
Le climat du Beauvaisis va donc continuer à se réchauffer, au moins jusqu'en 2050. Ce réchauffement s'accompagne de dérèglements du cycle de l'eau (ruissellement sur les sols secs et compactés, modifications de la répartition des précipitations dans le temps et dans l'espace...) et d'augmentation des vagues de chaleur / diminution des vagues de froid. La sécheresse de l'été 2022 est un exemple de crise climatique qui va tendre à se reproduire régulièrement dans les années à venir.

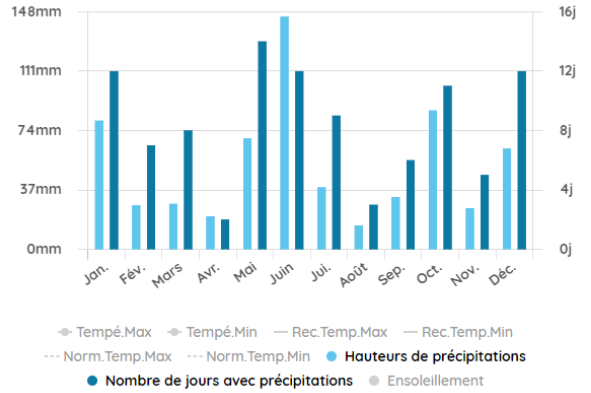


Vagues de chaleur et vagues de fraicheur dans l'ex Picardie - Source : Météo France

Pour rappel, le Beauvaisis est aujourd'hui soumis à un climat océanique globalement doux et humide sur l'année, avec des vents d'ouest-sud-ouest venant de l'Atlantique. Le climat de 2021 est représentatif des normales annuelles pour les températures (-7,6°C est la température la plus basse enregistrée et 30°C la température la plus haute en 2021). Les mois les plus froids sont décembre et janvier et les mois les plus chauds sont juin, juillet et septembre. L'ensoleillement annuel a été plus faible que la normale annuelle, mais les précipitations ont été environ deux fois moins intenses et deux fois moins fréquentes que la normale annuelle. Il pleut en moyenne normale 1 jour sur 3 à Beauvais avec une pluviométrie annuelle moyenne de 669,4 mm, répartis inégalement dans l'année. Malgré ces paramètres le mois de juin 2021 a été marqué par des précipitations exceptionnelles occasionnant de fortes inondations. Précisons que quelque soit le scénario considéré, les projections montrent peu d'évolution des précipitations annuelles mais ce constat masque de forts contrastes saisonniers et une probabilité d'épisodes plus violents, notamment en lien avec la réduction de la capacité des sols à retenir l'eau.

2021 - Beauvais-Tille					
		Température minimale		Température maximale	
2021	Moyenne annuelle	3.7°C	-	13.6°C	-
	Valeur quotidienne la plus basse	-7.6°C	14 Février 2021	-2.6°C	9 Février 2021
	Valeur quotidienne la plus haute	18.5°C	17 Juin 2021	30.0°C	16 Juin 2021
Normales 1981 - 2010	Moyenne annuelle	6.5°C	-	14.9°C	-
Record	Moyenne annuelle la plus basse	4.6°C	1956	12.4°C	1963
	Moyenne annuelle la plus élevée	7.5°C	1999	17.1°C	2020
	Valeur quotidienne la plus basse	-19.7°C	28 Janvier 1954	-12.3°C	16 Janvier 1985
	Valeur quotidienne la plus haute	21.4°C	9 Août 2020	41.6°C	25 Juillet 2019
		Hauteur de précipitations		Nombre de jours avec précipitations	
2021	Total annuel	370.4mm	-	55j	-
	Hauteur quotidienne la plus élevée	41.1mm	21 Juin 2021	-	-
Normales 1981 - 2010	Moyenne annuelle	669.4mm	-	116.9j	-
Record	Total annuel le plus élevé	970.4mm	2000	154j	2000
	Hauteur quotidienne la plus élevée	64.7mm	2 Juillet 1953	182.4mm	2000
		Durée d'ensoleillement		Nombre de jours ensoleillés	
2021	Total annuel	954.8h	-	30j	-
Normales 1991 - 2010	Total annuel moyen	1669.3h	-	49.8j	-
Record	Total annuel le plus bas	1441.0h	2000	3j	1958
	Total annuel le plus élevé	2040.2h	2003	96j	2003





Données sur le climat dans le Beauvaisis - Source : Météo France



Les évolutions environnementales découlant des mutations climatiques sont décrites dans l'ensemble du présent diagnostic et repérées par le logo ci-contre. Les principales sensibilités transversales de l'environnement local face aux évolutions climatiques peuvent être synthétisées ainsi :

* Sensibilité forte : pour l'agriculture, la sylviculture et l'élevage (érosion et valeur agronomique des sols, manque d'eau, parasites et maladies, perte de rendement…), pour les milieux naturels (déséquilibre direct et indirect des cycles du vivant et des ressources...), pour les risques naturels (évènements climatiques, inondation, rétractation des argiles..) et pour la production/ approvisionnement en énergie (hausse des factures de chauffage et du coût du carburant, enjeu sur le rythme et la quantité de production d'énergie...).

* Sensibilité moyenne : pour la santé des populations (chaleur, accès aux soins, pathologies liées aux pics de pollution de l'air plus importants, implantation de vecteurs de maladie infectieuse comme le moustique tigre pour la dengue, affaiblissement des corps...) et pour les constructions et les infrastructures (dégradations des structures par les risques climatiques accentués, déformation des caténaires de train par la chaleur...).

* Sensibilité indirecte : pour la mobilité et les transports, pour l'industrie et le tertiaire (selon les effets climatiques sur le contexte géopolitique, les ressources et les énergies...), sur l'augmentation des polices d'assurance (dégâts matériels causés par les phénomènes climatiques)...

Dans ce contexte, le SRADDET constitue le document cadre qui décline régionalement les objectifs et stratégies nationales d'intégration du changement climatique dans l'aménagement du territoire. Si le SRADDET des Hauts-de-France traite transversalement de la démarche évitement-réduction-compensation-adaptation au changement climatique, certaines règles se dégagent particulièrement :

- Règle 6 : " Les PLUi développent une stratégie coordonnée et cohérente d'adaptation au changement climatique conçue pour répondre aux vulnérabilités propres au territoire concerné, préparer la population et les acteurs économiques à la gestion du risque climatique et pour préserver et restaurer des espaces à enjeux en travaillant notamment sur la résilience des espaces naturels, agricoles et forestiers."

- Règle 39 : " Les stratégies d'aménagement des SCoT (et à défaut des PLUi) garantissent le maintien et la restauration de la capacité de stockage de carbone des sols sur leur territoire, selon le principe ERC. Les actions de compensation ne doivent pas détruire d'habitats ni de fonctions écologiques. En matière de santé environnement il s'agit de lutter contre les ondes électromagnétiques, les perturbateurs endocriniens, les pesticides, les pollutions lumineuses, les risques, les îlots de chaleur."

- Règle 37 : " > Maintenir et restaurer les services systémiques fournis par les sols notamment en terme de piège à carbone : l'agriculture est le seul secteur pouvant capter/stocker le carbone dans les sols, via les prairies, haies et forêts et grâce à l'agroforesterie, et possédant un rôle atténuateur sur le climat, via la végétation. Il peut contribuer au développement des énergies renouvelables, en particulier de la méthanisation.

> Préserver les capacités de stockage du carbone par les sols, notamment au travers la maîtrise de la périurbanisation, l'utilisation du coefficient de biotope dans les projets de développement et de renouvellement urbain, mais aussi le maintien des sols agricoles, des prairies et forêts."

- Règle 38 : "Adapter les territoires au changement climatique : le SRADDET identifie 7 grandes vulnérabilités régionales dont celles s'appliquant au territoire de la CAB sont :
  - vulnérabilité des populations, urbaines surtout, aux aléas de chaleur extrême,
  - dégradation de la ressource en eau (en quantité et qualité),
  - vulnérabilité des arbres et forêts (chaleur, stress hydrique, tempêtes),
  - vulnérabilité des zones humides à l'évolution du climat,
  - vulnérabilité des constructions (logements et infrastructures) au phénomène de retrait / gonflement des argiles."

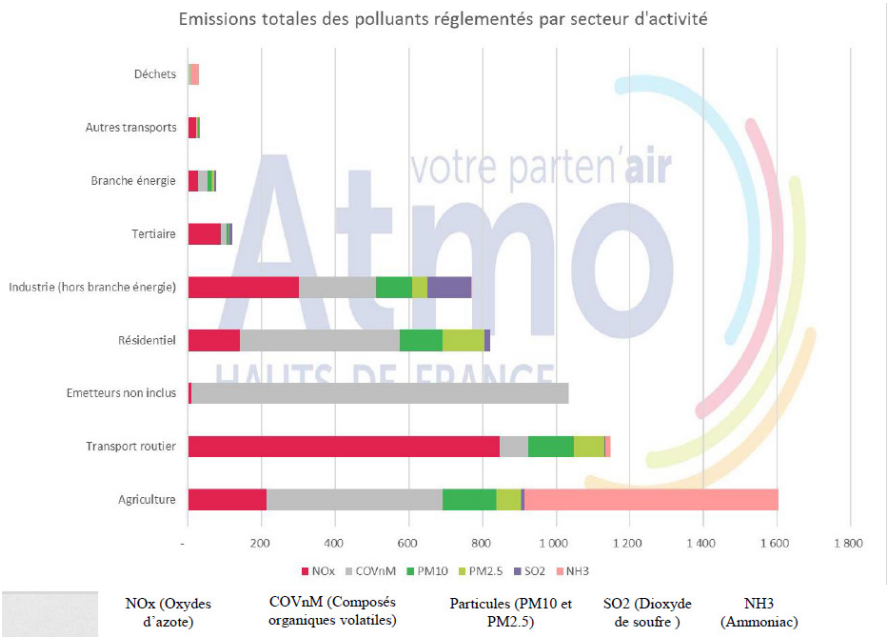
Les émissions de gaz à effet de serre (GES)

En 2018, les émissions directes de GES en Hauts-de-France atteignent 52 millions de tonnes équivalent CO2 (Mt éq. CO2), soit 13,4% des émissions nationales. Par rapport à 2012, année de référence pour les objectifs régionaux, les émissions ont baissé de 11%. Cette trajectoire doit être infléchie de manière encore plus significative pour permettre de remplir les objectifs du SRADDET : réduire les émissions de 40% d'ici 2031 et de 75% d'ici 2050.

Pour atteindre la neutralité carbone, il est indispensable de préserver et développer les espaces naturels, pour jouer le rôle de séquestration du carbone. À titre d'exemple, en 2012, les puits de carbone naturels ont permis de compenser 4% des émissions régionales (2 Mt éq. CO2). Les premières actions pour séquestrer le CO2 sont donc de préserver et développer massivement les forêts, les prairies, les zones humides, et de mettre en place des pratiques agricoles favorisant le stockage du carbone dans les sols. Ces espaces de captage du carbone représentent seulement 15% du territoire en Hauts-de-France contre 35% à l'échelle nationale.

A l'échelle de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, en 2016, le territoire a émis au total 1.4 Mt éq CO2. Le secteur le plus émissif est celui des transports (43%, l'aéroport ne prenant pas une part majoritaire de cette catégorie). L'industrie, le résidentiel/tertiaire et les intrants agricoles comptent chacun pour 15% des émissions.

Concernant les polluants atmosphériques, les transports sont le 1er émetteur d'oxydes d'azote et le 2ème émetteur de particules PM10. L'industrie est le 1er émetteur sur le dioxyde de soufre. Le secteur agricole est le 1er émetteur d'ammoniac, et contribue nettement aux émissions de Dioxyde d'azote et de COV.

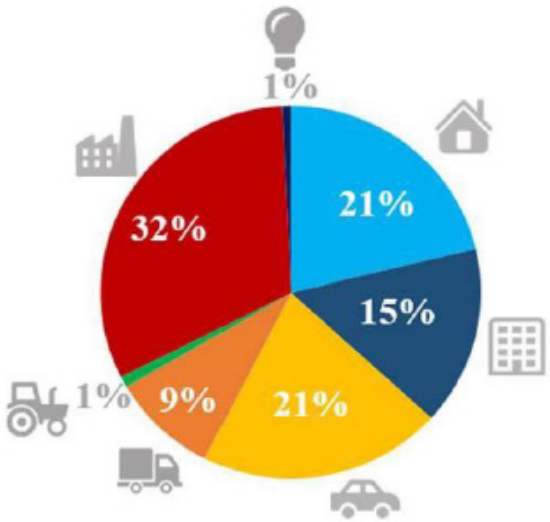


Source : PCAET de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

La consommation énergétique et les EnR

En 2018, la région Hauts-de-France a consommé 202 Twh. L'objectif est de 139 Twh en 2031 (-30%). Or la trajectoire des consommations reste stable, voire légèrement en hausse sur le territoire régional (+2% entre 2012 et 2018), et ne prend donc pas encore la voie d'une réduction significative.

Le Beauvaisis, quant à lui, présente une consommation énergétique totale annuelle de 3 380 GWh (Consommation d'énergie annuelle moyenne de 100 habitants = 1GWh) dont 68% d'énergie carbonée, globalement répartie par tiers entre le bâtiment (résidentiel/tertiaire), les transports (mobilité+fret) et l'industrie.



	CA BEAUVAISIS		OISE
	GWhEF/an	MWhEF /hab.an	MWhEF /hab.an
Industrie	1 073	10,7	5,8
Résidentiel	720	7,2	7,2
Tertiaire	524	5,2	3,3
Mobilité	699	6,9	6,7
Fret	308	3,1	3,0
Agriculture	32	0,3	0,4
Autres	25	0,3	0,3
Total	3 380	34	26,7

Source : Prosper®, Energies Demain

Synthèse des consommations énergétiques - Source : PCAET CAB 2020

Dans la CAB comme à l'échelle des Hauts-de-France, les transports et les bâtiments (résidentiels et tertiaires) sont les deux secteurs majeurs à la fois pour les émissions de GES et pour les consommations d'énergies. En agissant conjointement sur ces secteurs, notamment à travers un PLUi-HM, la collectivité optimise son action d'évitement et de réduction dans la stratégie climatique. Parmi ces émissions de GES, les 3/4 sont dus aux consommations d'énergies. Les économies d'énergies sont donc sur la CAB le principal vecteur de diminution des émissions de GES contribuant à accentuer le changement climatique. La préservation des puits de carbone existants et la compensation par le développement du stockage carbone viennent complémenter la stratégie. Néanmoins, des mesures d'adaptation du territoire seront indispensables.

Concernant les énergies renouvelables, à l'échelle des Hauts-de-France, la production régionale d'EnR a été multipliée par 2 entre 2010 et 2017, et couvre 10% de la consommation d'énergie finale régionale avec 21 TeraWatt-heure (TWh) produits en 2017. L'objectif régional du SRADDET est d'augmenter la part d'EnR dans la consommation à 28% en 2031. En plus des EnR, se développent aussi les énergies de récupération, avec 1,4 TWh produit en 2017 en Hauts-de-France. On considère comme énergies de récupération, toutes énergies issues de processus qui, si elles n'étaient pas récupérées, seraient perdues. Elles sont notamment générées par l'incinération des déchets et des process industriels.

A l'échelle de la CAB, la production d'EnR a été multipliée par 3 entre 2006 et 2016, principalement par les secteurs du bois énergie pour la chaleur et de l'éolien pour l'électricité. La production s'élève à 289 GWh par an, soit 9% de la consommation énergétique totale annuelle du territoire. Les réseaux actuels disponibles présentent :

- une bonne capacité d'injection pour le biogaz (3 à 5 méthaniseurs pourraient être installés d'après les estimations du PCAET de la CAB, 2020),
- un réseau électrique capable de distribuer de petites puissances photovoltaïques (panneaux sur toitures) et à renforcer pour le transport de nouvelles grandes puissances.

Le tableau ci-dessous compare les productions d'énergie renouvelable en 2022 aux objectifs fixés dans le PCAET pour 2026.

MWH	2017	2022	Objectif PCAET total	Atteinte objectif
Photovoltaïque	600	1 374	29 814	5%
Eolien	46 300	130 970	160 000	82%
Bioénergies	9 800	6 640	-	
Cogénération et méthanisation	4 170	3 947	49 870	7%
Biomasse	141 581	153 247	159 581	96%
Géothermie	380	380	23 380	2%
Solaire thermique		0	6 000	0%
Total	**202 831**	**296 108**	**428 645**	**69%**

Un environnement à protéger

Les effets du réchauffement climatique dans le Beauvaisis toucheront à la fois les milieux naturels et les milieux anthropisés.

La CAB est caractérisée, comme présenté dans la partie 1 du présent diagnostic, par :

- des milieux remarquables reconnus,
- des éléments constitutifs de la trame verte et bleue répartis de façon hétérogène sur le territoire,
- une biodiversité variée (ponctuellement rare) et des habitats fortement impliqués dans les continuités écologiques supra-territoriales.

Les changements climatiques constituent autant de risques de déséquilibres de ces écosystèmes. Ils viennent également exacerber les risques climatiques, face auxquels les populations et infrastructures seront de moins en moins résilientes. En impactant le régime des précipitations, le changement climatique accroît par exemple la fréquence et l'intensité du risque inondation. Avec des pluies plus fortes en hiver et des sécheresses prolongées en été, le changement climatique accentue les phénomènes de mouvement de terrain (risque argiles, coulées de boues, etc.).

Le changement climatique impacte par ailleurs directement la santé des populations avec des effets tels que :

- les dangers liés aux événements climatiques extrêmes,
- l'implantation de vecteurs de maladie infectieuse comme le moustique tigre pour la dengue,
- l'affaiblissement généralisé du corps humain (déshydratation, coup de chaleur, aggravation des maladies chroniques, diminution de la capacité cognitive, etc.) dû à l'augmentation des températures extrêmes. Notamment, le phénomène des nuits tropicales (température nocturne ne descendant pas en dessous de 20°C) est nouveau en Hauts-de-France et va devenir de plus en plus fréquent.

Dans ce contexte, la protection de l'environnement du territoire intercommunal constitue l'un des enjeu transversal du PLUi-HM. L'environnement constitue tant une ressource à préserver qu'un un socle pour l'adaptation des populations aux effets du réchauffement climatique : développement de nouveaux espaces végétaux dans les milieux urbains pour lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur, évitement de l'imperméabilisation voire désimperméabilisation de certains espaces pour contrer les effets du ruissellement, etc.

PARTIE 1

UN TERRITOIRE D'ATTACHE AU SOCLE NATUREL : LES FONDEMENTS D'UNE UNITÉ

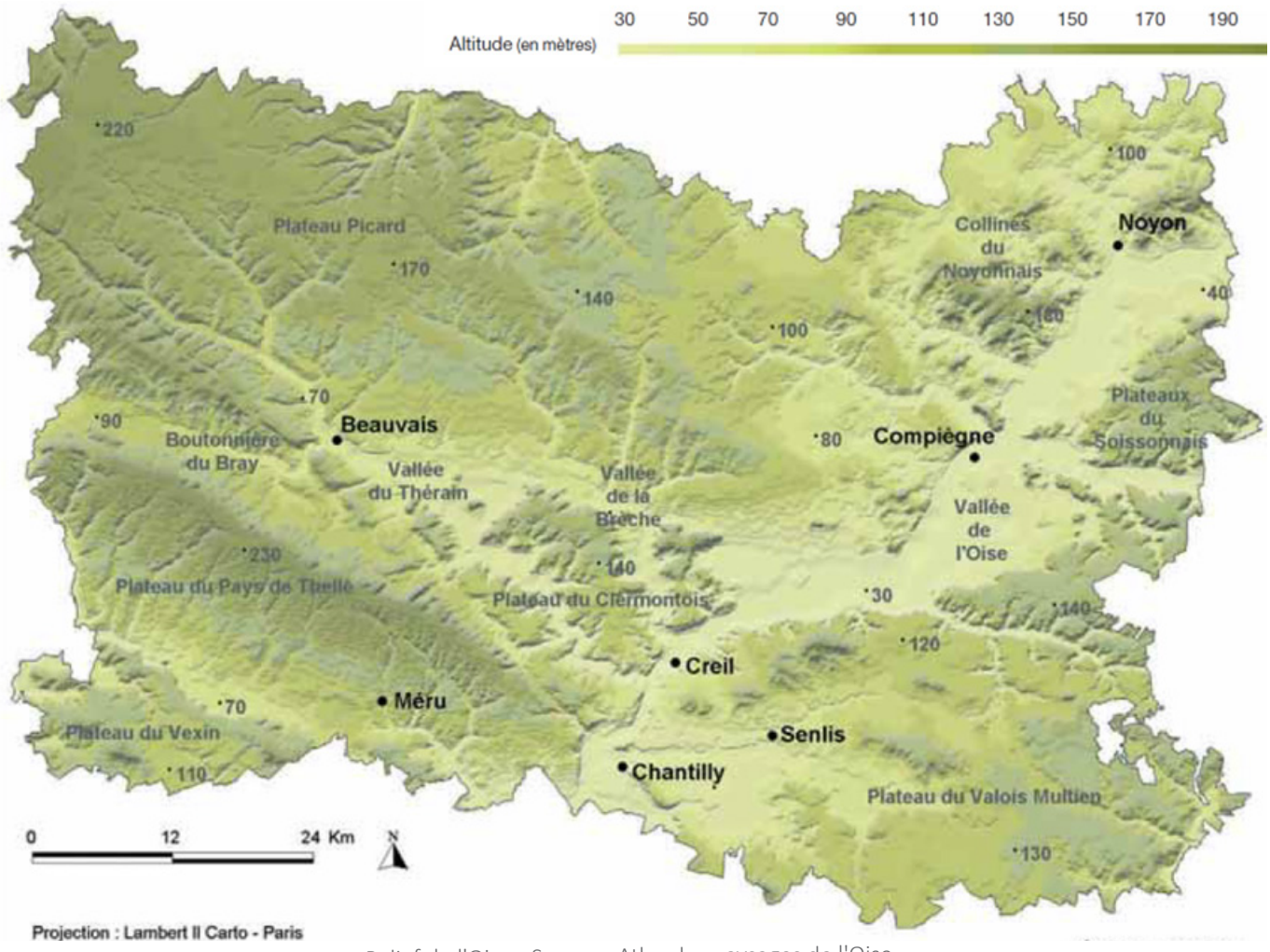
L'attachement à la terre s'explique par l'histoire rurale du territoire et par les particularités du socle naturel. Des bourgs implantés au bord de l'eau aux fermes bordant les terres les plus productives, le socle naturel, qu'il soit hydrographique, topographique ou géologique a influencé les premières implantations bâties, les savoir-faire locaux et les activités économiques qui marquent encore les paysages urbains (briques, céramiques, tuiles) et ruraux (agriculture, carrières) du territoire. Le socle naturel constitue également le substrat du réseau d'espaces naturels remarquables (zones Natura 2000, ZNIEFF, zones humides...), parfois aménagés par l'Homme (étangs et plans d'eau), qui constituent les maillons de trames écologiques aux échelles locale et régionale. Les questions de la préservation de ce socle naturel fondateur et de la gestion des risques qui y sont associés se posent : comment assurer les conditions d'un développement (re)valorisant les marqueurs du socle naturel et intégrant ses invariants ?

I LE SOCLE NATUREL, MOTIF HISTORIQUE DE L'IMPLANTATION HUMAINE ET ASSISE DES SAVOIR-FAIRE LOCAUX

I.1 Les socles topographique, géologique et hydrographique

I.1.1 Un relief globalement doux présentant cependant localement des zones à la topographie plus complexe

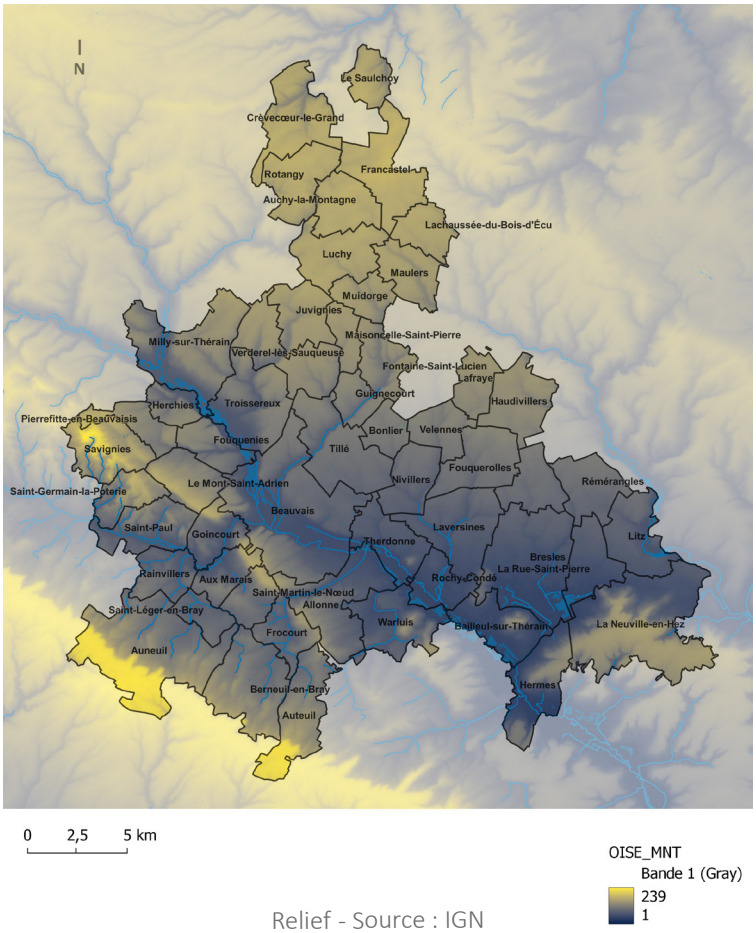
Le territoire du département de l'Oise forme une dépression ample et peu marquée, bordée, au nord, par le bombement de l'Artois et le massif ardennais, à l'ouest, par la boutonnière du Bray et au sud par le centre du bassin parisien. L'Oise présente un relief doux et de faible amplitude. Le département est cependant constitué d'un assemblage de plateaux s'articulant autour de vallées ou de zones présentant un relief localement plus complexe.



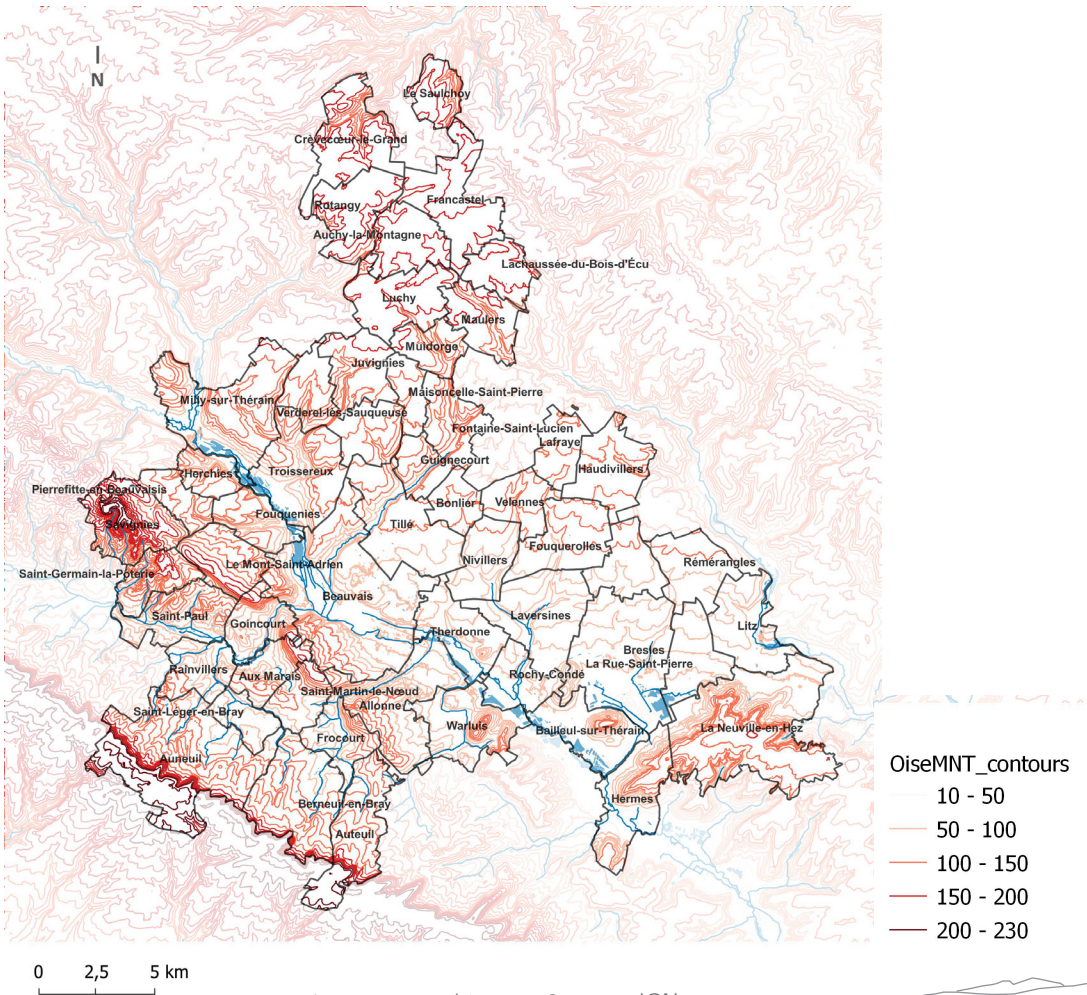
Relief de l'Oise - Source : Atlas des paysages de l'Oise

La communauté d'agglomération du Beauvaisis, à l'image du département, est marquée par une faible altimétrie mais par des reliefs relativement accentués localement, avec des pentes allant jusqu'à plus de 10%.

Les altimétries les plus hautes sont observées sur la cuesta du Bray en limite sud du territoire et à Savignies. Cuesta est un mot d'origine espagnole qui signifie "côte" et qui désigne un relief légèrement incliné comportant un front abrupt dû à l'interruption par l'érosion d'une couche géologique résistante. Le relief sur le territoire intercommunal évolue donc progressivement depuis la vallée du Thérain vers la cuesta d'une part mais également depuis la vallée vers le plateau picard au nord (dont la pente décline d'ouest en est). A l'ouest, la topographie s'accentue depuis le Thérain vers les espaces du Haut Bray (Le Mont-Saint-Adrien et Savignies notamment) et à l'est, l'altimétrie progresse en direction des plateaux du Clermontois.



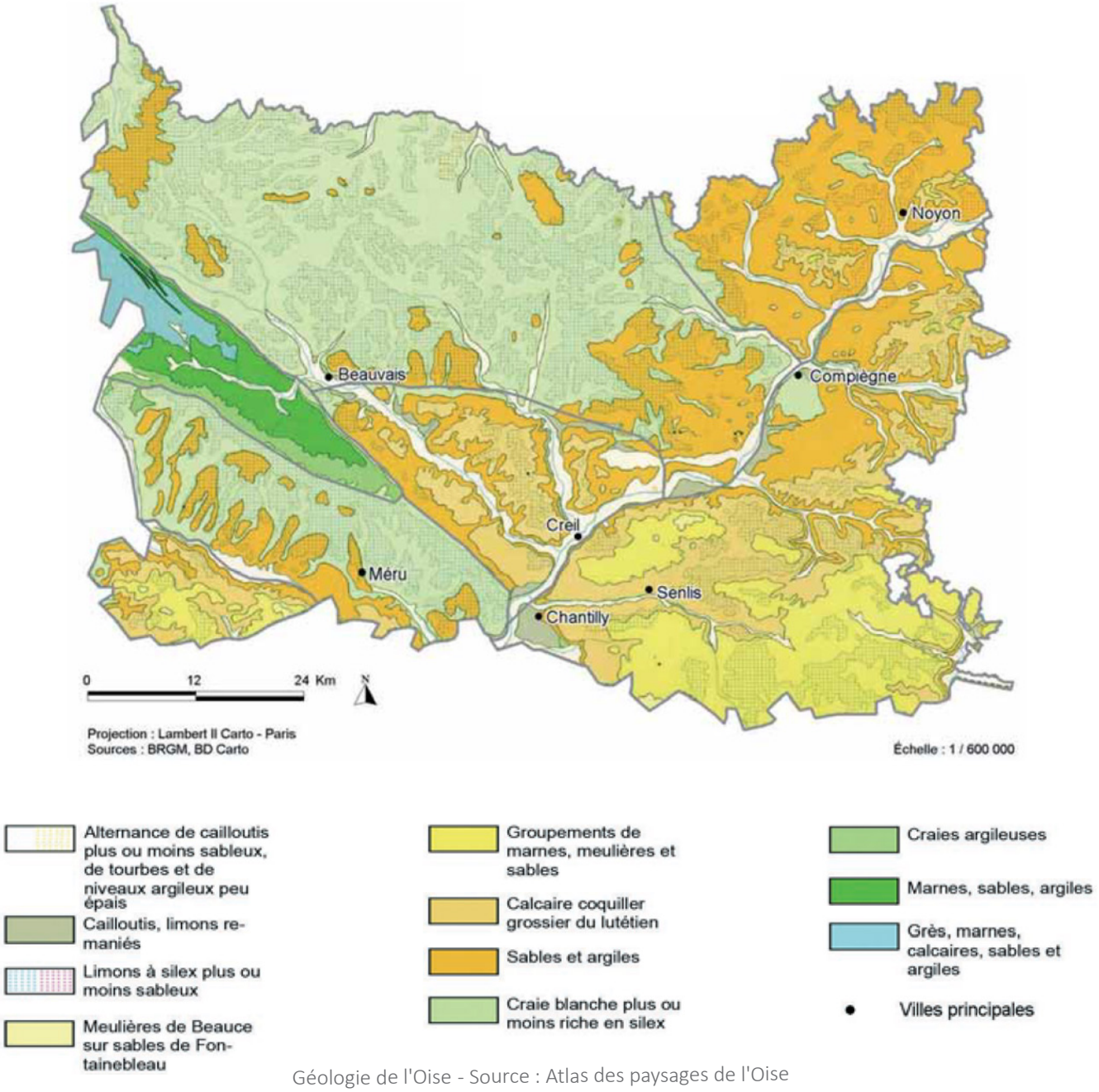
Relief - Source : IGN



Courbes topographiques - Source : IGN

I.I.II Un «patchwork» de couches géologiques

A l'échelle du département, la géologie est marquée par les sédimentations liées aux immersions successives au cours des différentes ères géologiques. Le sous-sol de l'Oise est ainsi constitué de craie (ère secondaire) au nord et au nord-ouest et de calcaire grossier (ère tertiaire) au sud et au sud-est.



Géologie de l'Oise - Source : Atlas des paysages de l'Oise

Le territoire de la communauté d'agglomération est marqué par une diversité de couches géologiques et une spécificité forte : la présence de la boutonnière du Bray. Cette dépression allongée ouverte par l'érosion est venue diviser à l'ère tertiaire un plateau originellement crayeux en 2 parties séparant, à l'échelle de l'Oise, ce que sont désormais le pays de Thelle au sud et le plateau picard au nord.

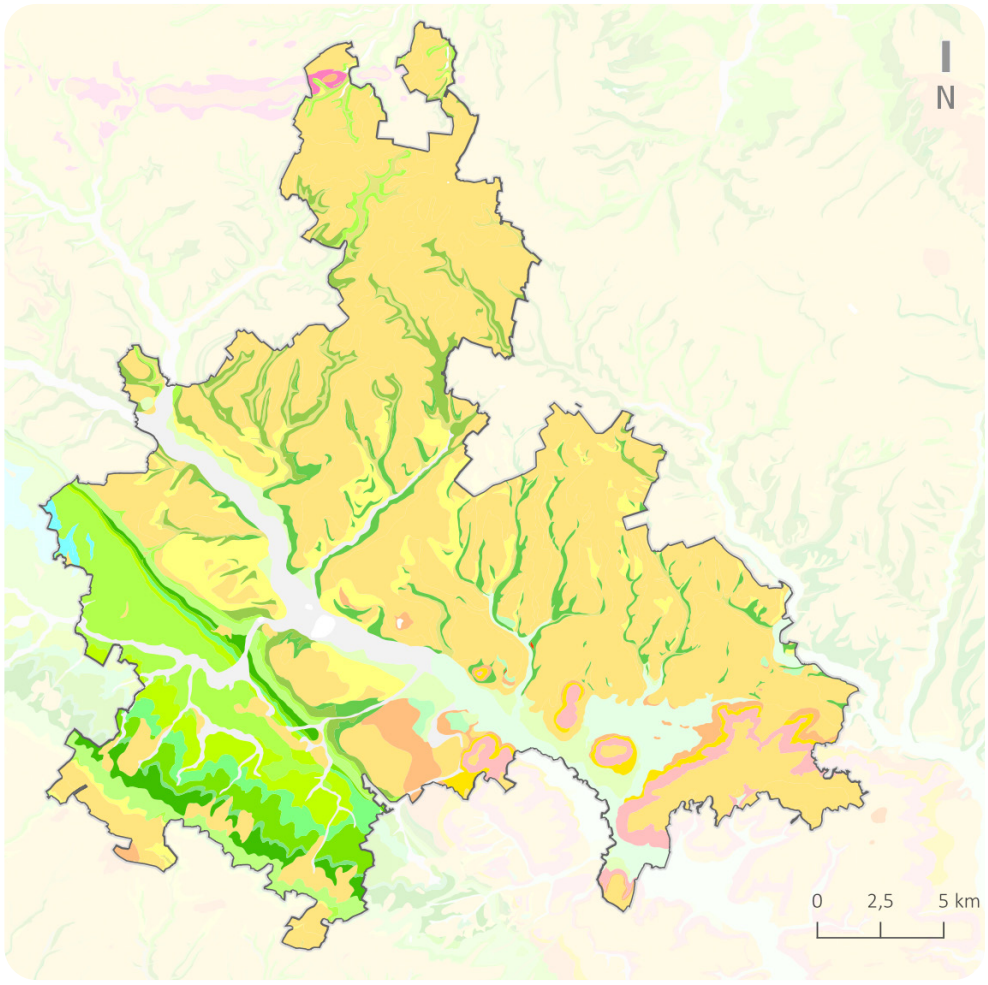
Trois grandes entités géologiques sont visibles dans le Beauvaisis :

- **La boutonnière du Bray** : argileuse, elle présente des sols et des sous-sols très variés qui résultent de plissements provoqués par le contrecoup des poussées alpines (fin de l'Eocène, ère tertiaire) et qui ont subi une

érosion mettant à jour des couches géologiques anciennes (argiles à silex secondaires). La géologie y est complexe et les sols varient parfois sur de très faibles distances.

- **Le plateau picard** : composé d'une craie sénonienne tendre et blanche, surmontée par des argiles à silex (partie ouest au relief relativement plus élevé et plus accentué, la Picardie verte), des limons à silex, ainsi que des limons de plateau (partie est) ponctués de buttes sporadiques de sables thanétien.

- **La vallée du Thérain** : maillon entre le domaine géologique de la boutonnière du Bray et celui du plateau picard, elle est localisée au sud-est de l'anticlinal de la boutonnière du Bray où les séries du Crétacé supérieur affleurent et se caractérisent par la présence d'alluvions (sédiments déposés par les cours d'eau) composés de sables, d'argiles et de limons parfois tourbeux.



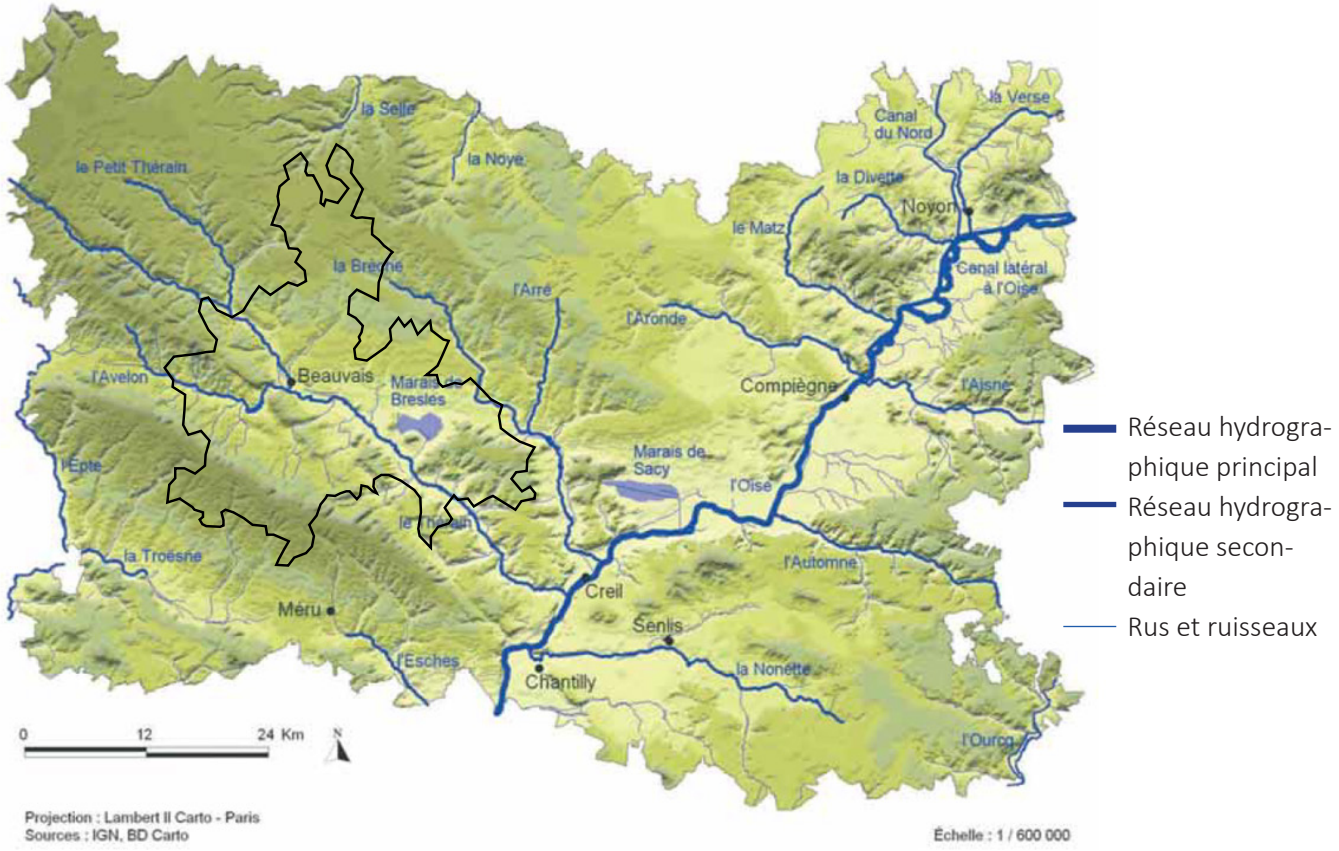
Remblais
Alluvions récentes : argiles et limons, parfois tourbeux
Alluvions récentes associées à des tourbes
Alluvions anciennes : sables et graviers
Alluvions des hautes terrasses : sables et cailloux silicieux
Colluvions de dépressions, limons de fond de vallée sèche et de piedmont
Colluvions de pente alimentées par les formations crayeuses du Crétacé
Limon de pente à silex colluvionné
Eboulis, glissements en masse de terrains tertiaires
Limons argileux des plateaux, à composante loessique
Limons sableux des plateaux : mélange de limons argileux et de sables tertiaires
Limon à silex : limon argileux à fragments de silex, en plateau et colluvionné sur pente
Formation résiduelle issue des galets du Thanétien indifférencié
Formation résiduelle à silex dans une matrice argileuse ou argilo-sableuse
Sables calcaire à glauconie et divers calcaires
Calcaire grossier et calcaire à cérithes

Calcaires et sables glauconieux, calcaire à nummulites laevigatus
Argile de laon, sables de cuise
Mamo-calcaires, argiles à lignite et argiles et sables coquillers
Argiles plastiques à lits gréseaux à débris végétaux et bancs ligniteux
Calcaire à polypiers et calcaire bioclassique
Craie blanche à silex à micraster coranguinum
Craie blanche à silex à micraster decipiens
Craie marneuse grise ou blanchâtre
Craie grise à débit en plaquettes, craie marneuse
Marnes blanchâtres à horizons siliceux
Argiles grises
Sables argileux à glauconie
Argiles plastiques versicolores
Sables, argiles et fins lits de lignite
Argiles brunes et sables ocres à plaquettes gréseuses à trigonies
Argiles, mamo-calcaires, grès, sables et lumachelles à exogyres

Géologie au sein de la CAB - Source : BRGM

I.I.III Un dense réseau hydrographique au centre et au sud du territoire, structuré autour de la vallée du Thérain

Le socle naturel d'un territoire repose sur sa topographie, sa géologie mais aussi sur son hydrographie. La communauté d'agglomération est marquée par la présence d'un réseau composé de cours d'eau identifiés comme secondaires à l'échelle de l'Oise (dont le réseau principal est celui de l'Oise) ainsi que de rus et de ruisseaux.



Hydrographie de l'Oise - Source : Atlas des paysages de l'Oise

Le réseau hydrographique du Beauvaisis est structuré autour du Thérain, affluent de l'Oise et véritable épine dorsale qui traverse le territoire intercommunal d'est en ouest. Du Thérain émerge 2 principaux affluents : l'Avelon et le Petit Thérain. En complément, au sud de la vallée du Thérain, un tissu chevelu de rus et de ruisseaux maille le territoire, spécifiquement dans le secteur de la boutonnière du Bray (rus d'Auneuil et de Berneuil notamment). Au nord de la vallée en revanche, le réseau hydrographique est moins développé : la Liovette, la Laversines et la Trye en constituent les principaux cours d'eau. Le Beauvaisis s'inscrit par ailleurs en lisière de la vallée de la Brèche sur sa façade est (avec un passage dans la commune de Litz).



Le Thérain à Beauvais



Le Thérain à Hermes



L'Avelon à Goincourt



L'Avelon à Beauvais



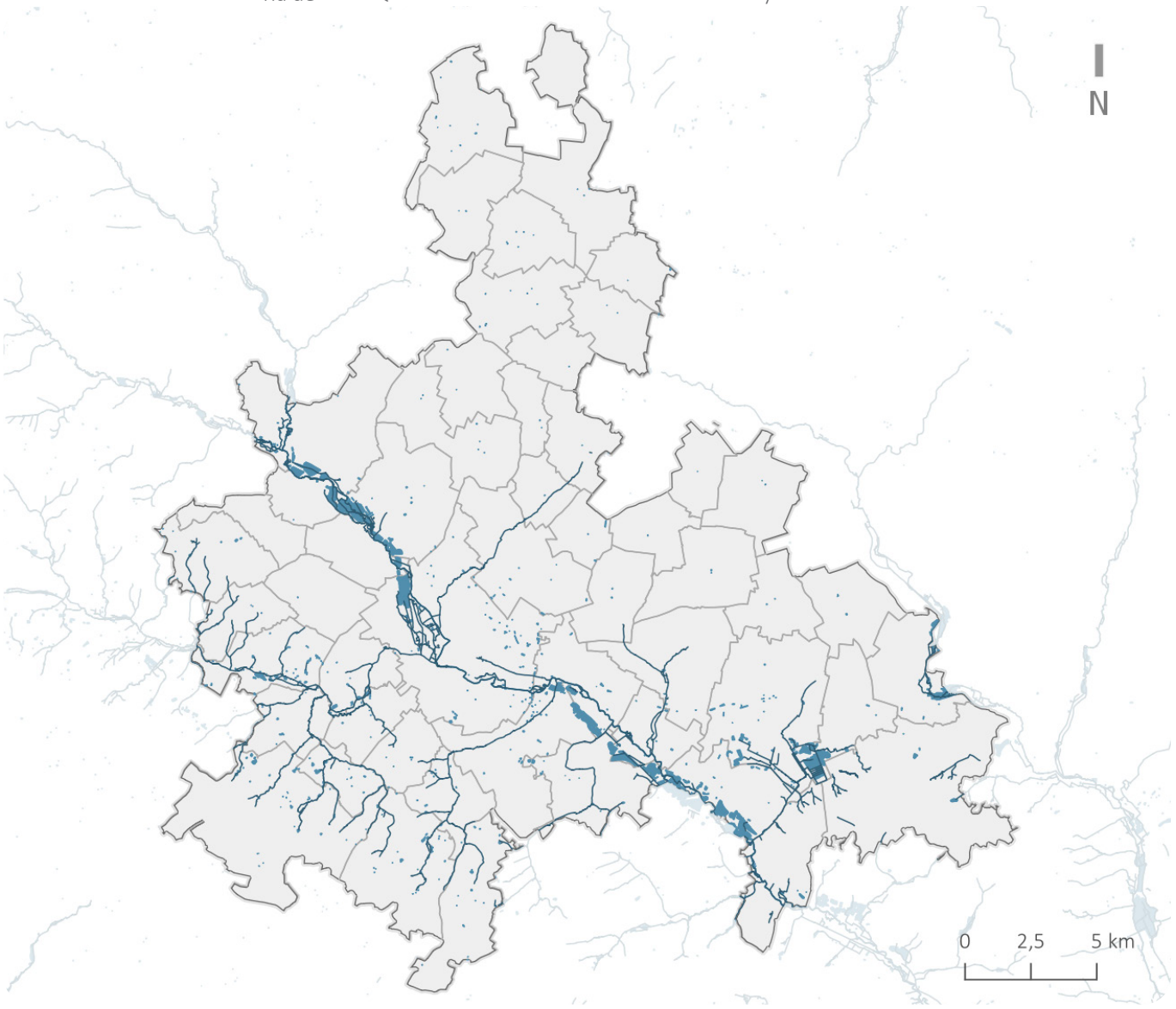
Ru de Berneuil à Berneuil-en-Bray



Ru de Saint-Quentin à Beauvais



La Trye à Hermes



Réseau hydrographique à l'échelle de la CAB - Source : IGN

Au-delà des cours d'eau, le réseau hydrographique de la communauté d'agglomération comprend de nombreux plans d'eau, quasiment tous localisés dans la vallée du Thérain et correspondant pour l'essentiel à des aménagements anthropiques suite à l'exploitation de carrières. C'est le cas, par exemple, du plan d'eau du Canada, situé à Beauvais, dont les aménagements attirent des habitants du Beauvaisis et des territoires environnants (jusqu'au nord francilien). Après son exploitation en carrière dans les années 1970, en 1981, la municipalité décide sa transformation en lac artificiel puis en base nautique quelques années plus tard. Les étangs de Milly-sur-Thérain, de Troissereux, de Therdonne ou encore de Bailleul-sur-Thérain constituent également des plans d'eau significatifs du territoire aménagés pour le loisirs (activités nautiques, pêche, promenade).



Plan d'eau du Canada à Beauvais



Etang de Milly-sur-Thérain



Etang à Bailleul-sur-Thérain



Plans d'eau - Source : IGN

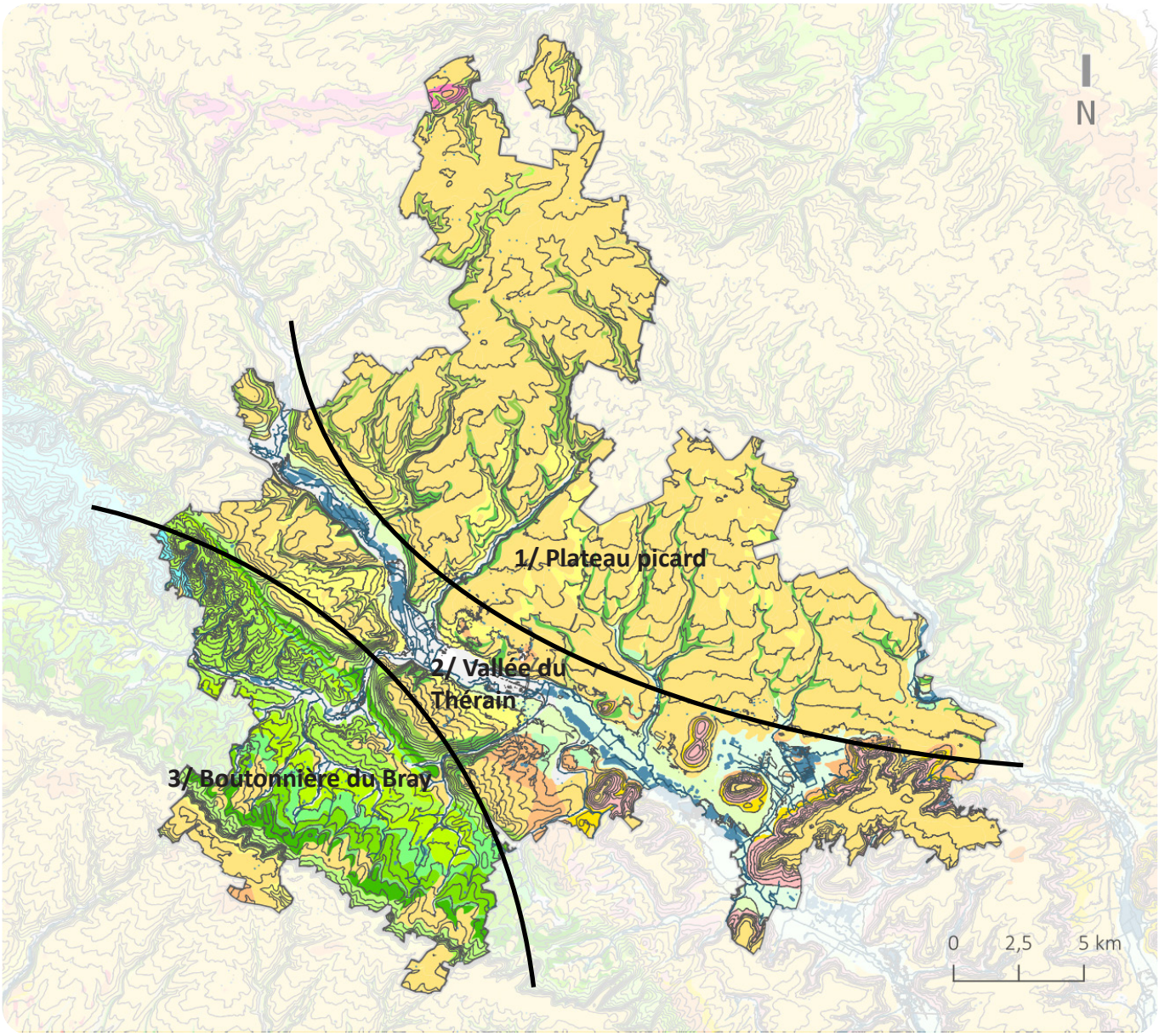
I.I.IV L'esquisse de 3 entités naturelles distinctes

Le croisement de l'analyse des socles topographique, géologique et hydrographique permet de faire apparaître trois entités naturelles marquées qui illustrent la diversité du Beauvaisis mais aussi et surtout l'importance du socle naturel dans la compréhension du territoire et dans l'attachement des Hommes à ce dernier. Peuvent ainsi être distingués :

1/ **Le plateau picard**, marqué par un relief doux mais localement vallonné, la présence de limons argileux et à silex et un réseau hydrographique peu développé.

2/ **La vallée du Thérain**, caractérisée par un relief contrasté, des sols alluvionnaires sableux et un réseau hydrographique structurant.

3/ **La boutonnière du Bray**, définie par un relief plus mouvementé, une complexité géologique et un réseau hydrographique dense et crénelé.



Topographie, géologie et hydrologie - Sources : IGN et BRGM

I.II Des savoir-faire et des activités économiques fondés sur le socle naturel

Le socle naturel explique la diversité des aspects du territoire et ses grands motifs identitaires ; il est aussi fondateur d'activités humaines historiques, pour partie encore visibles aujourd'hui.

I.II.I La céramique

La diversité et la richesse du socle naturel qui caractérise la CAB explique en partie certains savoir-faire et activités locales qui ont marqué ou marquent encore le territoire, dont la céramique. Les racines grecques du mot (keramiko- argile et keramos- terre à potier) permettent de comprendre le lien entre la richesse géologique de la boutonnière du Bray en matière d'argile (bray signifiant "boue" en ancien français) et l'origine potière ancestrale des céramiques du Beauvaisis. Les artisans potiers ont bénéficié de la présence d'argile mais aussi de surfaces boisées (locales et à proximité) pour la cuisson. L'activité de la céramique est présente dès l'époque gallo-romaine sur le territoire, qui, au cours du XIV^{ème} siècle est associée à l'émergence d'une révolution technique donnant naissance à Saint-Germain-la-Poterie à un nouveau matériau céramique alors inconnu en France : le grès (les argiles à grès sont rares mais présents dans le sous-sol beauvaisien).

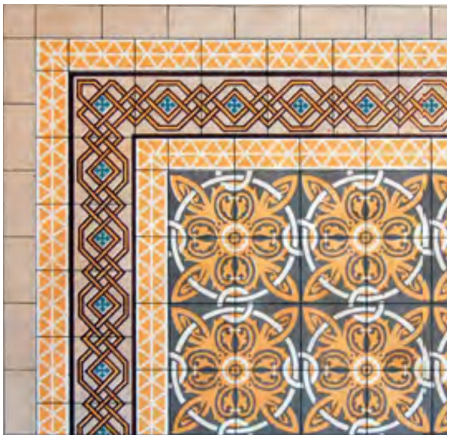
Au XIX^{ème} siècle, c'est le travail de la terre à faïence qui se développe. La production de carreaux décorés se multiplie, à l'initiative, notamment, des frères Boulenger qui possèdent une fabrique à Auneuil. Les «carreaux du Beauvaisis» ou les «carreaux d'Auneuil» rencontrent un succès dans la France entière en partie grâce à l'essor de l'hygiénisme. La production de ces carreaux se poursuit dans le courant du XX^{ème} siècle avec un rebond lié à la reconstruction après la Seconde Guerre Mondiale mais, malgré une nouvelle modernisation, la production cesse dans les années 1960 à Beauvais et au début des années 1980 à Auneuil.



Pichet en grès retrouvé à Beauvais - Source : visitbeauvais.fr



Maison boulenger à Auneuil - Source : visitbeauvais.fr



Carreaux du Beauvaisis - extrait du catalogue de l'usine Colozier à Beauvais en 1906 - Source : visitbeauvais.fr

À partir du XIX^{ème} siècle, le Beauvaisis est également l'un des plus importants centres français de fabrication de briques et de tuiles. Si leur utilisation est ancienne, il faut attendre le mouvement hygiéniste (là encore), qui recommande leur emploi, pour qu'une production industrielle se développe. De nombreuses briqueteries et tuileries s'installent dans le Beauvaisis durant la seconde moitié du siècle mais à partir des années 1960-1970, s'amorce progressivement le déclin de ces industries locales. Aujourd'hui, seule la briqueterie Dewulf à Allonne reste en activité tandis que des artisans potiers sont par ailleurs toujours présents sur le territoire.

Au-delà de sa dimension économique, la céramique marque aujourd'hui encore le paysage urbain du Beauvaisis : bâtiments des anciennes manufactures, constructions en briques, éléments de modénature en faïence sur les habitations, etc.





Briqueterie d'Allonne : bâtiment, mode de fabrication et type de brique produite - Sources : visitbeauvais.fr et briqueterie d'Allonne

I.II.II L'activité des carrières

Outre la céramique, la diversité et la richesse géologique présentes sur le territoire de la CAB explique le développement d'activités extractives, encore actives aujourd'hui, qui se concentrent pour l'essentiel dans la vallée du Thérain (spéciquement dans sa partie aval) caractérisée par ses alluvions et son paysage industriel. Sables et graviers y sont extraits et proposés à la vente aux particuliers et professionnels tandis que dans le secteur de la boutonnière du Bray, bien que moins marqué par la présence actuelle de carrières, c'est l'argile qui est valorisé.



Sable - Source : carrières Chouvet



Gravillons - Source : carrières Chouvet



Cailloux de blocage - Source : carrières Chouvet



Carrière à Therdonne



Carrière à Allonne

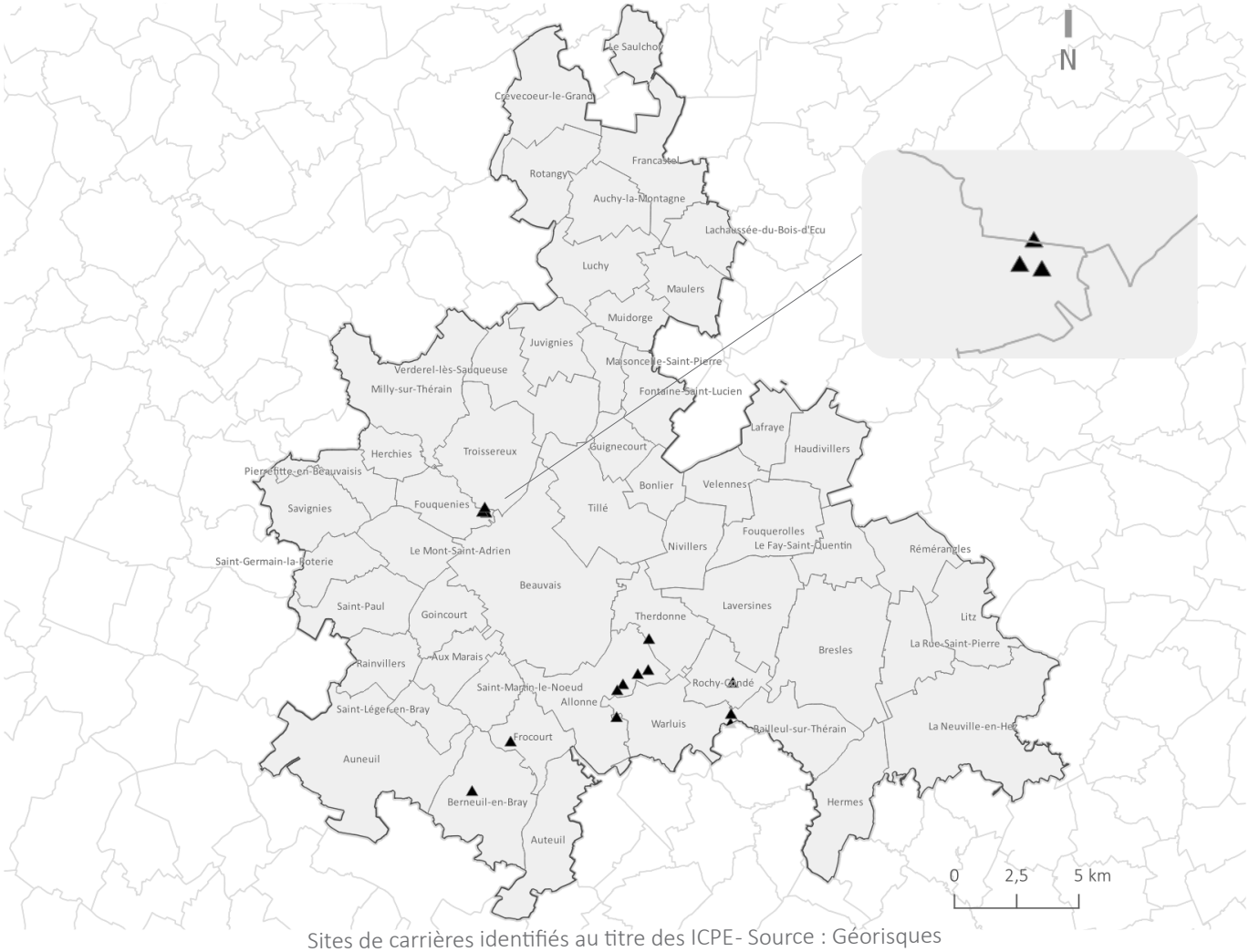
Le site internet ministériel Géorisques recense en juillet 2022 11 sites ICPE (installations classées pour l'environnement) identifiés comme carrières et 4 sites ICPE recensés comme des usines associées à une industrie extractive.

Sites de carrières

- Briqueterie d'Allonne à La Grignole à Berneuil-en-Braye (en exploitation avec titre),
- Briqueterie d'Allonne à la Tête du Bois Camp à Frocourt (en exploitation avec titre),
- SNC Deschiron aux lieux-dits le Bosquet aux Clercs- le Hédin ou Forêt à Saint-Léger-en-Bray (en fin d'exploitation)
- Carrière Chouvet au Moulin de la Saulx à Bailleul-sur-Thérain (en fin d'exploitation),
- Carrière Chouvet au Bois de Fecq Nord à Allonne (en fin d'exploitation),
- Carrière Chouvet au Bois d'Aumont / Bois Saint-Lucien à Allonne (en exploitation avec titre),
- Carrière Chouvet au lieu-dit des Etaux à Allonne (en exploitation avec titre),
- Matériaux recyclés du Beauvaisis au lieu-dit la Vallée à Warluis (en exploitation avec titre),
- Carrière Chouvet au Marais de Merlemont à Warluis (en exploitation avec titre),
- Carrière Chouvet au Pré des Voleurs à Fouquenies (en fin d'exploitation)
- Carrière Chouvet aux Pâtichaux à Fouquenies (en fin d'exploitation)

Usines associées à l'activité de carrières

- Usine associée à la carrière Chouvet au Bois d'Aumont / Bois Saint-Lucien à Allonne (en exploitation avec titre),
- Installation de stockage de déchets inertes Chouvet route de Mouy à Rochy-Condé,
- Usine des carrières Chouvet à Therdonne (en exploitation avec titre),
- Usine associée à la carrière Chouvet aux Pâtichaux à Fouquenies.



Sites de carrières identifiés au titre des ICPE- Source : Géorisques

Schéma départemental des carrières de l'Oise

Le schéma départemental des carrières de l'Oise a été approuvé par arrêté préfectoral du 14 octobre 2015. Il définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Il prend en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites.

L'élaboration du schéma a conduit à déterminer des zones à enjeu environnemental à protéger, en distinguant trois catégories de secteurs, de ceux où les enjeux sont les plus forts (zonage violet) à ceux où ils sont les plus faibles (zonage jaune) :

- Le zonage violet correspond à des espaces où l'exploitation de carrières est interdite. Il s'agit notamment des secteurs concernés par des arrêtés de protection de biotope, des réserves naturelles régionales et nationales, des lits mineurs de cours d'eau, des réservoirs biologiques répertoriés par le SDAGE Artois Picardie, des règlements de PPRi interdisant l'ouverture de carrières, etc.
- Le zonage rouge couvre des enjeux non compensables ou très difficilement, c'est-à-dire dont la disparition ne pourrait être comblée par des mesures compensatoires. L'orientation retenue est donc l'évitement d'extraction de matériaux. Sont considérés comme présentant des enjeux forts et non compensables des habitats rares et fragiles d'espèces floristiques ou faunistiques concernés par des mesures de protection, des inventaires scientifiques ou autres démarches visant à signaler leur valeur patrimoniale.
- Le zonage jaune dans lequel il faut prendre en compte de manière approfondie certains enjeux locaux lors de l'étude d'impact des projets. L'orientation retenue est la réduction et/ou la compensation des impacts. La remise en état doit garantir la qualité résiduelle du milieu dans le cadre des mesures de réduction mises en place sur site.

A noter : certaines parties du territoire départemental ne sont concernées par aucun de ces trois zonage.

A l'échelle de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, la carte du zonage écologique distingue la partie Nord du territoire, peu concerné par des secteurs à enjeux, de la partie Sud, quasi-totalement concerné par des enjeux environnementaux, faibles à très forts.

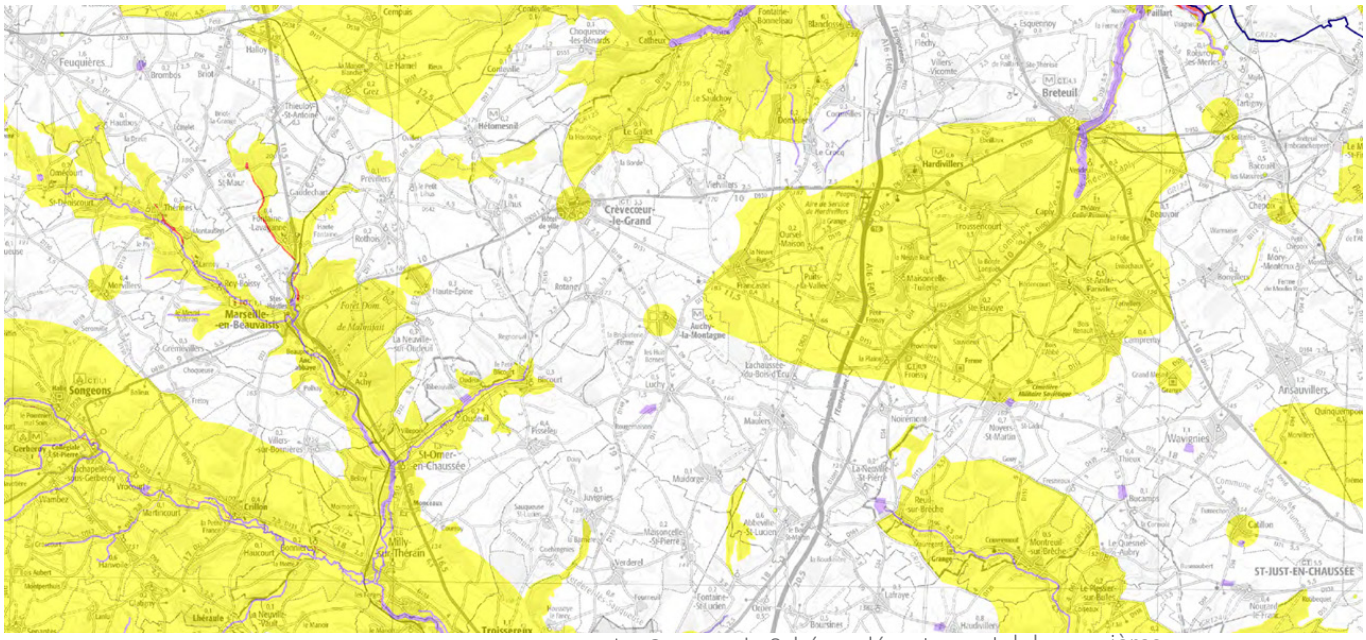
Des exceptions ont été introduites par le schéma. Ainsi, sur les territoires du Beauvaisis (secteur Therain aval), du Creillois (secteur Oise Aval) et pour les carrières d'argile, le secteur entre Ons en Bray et St Germer de Fly, il est retenu que les zones de croisement ZNIEFF de type 1 et ZDH peuvent faire, par exception à la zone rouge, l'objet de nouvelles autorisations de carrières (renouvellement et extension). Une telle autorisation présente un intérêt lorsque des réserves de matériaux subsistent dans l'emprise ou à proximité d'une carrière déjà autorisée afin d'assurer l'approvisionnement en matériaux de ces territoires et d'éviter leur mitage . Cette exception (les secteurs concernés ne sont plus en zone rouge mais jaune) est bien entendu décidée sans préjudice de la prise en compte d'autres enjeux environnementaux le cas échéant, tels que la conservation des prairies humides ou du râle des genêts.

Le schéma départemental des carrières est constitué d'une notice, d'un rapport et de documents graphiques :

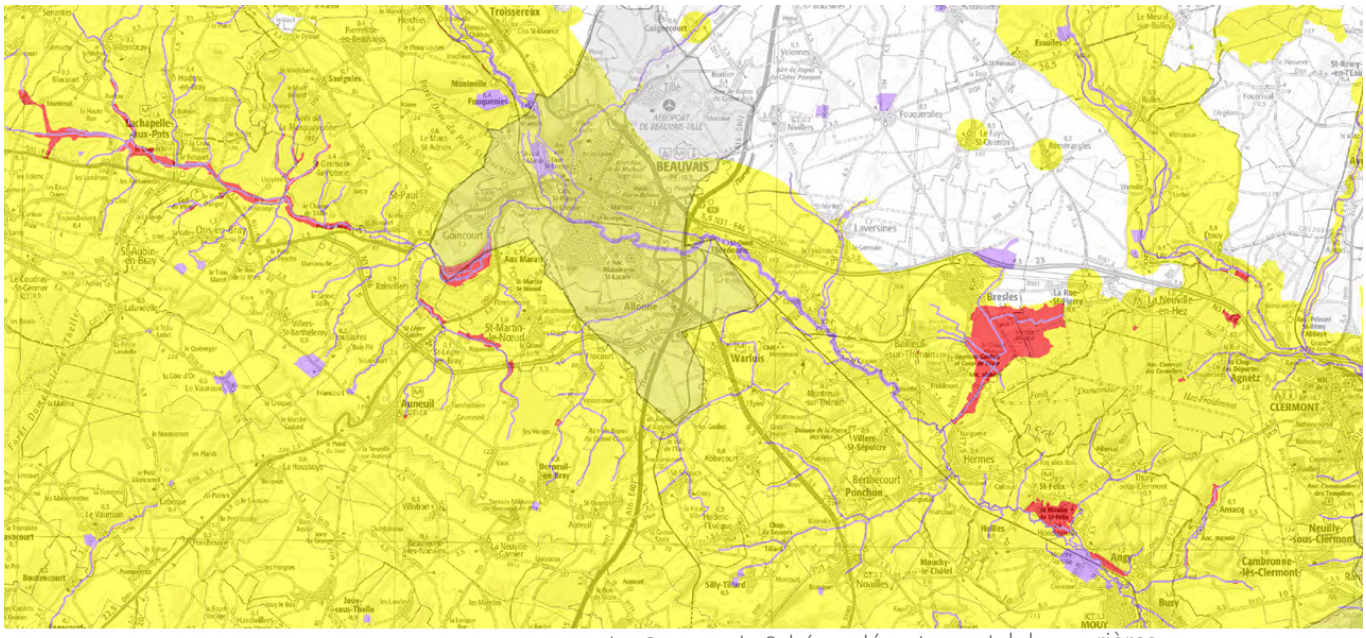
- la notice résume le schéma. Elle permet une approche non technique de ses enjeux, ses orientations et ses objectifs ;

le rapport intègre l'ensemble des enjeux, orientations et objectifs du schéma. Il reprend l'intégralité des études qui ont été réalisées en vue de la rédaction du schéma ;

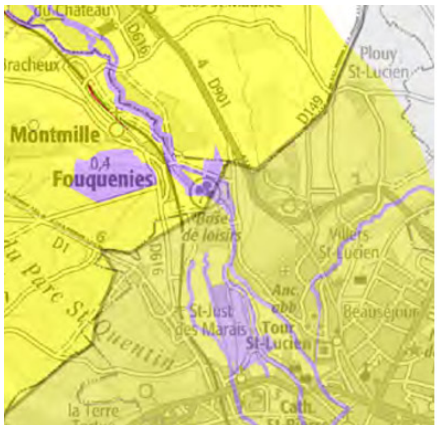
- la cartographie permet une visualisation claire des différents thèmes du schéma (ressources, zones protégées, etc.).

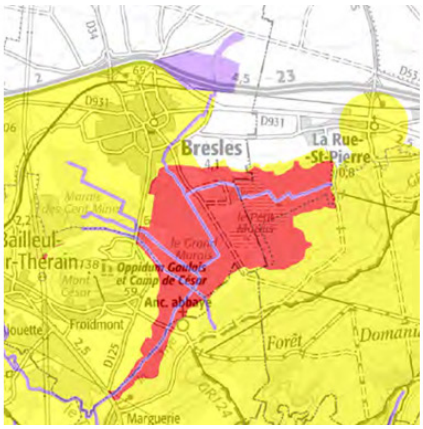


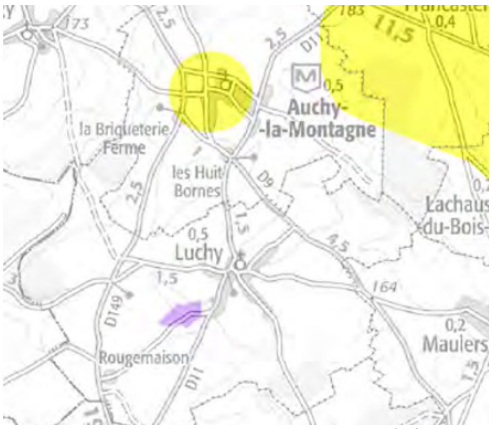
Partie Nord de la CAB- Source : carte des 3 zones du Schéma départemental des carrières



Partie Sud de la CAB- Source : carte des 3 zones du Schéma départemental des carrières





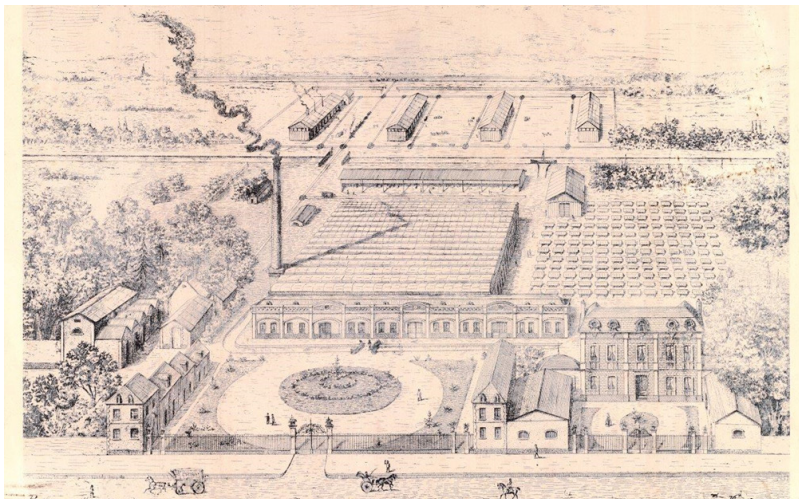


Exemples de secteurs à enjeux très forts (violet) et fort (rouge)- Source : carte des 3 zones du Schéma départemental des carrières

I.II.III Les industries brossières

Au-delà de l'activité des carrières, la vallée du Thérain a également été le support du développement de l'industrie brossière au XIX^{ème} siècle, associée à l'énergie hydraulique. Aujourd'hui encore, la présence de la Brosserie Française à Beauvais et de la Brosse et Dupont à Hermes témoigne de ce riche passé toujours vivant.

En 1845, Alphonse Dupont créé une fabrique de brosses à dents à Beauvais. L'industrie brossière se développe progressivement au cours du XIX^{ème} siècle. Dans les années 1930, suite à la fusion de diverses entreprises, "la Brosse et Dupont" naît et est même introduite en bourse dans les années 1950. L'activité décline cependant à partir des années 1960. L'entreprise est rachetée plusieurs fois jusqu'à son rachat par les cadres dirigeants et à la création de deux entités dans les années 2010 : la Brosse et Dupont et la Brosserie Française.









En haut à gauche : vue de la manufacture de brosserie Dupont à Beauvais en 1884, en haut à droite : sortie de l'usine Dupont, en bas à gauche : évolution des brosses à cheveux fabriquées, en bas à droite : brosses à dents vendues actuellement par la Brosserie française - Sources : la Brosserie française et la Brosse et Dupont

I.III Des implantations anthropiques basées sur le socle naturel

Le socle naturel constitue le fondement d'activités économiques et de savoir-faire mais il explique aussi les implantations humaines historiques sur le territoire.

I.III.I Des implantations historiques dans les vallons, sur les plateaux, aux abords des cours d'eau et en pied de cuesta

Le socle naturel, spécifiquement la topographie et l'hydrographie, a fortement influencé l'implantation historique des Hommes et du bâti. Plusieurs types d'installation peuvent être distingués :

>>> Des bourgs implantés dans les vallons

Plusieurs bourgs du territoire ont suivi cette logique d'implantation, spécifiquement dans le secteur du plateau picard où de nombreux vallons secs se sont constitués et débouchent sur des vallées humides (celles de la Liovette, du Thérain ou encore de la Laversines). Le développement bâti assure une protection face au vent du plateau et s'opère le long de la voie de communication. Maulers en est un parfait exemple.

>>> Des bourgs implantés sur les plateaux

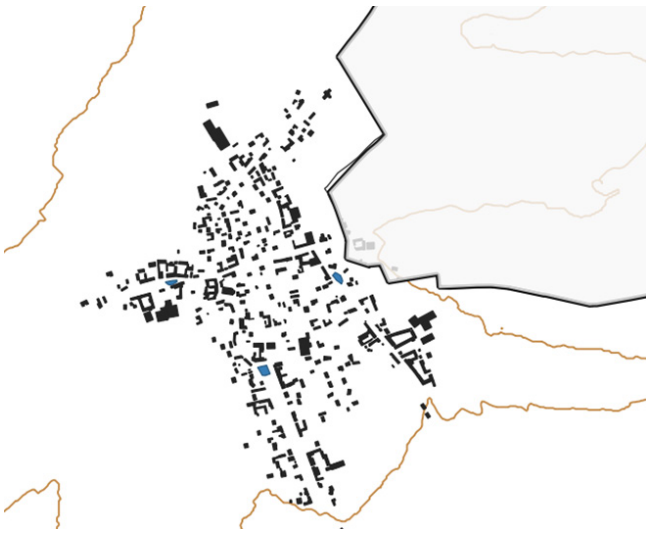
A l'inverse, d'autres bourgs se sont déployés sur un plateau, au croisement d'axes de communication et à proximité immédiate des cultures. Pour se préserver des vents et répondre aux besoins de la population, des ceintures vertes nourricières, notamment composés de vergers se sont constitués comme un écrin pour le bâti. Le village de Francastel illustre cette inscription territoriale.





Carte de l'Etat Major - Source : Géoportail





Courbes de niveau (IGN), hydrographie (IGN) et bâti (cadastre)

>>> Des bourgs implantés aux abords des cours d'eau

La proximité de l'eau est un motif d'implantation historique universel. Qu'il s'agisse du Thérain ou de ses affluents, certains bourgs du Beauvaisis se sont implantés en bord de cours d'eau, bénéficiant de l'accès à cette ressource support d'activités économiques. Herchies est l'exemple de ce type d'installation humaine mais l'ensemble des communes de la vallée du Thérain en sont une illustration.

>>> Des bourgs implantés en pied de cuesta

Motif emblématique de la boutonnière du Bray dans le Beauvaisis, la cuesta du Bray a conditionné le déploiement des constructions à ses pieds. Les bourgs historiques bénéficient alors d'une topographie plus propice à l'installation et de la proximité aux voies de communication. Auneuil est le parfait exemple de ce type d'implantation.



Carte de l'Etat Major - Source : Géoportail



Courbes de niveau (IGN), hydrographie (IGN) et bâti (cadastre)

I.III.II Le sous-sol comme substrat constructif

Outre le lien entre implantation historique des bourgs et socle naturel, la richesse et la diversité du sous-sol ainsi que l'existence d'activités extractives sur le territoire ont permis l'utilisation de matériaux locaux pour la construction. La brique bien évidemment, marquée par des variations de couleurs, du rosé au rouge en passant par l'orange, mais aussi le torchis (notamment basé sur de la terre argileuse) et la pierre calcaire sont visibles dans le paysage urbain du Beauvaisis. Quelques exemples sont présentés ci-après.



Utilisation de la pierre calcaire en façade sur rue et de la brique en partie haute du pignon à Hermes - Source : google-maps



Utilisation du torchis pour combler des pans de bois et soubassement en brique (pour partie) à Fontaine-Saint-Lucien



Torchis, colombages et soubassement en briques à Berneuil-en-Bray



Utilisation de la brique et encadrement des ouvertures en pierre et céramique Beauvais



Utilisation de pierre calcaire et de briques à Fouquenies



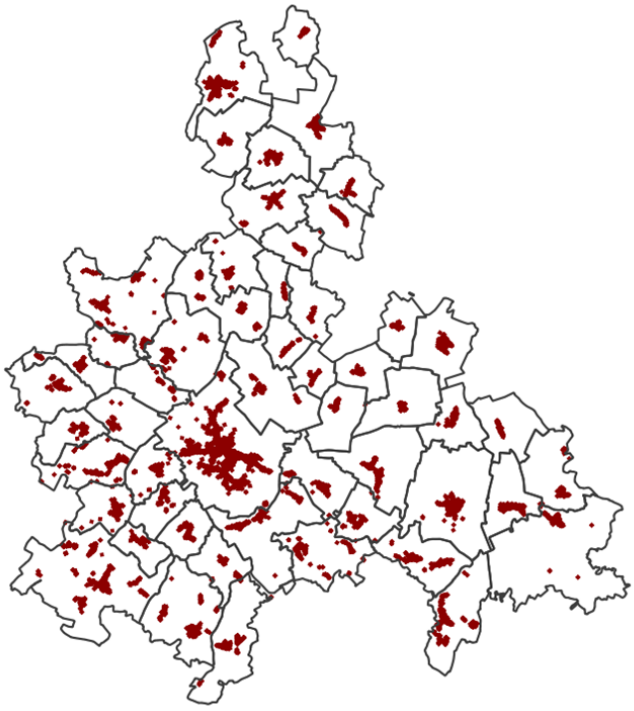
Moellons de grès, briques et bois à Fouquerolles

I.IV Une compacité historique du bâti et des formes urbaines parfois remises en cause par les développements de l'urbanisation

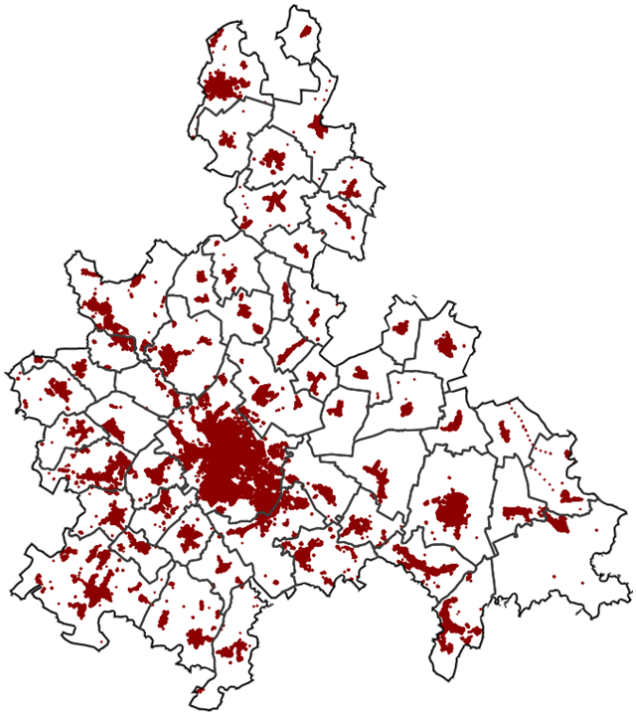
Des implantations humaines historiques aux entités bâties aujourd'hui, l'urbanisation du territoire est marquée par quelques grands principes (la compacité et l'alignement du bâti notamment) parfois remis en cause par le développement récent.

I.IV.I Une compacité historique du bâti

Au-delà de l'accroche au socle naturel, les ensembles bâtis du territoire de l'agglomération du Beauvaisis sont marqués par leur compacité, soit la concentration des constructions dans les bourgs. Cette situation s'explique notamment par l'implantation des fermes en cœur de village. Les hameaux et écarts ne se retrouvent pas dans toutes les communes et se concentrent pour l'essentiel dans le secteur de la boutonnière du Bray et dans la vallée du Thérain. Sur le plateau picard, la dispersion du bâti est quasi nulle. Cette compacité historique se lit encore aujourd'hui dans la structure du territoire, même si, nous le verrons ci-après, le développement de l'urbanisation est parfois venu remettre en cause cette organisation ancienne.



Bâti avant 1900 - Source : IGN



Bâti à fin 2021 - Source : cadastre

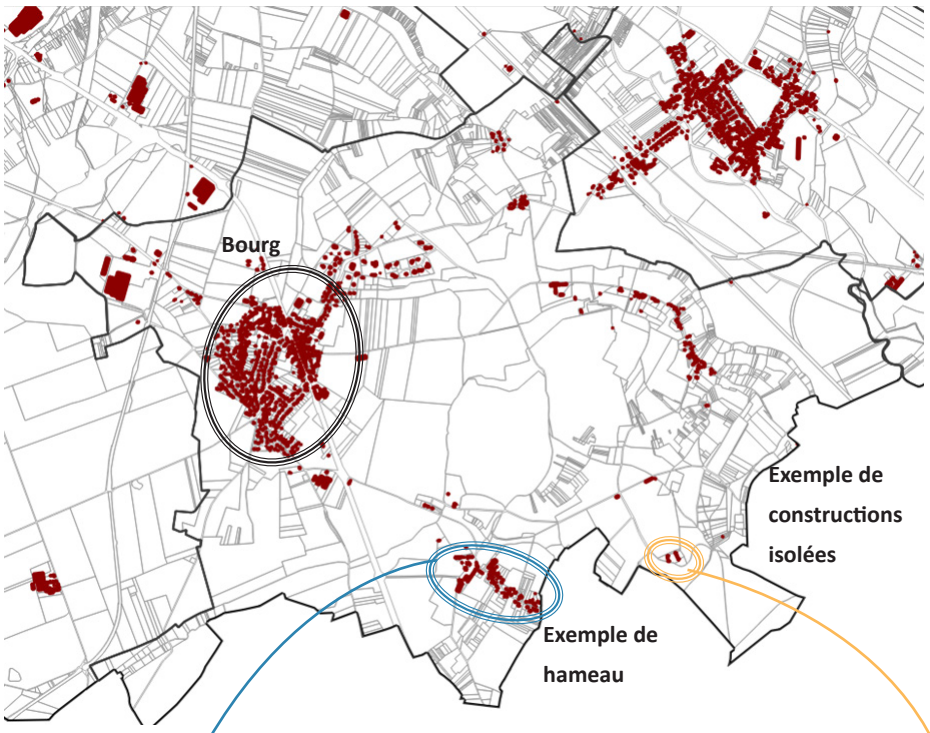
>>> Exemple de Maisoncelle-Saint-Pierre - Le village est composé d'un bourg, unique entité bâtie de la commune. Ce regroupement historique des constructions est toujours marquant.



Bâti à fin 2021- Source : cadastre



Source : géoportail



Bâti à fin 2021 - Source : cadastre

>>> Exemple de Warluis - A l'inverse de Maisoncelle-Saint-Pierre, le village se compose d'un bourg et d'entités bâties qui s'inscrivent en discontinuités (hameaux et constructions isolées). Ainsi, au sud de la commune, se situe le hameau de l'Epine, déjà présent sur la carte de l'Etat major, implanté à proximité du château de Warluis. A l'est de ce hameau, des constructions isolées sont présentes : il s'agit de bâtis liés à l'ancienne abbaye de Saint-Arnould, déjà visibles sur la carte de l'Etat Major et illustrant le passé religieux du territoire.



Hameau de l'Epine - Source : géoportail



Ancienne abbaye de Saint-Arnoult - Source : géoportail



Hameau de l'Epine - Source : carte de l'Etat Major



Ancienne abbaye de Saint-Arnoult - Source : carte de l'Etat Major

I.IV.II Deux grandes morphologies historiques de village : le village rue et le village carrefour et un motif urbain récurrent, l'alignement sur rue

Les différentes implantations historiques ont généré des formes urbaines variant d'un bourg à l'autre mais 2 principaux types de morphologies peuvent être observés :

>>> Une partie des bourgs du territoire se sont organisés le long d'une voie principale ; il s'agit des villages rues, pouvant parfois être le support de voies secondaires qui connaissent elles aussi un développement linéaire.

Dans ce type de village, la rue principale concentre le bâti et les lieux de vie (mairie, église, commerces le cas échéant). Plusieurs logiques apparaissent : l'évitement de la contrainte liée au relief (inscription dans les vallons sur le plateau picard par exemple) et la préservation des terres agricoles situées aux abords. Parfois, de petites places viennent interrompre la linéarité de la rue.



Exemple du bourg de Rémérangles - illustration de l'implantation du village rue - Source : cadastre



Guignecourt - implantation des constructions le long de la rue de l'Eglise - Source : cadastre



Laversines - un axe principal et des artères secondaires aux développements linéaires - Source : cadastre



Lachaussée-du-Bois d'Ecu



Maulers

>>> Une autre partie des bourgs du territoire se sont développés autour d'un nœud de voies de circulation.

Cette organisation urbaine traduit un développement urbain structuré autour d'un carrefour de voies de communication, marqué le plus souvent par la présence d'un édifice majeur. C'est le cas à Luchy (église) ou à Crèvecoeur-le-Grand (château). Dans d'autres situations, le nœud du village correspond à un croisement routier, plus ou moins associé à des espaces publics, c'est le cas à Troissereux (espaces de stationnement et place du monument aux morts).



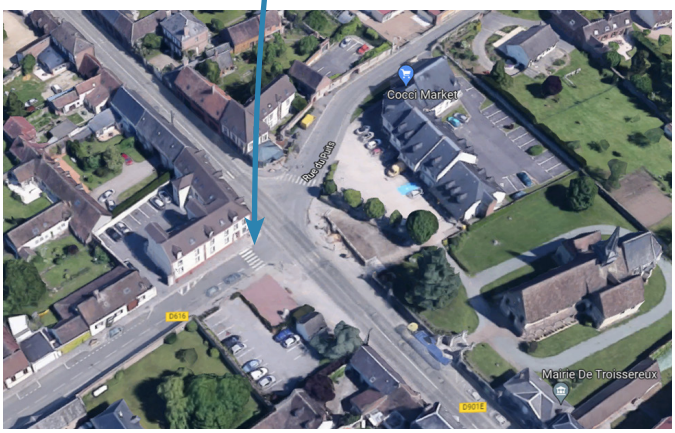
Exemple du village de Luchy- illustration de l'implantation du village carrefour - Source : cadastre

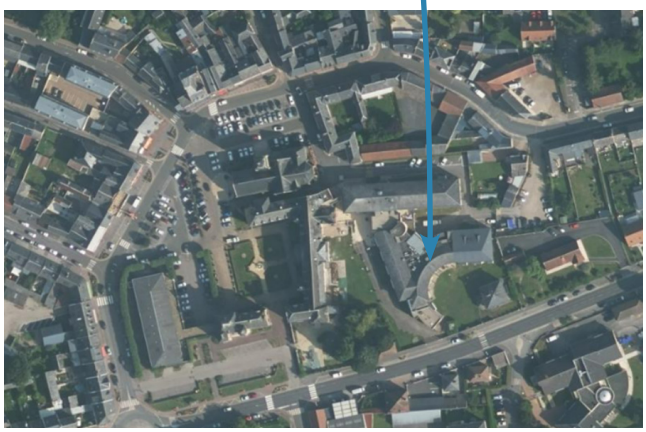


Troissereux



Crèvecoeur-le-Grand



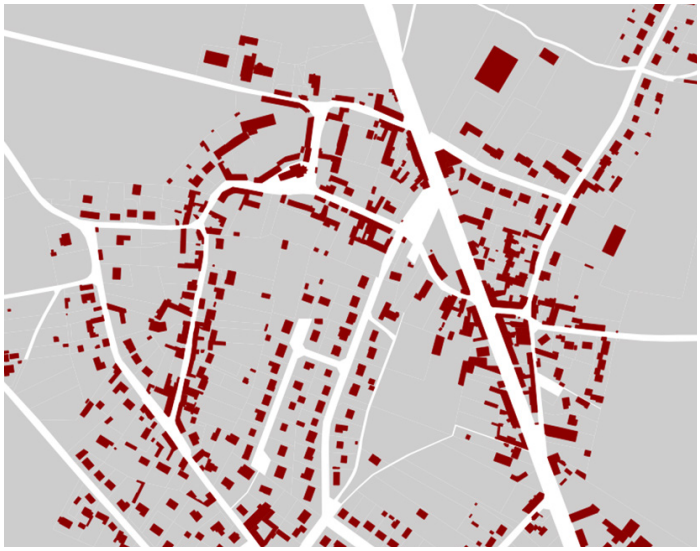


>>> Une troisième forme de village, moins fréquente, peut être observée sur le territoire intercommunal : les villages aux polarités multiples.

Il s'agit de communes dont le développement s'est constitué de façon historique en deux polarités, proche l'une de l'autre. A Litz par exemple, le bourg s'est structuré d'une part autour de l'église au nord et d'autre part le long de la chausée Brunehaut au sud (ancienne voie romaine). A Warluis, le bourg s'est déployé de part et d'autre de la RD1001 qui constituait la «route de Calais à Paris» (cf carte d'Etat Major). Enfin, l'exemple de la Neuville-en-Hez montre un développement relativement similaire à Litz avec un déploiement autour de l'église au nord et un autre le long de l'actuelle RD931, «route de Rouen à Compiègne» (cf carte de l'Etat Major).



Exemple du bourg de Litz - illustration de l'implantation du village multipolaire - Source : cadastre







Warluis - Source : cadastre et carte de l'Etat Major



La Neuville-en-Hez -Source : cadastre et carte de l'Etat Major

>>> Un motif urbain récurrent dans toutes les communes : l'alignement sur rue

Quelque soit la morphologie urbaine, tous les villes et les villages du territoire du Beauvaisis sont historiquement marqués par la présence d'un bâti à l'alignement sur rue, visible en cœur de bourgs ou dans les faubourgs des communes d'une taille plus importante (Beauvais, Crèvecoeur-le-Grand et Bresles notamment). Cet alignement sur rue structure le paysage urbain. La hauteur et la forme architecturale du bâti sont variables et, dans certains cas, l'alignement s'accompagne de commerces en rez-de-chaussée. L'alignement concerne à la fois des bâtis d'habitation et des fermes ou anciennes fermes dont les façades sur rue annoncent via des porches, à l'arrière, des bâtis organisés autour d'une cour. L'alignement peut aussi être marqué par une clôture, la construction étant alors en retrait.



Alignement dans le bourg de Pierrefitte-en-Beauvaisis - fermes ou anciennes fermes



Alignement dans le bourg de Crèvecoeur-le-Grand - bâti de type R+1+combles avec commerces en RDC



Alignement dans les faubourgs, l'exemple de Bresles



Alignement dans les faubourgs, l'exemple de Beauvais



Alignement constitué de bâtis et de clôtures à Rochy-Condé



Alignement constitué de bâtis et de clôtures à Saint-Léger-en-Bray

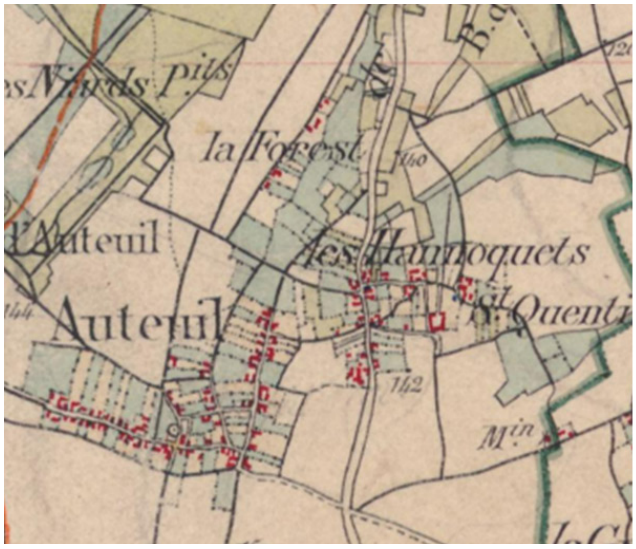
I.IV.III Des évolutions de l'urbanisation qui remettent parfois en cause l'implantation urbaine historique

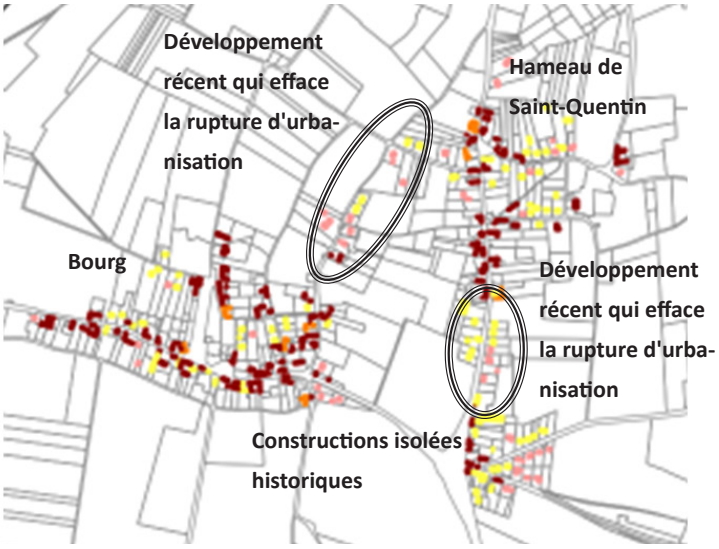
Les caractéristiques urbaines historiques, qu'il s'agisse de la compacité du bâti, des morphologies de village ou encore de l'alignement sur rue sont parfois remises en cause par le développement récent de l'urbanisation, en rupture avec le noyau ancien pour plusieurs raisons, dont :

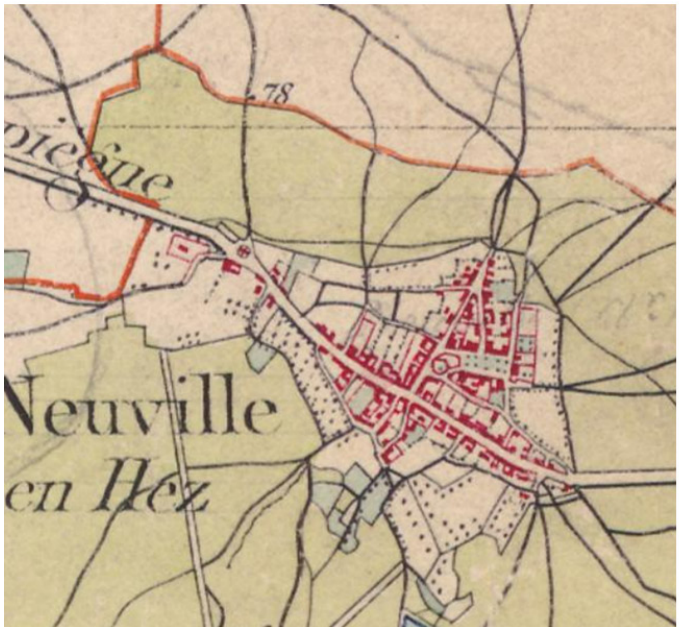
- Sa localisation parfois ex-nihilo,
- L'organisation de son réseau viaire,
- Sa trame parcellaire,
- Sa rupture avec l'alignement.

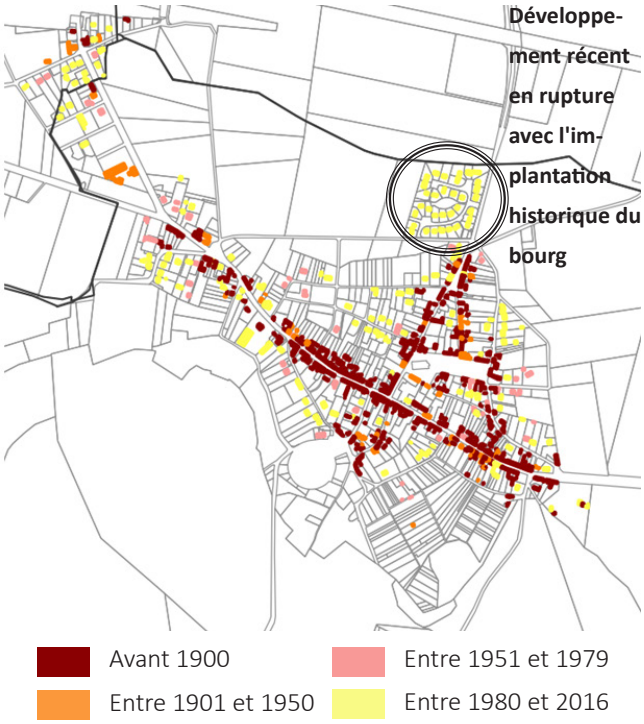
>>> Un développement urbain parfois ex-nihilo

Dans certaines communes, les constructions récentes se sont réalisées en rupture avec les implantations historiques. C'est le cas par exemple à Auteuil où le développement linéaire rue du Château d'eau et rue de Beauvais est venu remettre en cause la compacité historique du bâti. La rupture d'urbanisation entre le bourg et le hameau de Saint-Quentin tend à se dissoudre au fur et à mesure de la réalisation de nouveaux bâtis tandis que les constructions du hameau se sont diffusées du nord vers le sud jusqu'à venir relier des bâtis initialement isolés situés aux abords de la rue de Gournay. Un autre cas est également observable à la Neuville-en-Hez où le développement bâti récent s'est inscrit au nord du bourg, dans son prolongement mais en rupture avec sa linéarité. Les constructions s'implantent en retrait de l'avenue du Général Leclerc, à l'inverse du tissu ancien et s'organisent en ilot relativement autonome avec notamment un système viaire propre.









En haut : Auteuil, en bas : la Neuville-en-Hez

A gauche : carte de l'Etat Major, à droite : époque d'apparition du bâti d'après l'IGN

>>> Un développement urbain qui s'inscrit parfois en rupture avec les trames viaires et parcellaires historiques

Dans de nombreuses communes, le développement récent s'est fait en rupture avec les trames viaires et parcellaires historiques. C'est le cas par exemple à Hermes. Le réseau viaire du bourg est caractérisé par un maillage dense de voies aux gabarits variés engendrant la constitution d'ilots fermés, de tailles et de formes diversifiées. Les opérations urbaines plus récentes s'inscrivent en rupture de cette trame historique : la voirie perd souvent sa fonction de passage au bénéfice d'une unique fonction de desserte garantissant un trafic limité et minimum aux seuls habitants du secteur ; les tracés et les gabarits des voies sont par ailleurs plus homogènes. Le constat est assez similaire concernant la trame parcellaire. Alors qu'elle varie en formes et en tailles dans le bourg, elle est marquée par une relative similarité d'un terrain à l'autre dans les opérations de constructions récentes, voire elle se dissout dans le cadre de projet d'ensemble (exemple des constructions aux abords de la place Nelson Mandela).



Tissu parcellaire dans le centre ancien, aux abords de la rue de Caillouel et de la place Nelson Mandela à Hermes - Source : cadastre

>>> Un développement urbain qui s'inscrit parfois en rupture avec l'alignement sur rue

L'alignement sur rue, motif historique d'implantation urbaine du Beauvaisis, est parfois rompu par des nouvelles constructions, bâties en retrait de la rue, sans matérialisation d'un élément à l'alignement (partie de construction, annexe, clôture...). Le passage du tissu ancien aux secteurs plus contemporains est alors fortement perceptible dans le paysage urbain et la transition parfois abrupte.



Crèvecoeur-le-Grand



Fontaine-Saint-Lucien

I.IV.IV En pochoir du bâti : les espaces libres, publics ou privés, végétalisés ou non

L'analyse des entités urbaines ne peut pas se résumer qu'à l'observation du bâti, de son implantation historique à son développement. Il s'agit également de se pencher sur les espaces «en pochoir» de ce bâti : les espaces libres de constructions, publics ou privés, aux fonctions différenciées et plus ou moins affirmées.

>>> Les espaces publics

Les espaces publics du territoire du Beauvaisis se composent :

- Des voiries, évidemment présentes dans toutes les communes et qui constituent, dans certains cas, le seul espace public. Elles sont parfois associées à des éléments de végétalisation (alignements d'arbres par exemple) lorsque l'espace le permet (l'étroitesse des axes dans les bourgs rend parfois difficile les aménagements).

- D'espaces de stationnement, à la taille et au traitement variables selon les communes et leur fonction. Ils sont parfois végétalisés. Ces secteurs sont associés à des points d'intérêt dans une commune : équipements, espaces de loisirs, commerces...

- De places, spécifiquement dans les villages carrefours où elles constituent le cœur de la commune. La place peut être le support d'activités communales ou encore d'une animation commerciale. Leur degré de végétalisation est variable.

- D'espaces verts : parcs et jardins, bords de cours d'eau et de plans d'eau dans le cas où ils sont ouverts au public et jardins familiaux (à la dimension semi-publique).

  La ville-centre de l'agglomération, Beauvais, regroupe et concentre, pour une grande partie, l'ensemble des types d'espaces verts présents sur le territoire. Elle compte ainsi 12 sites de jardins familiaux, soit environ 1500 parcelles sur des terrains communaux, gérés par des associations regroupées au sein d'un comité départemental. A cela s'ajoute un site de jardins familiaux sur des parcelles privées. L'usage des jardins familiaux est historiquement très ancien et touche 10 à 15% de la population urbaine, notamment les occupants des logements verticaux. Les jardins familiaux constituent de véritables lieux de vie et d'échanges majeurs. La demande est aujourd'hui supérieure à l'offre.

  Beauvais présente par ailleurs de nombreux et vastes parcs urbains (parc Kennedy, square Jules Brière...) ainsi qu'un important patrimoine arboré constitué d'allées d'arbres particulièrement mâtures ou bien développés (avenue Jean Moulin, rue Lucien Lainé, boulevard De Gaulle...) apportant des fonctions significatives (ombrage, évapotranspiration...).

  Concernant les espaces verts associés à la vallée du Thérain et de ses affluents, ils sont répartis tout au long de la traversée urbaine. Ils concernent ponctuellement les deux rives, notamment en aval de la Tour Boileau. Ces deux caractéristiques sont favorables à la mise en œuvre d'une valorisation de cette coulée verte urbaine : accès sur chaque rive, continuité écologique améliorée, voie verte, accès mieux réparti à un îlot de fraicheur... En revanche sur l'ensemble du linéaire, les rivières qui traversent Beauvais (Thérain, Liovette, Avelon, rivière de Saint-Quentin) se font discrètes et sont relativement peu accessibles (boisement de Voisinlieu, parc Saint-Quentin...). De nombreuses discontinuités d'accès, de signalement et des portions complètes de couverture urbaine entre le parc de la Grenouillère et l'A16 réduisent également considérablement les ressources potentielles que ce patrimoine alluvial pourrait apporter à la ville.

- De tours de ville et des mares, représentatifs des espaces publics hors de la ville-centre : les tours de village, historiquement associés à des haies et des talus plantés, sont un outil d'aménité du quotidien très ancré dans

le quotidien des habitants. Par manque d'entretien ou développement de l'urbanisation, ils n'assurent plus, parfois, leur rôle de transition progressive avec les espaces cultivés. Les mares villageoises, quant à elle, véritable patrimoine culturel et historique des régions de grande culture, sont souvent préservées et paysagèrement aménagées mais sont très dégradées dans leurs fonctions écologiques et ne sont globalement pas valorisées en tant qu'espace vert/lieu de vie accessible. A noter : les espaces publics des bourgs, gérés sans produits phytosanitaires, présentent un vrai potentiel d'accueil de la biodiversité, pouvant même revêtir un rôle de refuge (pollinisateurs, amphibiens, petite faune...) dans des zones agricoles parfois fortement exploitées.



Exemple d'espaces d'une grande minéralité et très imperméabilisés à Beauvais



Rue de village où l'occupation urbaine est privilégiée par rapport aux espaces verts, souvent reportés en tour de village - exemple à Lafraye



Aire de jeux pour enfants à Auneuil



Espace public type place de jeu de paume à Auteuil



Parc Kennedy à Beauvais



Jardins familiaux à Beauvais (Le Breuil)



Des mares villageoises préservées et aménagées mais peu accessibles et peu impliquées dans les fonctions écologiques- exemple à Maisoncelle-Saint-Pierre

>>> Les espaces privés

Les espaces privés non construits de l'agglomération regroupent :

- Des cours de corps de ferme,
- Des jardins de l'habitat individuel, notamment des jardins arrières dans le cadre des bâtis implantés à l'alignement,
- Des espaces verts de l'habitat collectif,
- Les espaces enherbés de l'aéroport.

>>> Une gestion différenciée des espaces non bâtis

La question de la gestion des espaces verts constitue un enjeu fort pour le territoire dans la mesure où le patrimoine naturel urbain mixant haies, milieux boisés, milieux prairiaux et milieux humides présente de nombreux avantages, plus ou moins facilement perceptibles à l'échelle humaine quotidienne : récréativité, attractivité du cadre de vie, transition avec le milieu agricole, rafraîchissement et protection contre le vent, absorption des crues... Depuis 2017, l'ensemble des communes de l'agglomération sont engagés dans la démarche "0 phyto" dans les espaces publics et appliquent une stratégie de contrôle de l'enherbement plutôt que de lutte, pour que le végétal spontané trouve sa place dans le tissu urbain. A Beauvais, l'initiative a été menée dès 2012. En parallèle, la gestion des espaces en herbe de l'aéroport, en lien étroit avec la commune de Tillé, fait l'objet d'un plan de gestion par fauchage avec les agriculteurs locaux.

Par ailleurs, une charte des espaces publics est en cours de constitution à l'échelle de la CAB ; elle porte l'enjeu de désimperméabilisation à grande échelle afin d'apporter une réponse directe et naturelle à la problématique que représente la gestion des eaux pluviales (surcharge des réseaux et de l'assainissement, consommateurs d'espace et d'entretien, et restitution des eaux pluviales dans le cycle de l'eau du sol). Plus indirectement, cette question de l'infiltration des eaux pluviales permet également des économies et des optimisations sur d'autres enjeux urbains comme les îlots de chaleur (largement présents dans les espaces de centralité, dans les zones commerciales et d'activités notamment), l'irrigation des espaces verts, la création de supports de paysage et de biodiversité en ville via les noues etc. Cette stratégie d'espaces publics en gestion différenciée (0 phyto, désinperméabilisation, végétalisation) est notamment mise en œuvre dans les cimetières du Beauvaisis. Le quartier Argentine (rue du Poitou) devient également un fleuron de l'éco-aménagement urbain, avec la création d'un parking enherbé, d'un parc avec récupération des eaux pluviales des rues adjacentes, ou encore la plantation d'arbres...

L'enjeu de désimperméabilisation du territoire et du retour des eaux de pluie dans le cycle de l'eau du sol participe directement à un rafraîchissement de l'atmosphère, à la bonne santé de la végétation lui permettant de remplir ses services écosystémiques (ombrage, évapotranspiration, stockage de carbone, alimentation du sol...), à une meilleure qualité des espaces verts, et à un allègement des réseaux d'assainissement et une limitation des pollutions. Pour des espaces urbains vivables dans les années à venir, cet enjeu est transversal et majeur.



Une végétalisation globalement efficace, des espaces perméables et des fonctions de mobilités préservées- exemple à Herchies



Des espaces verts dont le potentiel de services pourrait être développé (multistrates, végétation comestible...)- exemple à Crèvecoeur-Le-Grand



Stationnement désimperméabilisé à Beauvais (quartier Argentine)



Une gestion différenciée vertueuse dans le bourg- exemple à Bailleul-sur-Thérain

II UN SOCLE NATUREL SUBSTRAT DE LA TRAME VERTE ET BLEUE LOCALE

L'analyse des composantes du socle naturel permet de comprendre les implantations humaines et les attaches au territoire. Elle permet également de mettre en lumière les éléments fondateurs du réseau d'espaces naturels, qui maille le territoire.

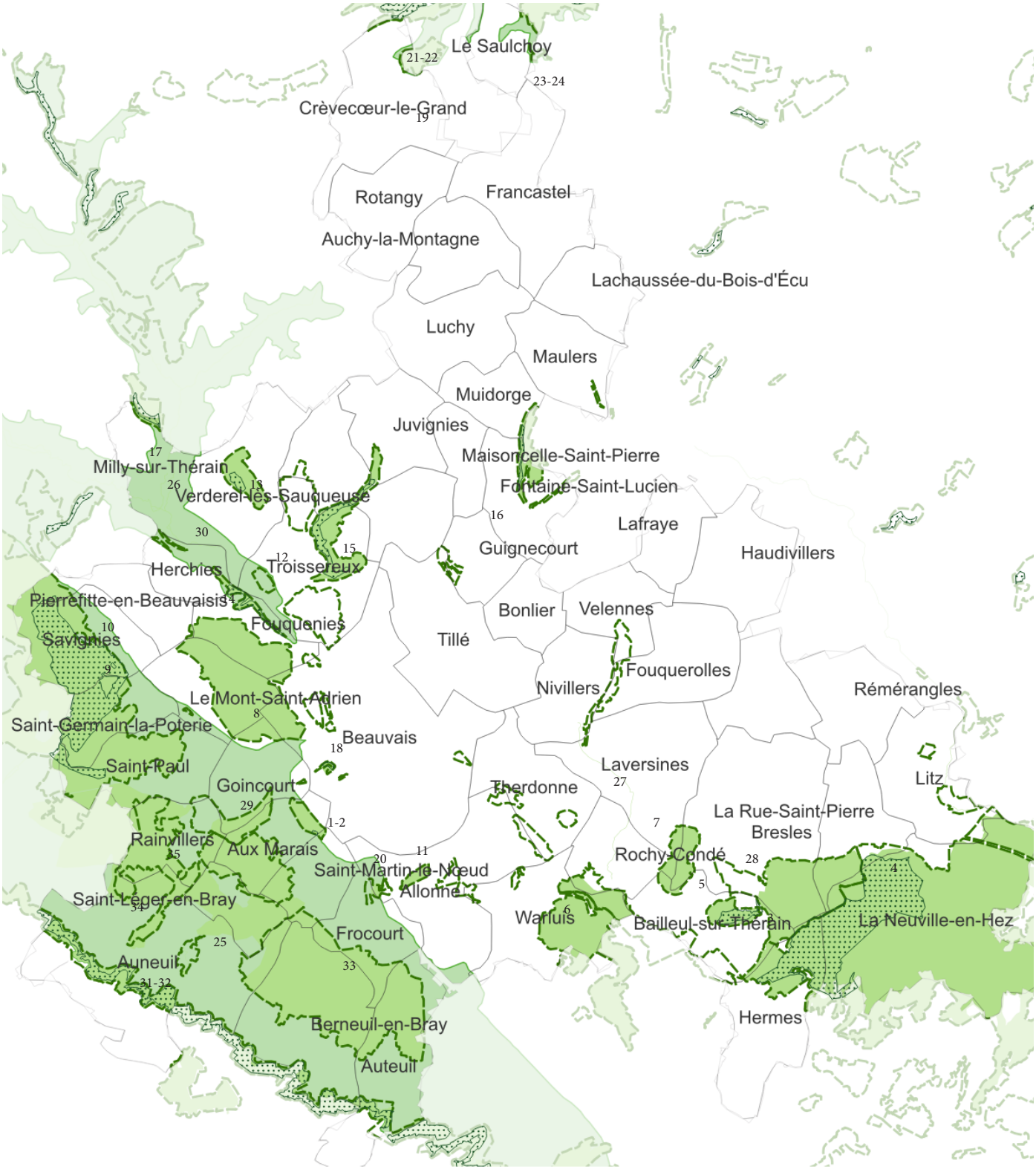
II.I Un réseau hétérogène préservant des habitats naturels et des espèces variées

Le patrimoine naturel du territoire repose sur une géologie très particulière (mixant sols calcaires et acides), et un relief localement très prononcé aux orientations multiples (versants nord et sud des coteaux et buttes). Géologie et relief créent des conditions hydrologiques et climatiques particulières (boutonnière du Bray fraîche qui collecte les eaux en cuvette, rivières et ruisseaux à courant vif, milieux élevés et exposés sud chauds et très secs...). La combinaison de ces quatre paramètres offre une diversité d'habitats naturels très importante et étroitement imbriqués, qui accueillent donc naturellement une très grande diversité d'espèces. La présence de milieux rares implique également la présence d'espèces rares et remarquables. Cette conformation de biotopes permet la présence en limite nord de répartition de nombreuses espèces d'affinités subméditerranéennes et montagnardes dont la présence dans le nord de la France est exceptionnelle.
Outre leur valeur intrinsèque en tant que bien naturel commun, ces milieux naturels remplissent, lorsqu'ils sont en bon état, de nombreux services écosystémiques indispensables au fonctionnement des sociétés humaines : filtration et répartition de l'eau, production d'oxygène, stockage de carbone, limitation de l'érosion des sols et des inondations, production de sols propices à l'alimentation et au pâturage, production de ressources et de matériaux, présence de petite faune auxiliaire des cultures, zones tampon des températures et de l'hygrométrie.....

Le territoire de la CAB est concerné directement par 6 sites ZSC (zones spéciales de conservation) du réseau Natura 2000 (absence de ZPS, zones de protection spéciales, dans le territoire), 22 ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2, qui traduisent localement la qualité exceptionnelle et l'importance à grande échelle du patrimoine naturel du territoire. Le réseau d'Espaces Naturels Sensibles du Département de l'Oise se superpose globalement aux ZNIEFF 1, et toutes les ZSC couvrent des ZNIEFF 1. Le Conseil Départemental de l'Oise a approuvé le 4 juillet 2022 son nouveau Schéma Départemental des Espaces Natures Sensibles (SDENS) identifiant 258 ENS dont 134 prioritaires. Sur le territoire intercommunal, 41 ENS sont recensés. Ces réseaux représentent environ 1/3 du Beauvaisis, mais sont inégalement répartis car ils se concentrent sur les espaces naturels les plus préservés du territoire, par ailleurs très fortement anthropisés.

Pour en avoir une vision environnementale représentative, ces espaces sont présentés ci-dessous par grandes catégories d'habitats naturels, chacun regroupant plusieurs zonages de biodiversité plus ou moins superposés et partagés entre plusieurs habitats. Tous ces habitats sont écologiquement et fonctionnellement liés entre eux, ce qui est traduit dans la Trame Verte et Bleue du territoire. Cette analyse par habitats naturels couvre donc l'ensemble des espaces naturels du territoire, à des degrés de préservation / dégradation variés, qu'ils soient ou non couverts par un zonage de biodiversité remarquable.

NB : L'analyse des incidences spécifique au réseau Natura 2000 fait l'objet d'un chapitre dédié du rapport de présentation et de justification du PLUi. De plus, un Atlas de biodiversité a été finalisé en 2025 sur le territoire du Beauvaisis. Il est venu compléter les connaissances générales du territoire en vue de la protection, de la préservation et de la valorisation de la biodiversité.



Zonages d'espaces préservés ou inventoriés pour la biodiversité sur le territoire de la CAB (carte et liste)

II.I.I Les forêts et boisements

Ces habitats sont notamment préservés ou identifiés par les zonages suivants :

- Natura 2000 ZSC FR2200377 Massif forestier de Hez-Froimont et Mont César
- Natura 2000 ZSC FR2200372 Massif forestier du Haut Bray de l'Oise
- ZNIEFF 1 - 220005053 Forêt domaniale de Hez- Froidmont et bois périphériques, ZNIEFF 1 - 220005061 Pelouses et bois du Mont César à Bailleul-sur-Therain, ZNIEFF1 - 220014095 Montagne et marais de Merlemont, bois de Hez-Ponchon, ZNIEFF 1 - 220014099 Butte du Quesnoy, ZNIEFF 1 - 220005071 Forêt domaniale du parc Saint-Quentin, ZNIEFF 1 - 220005070 Massif forestier du haut Bray de l'Oise et bois de Crêne, ZNIEFF 1-220030016 Bois et Landes des coutumes à Allonne

La diversité des substrats géologiques (craie, marnes, roches calcaires, sables acides...) et des expositions des versants de ces forêts génèrent une diversité élevée de conditions microclimatiques. Les versants exposés au sud et les substrats secs bénéficient d'influences méridionales permettant la présence de forêts et lisières thermocalcicoles, qui sont des milieux menacés, de plus en plus rares et dégradés dans les plaines du nord-ouest de l'Europe. On y trouve des ambiances médioeuropéennes voir subméditerranéennes (hêtraie-chênaie, sous-bois ponctuellement de Houx et de Buis). Les versants exposés au nord et les substrats frais offrent ponctuellement une ambiance submontagnarde avec des boisements de pente nord à Hêtre, Frêne, Erables, Tilleuls, Charme, avec des sous-bois à Myrtille, et des boisements frais ou humides, notamment en bas de pente (forêts alluviales à Aulne et Frêne, aulnaies à Osmonde royale, boisements de Chênes sessiles et de Bouleaux...).

Ainsi, ce biotope permet l'expression d'une biodiversité rare et très élevée pour la Picardie. Ne sont cités ici que quelques exemples d'espèces particulièrement patrimoniales :

- floristiques : Céphalanthère à grandes fleurs, Sceau de Salomon odorant, Laîche digitée, sous-bois de Jonquilles et de Jacinthes, Digitale jaune, Euphorbe douce...
- mammalogiques : Musaraigne aquatique, Martre des pins, Petit et Grand Rhinolophes, Grand Murin...
- ornithologiques : la Bondrée apivore, le Pic noir et Pic mar, le Busard Saint-Martin, le Rougequeue à front blanc, le Faucon hobereau, la Bécasse des bois...
- entomologiques : Lucane cerf-volant, Thécla de l'Orme, la Fiancée (papillon de nuit qui affectionne les chênaies)...

- ornithologiques : la Bondrée apivore, le Pic noir et Pic mar, le Busard Saint-Martin, le Rougequeue à front blanc, le Faucon hobereau, la Bécasse des bois...
- entomologiques : Lucane cerf-volant, Thécla de l'Orme, la Fiancée (papillon de nuit qui affectionne les chênaies)...



La forêt de Hez-Froidmont dominant La Neuville-en-Hez



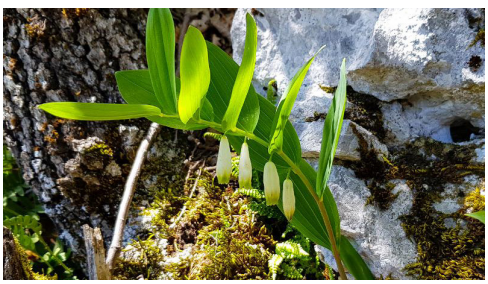
A droite : Hêtraie submontagnarde (Forêt de Hez-Froidmont)



Sous-bois calcaire thermophile à Anémone sylvie (Guignecourt)



Martre des pins (R.Poncet, INPN)



Sceau de Salomon (AH.Paradis, INPN)

II.I.II Les milieux thermophiles et pelouses sèches

Ces habitats sont notamment préservés ou identifiés par les zonages suivants :
- Natura 2000 ZSC FR2200369 Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis),
- Natura 2000 ZSC FR2200362 Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle,
- ZNIEFF 1- 220013617 Bois et larris de Courroy, ZNIEFF 1- 220013455 Coteau du Thérain, de Fouquenies à Herchies, ZNIEFF 1- 220013774 Garenne de Houssoye et mont de Guéhengnies, ZNIEFF 1- 220013616 Larris et bois des Longues eaux, ZNIEFF 1- 220014037 Larris de la vallée de Villers et bois de Varde à Saint-Omer-en-chaussée, ZNIEFF 1- 220014328 Pelouse du Mont aux lièvres à Beauvais, ZNIEFF 1- 220220002 Butte du Gallet, ZNIEFF 1- 220420013 Coteau des carrières de Bongenoult à Allonne, ZNIEFF 1- 220220006 Bois du camp Jourdain et larris des Vallées de Misere et de Crevecoeur, ZNIEFF 1- 220220003 Larris et bois de la vallée de Domeliers et de Fontaine

Les surfaces de pelouses sèches calcaires, à différents stades de leur colonisation pour atteindre l'état de forêt, constituent des habitats régionalement rares qui, associées à des conditions de sols très variées (sols limoneux calcaires, sols sabelux acides...), créent une diversité d'habitats accueillant une très grande richesse en espèces patrimoniales. Ces pelouses et milieux ras et secs, localement dénommés larris, étaient auparavant entretenus ouverts par le pâturage traditionnel extensif, souvent ovin, dont témoigne la présence de Genévrier. Suite à l'abandon quasi complet de ces pratiques, les pelouses se transforment en ourlets à Centaurée, Origan et Brachypode, ensuite colonisés par l'installation de fourrés denses d'épineux (fruticées à cornouillers, viornes, prunelliers, troènes...) puis par des boisements. Il s'ensuit une disparition ou une réduction très forte de l'intérêt écologique et paysager de ces milieux remarquables. D'après l'inventaire ZNIEFF, la surface des pelouses sèches de Picardie a été divisée par vingt environ depuis un siècle. Aujourd'hui souvent seuls les grattis de lapins et de chevreuils permettent de maintenir ces milieux ras et de réinitialiser leur dynamique.

Le réseau de zonages écologiques préserve et identifie la majorité de ces milieux relictuels encore en bon état mais fragmentés à l'extrême, et qui présentent de très minces connectivités entre eux, ce qui isole les populations. Les pressions sont nombreuses (carrières, décharges, boisements artificiels, en particulier pinèdes à Pin noir d'Autriche, plantations de merisiers, eutrophisation agricole, moto-cross, etc...).

Voici quelques exemples d'espèces particulièrement patrimoniales dans ces milieux :
- floristiques : nombreuses plantes subméditerranéennes en limite d'aire de répartition, au moins 22 espèces d'orchidées (Orchis brûlé, Epipactis rouge-foncé, Limodore à feuilles avortées...) ; Polygale chevelu, Germandée des montagnes, Epiaire des Alpes, Pulsatille commune, Botryche lunaire (petite fougère thermocalcicole), Armoise champêtre... ; nombreuses espèces de mousses des milieux spécifiques ;
- mammalogiques : Muscardin ; Grand Rhinolophe, Vespertilion à moustaches, Vespertilion de Daubenton et autres chiroptères...
- ornithologiques : rapaces nicheurs (Bruant zizi, Bondrée apivore, Alouette lulu...)
- herpétologique : importante population de Coronelle lisse
- entomologique : lépidoptères rares (Damier de la Succise, Procris des Centaurées...), Cigale des montagnes...


Grand Rhinolophe (P.Gilot, Obs37)


Fluoré (P.Haffner, INPN)


Orchis brûlée (O.Roquinarc'h, INPN)


Larris du Mont aux Lièvres, Beauvais



Le Mont-César (Bailleul-sur-Thérain)



La Butte du Gallet (Crèvecoeur-le-Grand)



Coteau pâturé, exemple d'espace de biodiversité patrimoniale potentiel (Auchy-la-Montagne)

ZOOM sur le projet PAPECH

Le Plan d'Action en faveur des Pelouses Calcaires des Hauts-de-France a pour objectif est la préservation des pelouses calcaires et des communautés qui leur sont associées, à l'échelle de la région. L'acquisition de connaissances et la planification d'actions visant à la conservation des pelouses en constituent les principales actions.

C'est dans ce cadre que le CBNBL, en collaboration avec le Groupe ornithologique du Nord, Picardie nature, le Cen Hauts-de-France et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, participe à l'élaboration du plan d'action par le biais d'inventaires et de mise en place de stratégies de protection.

La préservation des pelouses sèches entre dans la stratégie d'adaptation au changement climatique en permettant la migration d'espèces du sud vers le nord selon la progression de la hausse des températures moyennes.

II.I.III Les cours d'eau et milieux humides

Ces habitats sont notamment préservés ou identifiés par les zonages suivants :
- ZNIEFF 2- 220220001 Haute vallée de la Celle en amont de Conty, ZNIEFF 2- 220420016 Vallées du Thérain et du petit Thérain en amont de Troissereux,
- ZNIEFF 1- 220420018 Réseau de cours d'eau salmonicoles du plateau picard entre Beauvais et Compiègne: Laversines, Aronde et Brêche, ZNIEFF 1- 220420021 Cours d'eau salmonicoles du pays de Bray : ru des Martaudes et ru d'Auneuil, ZNIEFF 1- 220014096 Marais tourbeux de Bresles, ZNIEFF 1- 220005072 Prairies alluviales de l'Avelon à Aux-Marais, ZNIEFF 1-220420017 Cours des rivières Thérain en amont d'Herchies, et des rus de l'Herboval et de l'Herperie.

Les milieux humides des vallées (étangs, tourbières, mares, mégaphorbiaies, prairies relictuelles...) sont très variés. Les pentes relativement fortes des lits mineurs des cours d'eau (limitant le colmatage des substrats rocheux du lit mineur) et la fraîcheur de l'eau, sont propices au développement des salmonidés (Truite fario notamment) devenus rares localement. Ces alluvions récentes limoneuses et argileuses recouvrent des alluvions anciennes plus sablograveleuses largement exploitées par des carrières, en aval de Milly-sur-Thérain.

Ponctuellement, l'humidité plus élevée, notamment liée au relief flirtant avec les deux cents mètres d'altitude, favorise la présence d'aulnaies tourbeuses à sphaignes dans quelques vallons arrosés par des petits rus. Les frênaies-acéraies-hêtraies d'affinités submontagnardes (Mercuriale pérenne, Myrtille, et la très rare Seslérie bleuâtre) sont également présentes.

Le fond de vallée humide est essentiellement occupé par des pâtures, des prairies de fauche inondables, des mégaphorbiaies et quelques aulnaies-saulaies ainsi que des peupleraies, en bordure du Thérain. Plusieurs cressonnières ponctuent également les fonds de vallée, ainsi que quelques petits étangs. Des cariçaies sont ponctuellement présentes notamment près de l'Avelon. Dans le nord du territoire, des mares de villages sont présentes en grand nombre et peuvent constituer des espaces refuge ou relais de grande importance si une gestion appropriée est menée.

Par leur dépendance forte aux niveaux d'eau et au maintien d'ambiances fraîches et humides, ces milieux et de nombreuses espèces liées peuvent se dégrader ou disparaître très rapidement avec le changement climatique.

Les espèces suivantes, particulièrement patrimoniales dans ces milieux, peuvent être citées :

- Floristiques : Guimauve officinale, Jonc à tépales obtus, Laîche maigre, Dorine à feuilles alternes dans les aulnaies tourbeuses à sphaignes, Populage des marais, Benoîte des ruisseaux, l'Ecuelle d'eau, et l'Asplenium adiantum-nigrum (fougère de milieux acides);
- ornithologiques : Martin-pêcheur, Busard Saint-Martin, Blongios nain, Gorgebleue à miroir...
- entomologiques : l'Agrion de Van der Linden, Caloptéryx vierge, Criquet ensanglanté dans les prairies humides...
- herpétologiques : Grenouille agile, Vipère péliade, Triton alpestre dans les mares et ornières suffisamment profondes...
- piscicoles : Chabot, Truite fario, Loche de rivière, Lamproie de Planer...



Busard Saint-Martin (S.Wroza, INPN)


Populage des marais (P.Gourdain, INPN)


Le Thérain à Herchies


Etang, Bailleul-sur-Thérain



Panorama sur la vallée du Thérain à Milly-sur-Thérain

II.I.IV Les secteurs de mosaïque agroécologique

Ces habitats sont notamment préservés ou identifiés par les zonages suivants :
- N2000 ZSC FR2200371 Cuesta du Bray,
- ZNIEFF 1- 220220024 Pelouses et bois de la cuesta sud du pays de Bray, ZNIEFF 1- 220014088 Bocage brayon de Berneuil-en-Bray, ZNIEFF 2- 220013786 Pays de Bray, ZNIEFF 1- 220030018 Bocage d'Ons en Bray à Saint Léger en Bray,

Présentes dans la moitié sud du territoire de la CAB, au sud de Beauvais, les structures agroécologiques, s'apparentant localement au bocage, sont caractéristiques du pays de Bray. La falaise abrupte de la cuesta limite au sud la dépression de la boutonnière du Bray qui concentre les écoulements de pluie en une multitude de cours d'eau, formant une vaste zone fraîche comportant une multitude d'habitats imbriqués. L'origine du mot «bray» («boue» en celte) exprime les caractéristiques humides et de terres argileuses froides de ce secteur. Cette mosaïque se singularise par la diversité des milieux à la fois acides et humides. Cette position géotopographique confère au site un rôle de corridor biologique et de carrefour bioclimatique pour de nombreuses espèces de la faune et de la flore (échange est-ouest, support pour la migration de diverses espèces médio-européennes).

Le paysage est formé d'une mosaïque de milieux prairiaux plus ou moins humides, de bois, de haies et de cultures, traversée par les cours d'eau et les ripisylves attenantes. Les activités d'élevage ont façonné les paysages remarquables du Bray humide. Les prairies humides dominent dans le fonds de vallée et abritent de nombreuses mares-abreuvoirs et sont souvent entourées de réseaux de haies vives. Elles alternent avec des étangs (anciennes argilières). Quelques vieux vergers à cidre parsèment les pâtures en bordure des villages. Les siècles de mise en valeur agricole ont contribué à façonner des systèmes de haies en rideaux, typiques des espaces crayeux, permettant de limiter l'érosion, active sur ces vallons. Les éléments bocagers (prairies, haies, bosquets...) des vallées, en plus de leurs grands intérêts paysager et floro-faunistique, font office de zone-tampon avec les cultures dont les intrants limitent la qualité des eaux souterraines qui alimentent les rivières.

Certains milieux de grande rareté sont représentés, par exemple les pelouses à Parnassie des marais (endémique picardo-normande) ou encore les landes humides à Bruyère à quatre angles.

La mosaïque agroécologique ou bocagère est particulièrement favorable :
- à la flore : Linaigrette à feuilles étroites, Dactylorhize à larges feuilles, l'Epilobe des marais, la Véronique en écus dans les prairies humides, Butome en ombelle au bord des mares, Silaüs des prés dans les prairies de fauche, le Sureau à grappes en limite ouest d'aire de répartition, Ophiglosse commune...
- aux oiseaux (par exemple la Chouette chevêche, en raréfaction dans toutes les plaines agricoles d'Europe), Pie-grièche écorcheur en limite d'aire de répartition, le Tarier pâtre, la Bondrée apivore, l'Oedicnème criard...
- aux chiroptères (par exemple le Grand Murin bien représenté localement)

- aux amphibiens et reptiles : les populations d'amphibiens comptent parmi les plus importantes de Picardie, favorisées par le réseau de mares, sans équivalent en Picardie. On retrouve le Triton alpestre, le Triton crêté, le Triton ponctué, la Grenouille agile en limite nord de répartition...
- aux insectes et notamment aux papillons : l'Azuré de l'Ajonc, la Virgule, la Lucine, l'Hespérie de la Sanguisorbe...



Chouette Chevêche (J.Laignel, INPN)



Ophiglosse commune (Y.Martin, INPN)



Parnassie des marais (R.Guilhot INPN)



Panorama du Pays de Bray et de sa mosaïque paysagère, entre la butte enserrant le sud de Beauvais et le relief de la Cuesta au loin (Saint-Martin-le-Noeud)



Mosaïque de milieux (haies, arbres isolés, boisements, polyculture, prairies...) dans le Bray et relief boisé de la cuesta (Berneuil-en-Bray)



Grand Murin (E. Parmentier, Coordination Mammalogique du Nord de la France)

De nombreuses démarches de préservation de la biodiversité concernent le territoire :

- Plan National d'Action Papillons de jour 2018-2028 : Cuivré des marais, Damier de la Succise
- Plan National d'Action pollinisateurs 2021-2026
- Plan régional d'Action Vipère péliade 2019-2028
- Plan Régional d'Action Chiroptères 2019-2025
- Plan Régional d'Action Odonates (en cours de prolongation)

N° carte	Type	Code	Nom
1	N2000 ZSC	FR2200376	Cavité de Larris Millet à Saint-Martin-le-Noeud
2	ZNIEFF 1	220420014	Carrière souterraine du larris Millet à Saint-Martin-le-Noeud
Les forêts et boisements			
3	N2000 ZSC	FR2200377	Massif forestier de Hez-Froimont et Mont César
4	ZNIEFF 1	220005053	Forêt domaniale de Hez- Froidmont et bois périphériques
5	ZNIEFF 1	220005061	Pelouses et bois du Mont César à Bailleul-sur-Therain
6	ZNIEFF 1	220014095	Montagne et marais de Merlemont, bois de Hez-Ponchon
7	ZNIEFF 1	220014099	Butte du Quesnoy
8	ZNIEFF 1	220005071	Forêt domaniale du parc Saint-Quentin
9	N2000 ZSC	FR2200372	Massif forestier du Haut Bray de l'Oise
10	ZNIEFF 1	220005070	Massif forestier du haut Bray de l'Oise et bois de Crêne
11	ZNIEFF 1	220030016	Bois et Landes des coutumes à Allonne
Les milieux thermophiles et pelouses sèches			
12	N2000 ZSC	FR2200369	Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)
13	ZNIEFF 1	220013617	Bois et larris de Courroy
14	ZNIEFF 1	220013455	Coteau du Thérain, de Fouquenies à Herchies
15	ZNIEFF 1	220013774	Garenne de Houssoye et mont de Guéhengnies
16	ZNIEFF 1	220013616	Larris et bois des Longues eaux
17	ZNIEFF 1	220014037	Larris de la vallée de Villers et bois de Varde à Saint-Omer-en-chaussée
18	ZNIEFF 1	220014328	Pelouse du Mont aux lièvres à Beauvais
19	ZNIEFF 1	220220002	Butte du Gallet
20	ZNIEFF 1	220420013	Coteau des carrières de Bongenoult à Allonne
21	N2000 ZSC	FR2200362	Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle
22	ZNIEFF 1	220220006	Bois du camp Jourdain et larris des Vallées de Misere et de Crevecoeur
23	ZNIEFF 1	220220003	Larris et bois de la vallée de Domeliers et de Fontaine
Cours d'eau et milieux humides			
24	ZNIEFF 2	220220001	Haute vallée de la Celle en amont de Conty
25	ZNIEFF 1	220420021	Cours d'eau salmonicoles du pays de Bray : ru des Martaudes et ru d'Auneuil
26	ZNIEFF 2	220420016	Vallées du Thérain et du petit Thérain en amont de Troissereux
27	ZNIEFF 1	220420018	Réseau de cours d'eau salmonicoles du plateau picard entre Beauvais et Compiègne: Laversines, Aronde et Brêche
28	ZNIEFF 1	220014096	Marais tourbeux de Bresles
29	ZNIEFF 1	220005072	Prairies alluviales de l'Avelon à Aux-Marais
30	ZNIEFF 1	220420017	Cours des rivières Thérain en amont d'Herchies, et des rus de l'Herboval et de l'Herperie.
Secteurs de mosaïque agroécologique et bocagère			
31	N2000 ZSC	FR2200371	Cuesta du Bray
32	ZNIEFF 1	220220024	Pelouses et bois de la cuesta sud du pays de Bray
33	ZNIEFF 1	220014088	Bocage brayon de Berneuil-en-Bray
34	ZNIEFF 2	220013786	Pays de Bray
35	ZNIEFF 1	220030018	Bocage d'Ons-en-Bray à Saint-Léger en Bray

Code ENS	Intérêt	Libellé
N_BRA_07	Départemental	Massif forestier du Haut Bray, Bois de Crêne, et pelouses associées
N_BRA_08	Local	Cours d'eau salmonicoles du Pays de Bray : ru d'Auneuil
N_BRA_09	Départemental	Pelouse et boisement thermophile de Boyauval
N_BRA_10	Départemental	Boisements humides de Belloy, St-Léger, de Beaufays, de Malaise et de Rainvillers
N_BRA_11	Départemental	Prairies alluviales de l'Avelon
N_BRA_12	Départemental	Pelouses et bois de la Cuesta Sud du Pays de Bray
N_BRA_13	Départemental	Carrière souterraine du Larris Millet à Saint-Martin-le-Noeud
N_BRA_14	Départemental	Bocage brayon de Berneuil en Bray
N_BRA_15	Local	Les Carrières
N_CLE_01	Local	Les Grands Prés d'Allonne
N_CLE_02	Départemental	La Faivresse et le Boi d'Aumont (substrats acides d'Allone et de Warluis)
N_CLE_03	Local	Bois de l'Epine
N_CLE_04	Départemental	Limite statigraphique Thanétien-Yprésien de la sablière de Therdonne
N_CLE_06	Local	Montagne de Merlemont, Bois de Hez-Ponchon
N_CLE_07	Local	Réseau humide de la Vallée du Thérain-amont
N_CLE_08	Local	Butte du Quesnoy
N_CLE_09	Départemental	Mont César
N_CLE_10	Départemental	Marais tourbeux de Bresle
N_CLE_15	Départemental	Forêt domaniale de Hez-Froidmont et bois périphériques
N_PPI_11	Départemental	Bois des Croisettes, des Moêllons et de Haucourt
N_PPI_14	Départemental	Vallée de Villers, Bois de Belloy et de Varde
N_PPI_16	Local	Larris de Herchies
N_PPI_18	Départemental	Coteau du Thérain
N_PPI_19	Départemental	Bois et Larris de Courroy
N_PPI_20	Départemental	Forêt domaniale du Parc Saint-Quentin
N_PPI_23	Local	Château de Troissereux
N_PPI_24	Local	Marais de Saint-Just, rivière e Thérain et milieux associés
N_PPI_25	Local	Entre vallée du Thérain et bois d'en Haut
N_PPI_26	Départemental	Garenne de Houssoye, Mont de Guéhengnies et Bois de Cardonnette
N_PPI_27	Départemental	Mont aux Lièvres
N_PPI_29	Départemental	Bois du Camp Jourdain
N_PPI_30	Local	Butte du Gallet
N_PPI_31	Local	Bois du Bis à Guignecourt
N_PPI_32	Départemental	Gisement stratotypique des sables thanétiens de Bracheux : la butte de la justice à Beauvais
N_PPI_34	Départemental	Vallon des Longues Eaux
N_PPI_35	Départemental	Bois de Moismont, de Mont Auber, L'Epine au chat et Vallée de Fontaine
N_PPI_36	Local	Bois de Velennes
N_PPI_41	Départemental	Larris des Vallées Sèches de Moimont et Larris du Cul de Lampe
N_PPI_45	Local	Marais et Pré Chapitre à Litz (Vallée de la Brèche)
N_PPI_46	Local	Clos Fayel, Bois de la Dame et du Hours
N_THE_11	Local	Bois de Villotran

Outre le fait que la classification en ENS a pour vocation de faire reconnaître la valeur écologique et paysagère d'un site naturel, celle-ci entraine également la mise en oeuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public. Le Département a mis en place des outils pour sensibiliser les porteurs de projet sur la nécessité de préserver le milieu naturel et les inciter à agir.

Si le périmètre ENS ne présente aucune contrainte réglementaire, ni juridique (tout comme les ZNIEFF qui sont des zones d'inventaires), il donne droit à un soutien technique et financier de la part du Conseil départemental. Ces aides concernent : l'acquisition de terrains en ENS par les collectivités, les inventaires et suivis naturalistes, l'entretien, la gestion et la restauration écologique, l'aménagement pour l'accueil du public et la valorisation pédagogique. Le taux de subvention est défini en fonction de l'intérêt de l'ENS et ne peut dépasser 80%.

Deux Zones de Préemption au titre des ENS (ZPENS) ont été instaurées sur le territoire de la CAB permettant d'aider les communes concernées à protéger des espaces naturels à enjeux par la maîtrise foncière :

- Les prairies humides de Blangy sur la commune d'AUNEUIL instaurée le 16/07/2001 (ENS N_BRA_14) ;
- Le coteau du Thérain sur les communes de FOUQUENIES et HERCHIES instaurée le 28/06/1996 (ENS N_PPI_18).

Ces zones pourront évoluer à l'avenir en concertation avec les communes du territoire.

Zonage	Niveau d'enjeu (Très fort/Fort/Moyen/Faible) et enjeu
Réseau N2000	Enjeu très fort : zonage à force réglementaire, rôle européen ; territoire partiellement couvert car réseau morcelé donc déjà fragilisé, importance de le consolider ; sites avec un rôle de continuités écologiques fort
ZNIEFF	**Enjeu très fort :** Couverture surfacique du territoire importante au sud, traduisant le fleuron de biodiversité locale représenté par le Pays de Bray et les secteurs à enjeux qui lui sont liés (la vallée du Thérain et de ses affluents et les massifs forestiers). Le territoire a, vis-à-vis de ces zones d'inventaires, une responsabilité très forte car proportionnellement la surface protégée est très réduite, ce qui doit être pris en compte dans la planification. La ZNIEFF 2 Pays de Bray constitue notamment un zonage vaste mais représentatif qui mérite d'être directement traduit dans la planification.
Réseaux Cen et ENS	**Enjeu fort : Les ENS sont largement présents mais de portée protectrice modérée. Les sites Cen sont peu nombreux et peu étendus. Ces réseaux** participent à la protection/gestion/mise en valeur de la biodiversité portée par les précédents zonages décrits. Les ENS les complètent ponctuellement (Troissereux, Rainvilliers) et doivent être pris en compte au même titre. L'enjeu est fort.
INPG	Enjeu faible Le patrimoine géologique est une des bases fondamentales de la richesse écologique du territoire. En revanche il présente une sensibilité faible vis-à-vis de la planification, et une prise en compte spatiale intégrée dans les ZNIEFF.



Mont-César, Bailleul-sur-Thérain



Le Thérain, Troissereux

II.I.V Synthèse

Le patrimoine naturel du territoire repose sur une géologie très particulière qui offre une diversité d'habitats naturels très importante et étroitement imbriquée, qui accueille donc naturellement une très grande diversité d'espèces. La présence de milieux rares implique également la présence d'espèces rares et remarquables. Cette conformation de biotopes permet la présence en limite nord de répartition de nombreuses espèces d'affinités méditerranéennes et montagnardes dont la présence dans le nord de la France est exceptionnelle.



Ce caractère ponctuel et relictuel étant notamment lié au climat très localisé, ces espaces et leurs espèces sont particulièrement sensibles au changement climatique. En parallèle, leur préservation revêt un rôle très fort dans le maintien de possibilité de migration vers le nord d'espèces subméditerranéennes et montagnardes, en réponse à la hausse des températures moyennes.

D'autres équilibres écologiques des milieux naturels sont particulièrement sensibles aux évolutions climatiques rapides et intenses présentes et à venir, par exemple : les zones humides en lien avec les sécheresses, les arbres en lien avec la hausse des températures moyennes, les populations d'insectes ou les migrations d'oiseaux dont les cycles biologiques sont décalés dans le temps...

La base de données naturaliste Clicnat de Picardie Nature recense 1803 espèces animales connues à l'échelle de la CAB (extraction juillet 2022), dont une richesse forte en amphibiens reptiles et mammifères, et une richesse moyenne en oiseaux. Le Pays de Bray et la vallée du Thérain concentrent la plus grande richesse faunisitique. La base de données SINP du Museum national d'histoire naturelle référence 749 espèces de flore sur le territoire sur les 1326 que compte la région, soit plus de la moitié de la flore régionale (extraction juillet 2022 ; pression d'inventaire hétérogène).

Points d'attention territoriaux :

- A l'échelle communale, les prairies permanentes identifiées dans le Registre Parcellaire Graphique représentent une maille fine d'espaces potentiellement riches en biodiversité et donc à préserver.
- Chaque surface boisée constitue un enjeu écologique par la temporalité dans laquelle se développe les systèmes forestiers et la biodiversité qui leur est liée. Les lisières boisées naturelles sont des écosystèmes riches et indispensables à certaines espèces, qui doivent être associés à la préservation des boisements.
- La trame mosaïque, qui couvre une grande surface du territoire, doit être préservée dans ses fonctionnalités et sa qualité, en intégrant les dynamiques et les activités qui participent à son équilibre.
- De nombreuses actions de gestion des zones humides et d'absorption des crues ont déjà été menées en partenariat avec l'Agence de l'Eau notamment, dans de nombreux villages du Pays de Bray. Cependant certains espaces demandent encore à profiter de cette démarche.
- Les mares communales, très présentes dans la moitié nord du territoire, peuvent opportunément faire l'objet d'un inventaire et de mesures de gestion écologiques. Plusieurs retours d'expériences positifs existent en France.
- La préservation des zones humides constitue un enjeu très fort au titre écologique et au titre de la gestion de la ressource en eau. L'évitement de l'incidence devra être une priorité majeure, le taux de compensation demandé par le SDAGE Seine-Normandie étant de 150 à 200% et constituant donc une contrainte très forte.
- Plusieurs communes sont engagées dans des démarches de valorisation de leur patrimoine naturel local (réouverture de mares, plantation de haies, plantations de vergers, protection des pollinisateurs, tourisme nature...). Ces démarches vertueuses sont à développer car elles ont un rôle fort dans la préservation locale et l'appropriation des enjeux.

- L'absence d'éoliennes dans le périmètre de l'aéroport de Tillé associée aux sites du réseau Natura2000 génère une zone particulièrement favorable au maintien des chiroptères dans cette région fragilisée par les infrastructures et la fragmentation des habitats. La CAB possède une réelle opportunité d'action favorable à ces espèces (trame noire, habitats favorables...).



Verderel-lès-Sauqueuse

II.II La trame verte et bleue du Beauvaisis, "schéma de mobilité" de la biodiversité

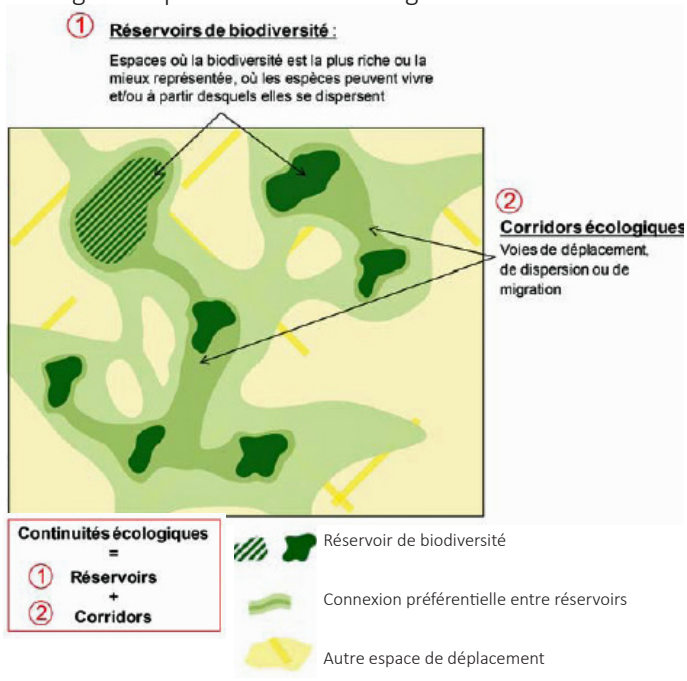
La trame verte et bleue (TVB) est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'Homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie. Elle complète les politiques de protection existantes (parcs naturels, réseau Natura2000, réserves...) en prenant en compte le fonctionnement écologique des écosystèmes et des espèces dans l'aménagement du territoire et en s'appuyant sur la biodiversité ordinaire.

Le PLUi joue un rôle majeur dans l'application de la trame verte et bleue. Il doit à la fois :

- prendre en compte les enjeux régionaux de continuités écologiques,
- et intégrer, le cas échéant, les enjeux de continuités écologiques propres au territoire concerné.

Concrètement, la préservation de la trame verte et bleue implique une cartographie fine et sa traduction dans le document d'urbanisme.

La trame verte et bleue est basée sur un système de réservoirs de biodiversité connectés fonctionnellement par des corridors. Ces deux éléments forment ensemble des continuités écologiques, qui sont plus ou moins interrompues ou fragilisées par des éléments fragmentant.



II.II.I Les documents cadres supra-territoriaux

Le SRADDET de la région Hauts-de-France mentionne que l'approvisionnement en eau, la protection contre l'érosion des sols, l'augmentation de la valeur immobilière, le développement du tourisme, la prévention des inondations, l'atténuation des îlots de chaleur urbains sont autant d'exemples de services rendus par la nature à notre société. Chacun de ces avantages peut être remis en cause si l'attention portée à la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques qui en sont les supports et les vecteurs est insuffisante. A ce titre, il importe dans le SRADDET de poser les conditions permettant de maintenir et si possible développer les services rendus par la nature. Face au changement climatique, la recomposition des aires de répartition des espèces commence à être observée. Dans ce cadre, les continuités écologiques apparaissent alors nécessaires pour permettre la migration des espèces.

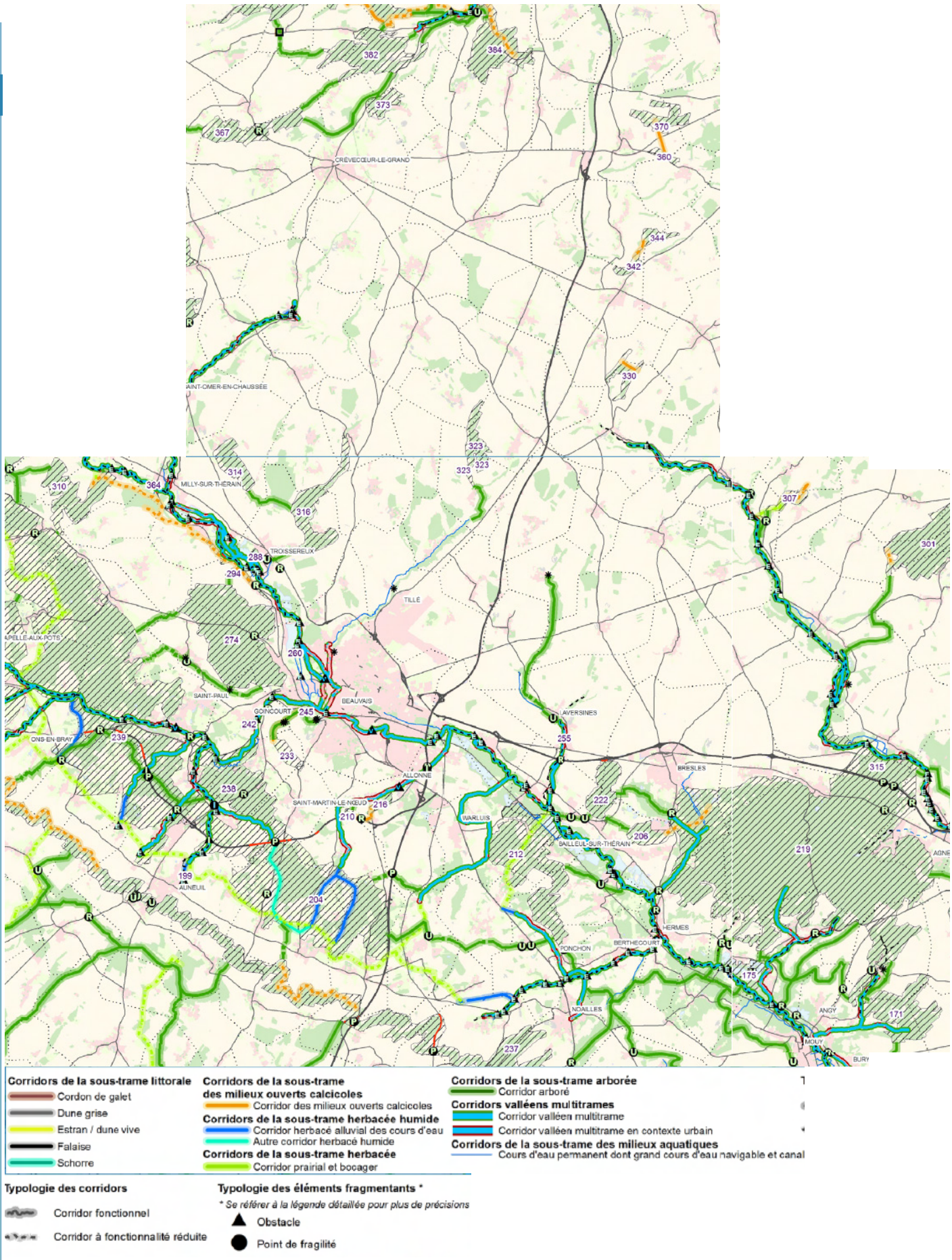
"Les corridors et réservoirs à préserver et restaurer en priorité sont ceux relevant des continuités de rang national et/ou s'appuyant sur les chemins ruraux." Les corridors verts étant pour la plupart à restaurer en région Hauts-de-France, la TVB du SRADDET les a appréhendés dans des espaces larges, en offrant la possibilité de s'appuyer sur les chemins ruraux et les éléments de paysage. Il est par ailleurs attendu des compléments dans le cadre de la définition des trames vertes locales, pouvant amener à préciser les corridors proposés au niveau régional. Ils sont formalisés par des fléchages/indications volontairement indistincts qui visent à montrer une situation préférentielle dans un espace large et qui devra être précisé au niveau local.

Les corridors de la trame bleue sont définis ainsi :

- cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur la liste 1 établie en application de l'article L.214-17 du code de l'environnement.
- autres cours d'eau non classés sur la liste 1 ou la liste 2 établies en application de l'article L.214-17 du code de l'environnement.
- couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées de l'article L.211-14 du code de l'environnement.

La TVB du SRADDET utilise les zonages ci-dessous pour définir les réservoirs et corridors. Le document demande que ces zonages soient précisés et complétés à l'échelle locale. NB : La sous-trame littorale ne concerne pas le territoire de la CAB et n'est donc pas traduite.
Sur les 4 continuités écologiques d'importance nationale représentée dans la région Hauts-de-France, 3 sont associées au territoire de la CAB et traduites dans le SRADDET, ce qui lui confère une responsabilité notable en matière de TVB : l'axe transversal du Thérain associé au secteur du Bray relient les continuités boisées (axe national n°15 à l'ouest et n°16 à l'est), et est relié à la continuité milieux agroécologiques bocagers (axe national n°5 à l'ouest) ; la continuité de milieux thermophiles (axe national n°10) est quant à elle présente en pas japonais sur le territoire.

Trame verte	
Cadre réglementaire obligatoire :	- Arrêtés de protection de biotope, - Réserves biologique dirigée, - Réserves biologique intégrale, - Réserves naturelle nationale, - Réserves naturelle régionale.
Cadre non-réglementaire faisant consensus :	- Réservoirs de biodiversité des Parcs naturel régionaux, - Terrains acquis par le Conservatoire du Littoral, - Terrains faisant l'objet d'une maîtrise foncière ou d'usage (propriété, location…) par les CEN, - Espaces naturels sensibles propriétés des Départements ou achetés par les communes avec le concours des Départements, - Sites Natura 2000, - Forêts publiques domaniales et communales - Réservoirs biologiques des SDAGE.
Trame bleue	
- cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur la liste 2 établie en application de l'article L.214-17.	



SRCE de Picardie- Composantes de la TVB (2015)

II.II.II Les composantes de la TVB locale

>>> La sous-trame cours d'eau et zones humides

Le SRADDET indique que :

- les habitats aquatiques des eaux courantes peuvent être exceptionnels au niveau régional et sont parfois d'intérêt supra-régional, voire européen (certains canaux du marais audomarois possèdent par exemple des stations uniques de certaines espèces de Potamots, les fossés en vallée de l'Authie présentent des populations de mollusques aquatiques de grand intérêt, les cours d'eau de régime torrentiel de la forêt de Saint Michel en Thiérache sont uniques dans la région…)
- les habitats de berges de cours d'eau et des annexes alluviales peuvent présenter des éléments patrimoniaux d'un grand intérêt (plantes et végétations annuelles à développement estival sur grèves et banquettes alluviales) mais ils sont encore mal connus au niveau régional ;
- les mégaphorbiaies (végétations de hautes herbes sur substrat humide) et autres ourlets hygrophiles sont encore assez bien représentés, mais surtout sous des formes eutrophisées compte tenu de la pollution des eaux d'alimentation ;
- les ripisylves (formations linéaires d'arbres et arbustes le long des cours d'eau) contribuent au bon état écologique du milieu aquatique. Elles aident à la fixation des berges et retiennent les sols limoneux, limitent l'augmentation de la température de l'eau en période estivale ainsi que les excès de nutriments présents dans l'eau. Elles constituent enfin un écosystème indispensable à la pérennité de nombre d'espèces sauvages. Plutôt rares dans le nord de la région, elles sont plus ou moins dégradées selon les bassins versants;»

Les zones humides sont des refuges extraordinaires de biodiversité et véritables infrastructures naturelles rendant de nombreux services à la société. La préservation des zones humides est aujourd'hui reconnue d'intérêt général par la loi et constitue une orientation forte des politiques et des stratégies nationales et régionales.
Il en résulte que les zones humides, quelle que soit leur nature, sont parmi les habitats les plus rares et menacés à l'échelle régionale. Eviter leur destruction et leur disparition doit donc être une priorité.
-> Objectif stratégique : Préserver et restaurer la continuité écologique a minima longitudinale sur les cours d'eau réservoirs et corridors, ainsi que préserver la continuité transversale sur le lit majeur inondable lorsqu'elle existe, et la restaurer lorsque les conditions le permettent.
-> Objectif stratégique : Viser une non-réduction quantitative (en nombre et en surface) et qualitative des zones humides régionales.

Note méthodologique : Compte tenu de la configuration du Beauvaisis, les zones humides sont très intimement associées aux cours d'eau (autrement dit, il y a très peu de zones humides non liées aux cours d'eau, elles sont représentées par les mares communales de la partie nord du territoire). Ainsi, la TVB locale décline les cours d'eau et les zones humides dans la même trame. En revanche, une zone humide peut ne pas être toujours en eau, ou bien l'eau peut ne pas être directement visible.

Ces milieux se traduisent dans le territoire de la CAB à travers l'ensemble des cours d'eau. Aucun cours d'eau n'est classé en catégorie 1 pour la continuité écologique sur le territoire ; les cours d'eau classés en catégorie 2 sont : le Thérain en aval de Hermes et le Petit Thérain à Milly-sur-Thérain. S'ils sont plutôt bien représentés dans le pays de Bray et la vallée du Thérain, la moitié nord du territoire présente des cours d'eau aux fonctionnalités dégradées, notamment du point de vue des habitats annexes au cours d'eau proprement dit : mégaphorbiaies, ripisylves, prairies humides, berges...sont souvent très dégradés et réduits, voire absents. Ils constituent donc une trame à restaurer.

La vallée du Thérain et ses affluents forment sur le territoire de la CAB un ensemble large, caractérisée par ses zones humides palustres formées par d'anciennes gravières en eau souvent réaménagées pour les activités aquatiques (nautisme, baignade, pêche), et qui constitue une continuité à préserver et à renforcer. Les plus vastes complexes herbacés humides de la région se situent notamment sur le Thérain amont.

Ces milieux humides sont à l'interface des trames bleues et vertes et maintiennent les connexions entre ces deux entités, ils revêtent donc une importance capitale. Ils sont par ailleurs source de nombreux services écosystémiques et peuvent donc répondre à certaines problématiques d'aménagement du territoire (épuration de l'eau, lutte contre le ruissellement, zone tampon de crue...). Les services écosystémiques sont les multiples avantages que la nature apporte à la société et qui permettent de rendre la vie humaine possible : par exemple en produisant l'oxygène, en fournissant des aliments nutritifs et de l'eau propre, en régulant les maladies et le climat, en contribuant à la pollinisation des cultures et à la formation des sols, en produisant des substances chimiques et médicinales, en produisant des matériaux de construction (sable...), en contribuant à la santé mentale et au développement cognitif, en fournissant des avantages récréatifs, culturels et spirituels...



Etang à Troissereux : le réaménagement des étangs pour les activités de loisirs peut permettre de restaurer des continuités écologiques si une gestion différenciée appropriée est mise en place (végétalisation naturelle des berges, préservation d'arbres rivulaires, zones non fréquentées...)



Le Petit Thérain (Milly-sur-Thérain) : en traversée de bourg, les cours d'eau perdent une partie de leurs annexes (ripisylve, berges naturelles végétalisées, prairies inondables...) ce qui réduit leur rôle de corridor.



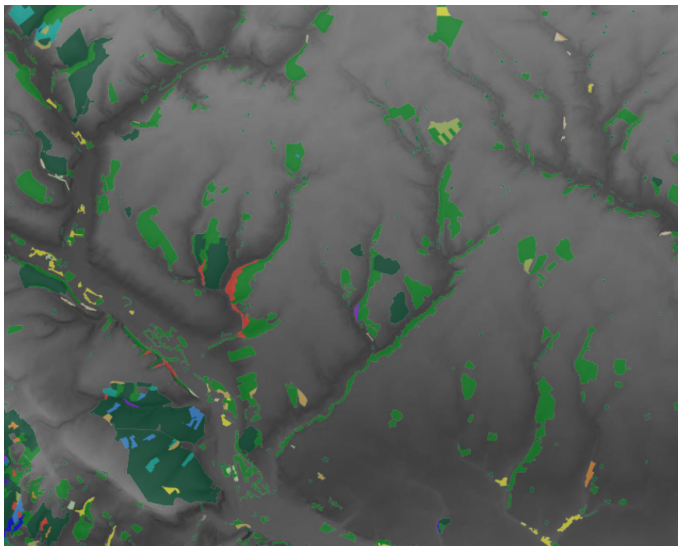
La Liovette en contexte agricole intensif et absence d'habitats annexes, à Tillé

>>> La sous-trame boisée

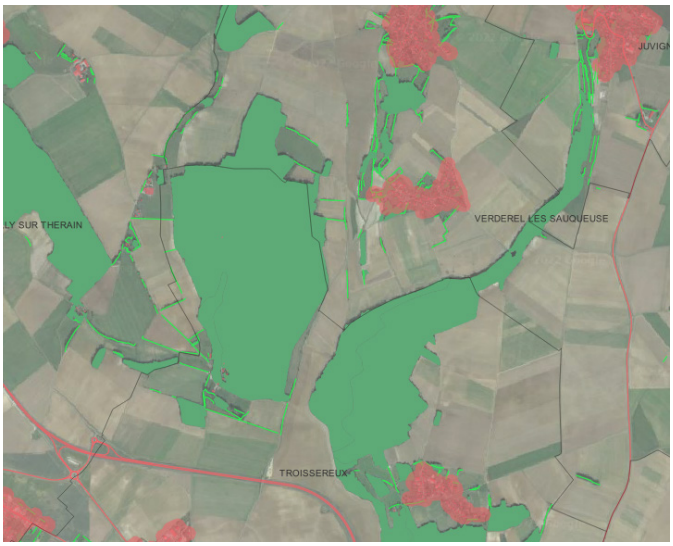
Rappel du SRADDET : Les forêts, même de faible superficie comme dans la partie nord de la région, sont d'une grande richesse et d'une réelle diversité phytocénotique (diversité d'habitats), floristique, fongique et faunistique. Les lisières sont des éléments essentiels dans la fonctionnalité écologique des forêts en structurant leur connexion avec d'autres milieux et en abritant des espèces particulières ne se développant que dans ces espaces. La fragmentation spatiale et temporelle excessive des massifs forestiers fragilise les végétations forestières et intraforestières et les populations d'espèces animales en raison de la faiblesse des flux génétiques nécessaires au maintien des populations et des communautés fonctionnelles.
L'Oise dispose d'un taux de boisement de 22%, le plus fort de la région. Le territoire de la CAB contribue activement au caractère boisé du département notamment due aux 2 800 ha de la forêt domaniale de Hez-Froidmont ainsi qu'aux divers boisements de la vallée du Thérain (Parc Saint-Quentin, forêt du Haut-Bray...).
Les corridors boisés potentiels sont à étudier à une échelle infra territoriale en cherchant notamment à relier les massifs boisés majeurs.
-> Objectif stratégique : Favoriser les potentialités de continuités écologiques au sein des milieux boisés, en lisière ou en liaison avec d'autres espaces naturels et milieux boisés en évitant notamment les fragmentations inter-massifs.

Dans la moitié sud du territoire les boisements bénéficient de l'association avec les cours d'eau/plans d'eau et avec le relief pour être relativement préservés des zones urbaines ou agricoles, ce qui n'exclut pas la présence de nombreuses peupleraies conventionnelles ou boisements artificiels/entretenus qui ne peuvent être considérés comme des boisements ayant un potentiel écologique satisfaisant.

Dans la moitié nord du territoire, seuls les reliefs les plus marqués soutiennent significativement la présence de boisements, qui présentent alors deux formes caractéristiques : le boisement de pente sur coteau, tout en longueur, et le boisement isolé en amas. Ces boisements sont largement fragmentés et très isolés par les zones agricoles. Ils sont quasiment absents de certaines communes comme Rémérangles, Le-Fay-Saint-Quentin ou encore Lafraye.



Corrélation très forte entre boisements (tâches colorées) et relief (nuances de gris) au nord de Beauvais



Entre Milly-sur-Thérain, Troissereux et Verderel-les-Sauqueuse, des connexions de haies entre les boisements à renforcer

>>> La sous-trame milieux ouverts

Note méthodologique : cette sous-trame unique à l'échelle régionale se décompose en deux entités bien identifiables à l'échelle de la CAB, qui suivent les continuités d'importance nationale : milieux bocagers et milieux ouverts thermophiles. Toujours dans l'optique de décliner la TVB à l'échelle locale, ces milieux bocagers (réseau de haies et de parcelles de prairies de surfaces modérées) sont traduits localement dans une trame de mosaïque agroécologique qui correspond mieux aux spécificités du pays de Bray et aux abords de la vallée du Thérain et décrits ci-dessous.

> Milieux ouverts thermophiles

Rappel du SRADDET : "Les pelouses et landes, quelle que soit la nature du sol, sont parmi les habitats les plus rares et menacés à l'échelle régionale. Eviter leur destruction et leur disparition doit donc être une priorité. La faible superficie des habitats pelousaires et leur éparpillement au sein du territoire régional nuisent globalement à la continuité écologique de ces milieux. Une réflexion de réseau est essentielle pour ces espaces. L'ensemble des milieux naturels ouverts et notamment les prairies mésophiles peuvent contribuer à la connectivité des habitats pelousaires «en pas japonais."

Le pays de Bray présente quelques secteurs de landes et pelouses sur sols acides à caractère très relictuel qui sont associés à cette trame. Sur certains territoires boisés sur des buttes sableuses, une gestion adaptée des layons et des clairières peut permettre d'assurer le relais et la conservation ponctuels d'espèces moins rares mais plus ou moins structurantes des communautés de landes. Les chemins forestiers de la Forêt de Hez-Froidmont constituent des lisières thermophiles.

Bien que de plus en plus morcelée, cette trame permet le déplacement à l'échelle nationale de plusieurs groupes d'espèces associées aux milieux ouverts thermo-calcicoles encore relativement nombreux (bien que fragmentés) sur cet axe.

Un diverticule de cette continuité suit l'axe général du cours du Thérain pour ensuite diffuser sur les marges du plateau picard via quelques vallées sèches importantes (affluents des Evoissons ou de la Celle par exemple) et d'autres plus relictuelles pour gagner de manière discontinue la vallée de la Somme. Cette continuité n'en demeure pas moins cependant d'une valeur nationale très élevée pour les Hauts de France.

-> Objectif stratégique : Favoriser le maintien du caractère ouvert des milieux concernés, tout en conservant les différentes étapes de la dynamique de la végétation (des milieux écorchés pionniers aux milieux plus ourléifiés)

Le SRADDET mentionne déjà les spécificités importante du Beauvaisis concernant cette trame. On peut y ajouter que la présence de ces coteaux secs le long des cours d'eau relativement préservés du Thérain juxtapose des milieux naturels très différents et très riches, ce qui accentue les effets de lisières et de diversité en espèces et en habitats, comme c'est le cas par exemple dans le secteur Mont-César / vallée du Thérain - de la Trye / Forêt de Hez-Froidmont, ou encore dans le secteur Butte des marais / vallée de l'Avelon / bois de Belloy.



Butte des Marais, un site remarquable de larris thermo-calcicole (Aux Marais)

> Mosaïque agroécologique

Rappel du SRADDET : Plus les milieux en présence sont complexes et stratifiés, plus ils permettent à de nombreuses espèces de se déplacer. Ces fonctions de continuité et de corridor sont d'autant plus élevées que les milieux prairiaux et bocagers sont connectés aux milieux forestiers, aux zones humides notamment mais aussi aux milieux fluviaux. Les dynamiques de régression évoquées plus haut impactent également ces espaces, remettant en question à court/moyen termes cette fonctionnalité écologique en partie maintenue jusqu'à ce jour.

En dehors de ces territoires, les prairies du territoire régional sont caractérisées par leur émiettement plus ou moins

important. Il est alors difficile de conclure quant à leur connectivité effective : dans ce contexte, il s'agit alors nécessairement de s'appuyer sur l'ensemble des milieux ouverts adjacents (talus de route, bords de chemin, lisière forestière) pour permettre une éventuelle connexion entre les prairies résiduelles.

-> Objectif stratégique : Maintenir et restaurer, voire développer lorsqu'une opportunité le permet, les systèmes bocagers et les surfaces en prairies

Le pays de Bray se caractérise par des parcelles agricoles de tailles variées occupées par de la polyculture-élevage, parsemées de boisements de formes et de surfaces hétérogènes pouvant prendre la forme ponctuellement de limites de parcelles s'apparentant à des haies épaisses ou appartenant aux ripisylves des nombreux cours d'eau. L'ensemble de ce maillage couvre un territoire au relief vallonné. Des infrastructures agroécologiques s'y rajoutent (des mares, les lisères de bois, les prairies naturelles humides, les prés vergers, les arbres isolés...). L'extensivité des pratiques et la diversité de l'assolement sont des facteurs de maintien et d'enrichissement de la biodiversité dans ce paysage. Les prairies permanentes constituent également un atout écologique.

Un axe de continuité d'importance nationale (l' «Axe bocager depuis la Sarthe jusqu'à la Belgique») est particulièrement concerné par le Pays de Bray formant une cohérence interrégionale entre les Hauts-de-France et la Normandie. Cette trame mosaïque présente une importance fonctionnelle toute particulière car elle peut constituer une zone tampon reliant différents réservoirs d'une trame ou différentes trames entre elles (trame boisée reliée par des haies, trame humide reliée par des prairies humides...). Cette trame permet également de préserver le fonctionnement écologiques d'espèces dites «parapluies» (Rhinolophes, Bondrée apivore...) qui, par la diversité des milieux qu'elles nécessitent, permettent de protéger un large spectre d'espèces associées.



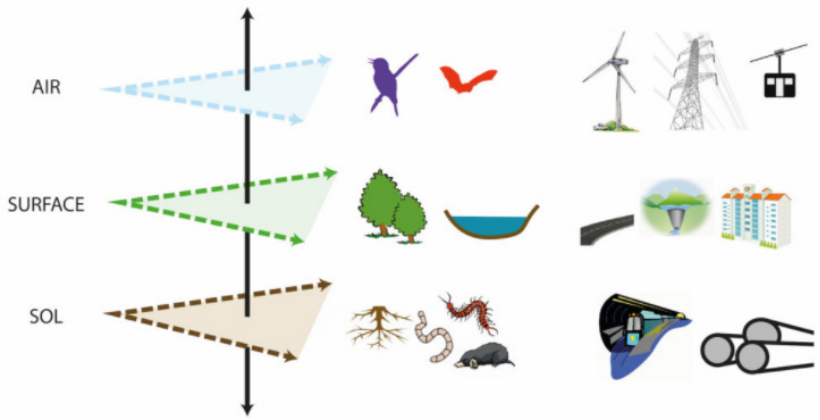
Coteau au dessus des cultures intensives, avec prairies de fauche/pâturées et bocage résiduel : une configuration relictuelle dégradée de mosaïque agroécologique (Saint-Paul)



Paysage de transition entre le bocage du Bray et le plateau Picard (Fontaine-Saint-Lucien) : les boisements appuyés sur le relief maintiennent ponctuellement des zones de trame mosaïque trop souvent déconnectées les unes des autres

En complément de ces trames, de nouvelles notions de continuum d'intérêts écologiques ont émergé progressivement à la suite de la démarche nationale trame verte et bleue initiée en 2009.

On parle aujourd'hui de la trame brune (continuités écologiques des espèces et milieux dans le sol et jouant un rôle fondamental dans la qualité de la ressource sol), de la trame aérienne (continuités écologiques des espèces volantes)... Autant d'approches écologiquement complémentaires à la TVB originelle.



Compartiments de vie associant trame verte et bleue, trame aérienne et trame brune, et assujettis à la trame noire (Source : d'après Romain Sordello, MNHN)

>>> La trame noire

La trame noire vise à identifier et protéger l'omniprésence et la continuité des espaces d'obscurité la nuit, pour préserver les cycles biologiques, les conditions de déplacement des espèces nocturnes... Les espèces nocturnes, dont les chiroptères, sont des indicateurs permettant d'identifier ces continuités. 70 points d'écoute des chiroptères ont été réalisés sur tout le Beauvaisis. Les résultats permettent de préciser la cartographie de la trame noire en repérant certains des lieux les plus fréquentés par les chiroptères qui identifient des corridors d'obscurité.

La richesse en chiroptères du territoire, les enjeux relevés par le réseau Natura 2000 sur ce groupe et la présence de la mosaïque de milieux très favorable aux chiroptères, en particulier le Grand Murin et le Murin à oreilles échancrées, font de la trame noire une forte sensibilité du territoire. Les cours d'eau sillonnant cet espace forment des corridors dont il convient notamment de préserver l'obscurité.

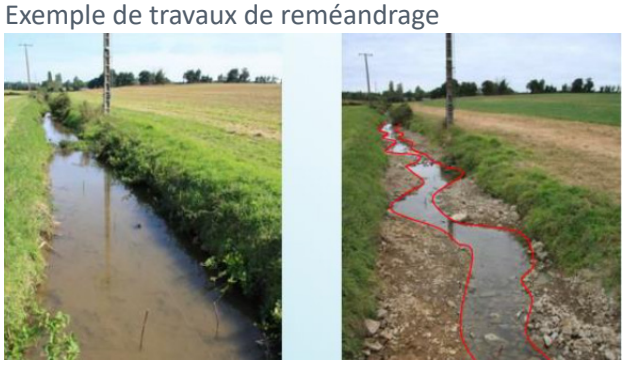
>>> La TVB urbaine et la ville-centre de Beauvais

La cité de Beauvais s'est historiquement construite sur les cours d'eau et en lien avec eux (moulins, protection des habitations...). Aujourd'hui ce patrimoine naturel, culturel et paysager est masqué, les cours d'eau sont souvent considérés comme des exutoires sources de désagréments, et sont canalisés ou busés sur d'importants linéaires. Il existe donc un enjeu réel de restauration et de valorisation de ce triple patrimoine dans les projets d'aménagement en cours et à venir, d'autant que ce patrimoine peut être support de solutions d'urbanisme : espace de rafraîchissement, de loisirs et de repos, d'animation culturelle, support de mobilité douce et de continuité écologique, atténuation des risques d'inondation...

Cette ville présente actuellement un profil urbain assez aéré avec la présence d'environ 380 ha d'espaces naturels agricoles et forestiers et la prise en compte des continuités écologiques est intégrée dans l'aménagement des quartiers depuis de nombreuses années. Une partie de ces continuités est associée au cœur de ville via notamment le Thérain et ses ripisylves très horticoles en amont et en aval (jardins familiaux) mais sa prise en compte disparate dans les projets d'aménagements successifs a créé de nombreuses discontinuités. Un projet de corridor vert écologique et de circulations douces existe mais son évolution est lente car elle s'appuie sur le gré à gré. Dans une stratégie volontariste, Beauvais s'est engagée dans la suppression des obstacles à la continuité écologique présents au moulin de Tour Boileau et au plan d'eau du Canada. Par ailleurs, une étude est en cours sur la continuité écologique et le fonctionnement en crue du Moulin de la Mie au Roy (plan d'eau du Canada) et le seuil de la Tour Boileau (rue Têtard à Beauvais).

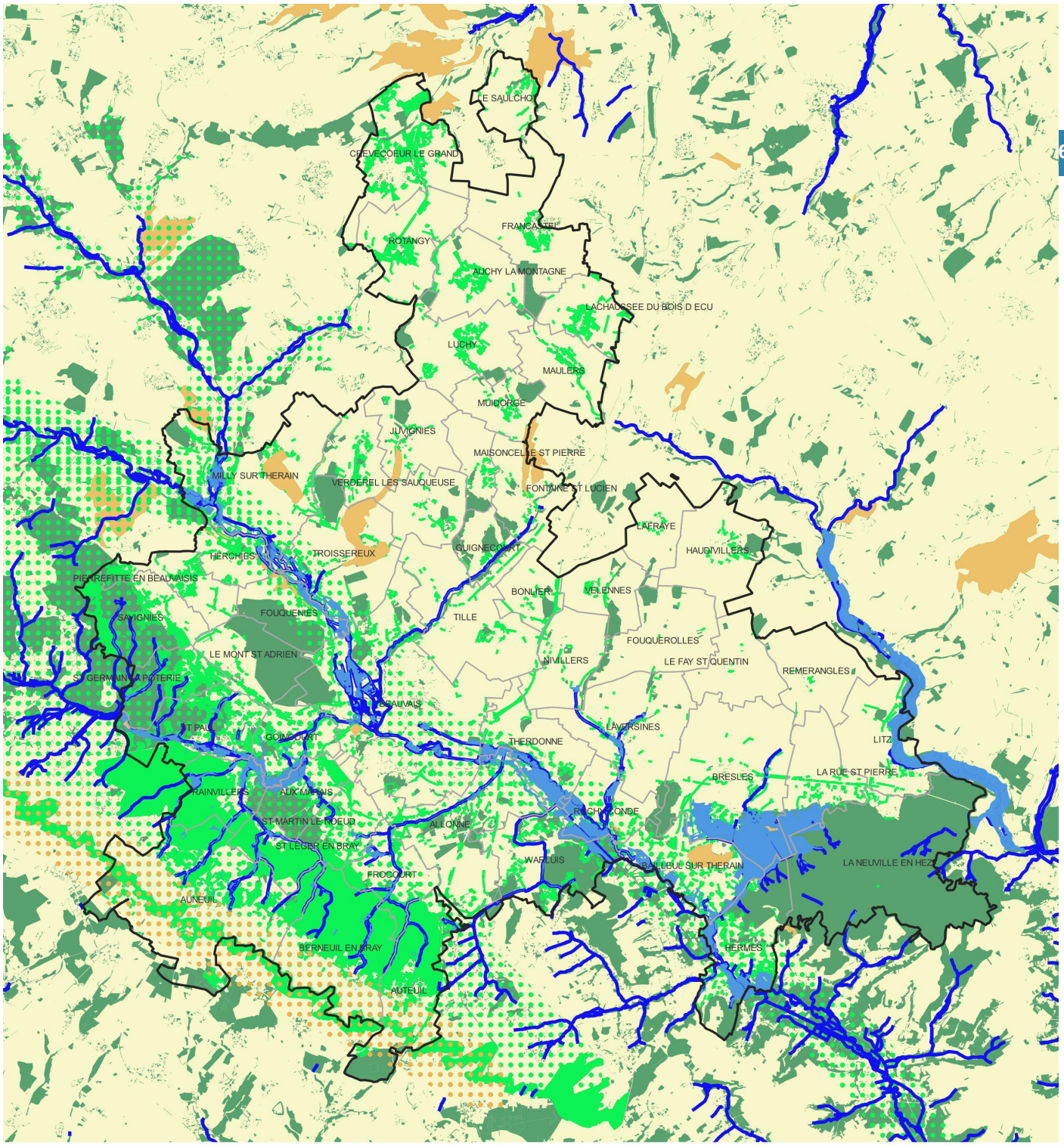
Les obstacles à la continuité écologique, qui entravent la circulation des espèces et des sédiments, peuvent compromettre l'atteinte du bon état des eaux requis par la législation européenne.

Exemple de travaux de reméandrage



Une seuil, exemple de discontinuité dans le fonctionnement du cours d'eau





Limites
- CAB
- Communes

Trames (réservoirs et corridors)
- Trame boisée
- Mosaïque agroécologique
- Haies
- Trame agroécologique diffuse
- Milieux thermophiles et pelouses sèches
- Trame thermophile diffuse
- Trame et chemins agricoles

- Zones humides
- Cours d'eau

N

0 2,5 5 km

II.II.III Une trame verte et bleue fragmentée

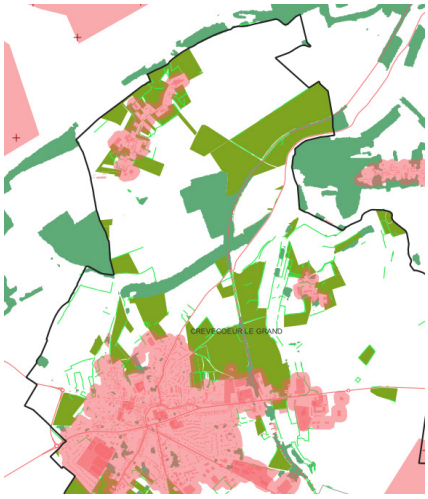
Comme pour la majorité des territoires en France, la trame verte et bleue du Beauvaisis présente des fragmentations. Peuvent être distingués :

>>> Des éléments fragmentant liés à la matrice agricole

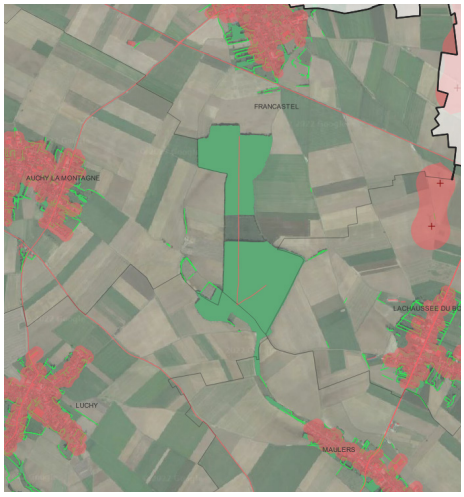
La matrice agricole, en dehors des secteurs agroécologiques et bocagers ou extensifs, est spatialement la plus forte source de fragmentation du territoire.

L'uniformisation des parcelles et des cultures isole les boisements, réduit les continuités latérales des cours d'eau, réduit ou efface les haies et arbres isolés, modifie les milieux ouverts par l'agropastoralisme...

Ce fractionnement des habitats implique un fractionnement des populations de faune et de flore. Qualitativement, elle peut cependant être plus perméable pour certaines espèces (oiseaux, mammifères), que d'autres éléments fragmentants.



A Crèvecoeur-le-Grand, les prairies permanentes (en kaki) sont un bon appui pour restaurer la trame existante de haies et de bois discontinus (Source : BDTopo)



Le Bois de Francastel, complètement isolé des structures agroécologiques et des autres boisements (Source : BDTopo, fond orthophotographique)

>>> Des éléments fragmentant liés aux infrastructures et à l'urbanisation

L'A16, plus importante infrastructure de transport du territoire, ne traverse pas de corridor majeur sur la CAB (en dehors de la vallée du Thérain à la lisière de l'agglomération de Beauvais) et passe en limite est du Bray. En revanche, la RN31 traverse le Bray de part en part et présente deux passages dédiés à la faune, ce qui la rend très fragmentante pour la trame mosaïque. Les lignes électriques haute tension, et plus fortement encore les éoliennes, constituent aussi des fragmentations pour la faune volante et une partie de la faune terrestre.

L'urbanisation, et plus globalement l'artificialisation des sols, est un élément fragmentant intense (minéralisation du milieu naturel, bruit, pollution, éclairage...). Ces nuisances écologiques fragilisent particulièrement les zones qui lui sont proches (abords des zones urbanisées). Le risque d'augmentation de la fragmentation réside notamment dans la proximité avec les boisements ou avec les zones humides ou agricoles extensives, qui peuvent être gagnées par l'urbanisation.



Bois du Metz fractionné par la RN31, à Frocourt (Source : Géoportail)



Passage à faune sur la RN31 à Rainvilliers (Source : Géoportail)

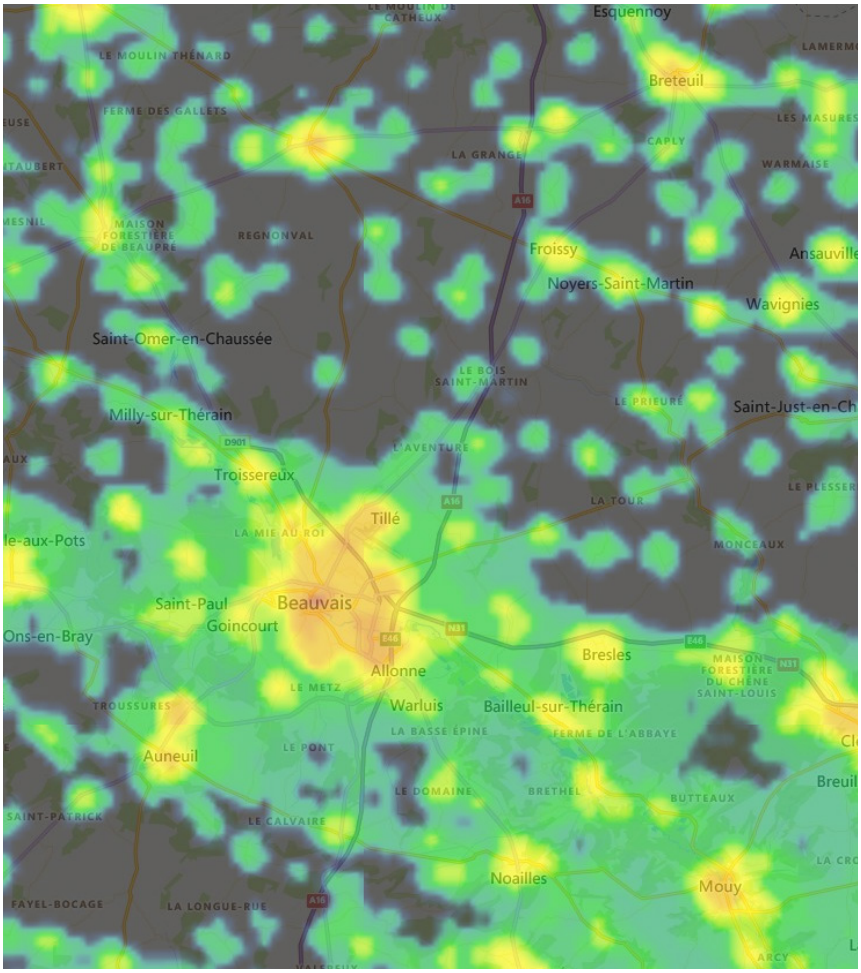


Le hameau de Fourneuil à Verderel-lès-Sauqueuse : un bois sensible à l'extension d'urbanisation (Source : Géoportail)

>>> Des éléments fragmentant mis en lumière par l'analyse de la pollution lumineuse

L'analyse de la tâche lumineuse permet d'identifier la trame noire. Dans le territoire de la CAB, la pollution lumineuse n'est pas très intense (hors du centre-ville de Beauvais) mais plutôt très diffuse, à travers les nombreux bourgs du territoire. La répartition de la propagation lumineuse se superpose avec l'intensité des principales zones de concentration de biodiversité décrites précédemment (vallée du Thérain, pays de Bray). Cette configuration est donc assez défavorable.

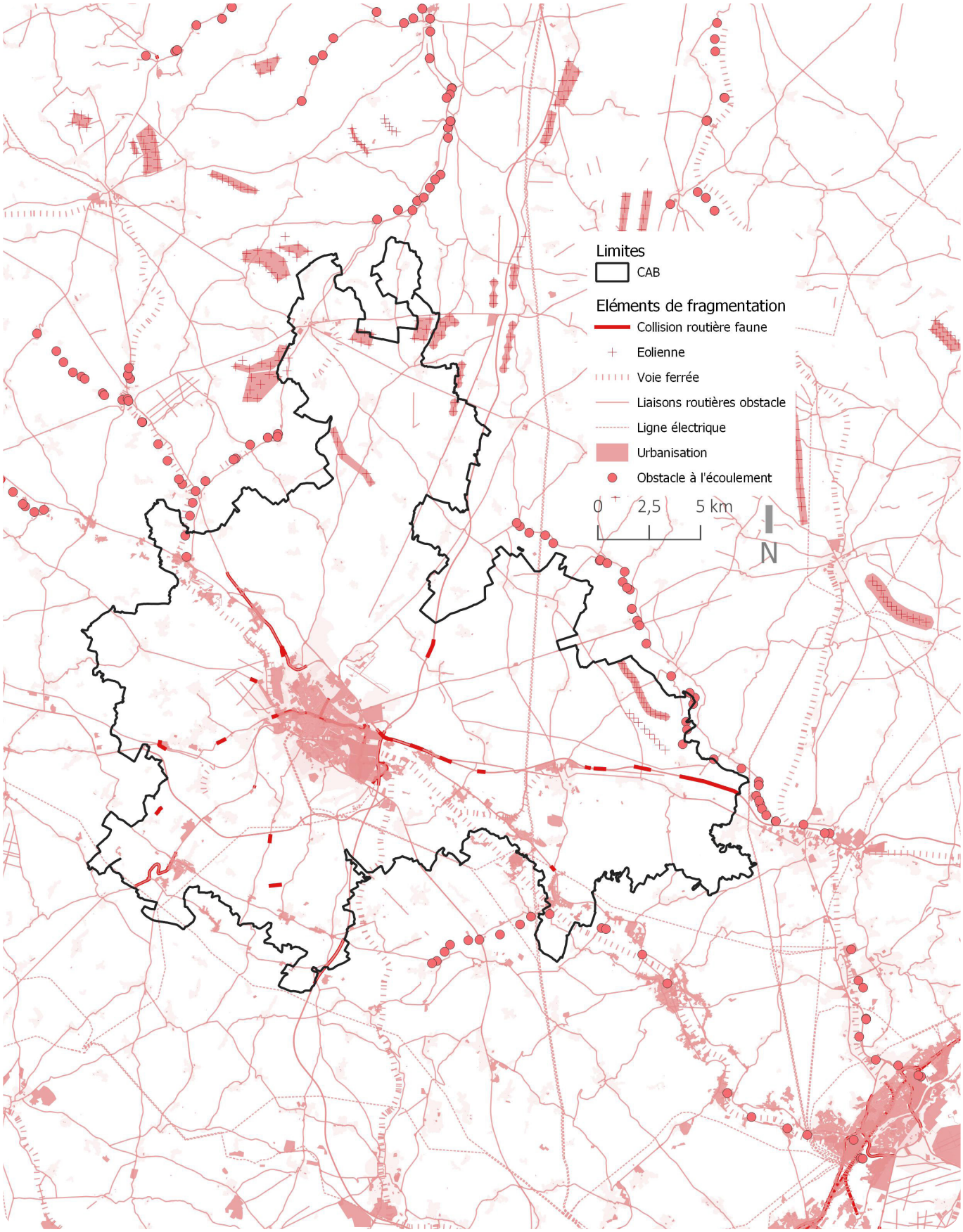
Les programmes d'extinction nocturne partielle ou totale des éclairages publics, labellisés ou non, permettant de préserver une période d'obscurité plus dense et d'initier une démarche de prise en compte de la trame noire, sont à renforcer. La rationalisation de l'éclairage public et sur le domaine privé (à l'aéroport par exemple) est déjà d'ores et déjà engagée sur le Beauvaisis et inscrite comme un action du PCAET.



Gradient de pollution lumineuse (les couleurs chaudes indiquant les zones les plus lumineuses) sur le territoire de la CAB (Source : Lightpollutionmap)

>>> Des éléments fragmentant liés aux ruptures hydrauliques

Les obstacles à l'écoulement sont peu nombreux sur le territoire de la CAB suite à une stratégie d'amélioration des continuités écologiques sur le Thérain. En revanche les conditions d'étiage (niveau moyen le plus bas du cours d'eau) peuvent générer des ruptures de continuités pour certains milieux ou certaines espèces, ponctuellement dans le temps et dans l'espace.



Synthèse des éléments de fragmentation de la TVB

>>> Des trames à conserver, restaurer, recréer

La règle 42 du SRADDET énonce : "les PLUi s'assurent de la non dégradation de la biodiversité existante». Le thème 4 du PCAET de la CAB énonce : «- gérer différemment l'environnement,- atténuer les effets du changement climatique. Dans le thème 5, la mesure 26-a énonce : «protéger, développer et entretenir les haies» et la mesure 27-c «favoriser l'infiltration des eaux pluviales."

La prise en compte des continuités écologiques locales passe par la préservation des boisements et forêts existants (forêt du Parc de Saint-Quentin, bois de Belloy, bois de Courcelles, bois de Fosses, cuesta du sud du Pays de Bray...) et la recréation de leurs lisières, avec différentes strates de végétation assurant la transition avec les autres trames et des milieux de vies indispensables pour certaines espèces. Les cours d'eau doivent être préservés ou restaurés dans leur linéarité ainsi que dans leurs continuités latérales avec leurs milieux annexes (ripisylves, prairies humides...).

Les enjeux de continuités locaux résident également dans le maintien et le développement des populations de chiroptères. Cet enjeu, déjà reconnu et matérialisé par le réseau Natura 2000, touche autant le territoire rural que le territoire urbain (avec notamment 5 sites N2000 orientés vers les chiroptères). La recréation et la préservation des continuités est fondamentale pour ces populations, et leur caractéristique «d'espèce parapluie» est une opportunité de s'appuyer sur cet enjeu pour répondre à de nombreux autres besoins de continuités écologiques (micro et petite faune, oiseaux des haies et des milieux ouverts ou semi-ouverts, insectes...) et services écosystémiques (pollinisation, coupe-vent, bois de chauffage, filtration et infiltration des eaux, ombrage, stockage de carbone, stockage de nutriments du sol, haies à récolter...). Plusieurs communes se sont déjà appropriées cet enjeu en répondant en 2021 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt «Plantons des haies». La restauration des continuités forestières/ haies est notamment nécessaire :

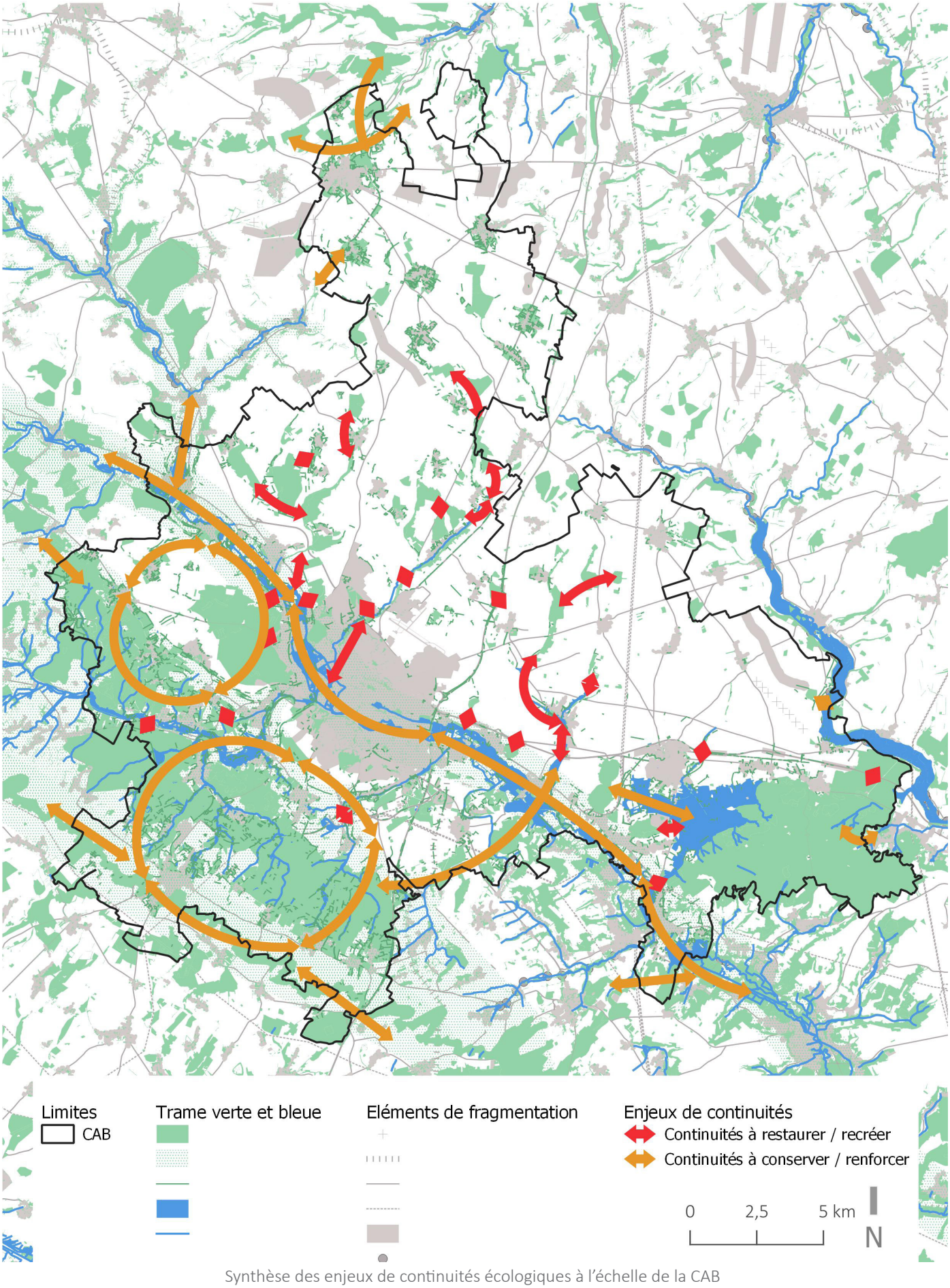
- dans le secteur de Juvignies / Verderel-lès-Sauqueuses / Maisoncelle-Saint-Pierre / Milly-sur-Thérain,
- dans le secteur d'Auneuil / Allonne / Saint-Martin-le-Noeud.

Les flèches circulaires au niveau du Bray et de la rive droite du Thérain représente synthétiquement l'enjeu de préservation et de renforcement relatif à la mosaïque agroécologique, qui concerne plusieurs trames et qui doit porter transversalement et de façon diffuse dans l'ensemble de ces secteurs sans suivre strictement les flèches.

Enfin, un autre enjeu de continuités local réside en la préservation et la restauration d'un réseau de pelouses calcaires et larris, actuellement relictuel et également reconnu et matérialisé par le réseau Natura 2000. Cependant cette matérialisation est partielle et des espaces complémentaires mériteraient d'y être associés. Outre la biodiversité spécifique et rare que ces milieux hébergent (Phalangère rameuse, Germandrée des montagnes, Digitale jaune, orchidées, Anémone pulsatille ; Muscardin, Grande Tortue, Petite Cigale des Montagnes...), ils forment des corridors en pas japonais permettant aux espèces de se déplacer progressivement pour s'adapter au changement climatique.

Dans Beauvais, la TVB s'accorde au projet de mobilité douce le long du Thérain ainsi qu'à de nombreux enjeux du «bien vivre la ville». La gestion des espaces verts, déjà vertueuse, peut encore être améliorée ainsi que la surface d'espaces non imperméabilisés et végétalisés. Dans les bourgs du reste du territoire, l'urbanisation ne génère pas de fractionnement majeur à l'échelle intercommunale. Cependant les actions favorables à la biodiversité et au végétal revêtent une grande importance et doivent être poursuivies et développées.

Note méthodologique : Les flèches sur la carte ci-après indiquent des points de vigilance sur les continuités à conserver/renforcer ou à recréer. Par soucis de lisibilité, l'ensemble des continuités existantes à conserver n'a pas été tracé. Elles sont à interpréter par chaque zonage et à interroger à chaque projet dans l'esprit de l'analyse effectuée ici à l'échelle de la CAB. Les cours d'eau et leurs abords sont d'office inclus dans les continuités à conserver/renforcer.



Synthèse des enjeux de continuités écologiques à l'échelle de la CAB

III UN SOCLE NATUREL FRAGILISÉ

Le socle naturel, vecteur d'identité et d'unité pour le territoire, n'est pas immuable. Il connait des évolutions et des pressions qui remettent en cause ses caractéristiques et fragilisent les équilibres locaux.

III.I Des risques naturels très présents

La règle 15 du SRADDET mentionne : «Les extensions urbaines doivent être conditionnées à la préservation et la restauration des espaces à enjeux au titre de la biodiversité, la préservation de la ressource en eau et la limitation de l'exposition aux risques.

III.I.I Le risque mouvement de terrain

Il n'existe pas de PPR mouvement de terrain ou de PPR Argiles sur les communes de la CAB. Cependant, des évènements de coulée de boue ont été relevés comme à Pierrefitte-en-Beauvaisis, Troissereux, Laversines (dans le secteur de l'ancienne carrière), Auteuil (cultures au sud du centre-bourg), Mont-Saint-Adrien. Le risque de mouvement de terrain se manifeste principalement dans la moitié sud du territoire, 64 évènements y sont recensés depuis 1974 : il s'agit principalement d'effondrements, de quelques coulées de boue et ponctuellement de glissement de terrain ou d'éboulement. Le risque sismique est très faible sur l'ensemble du territoire. Quant au risque minier, largement présent au nord de la région Hauts-de-France, il est absent sur le territoire de la CAB. En revanche des cavités souterraines sont présentes localement et sont liées aux activités de carrières, à des ouvrages de génie civil ou sont des cavités indéterminées.

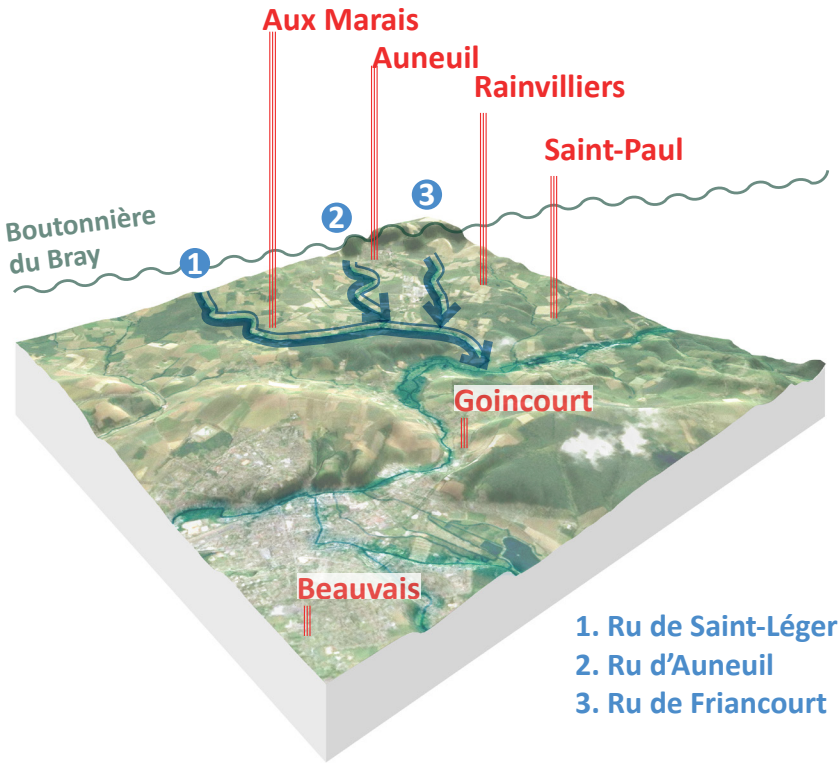
III.I.II Le risque inondation

Le risque naturel principal du territoire est le risque d'inondation :

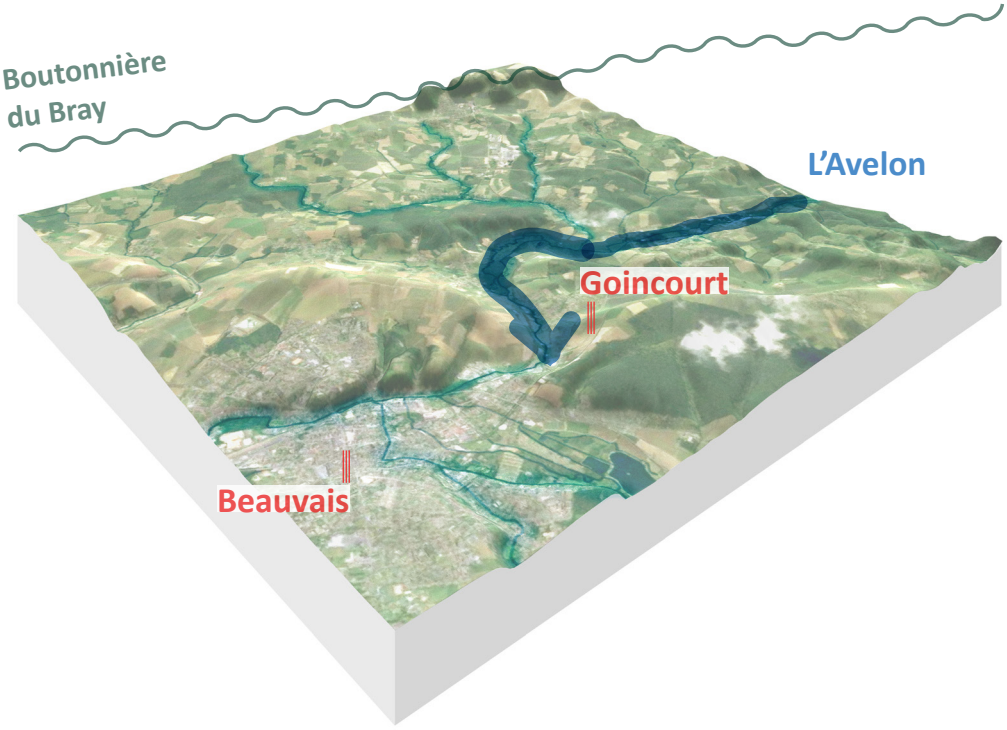
- par ruissellement pour l'ensemble des communes,
- par débordement pour les communes riveraines des cours d'eau (Avelon, Thérain...),
- par remontée de nappe, spécifiquement dans le secteur de Saint-Just-des-Marais à Beauvais, dû en partie à une diminution des prélèvements. La nature des sols et l'affleurement de la nappe sont d'autres éléments causaux.

Le mécanisme hydrologique lors des inondations est le suivant :

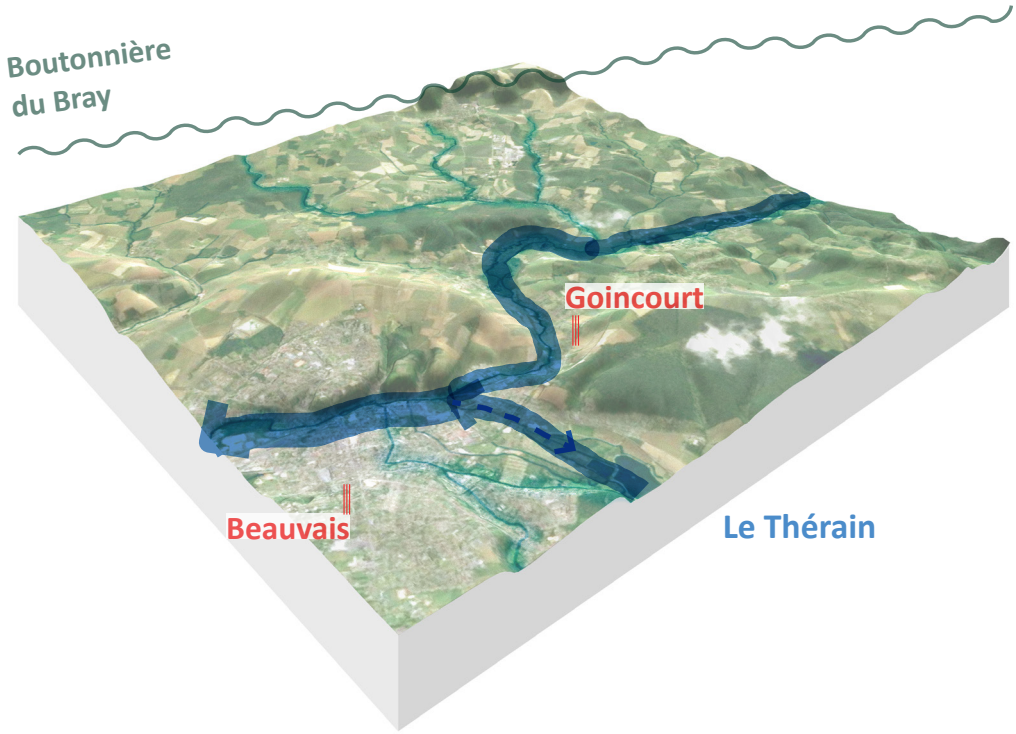
- La boutonnière du Bray forme un entonnoir topographique qui collecte les pluies (ruissellement des ru de Friancourt, ru de Saint Léger, ru d'Auneuil...) dans les communes amont que sont Auneuil, Aux Marais, Saint-Paul, Rainvilliers, Goincourt.



- Ces pluies se déversent dans l'Avelon puis se concentrent à l'étranglement de l'entonnoir, situé à Goincourt.



- Juste à l'aval de ce verrou hydraulique, l'Avelon se jette dans le Thérain au niveau de Beauvais. Lors de fortes pluviométries, l'apport massif d'eau dans l'Avelon empêche l'écoulement des eaux du Thérain (également gonflées par les pluies, le ruissellement en amont et la confluence avec la Liovette toute proche) qui déborde et crée une remontée de crue.



L'enjeu de ruissellement est actuellement très fort sur l'ensemble du territoire ; il dépend notamment des axes de ruissellement naturels et agricoles, mais aussi des conditions de précipitations et de leur évolution à venir, de la capacité d'infiltration des sols... Cette multiplicité de paramètres doit être abordée par une approche systémique pour appréhender les difficultés d'aménagement que cet enjeu engendre : capacité d'assainissement, imperméabilisation des sols, zones constructibles, busages, dimensionnement des ouvrages de rétention... De plus, ce risque de ruissellement engendre ou accentue le risque de mouvement de terrain par coulée de boue.

Le territoire est concerné par 3 PPRi :

- Le PPRI de la vallée du Thérain Amont et du Petit Thérain a été approuvé le 01/03/2010. Il concerne sur le territoire de la CAB : Milly-sur-Thérain, Herchies, Fouquenies, Troissereux.
- Le PPRI de la vallée du Thérain Aval a été approuvé le 13/10/2005 et concerne sur le territoire de la CAB : Beauvais, Therdonne, Allonne, Rochy-Condé, Warluis, Bailleul-sur-Thérain, Hermes.
- Le PPRI de la vallée de l'Avelon a été approuvé le 01/03/2010 et concerne sur le territoire de la CAB : Saint-Germain-la-Poterie, Ons-en-Bray, Saint-Paul, Rainvillers, Goincourt, Aux-Marais.

La révision de ces 3 PPRI est en cours. Elle vise à actualiser la connaissance du risque d'inondation, et à y intégrer les problématiques de remontées de nappe et les phénomènes de ruissellement.

La base de données "Géorisques" fait état de 139 arrêtés de catastrophes naturelles pour inondations et coulées de boues sur le territoire intercommunal. De même, il est recensé 13 arrêtés pour inondations par remontées de nappe phréatiques et 59 arrêtés pour mouvement de terrains dont 6 consécutifs à la sécheresse.



Inondations à Beauvais en 2016 (Source : PCAET CAB, 2020)

PPRI Thérain aval

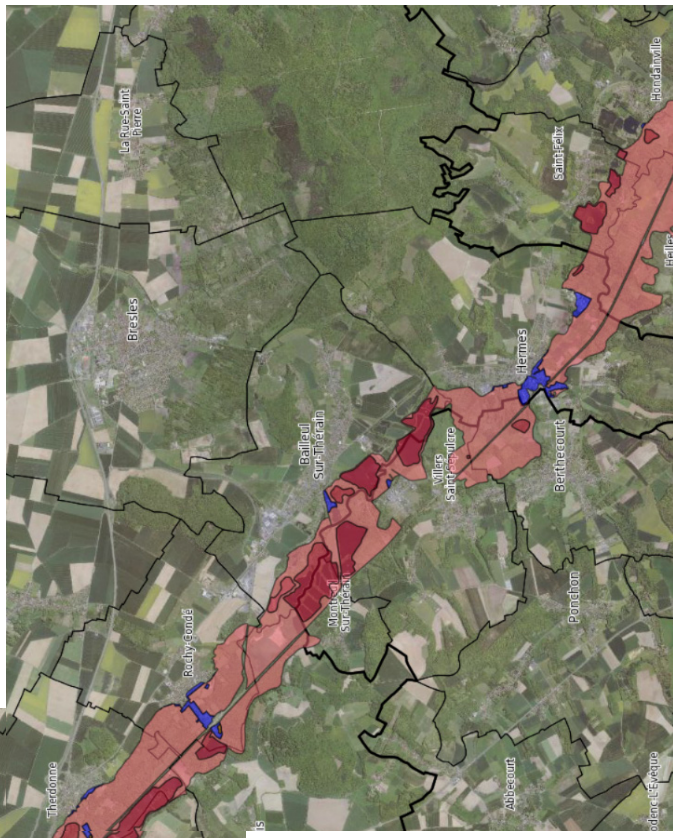
- Zone Urbaine ORANGE - Risque Fort
- Zone Urbaine BLEUE - Risque Moyen Faible
- Zone Naturelle ROUGE - Rique Moyen
- Zone Naturelle ROUGE CLAIR - Risque Faible

PPRI Thérain amont

- Zone urbanisée - risque fort
- Zone urbanisée - risque moyen
- Zone urbanisée - risque faible
- Zone naturelle - risque moyen
- Zone naturelle - risque faible

PPRI Avelon

- Zone urbanisée - risque fort
- Zone urbanisée - risque moyen
- Zone urbanisée - risque faible
- Zone naturelle - risque moyen
- Zone naturelle - risque faible

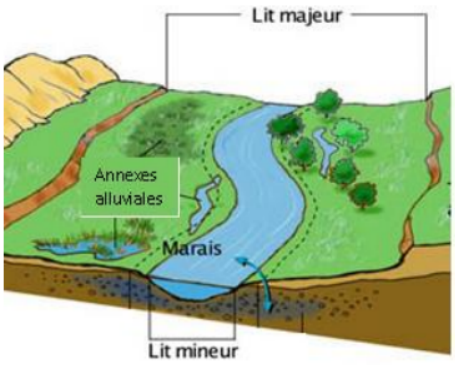


PPRI Avelon et Thérain amont
(Source : DDT Oise)

La vallée de l'Avelon, principal affluent du Thérain, ainsi que celle de ce dernier, ont été frappées ces dernières années par plusieurs crues, notamment en décembre 1999 et mars 2001, et plus récemment en 2016 et en 2021. Ces évènements ont modifié la vision du territoire concernant les risques.

L'artificialisation des Zones d'Expansion des Crues de l'Avelon et du Thérain et des territoires en amont (mutation des pâturages en cultures, remblaiements, effacement des haies...) accentue ce mécanisme de ruissellement, qui peut amener à un régime torrentiel de l'Avelon (Goincourt, Aux Marais, Saint Paul, Rainvillers...). Maintenir et restaurer les ZEC permet d'anticiper les crues, de les absorber efficacement, de restaurer les écosystèmes et les paysages, d'éviter la réalisation de digues et d'ouvrages coûteux à la construction et à l'entretien… De nombreux travaux de reconnexion de ZEC ont été faits en 2016 et 2017 (sur 700 ha permettant d'absorber 1 million m3 d'eau). Ils ont montré leur efficacité lors des orages du 21 juin 2021. La commune de Berneuil-en-Bray, qui fait face à un important risque de ruissellement, fait l'objet d'un projet de création de mares et de remise en état du ru de Berneuil à plus long terme, afin de restituer les zones tampon naturelles.

Les Zones d'Expansion des Crues (ZEC) sont des zones naturelles, inondables, non urbanisées, situées dans le lit majeur du cours d'eau regroupant l'ensemble des annexes alluviales".



Fonctionnement naturel d'une vallée :

***Le lit majeur** d'un cours d'eau désigne la partie qui est inondée en cas de crue.*

***Le lit mineur** du cours d'eau désigne la partie en eau délimitée par les berges.*

***Les annexes alluviales** regroupent les marais, prairies et fôrets en bord de cours d'eau.*

Schéma de définition générique des zones d'expansion des crues (Source : SIVT)

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) est un document de planification stratégique pour la gestion des inondations. Le PGRI 2022-2027 est en vigueur depuis le 8 avril 2022 sur le bassin Seine-Normandie.
Les dispositions applicables au PLUi du Beauvaisis, territoire qui n'est pas couvert par un Territoire à Risque d'Inondation, sont les suivantes :

1.A.6 Réduire la vulnérabilité aux inondations des territoires dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain
1.B.8 Prendre en compte la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans les PLH, en particulier dans les secteurs à enjeux.
1.C.1 Protéger les milieux humides et les espaces contribuant à limiter le risque d'inondation par déborde-ment de cours d'eau dans les documents d'urbanisme
1.C.2 Encadre l'urbanisation en zone inondable
1.D.1 Eviter, réduire et compenser les impacts des aménagements (installations, ouvrages, remblais) dans le lit majeur des cours d'eau sur l'écoulement des crues
1.E.1 Gérer les eaux pluviales le plus en amont possible
1.E.2 Définir une stratégie d'aménagement du territoire qui prenne en compte tous les types d'évènements pluvieux
1.E.3 Prendre en compte la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement
4.B.1 Poursuivre l'amélioration de la connaissance des enjeux exposés aux inondations

Le risque d'inondation par remontée de nappes et inondations de caves est largement présent sur le territoire de la CAB. Il n'est pas systématiquement corrélé à la présence de cours d'eau.

Les phénomènes climatiques extrêmes augmentant l'intensité et/ou la fréquence des risques d'inondation et de ruissellement sont actuellement plus perceptibles qu'il y a quelques dizaines d'années. Les effets du changement climatique vont accentuer ces risques et les dommages causés au territoire. L'anticipation de ces situations par un aménagement intégrant plus fortement les ZEC est une mesure indispensable d'adaptation au changement climatique du territoire.

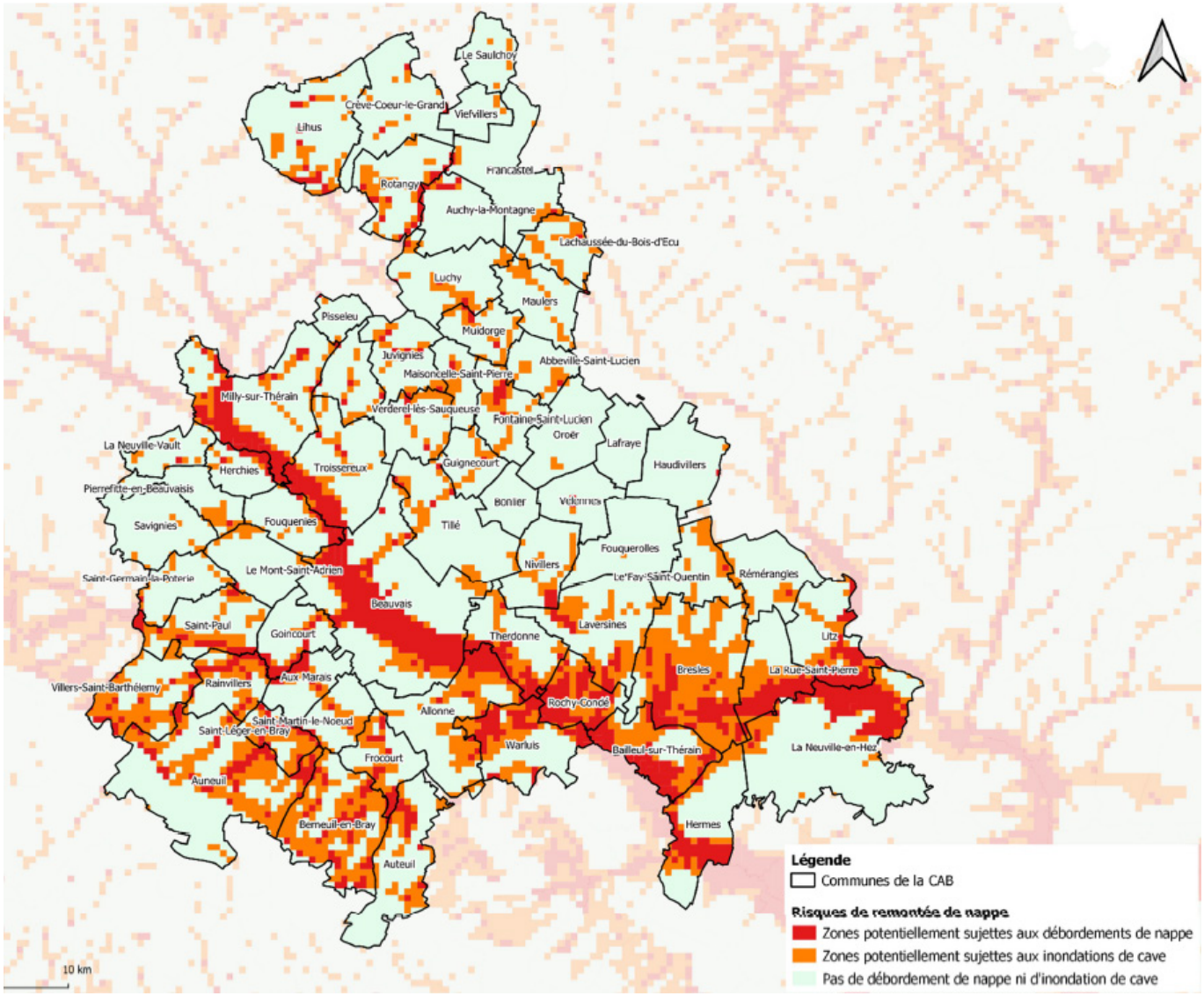
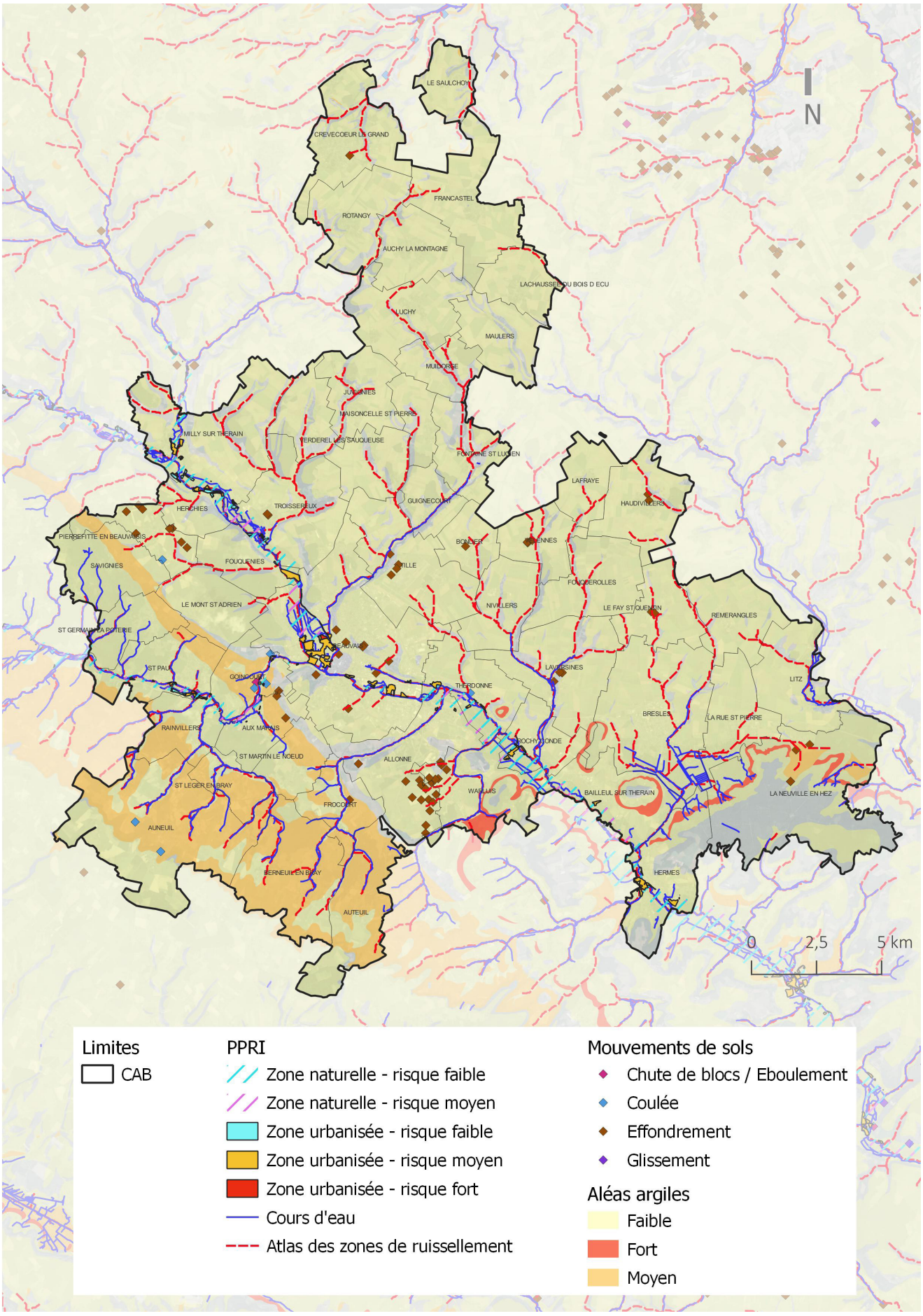
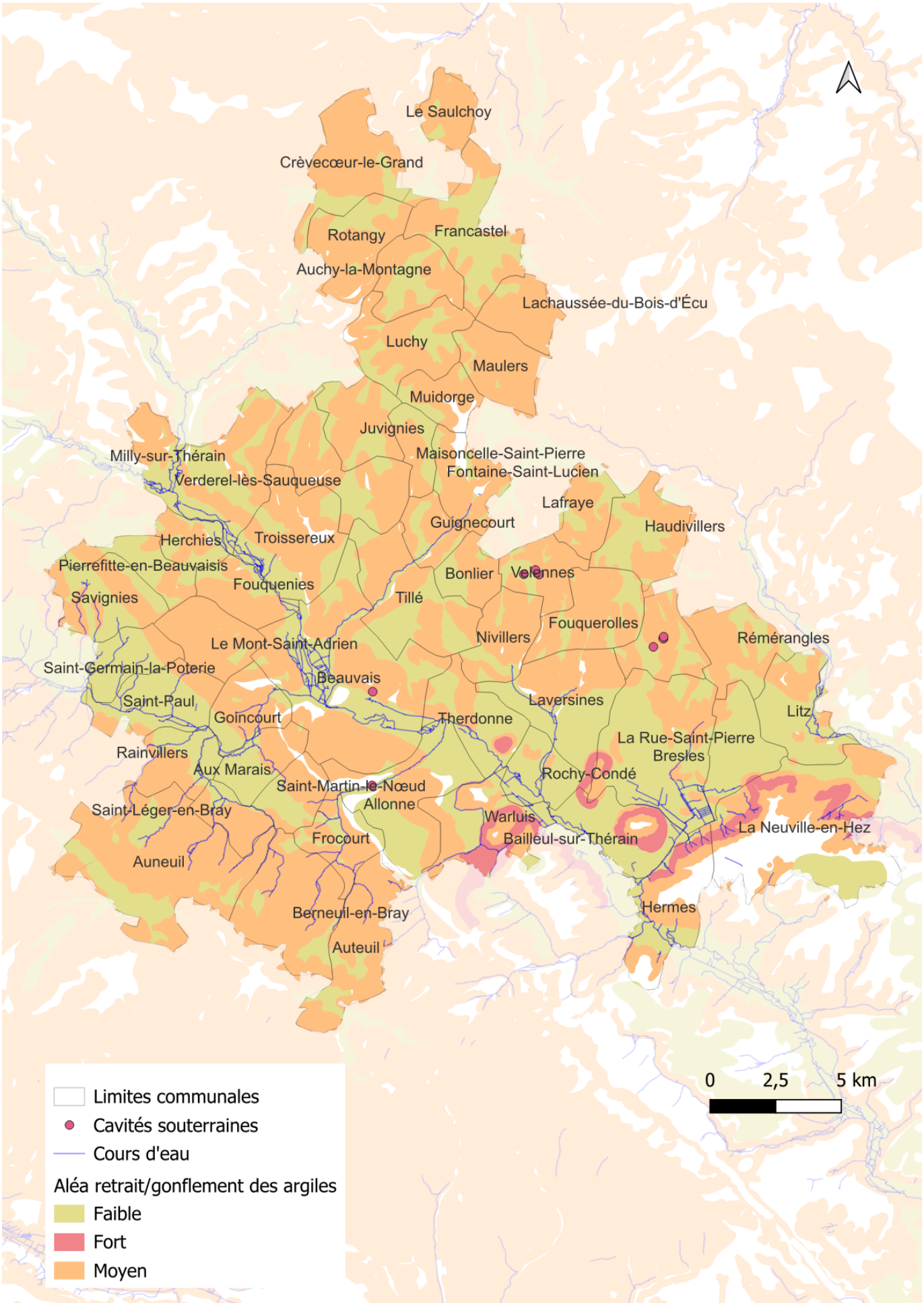


Schéma de définition générique des zones d'expansion des crues (Source : SIVT)



Principaux risques naturels sur le territoire de la CAB



Cartographie du risque d'aléas gonflement/retrait des argiles et cavités souterraines

III.II Une gestion de l'eau à adapter au changement climatique

III.II.I Les SDAGE et SAGE

>>> Les SDAGE

Le SDAGE fixe les objectifs et les orientations d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Le territoire est soumis au SDAGE Seine-Normandie 2022-2027, ainsi que de façon ponctuellement (Crèvecoeur-le-Grand et Le Saulchoy) au SDAGE Artois-Picardie 2022-2027.

Le comité de bassin a adopté le 23 mars 2022 le nouveau SDAGE Seine-Normandie pour la période 2022-2027. Les 5 orientations fondamentales du SDAGE 2022-2027 sont :

-> Orientation fondamentale 1 : Des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée

-> Orientation fondamentale 2 : Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable

-> Orientation fondamentale 3 : Pour un territoire sain, réduire les pressions ponctuelles

-> Orientation fondamentale 4 : Assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique

-> Orientation fondamentale 5 : Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral

Le SDAGE Artois-Picardie a été approuvé le 21 mars 2022 pour la période 2022-2027. Les 5 orientations fondamentales du SDAGE 2022-2027 sont :

→ Préserver et restaurer les milieux aquatiques et les zones humides : en améliorant la qualité des milieux et des habitats naturels, en agissant en faveur des zones humides et en réduisant les pollutions dues aux substances dangereuses ;

→ Garantir l'approvisionnement en eau potable pour tous : en protégeant la ressource en eau contre les pollutions, en améliorant sa gestion y compris au niveau international et en luttant contre les fuites dans les réseaux d'eau potable ;

→ Réduire les inondations : en gérant les crues, les inondations et les submersions marines, avec un axe de préservation et de restauration de la dynamique des cours d'eau

→ Protéger le milieu marin : en réduisant les pollutions d'origine terrestre et en menant des actions pour préserver et restaurer les milieux littoraux et marins

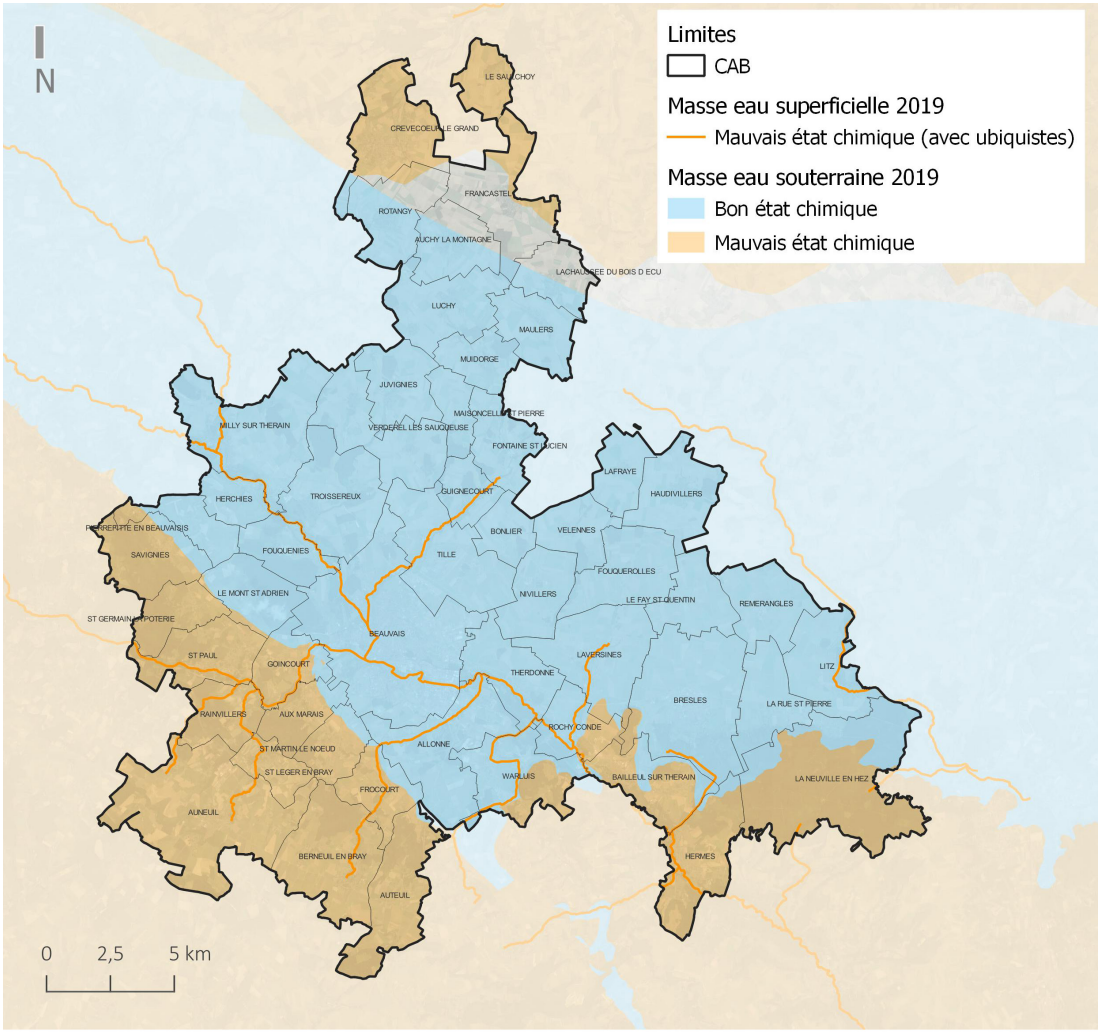
→ Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes : en renforçant le rôle des SAGE, en assurant la cohérence des politiques publiques, en accentuant la connaissance et l'information de chacun, en tenant compte du contexte social et économique dans l'atteinte des objectifs environnementaux, tout cela dans un contexte d'adaptation au changement climatique

Notes méthodologique : les SDAGE classent les masses d'eaux superficielles et souterraines selon leur état chimique et quantitatif. L'état chimique est qualifié avec et sans la présence de substances ubiquistes. Ce sont des substances polluantes anciennes qui, après leur rejet dans l'environnement, sont susceptibles d'être détectées pendant des décennies dans l'environnement aquatique, y compris à des concentrations qui pourraient présenter un risque

significatif, même si des mesures rigoureuses visant à réduire ou éliminer leurs émissions ont déjà été prises (exemples : mercure, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) issus des combustions de matières fossiles, agents biocides pour le traitement du papier, du bois et des textiles, l'heptachlore, insecticide organochloré interdit d'usage depuis 2004...). Les valeurs sans ubiquistes permettent donc d'évaluer objectivement la portée des SDAGE, qui ont commencé d'être établis après les rejets de ces substances. Les valeurs avec ubiquistes permettent de qualifier l'état chimique effectif réel de l'eau des cours d'eau.

Etat des masses d'eau superficielles sur le territoire de la CAB				
Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Etat chimique avec ubiquistes 2019	Etat chimique sans ubiquistes 2019	Délais pour l'atteinte du bon état écologique
SDAGE 2022- 2027 Seine Normandie				
FRHR218	La Brèche de sa source au confluent de l'Arré (exclu)	Mauvais état	Bon état	Objectifs moins strict : 2027
FHR220-H2071000	Ru de la garde	Mauvais état	Bon état	Objectifs moins strict : 2027
FRHR221	Le Thérain de sa source au confluent du Petit Thérain (exclu)	Mauvais état	Bon état	2021
FRHR222	Le Petit Thérain de sa source au confluent du Thérain (exclu)	Mauvais état	Bon état	2021
FRHR223	Le Thérain du confluent du Petit Thérain (exclu) au confluent de l'Avelon (exclu)	Mauvais état	Bon état	Depuis 2015
FRHR223-H2126000	La liovette	Mauvais état	Bon état	2027
FRHR224	L'Avelon de sa source au confluent du Thérain (exclu)	Mauvais état	Bon état	2027
FRHR224-H2138000	Ruisseau du moulinet	Mauvais état	Bon état	Objectifs moins strict : 2027
FRHR224- H2139000	Ru d'auneuil	Mauvais état	Bon état	Depuis 2015
FRHR225	Le Thérain du confluent de l'Avelon (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	Mauvais état	Bon état	Depuis 2015
FRHR225-H2142000	Ru de berneuil	Mauvais état	Bon état	Objectifs moins strict : 2027
FRHR225-H2143000	Fosse d'Orgueil	Mauvais état	Bon état	2027
FRHR225-H2144000	Ruisseau la laversines	Mauvais état	Bon état	Objectifs moins strict : 2027
FRHR225-H2146000	Ruisseau la trye	Mauvais état	Mauvais état	Depuis 2015
FRHR225-H2148000	Ruisseau le sillet	Mauvais état	Bon état	Objectifs moins strict : 2027
FRHR225-H2152000	Ru de lombardie	Mauvais état	Bon état	Depuis 2015
SDAGE 2022-2027 Artois-Picardie				
FRAR51	Selle/Somme	Mauvais état	Mauvais état	Depuis 2015

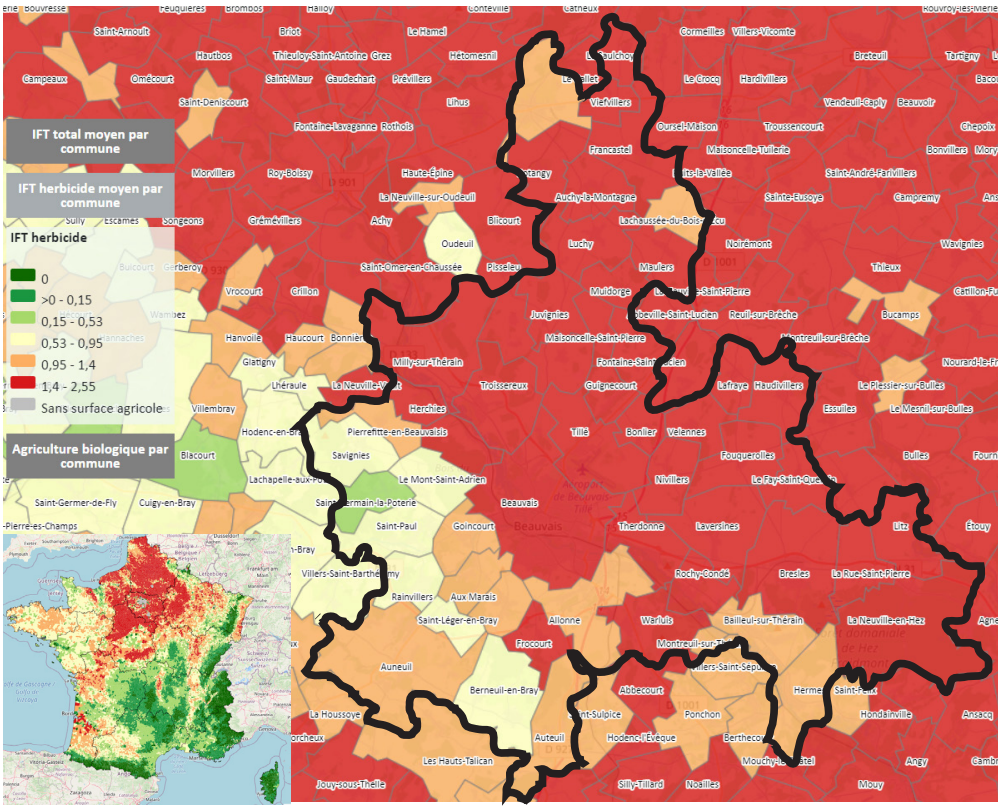
Etat des masses d'eau souterraines sur le territoire de la CAB			
Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Etat chimique 2019	Etat quantitatif 2019
SDAGE 2022- 2027 Seine Normandie			
FRHG104	EOCENE DU VALOIS	Mauvais état	Bon état
FRHG201	CRAIE DU VEXIN NORMAND ET PICARD	Mauvais état	Bon état
FRHG205	CRAIE PICARDE	Bon état	Bon état
FRHG301	PAYS DE BRAY	Mauvais état	Bon état
SDAGE 2022-2027 Artois-Picardie			
FRAG012	CRAIE DE LA MOYENNE VALLEE DE LA SOMME	Mauvais état	Bon état



Etat chimique 2019 des eaux souterraines et superficielles issues du SDAGE Seine-Normandie 2022-2027

En complément des indicateurs d'état qualitatif et quantitatifs du SDAGE, l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) correspond au nombre de doses de produits phytosanitaires appliquées par hectare pendant une campagne culturale.

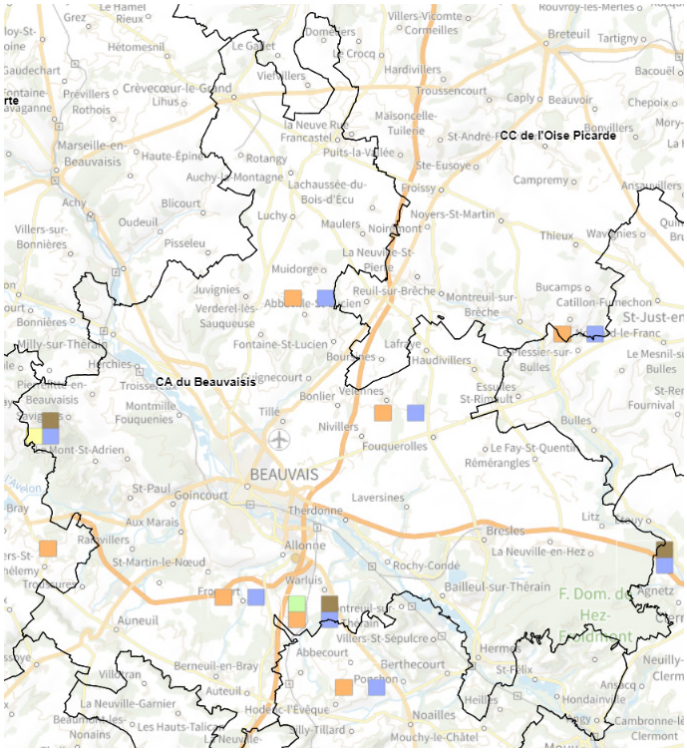
La carte ci-dessus montre la très forte fréquence d'usage des herbicides dans toute le nord de la France, et notamment sur le territoire de la CAB.



Source : Solagro

Le SDAGE Seine-Normandie présente un état écologique dégradé pour environ la moitié des bassins versants du territoire. Les principales pressions expliquant cet état écologique dégradé sont majoritairement relatives à la présence de pesticides et aux caractéristiques hydromorphologiques des cours d'eau. Des macropolluants et micropolluants ponctuels ainsi que des nitrates diffus s'y rajoutent localement. Ces conditions de vie aquatique participent pleinement au manque de fonctionnalité écologique des cours d'eau et de leurs abords.

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Etat écologique 2019
SDAGE 2022- 2027 Seine Normandie		
FRHR218	La Brèche de sa source au confluent de l'Arré (exclu)	Etat moyen
FHR220- H2071000	Ru de la garde	Mauvais état
FRHR221	Le Thérain de sa source au confluent du Petit Thérain (exclu)	Bon état
FRHR222	Le Petit Thérain de sa source au confluent du Thérain (exclu)	Bon état
FRHR223	Le Thérain du confluent du Petit Thérain (exclu) au confluent de l'Avelon (exclu)	Bon état
FRHR223-H2126000	La liovette	Etat moyen
FRHR224	L'Avelon de sa source au confluent du Thérain (exclu)	Etat moyen
FRHR224-H2138000	Ruisseau du moulinet	Etat moyen
FRHR224-H2139000	Ru d'auneuil	Bon état
FRHR225	Le Thérain du confluent de l'Avelon (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	Bon état
FRHR225-H2142000	Ru de berneuil	Mauvais état
FRHR225-H2143000	Fosse d'Orgueil	Etat moyen
FRHR225-H2144000	Ruisseau la laversines	Etat moyen
FRHR225-H2146000	Ruisseau la trye	Bon état
FRHR225-H2148000	Ruisseau le sillet	Etat médiocre
FRHR225-H2152000	Ru de lombardie	Bon état
SDAGE 2022- 2027Artois-Picardie		
FRAR51	Selle/Somme	Bon état



Pressions sur les masses d'eaux superficielles expliquant l'état écologique de 2019 (SDAGE SN 2022-2027)

A mi-chemin entre l'état des lieux 2019, sur lequel repose le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027, et le futur état des lieux 2025, l'agence de l'eau, avec ses partenaires des services de l'Etat, a évalué la qualité de l'ensemble des milieux aquatiques du bassin afin de situer le bassin sur cette trajectoire qui nous mène à 2027.

En somme, à l'échelle du SDAGE, pour les rivières, à règle d'évaluation inchangée, on constate une légère dégradation de l'état écologique des rivières à 30% de bon état, soit une perte de 2 points par rapport à 2019. Les indices biologiques et le phosphore déclassent le plus la qualité des cours d'eau. On observe également une dégradation de 4 points du taux des rivières en bon état chimique, à 28%, si l'on considère les composés ubiquistes. Parmi les 5 substances les plus déclassantes figurent 4 hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et le perfluoroctane sulfonates (PFOS, un des composés perfluorés). Pour les eaux souterraines, les pesticides dans 60% des cas et les nitrates dans 43% sont responsables du déclassement des nappes. Au final, on constate une baisse de 2 points du taux des nappes souterraines en bon état entre 2019 et 2022.

Le bon état chimique sur eau, toutes substances prises en compte, est en baisse de plus de 4 points entre l'état des lieux de 2019 (EDL 2019) et l'état 2022. 32% des masses d'eau étaient en bon état chimique avec substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (ou PBT) ubiquistes lors de l'EDL 2019. Il y a aujourd'hui 28% de masses d'eau en bon état mais plus de 2% des masses d'eau sont aujourd'hui déclassées par le seul PFOS (perfluoroctane sulfonates, composé perfluoré ubiquiste PBT) qui n'avaient été que très peu pris en compte dans l'EDL 2019 (117 prélèvements uniquement).
L'état chimique sur eau sans substances PBT ubiquistes (définies dans la directive 2013/39/UE) est à 62 % de bon état. Il est à noter que, dans l'état des lieux 2019, le fluoranthène avait été considéré à tort comme une substance ubiquiste au sens de la directive fille de la DCE de 2013. Il est en réalité dans le groupe des substances non ubiquistes et il déclasse 29% de masses d'eau à lui seul. Pour mémoire, l'état des lieux 2019 considérait 90 % de bon état hors ubiquistes.

Concernant les masses d'eau souterraine, à l'échelle de la CAB, la masse d'eau "Craie Picarde" passe de 'Bon état' en 2019 à 'médiocre' en 2022 à cause de la somme du tetrachloroéthylène et du trichloroéthylène et du perchlorates.

Enfin, concernant le SDAGE 2022-2027 Artois-Picardie, le bilan est en cours de réactualisation.

Le SDAGE Seine-Normandie prévoit dans son programme de mesures les actions suivantes pour le territoire de la CAB :

- la poursuite de la restauration de la continuité des cours d'eau (sur le Petit Thérain),

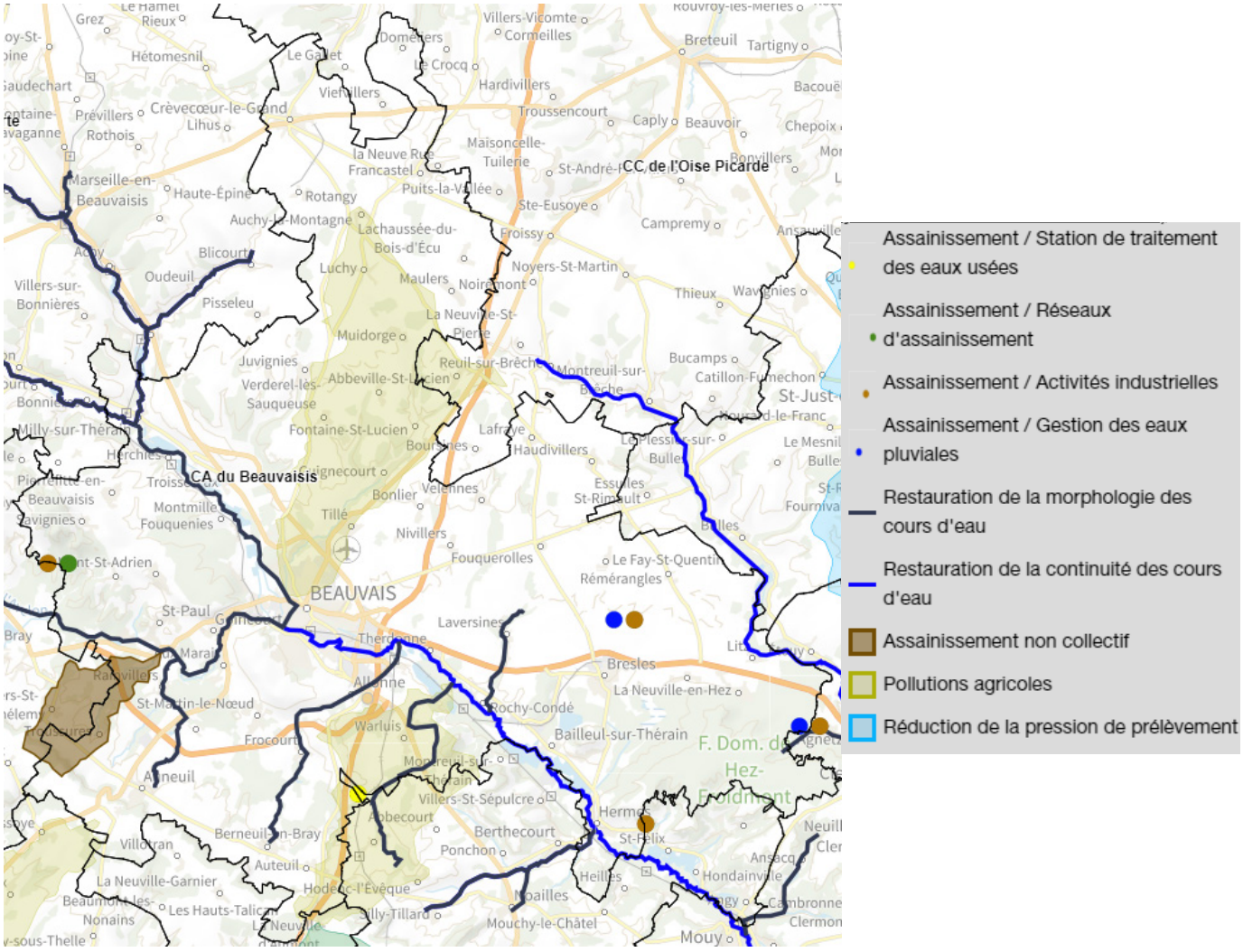
- la restauration de la morphologie sur tous les cours d'eau excepté sur le Thérain dans et à l'aval de Beauvais

- des mesures pour lutter contre les pollutions agricoles (bassin versant de la Liovette et fossé d'Orgueil)

- des mesures d'amélioration de l'assainissement non collectif à Rainvilliers et Auneuil (ruisseau du Moulinet)

- des mesures d'amélioration de l'assainissement industriel dans les bassins versants de la Trye (ainsi que des améliorations de la gestion des eaux pluviales), de l'Avelon (ainsi que des améliorations des réseaux d'assainissement), du ru de la Garde (affluent de la Brèche hors du territoire, mais dont le bassin versant concerne La-Neuville-en-Hez et qui est également concerné par des améliorations de la gestion des eaux pluviales) et du Thérain.

Ces mesures, non déclinées en action dans le SDAGE, dépendent largement de l'élaboration du futur SAGE Thérain qui est un acte fort et transversal cité systématiquement pour la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE.



>>> Les SAGE

3 SAGE couvrent la quasi totalité du territoire de la CAB :

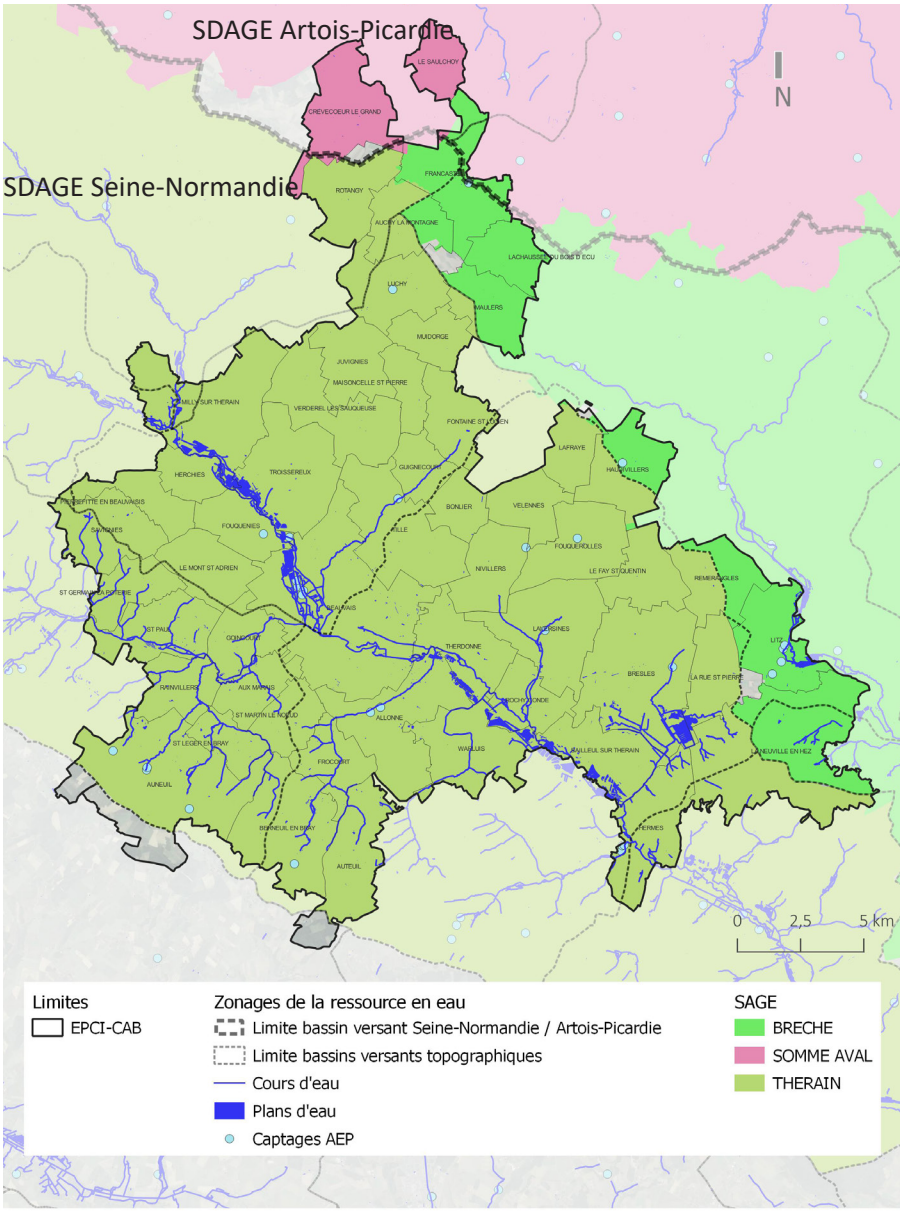
- le SAGE Thérain qui concerne la majeure partie du territoire : il est actuellement à l'état d'ébauche et ne sera pas effectif avant l'arrêt du PLUiHM.

- le SAGE Brèche, qui concerne les communes de la façade est du territoire (Francastel, Auchy-la-Montagne, La Chausséee-du-bois-d'Ecu, Maulers, Lafraye, Haudivilliers, Rémérangles, Litz, La-Neuville-en-Hez),

- le SAGE Somme aval (pour les communes de Crèvecoeur-le-Grand et Le Saulchoy).

Le SAGE Thérain en cours d'élaboration doit permettre de se saisir de la gestion qualitative de l'eau sur le territoire notamment vis-à-vis des pollutions aux nitrates et des pollutions issus des cultures betteravières. En terme quantitatif, les problèmes d'étiage et d'assecs sont moins nombreux dans le Beauvaisis que sur les territoires alentours.

Un contrat de territoire «Eau et climat» débute en 2022 et court sur 4 ans, porté par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la CAB, le Cen Hauts-de-France et le SIVT. Son objectif est d'effectuer des travaux prioritaires contre le risque de ruissellement, pour les zones humides, pour l'état écologique des cours d'eau et l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.



Zonages de la ressource en eau et SAGE sur le territoire de la CAB

III.II.II L'eau potable et l'assainissement

>>> Les captages d'eau potable

Comme évoqué précédemment dans les documents cadres, la problématique du territoire de la CAB en terme de ressource en eau est plutôt portée sur la qualité que sur la quantité, notamment du fait de la pollution aux nitrates.

Afin de gérer cette problématique au niveau global à l'échelle de la CAB, un schéma directeur de l'eau potable est en cours.
A Nivillers et Crèvecoeur-le-Grand la vulnérabilité des captages est à l'étude.

Les analyses récentes ont permis de révéler une qualité de l'eau potable conforme aux conclusions sanitaires sur tout le territoire, sauf pour :

- Auchy-la-Montagne, Luchy, Muidorge : non-conforme aux limites de qualité en vigueur pour les paramètres desphényl-chloridazone et total pesticides. Un suivi renforcé est mis en place.

- Fontaine-Saint-Lucien, Guignecourt, La Chaussee-du-bois-d'Ecu, Lafraye, Maulers, Velennes : non-conforme aux limites de qualité en vigueur pour les paramètres desphényl-chloridazone, méthyl-desphényl-chloridazone et total pesticides. Un suivi renforcé est mis en place.

- Fouquerolles : non-conforme aux limites de qualité en vigueur pour les paramètres desphényl-chloridazone, méthyl-desphényl-chloridazone et total pesticides. Un suivi renforcé est mis en place.

- Francastel : non conforme aux limites de qualité en vigueur pour le paramètre nitrates. Il est demandé de remédier à la situation de non-conformité constatée. En attendant, cette eau est déconseillée aux populations sensibles (femmes enceintes, nourrissons) pour des usages alimentaires.

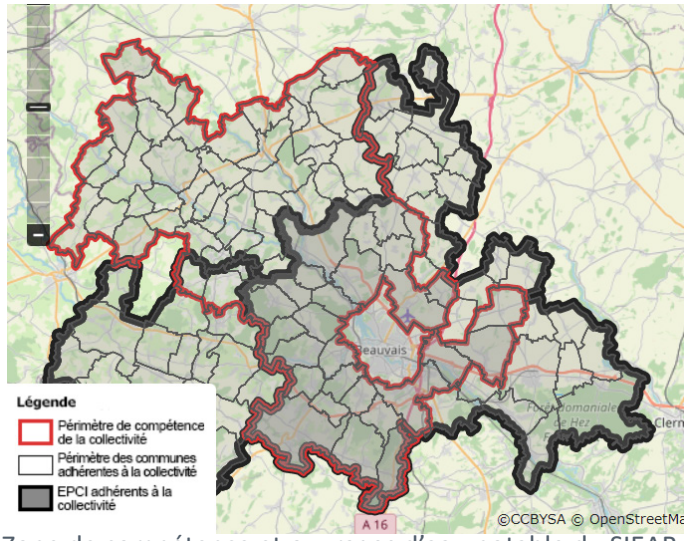
- Litz, La-Rue-Saint-Pierre, La Neuville-en-Hez et les capatages de Beauvais : non conforme aux limites de qualité pour les métabolites de la chloridazone,

L'adduction en eau potable est gérée par le SIEAB (Syndicat Intercommunal d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne) , Beauvais (Délégation de service publique), le syndicat de Hermes et ses environs (Rochy-Condé, Bailleul-sur-Thérain, Hermes), le syndicat de Silly-Tillard (Warluis), le syndicat des eaux de la Bréche et Noye (Guignecourt, Fontaine-Saint-Lucien, Velennes, Lafraye, Maulers, La-Chaussée-du-Bois-d'Ecu) et le syndicat de la Crocq (Le Saulchoy).

Source : Sispea Eaufrance (https://www.services.eaufrance.fr/donnees/service/212794/2020)

A l'échelle de l'ensemble du SIEAB (2020), qui couvre en plus une partie de la CC Picardie Verte, le rendement du réseau de distribution est de 84.3% (stable sur ces dernières années) et ne présente pas d'anomalie apparente. Les pertes en réseau sont de 1.6 m^3/km/j.

Ouvrages d'eau potable
Captage F2 - ALLONNE
Forage AUNEUIL RD2
Puits BRGM 103-1-032 à FOUQUEROLLES
Puits indice BRGM n° 102-3-149 à FOUQUENIES
Puits à barbacanes BRGM n° 102-4-011 à TILLE



Zone de compétence et ouvrages d'eau potable du SIEAB

Pour le syndicat de Hermes et ses environs (2021), le rendement du réseau de distribution est de 86.1% (globalement stable sur ces dernières années) et ne présente pas d'anomalie apparente. Les pertes en réseau sont de 2m³/km/j.

Ouvrages d'eau potable
Prélèvement F2 indice BRGM n° 103-5-30
Prélèvement F3 indice BRGM n° 103-5-2
Prélèvement F4 indice BRGM n° 103-5-121

Pour le syndicat des eaux de la Brèche et Noye (2020), le rendement du réseau de distribution est de 77.8% (globalement stable sur ces dernières années) et ne présente pas d'anomalie apparente. Les pertes en réseau sont de 2,4 m³/km/j.

Ouvrages d'eau potable
BUCAMPS
MAISONCELLE-TUILERIE F1
MAISONCELLE-TUILERIE F2
REUIL-SUR-BRECHE

Pour le syndicat de la Crocq, le rendement du réseau de distribution est de 91.7% (en amélioration sur ces dernières années) et ne présente pas d'anomalie apparente. Les pertes en réseau sont de 1.1m³/km/j.

Ouvrages d'eau potable
Puits indice BRGM 80-1-22

(Syndicat de Silly-Tillard : données indisponibles)

Il existe également le syndicat des eaux de Ons en Bray et le syndicat mixte d'eau potable des Sablons.

Eaufrance-bnpe(https://bnpe.eaufrance.fr/acces-donnees/codeCommune/60583/annee/2019/usage/AEP/) répertorie un volume de prélèvements pour l'eau potable sur les communes de la CAB en 2019 d'environ 6 700 000 m3. La moyenne de consommation en France se situe autour de 140 L par jour et par personne (source ADEME), soit environ 50 m3 par an. Les prélèvements actuels couvrent donc théoriquement les besoins d'une population de 134 000 personnes, sachant que la CAB en 2019 accueille une population de 103 985 habitants.

La capacité d'alimentation en eau potable pour l'usage théorique est donc suffisante pour le territoire. Ce chiffre est cependant à nuancer car certains pompages réalisés sur les communes de la CAB alimentent des communes hors CAB, et inversement.



Ce calcul théorique doit être mis en regard des évolutions climatiques qui accentuent les disparités de répartition de l'eau dans le temps et dans l'espace, ce qui fait varier la disponibilité de la resource.

Il existe des périmètres de protection de captage d'adduction d'eau potable institués par arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique :

- Berneuil-en-Bray – 21 mars 1984,
- Auneuil – 08 août 1984 (pour deux captages),
- Allonne – 09 septembre 2012,
- Nivillers – 05 novembre 1986,
- Tillé – 31 mars 1992,
- Beauvais – 07 février 1995 (pour quatre captages),
- Fouquenies – 14 septembre 1993 et 04 octobre 1994

Certains captages sont vulnérables et ont été retenus comme prioritaires pour la prévention de la pollution diffuse, dont : Auneuil (aire d'alimentation de captage lieu-dit Friancourt), Litz, Bresles, et Fouquenies. Le captage de Litz fait également l'objet d'une zone d'action renforcée vis-à-vis des pollutions diffuses aux nitrates (>50mg/L).

Dans certaines communes, l'adduction en eau présente des dysfonctionnements (pression à Maulers et Milly-sur-Thérain, fuites...).

>>> L'assainissement

L'assainissement collectif est géré :

- en régie sur la commune de Beauvais,

- en délégation de gestion à un prestataire privé (Veolia Eau) sur les autres communes disposant d'un assainissement collectif.

L'assainissement est majoritairement collectif sur 31 des 53 communes de la CAB et concerne un peu plus de 44 000 logements soit environ 95 000 habitants. En 2020, le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées est de 98,3 % dans les zones d'assainissement collectif. Le territoire dispose d'un capacité de dépollution de 166 650 équivalent habitant (EH) et traite un volume d'effluents d'environ 7 500 000 m^3 par an.

L'assainissement dans la communauté d'agglomération du Beauvaisis se répartit en :

- 11 communes et le hameau de Wagicourt (Therdonne) raccordés sur la station d'épuration de Beauvais ;
- 7 communes disposant de leur propre station d'épuration ;
- 12 communes ayant une station d'épuration partagée sur le secteur :
    - o Ouest : Saint-Paul, le Mont-Saint-Adrien et Saint-Germain-la-Poterie et quelques habitats de Rainvillers,
    - o Nord-ouest : Milly-sur-Thérain, Herchies, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Savignies et Troissereux,
    - o Sud : Auteuil et Berneuil-en-Bray,
    - o Est : Laversines et Rochy-Condé,
- Le hameau de l'Epine (Warluis) raccordé à la station d'épuration d'Abbecourt et Hermes qui partage la station d'épuration sur son territoire avec 5 communes de la communauté de communes Thelloise,
- 22 communes relevant exclusivement de l'assainissement non collectif.

A court terme, les communes de Litz, La Rue Saint Pierre devraient passer en assainissement collectif.

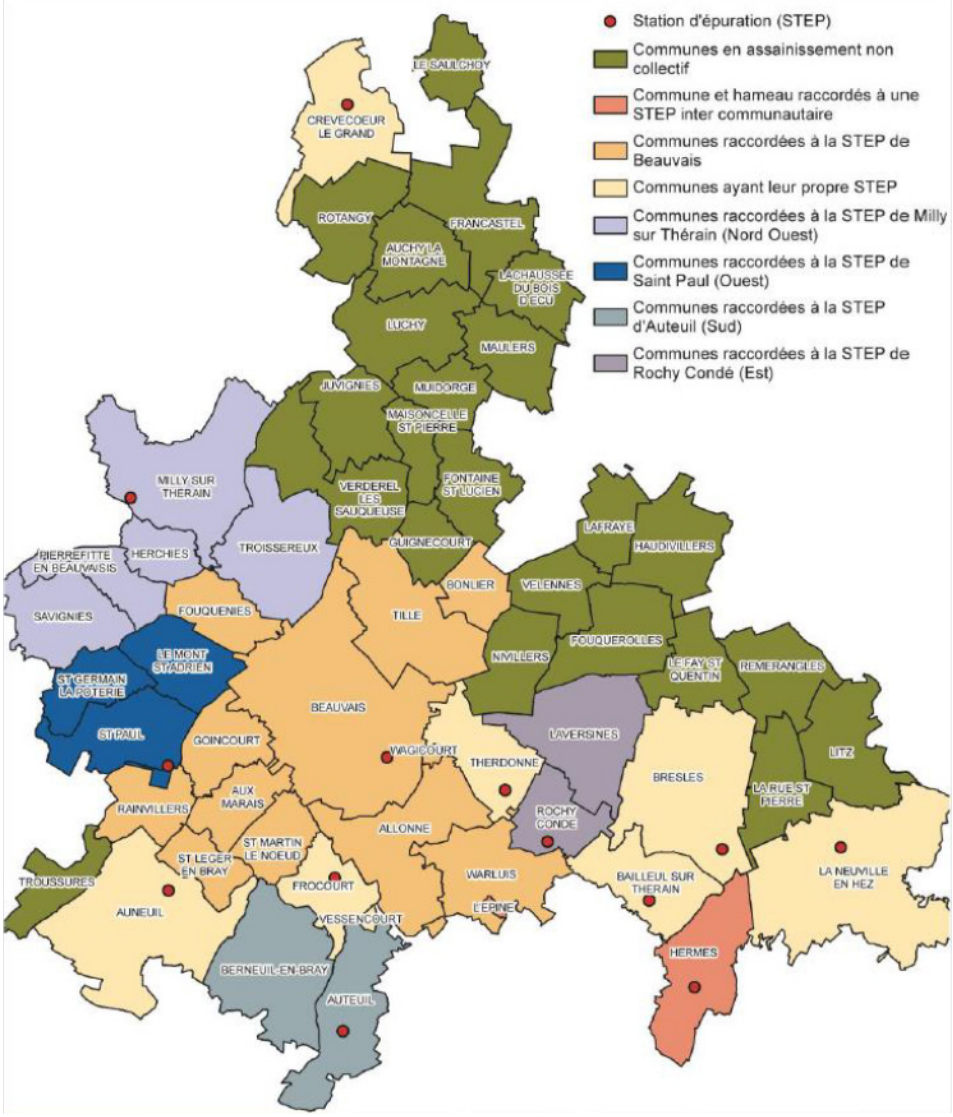


Schéma d'assainissement général de la CAB au 1er janvier 2021- Source : CAB

Les équipements de STEP ont les capacités suivantes (https://www2.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/) :

En 2020	Capacité nominale (EH)	conformité équipement	conformité performance	Point de rejet au milieu naturel
BRESLES	6 000	oui	non (DBO5)	eau de surface
Hermes 2	20 000	oui	oui	eau de surface
LA NEUVILLE-EN-HEZ	1 000	oui	non (DBO5)	sol
CREVECOEUR LE GRAND - RUE DU BOIS	5 400	oui	non (DBO5, DCO)	sol
BAILLEUL SUR THERAIN	2 500	oui	oui	eau de surface
ROCHY-CONDE	2 200	oui	oui	eau de surface
THERDONNE BOURG	900	oui	oui	eau de surface
AUTEUIL	1 500	oui	oui	sol
FROCOURT	750	oui	oui	eau de surface
AUNEUIL 2	4 400	oui	oui	eau de surface
BEAUVAIS	110 000	oui	oui	eau de surface
SAINT PAUL LE MONT	5 000	oui	oui	eau de surface
MILLY-SUR-THERAIN	7 000 (saturation)	oui	oui	eau de surface
LA NEUVILLE-EN-HEZ / LITZ / LA RUE-SAINT-PIERRE	3 000	-	-	-

La capacité nominale totale théorique des STEP présentes est de 169 650 EH.

Seule la STEP de La Neuville-en-Hez, vieillissante, va être supprimée et remplacée par une nouvelle unité aux normes en vigueur.

L'assainissement non collectif concerne 3 957 logements soit environ 10 000 habitants et 9.8 % de la population du territoire, avec un taux de conformité des installations de 92.71% stable sur les dernières années. Quelques dysfonctionnements liés à l'assainissement individuel ou collectif sont relevés (pression, entretien...).

Les capacités d'approvisionnement en eau et de traitement doivent être revues en fonction des impacts du changement climatique : diminution de la disponibilité / régularité des niveaux d'eau, réduction de la dilution des rejets par diminution des débits des cours d'eau récepteurs... ainsi qu'au regard de l'ensemble des usages de l'eau (eau potable, irrigation, usages industriels...).

Pour compléter la démarche de la CAB liée à l'assainissement, un schéma directeur des eaux pluviales est en cours, et corrélé aux axes de ruissellement agricoles.

III.III Une valorisation des déchets à améliorer

La CAB est actuellement en réflexion sur la stratégie à adopter concernant la collecte des biodéchets d'ici fin 2023, ainsi que sur la gestion globale des déchets du territoire. Globalement, la capacité de traitement des déchets n'est pas une problématique, en revanche l'organisation et la gestion des collectes, actuellement gérées par prestataire (société SEPUR), est un enjeu.

6 déchetteries (dont 4 accessibles aux professionnels) sont présentes sur le territoire. 75 % de la population de la CAB se situent à moins de 5 minutes d'une déchetterie et 90 % à moins de 10 minutes. Les déchetteries sont vouées à évoluer prochainement (fermetures, développement). Le territoire dispose des déchetteries suivantes :

- déchetterie intercommunale de Beauvais
- déchetterie intercommunale d'Auneuil
- déchetterie intercommunale de Bailleul-sur-Thérain
- déchetterie intercommunale de Hermes
- déchetterie intercommunale de Velennes
- déchetterie-recyclerie intercommunale de Crèvecœur-le-Grand
-ainsi que de 9 points verts pour l'apport volontaire des déchets verts.

L'extension des consignes de tri est mise en oeuvre depuis mars 2019. Les déchets verts représentent une part importante de la quantité de déchets annuels produits par habitants, ce qui peut s'expliquer par une collecte intensive de ce type de déchets (en déchetterie, en point vert, et en porte-à-porte), par la présence de nombreux jardins familiaux et plus généralement par le contexte rural de la majorité du territoire. Trois sites de réemploi sont présents sur la CAB mais inégalement répartis (un à Crèvecoeur-le-Grand et deux à Beauvais).

La collecte est assurée par la société SEPUR depuis le 4 mars 2019. Le traitement des déchets est assuré par le SDMO. Un centre de tri de haute performance d'une capacité de 60 000 tonnes a été mis en service en 2019.

Pour l'année 2019, la production annuelle d'ordures ménagères est de 258 kg/hab./an, en baisse de 1 951 tonnes par rapport à l'année 2018, soit une diminution de 6,8 %. Cette baisse est essentiellement à mettre en lien avec la simplification des consignes de tri, puisque sur la même période le tonnage de déchets recyclables a augmenté de 1 056 tonnes. Malgré cela des efforts sont encore à fournir :

- Les produits alimentaires non consommés ou gaspillés représentent environ 50 kg/hab./an.
- 36 % d'emballages concernés par les consignes de tri se retrouvent dans les ordures ménagères.
- 73 % du gisement de textile d'habillement et de la maison est présent en mélange dans les déchets ménagers résiduels, soit 6 kg/hab./an.

En outre :

- 5 743 tonnes de déchets recyclables sont issues de la collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire (hors verre et déchets végétaux), soit une hausse de près de 22 % ou de 1 056 tonnes :
- 2 455 tonnes de verre ont été collectées (23,5 kg/hab./an contre 29,0 kg/hab./an en France). La collecte du verre est organisée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire.
- 5 270 tonnes de déchets végétaux ont été collectées en 2019 en porte-à-porte.
- 621 tonnes d'encombrants ont été collectées en porte-à-porte.
- Un peu plus de 18 043 tonnes de déchets ont été évacués dans les six déchetteries du territoire de la CAB. Le ratio par habitant et par an de 172 kg est en dessous de la moyenne du département et de la région.

Au total, près de 64 795 tonnes de déchets ont été collectés en 2019, tous déchets confondus, sur la CAB.

Performance des collectes de déchets et par habitant et par type de collecte

	En france (2017)	CAB 2018	CAB 2019
Ordures ménagères	254 kg	276 kg	258 kg
Emballages, papiers, verre, textiles, encombrants, déchets verts en porte-à-porte	109 kg	130 kg	142 kg
Déchetterie ou en points verts	162 kg	210 kg	211 kg
Espace public	/	9 kg	9 kg
TOTAL	**525 kg**	**625 kg**	**620 kg**

Source : Rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de collecte des déchets

III.IV Une consommation d'espaces tendanciellement à la baisse, mais qui reste élevée

Cf partie justifications du rapport de présentation.

SYNTHÈSE

Atouts

- Un socle naturel (topographique, géologique, hydrographique) diversifié « donnant du corps » au territoire : trois entités naturelles marquées

- Des villes et des villages à l'ancrage ancien, qui maillent le territoire, dont les implantations historiques et les codes architecturaux traditionnels sont encore lisibles ("on sait où l'on est")

- Des milieux remarquables reconnus, des éléments constitutifs de la trame verte et bleue répartis de façon hétérogène sur le territoire, une biodiversité variée (ponctuellement rare) et des habitats fortement impliqués dans les continuités écologiques supra-territoriales

Faiblesses

- Des savoir-faire historiques liés à la valorisation du socle naturel qui disparaissent

- Des activités économiques liées au socle naturel qui ont pu ou qui pourraient menacer sa préservation

- Des extensions urbaines récentes qui entraînent, parfois,une dilution des trames historiques

- Des espaces naturels à enjeux non encore préservés (zones d'expansion des crues, pelouses sèches, bocages…)

- Des continuités écologiques fragmentées

- Des risques naturels majeurs liés à l'eau (inondations et ruissellements) dont l'intensité augmente

- Une menace localisée sur la qualité de la ressource en eau

PARTIE 2

UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ ET DE COMPLÉMENTARITÉ : UNE VILLE ET DES CAMPAGNES ACTIVES

Le territoire se distingue par un socle naturel, support de l'implantation historique bâtie et substrat de la trame verte et bleue mais également par une organisation urbaine au fonctionnement systémique. Le maillage territorial prend appui sur la ville-centre (Beauvais), trois bourgs structurants (Crèvecoeur-le-Grand, Bresles et Auneuil) et un réseau de communes rurales dont certaines, de part la présence de commerces, services et équipements, constituent des relais aux pôles structurants et nourrissent le sentiment de vivre dans une agglomération «à taille humaine». La complémentarité de l'offre en services se double d'une complémentarité de l'offre en habitat : entre tissus individuel et collectif, anciens corps de fermes et pavillons contemporains, location et accession à la propriété, les produits-logements sont variés à l'échelle de l'agglomération mais dichotomiques entre Beauvais et les autres communes. La pression sur le marché immobilier et foncier se fait sentir et interroge la capacité des ménages à mener à bien leur parcours résidentiel sur le territoire et à pouvoir concilier lieux de vie et d'emploi. La présence d'activités économiques (artisanales, agricoles, industrielles...) et d'actifs constitue un marqueur fort du territoire. La concentration des emplois à Beauvais ne doit pas masquer le dynamisme des villages (présence d'exploitations agricoles, d'artisans, de TPE-PME...) ; cependant, cette répartition actuelle et la proximité de pôles extra-territoriaux au large rayonnement (Amiens et le Nord Francilien spécifiquement) conduit à de nombreux déplacements domicile-travail, dominés par la voiture individuelle. La faible dispersion historique des fermes et de l'habitat qui a conduit à la formation d'un territoire propice à la proximité semble remis en cause par la concentration des activités, le manque de certains services qui nécessitent de sortir du territoire (notamment en matière de santé et de culture) et les nouveaux secteurs d'urbanisation en «étirement» des bourgs. La question de la vie dans les communes se pose : comment attirer des habitants, des actifs et des entreprises, assurer leur maintien sur le territoire et faire en sorte qu'ils participent à la vie locale ?

IV UNE VILLE ET DES CAMPAGNES HABITÉES

IV.I Une concentration de la population et des logements à Beauvais

Le territoire de l'agglomération du Beauvaisis compte en 2018 103 191 habitants et 49 407 logements, soit, respectivement 12,5% de la population du département et 13,1% des logements.

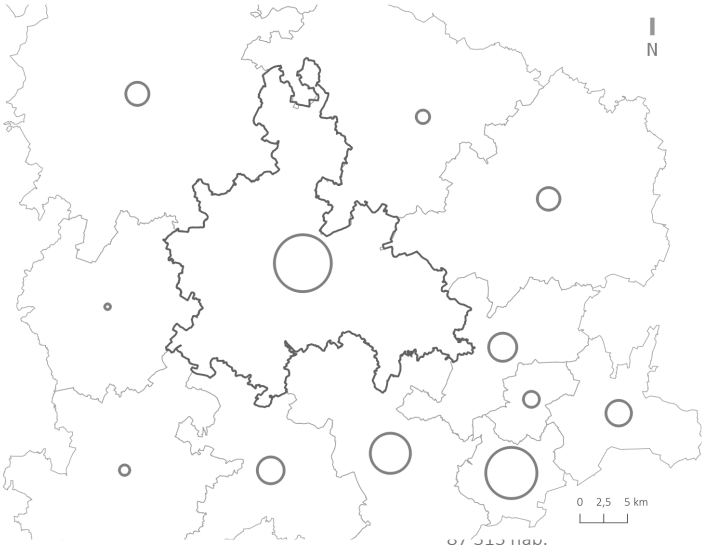
Au-delà du poids de la communauté d'agglomération dans le paysage de l'Oise, l'une de ses spécificités réside dans le statut de la ville-centre : Beauvais rassemble 55% des habitants et 57% des logements de l'agglomération, avec 56 605 habitants et 28 449 logements en 2018.

Le reste du territoire est marqué par un caractère relativement rural puisque :

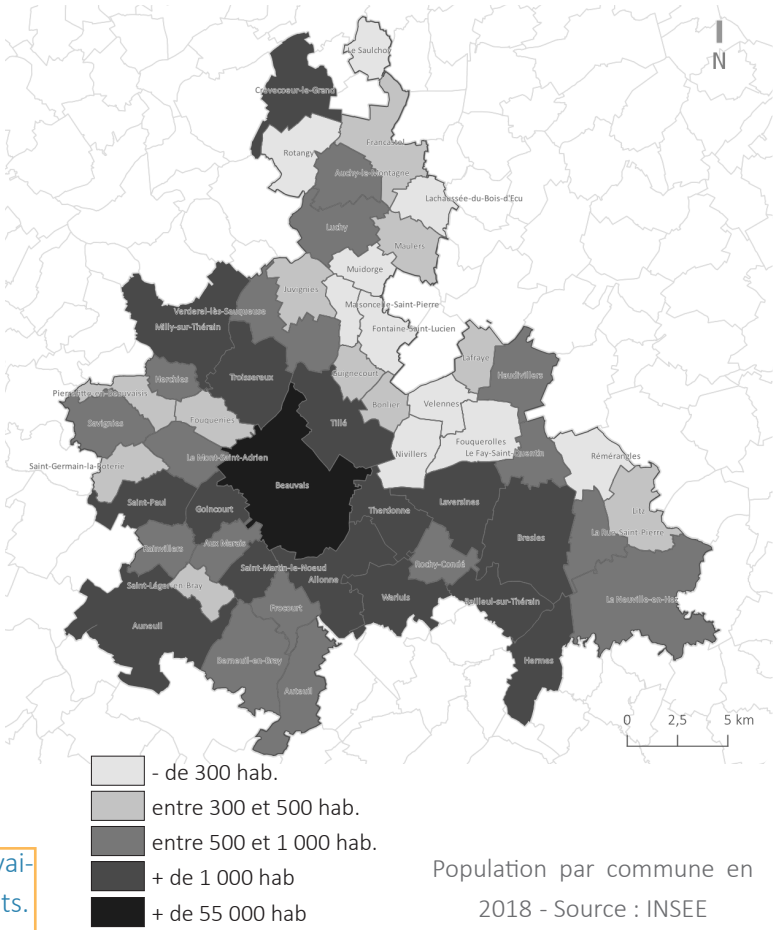
- Seules 15 communes comptent plus de 1 000 habitants : Bresles et Crèvecoeur-le-Grand comptent 4 051 et 3 519 habitants et Auneuil, Bailleul-sur-Thérain et Hermes regroupent plus de 2 000 habitants chacune (respectivement 2 864, 2 247 et 2 504 habitants). La plus petite commune du territoire, le Saulchoy, accueille 102 habitants.

- En cohérence, uniquement 14 communes abritent plus de 500 logements dont Bresles, Crèvecoeur-le-Grand, Auneuil et Hermes qui comptent plus de 1 000 logements (respectivement 1 895, 1 627, 1 304 et 1 100). La plus petite commune, Muidorge, regroupe 52 logements en 2018.

En 2021, le territoire de l'agglomération du Beauvaisis comptait 103 404 habitants et 50 409 logements. Le reste du territoire est toujours marqué par un caractère relativement rural.



Nombre d'habitants dans les intercommunalités voisines en 2018 - Source : INSEE



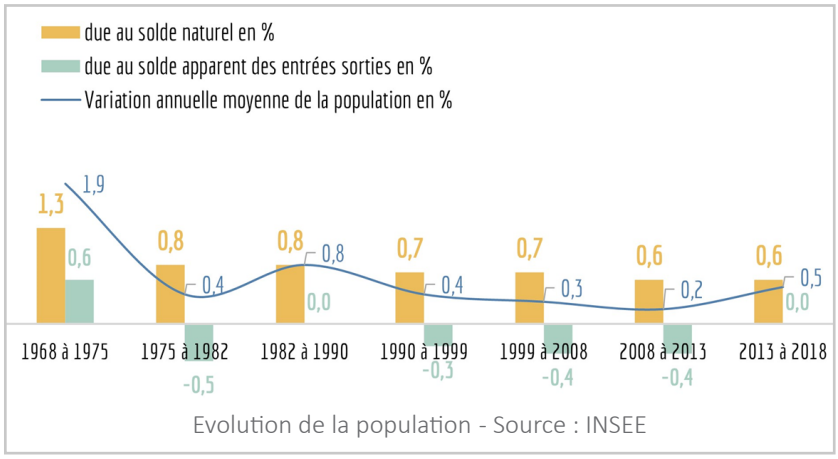
Population par commune en 2018 - Source : INSEE

IV.II Une population en croissance et en évolution qui présente certains signes de fragilité

IV.II.I Une croissance démographique quasi exclusivement portée par le solde naturel et une population relativement jeune

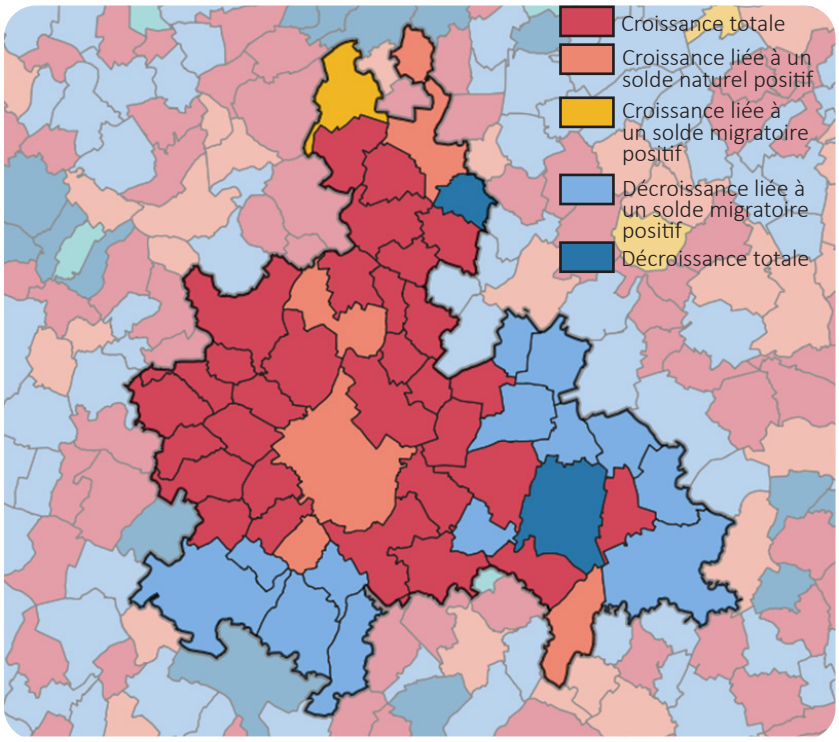
L'agglomération du Beauvaisis connait une croissance démographique depuis le début des recensements INSEE (fin des années 1960), passant de 74 417 habitants en 1968 à 103 191 en 2018, soit une hausse de près de 40%. Deux périodes de forte croissance se distinguent : 1968-1975 et 1982-1990. Sur la période récente, le territoire connaît une augmentation du rythme de croissance, passant de +0,2% par an entre 2008 et 2013 à +0,5% entre 2013 et 2018. Cette situation distingue la CAB du département ou de la région qui connaissent des croissances plus modérées de leur population (avec des taux de variation annuelle sur 2013-2018 respectivement de 0,3% et de 0,1%).

Sur le temps long, la croissance démographique du territoire est portée par le solde naturel positif (rapport bénéfique entre les naissances et les décès). Seule la période 1968-1975, période de plus forte croissance, connaît des soldes naturels et migratoires positifs. Depuis le milieu des années 1970 en revanche, le solde migratoire est négatif ou quasi nul mais la période 2013-2018 constitue un tournant dans l'évolution démographique dans la mesure où le solde migratoire n'est plus négatif. Là encore, la CAB se distingue de l'Oise et des Hauts-de-France qui connaissent, sur cette même période, des soldes migratoires négatifs (-0,2% par an pour le département et -0,3% pour la région).



Evolution de la population - Source : INSEE

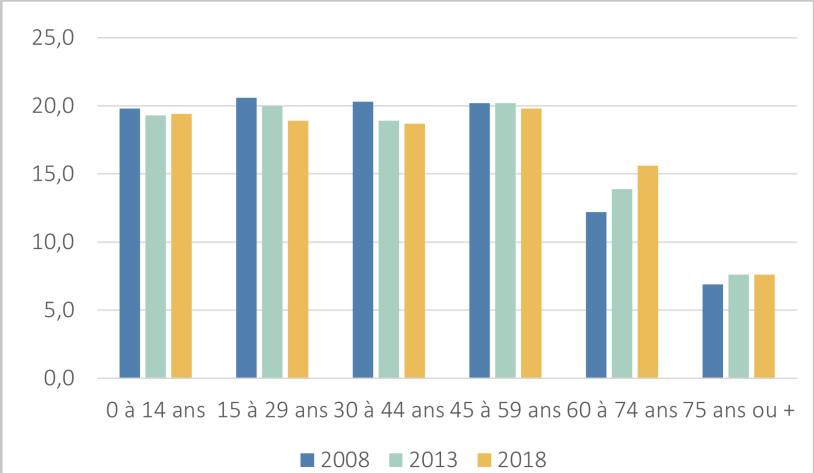
Le territoire intercommunal connaît cependant des évolutions différenciées. Ainsi, entre 2013 et 2018, 15 communes connaissent un décroissance, pour l'essentiel liée à un solde migratoire négatif ; elles se situent au sud de la boutonnière du Bray et en frange ouest. Le profil majoritaire est cependant celui de communes qui voient croître leur population grâce à des soldes naturel et migratoire positifs.



Profil d'évolution démographique par commune, entre 2013 et 2018 - Source : Observatoire des territoires- INSEE

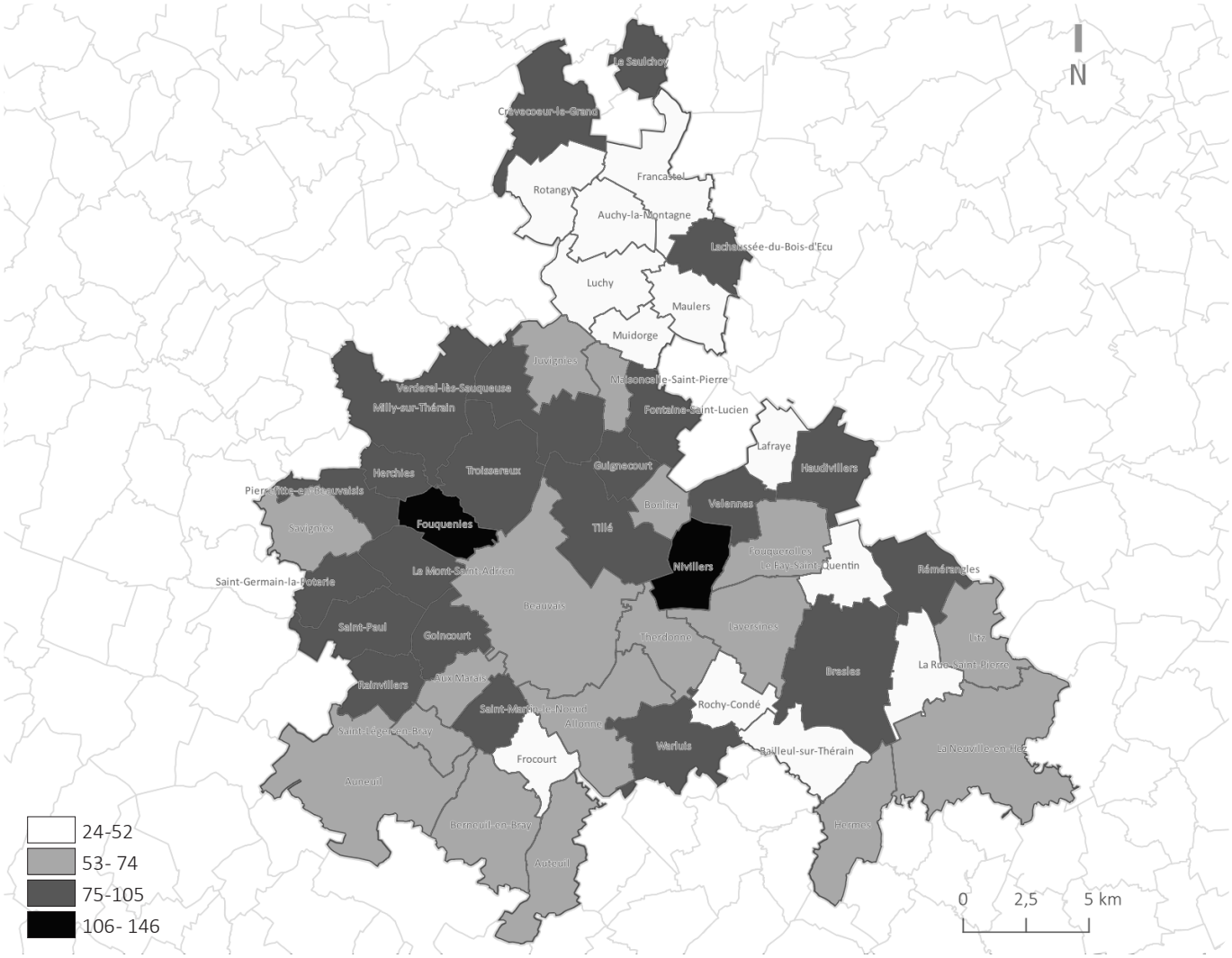
Après une hausse du rythme de croissance, celle-ci tente à baisser entre 2016 et 2021 portant ainsi une variation annuelle à 0,2 %. Le solde naturel reste positif (0,4%).

Le solde naturel positif de l'agglomération résonne dans le profil relativement jeune de la population. Ainsi, en 2018, 38% de la population a moins de 30 ans et 23% plus de 60 ans, soit des chiffres similaires à ceux observés à l'échelle du département et de la région. La quasi totalité des communes connait un indice de vieillissement inférieur à 100, illustrant une part de plus de 65 ans moins importante que celle des moins de 20 ans. Dans la ville-centre sont ainsi comptabilisés 62 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans.



Evolution de la population par âges (en %)- Source : INSEE

Le territoire connait cependant, comme à l'échelle nationale, une tendance au vieillissement de sa population : la part des plus de 60 ans a augmenté de 4 points en 10 ans (entre 2008 et 2018). Toutes les communes, à l'exception de Maulers et Saint-Léger-en-Bray, voient la part des plus de 65 ans se stabiliser (c'est le cas d'Auteuil et de Maisoncelle-Saint-Pierre) et surtout augmenter, sur des rythmes cependant variables : de +0,6% par an au Fay-Saint-Quentin à +13% à Guignecourt.



Indice de jeunesse (rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans) en 2018 - Source : INSEE

En 2021, les moins de 30 ans représentent 35% de la population beauvaisienne. Les plus de 60 ans représentent 26,4%.

IV.II.II Une taille moyenne des ménages resserrée et en baisse

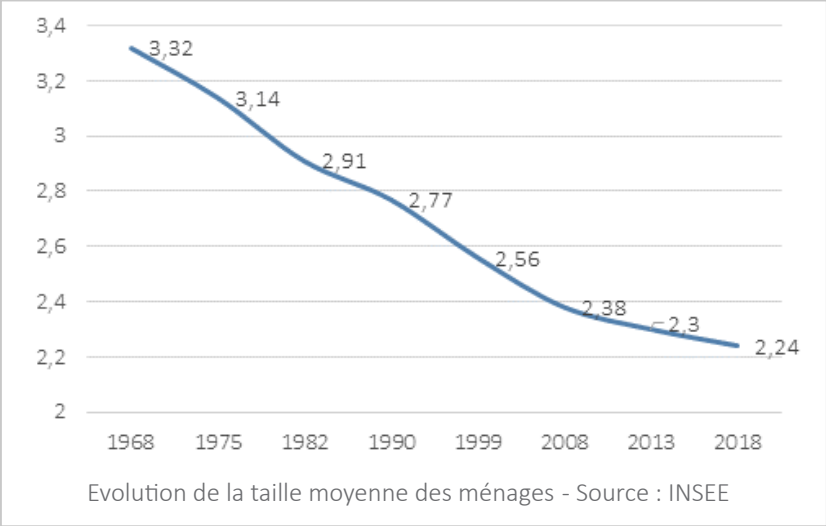
La taille moyenne des ménages (nombre moyen d'occupant par résidence principale) est de 2,24 en 2018 à l'échelle de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, soit un chiffre inférieur à ceux de l'Oise et des Hauts-de-France (2,38 et 2,31 respectivement).

Cette situation s'explique par le poids de la ville-centre dans le profil démographique de l'agglomération. En effet, à Beauvais, en 2018 la taille moyenne des ménages est de 2,1, en lien avec une part de jeunes vivant seuls plus importante qu'à l'échelle de la CAB : parmi les personnes de 15 ans ou plus vivant seules près de 30% ont moins de 25 ans dans la ville-centre, ce chiffre est de 21% au sein du territoire intercommunal. La taille moyenne des ménages de la CAB diminue depuis la fin des années 1960 (date du premier résultat du recensement INSEE).

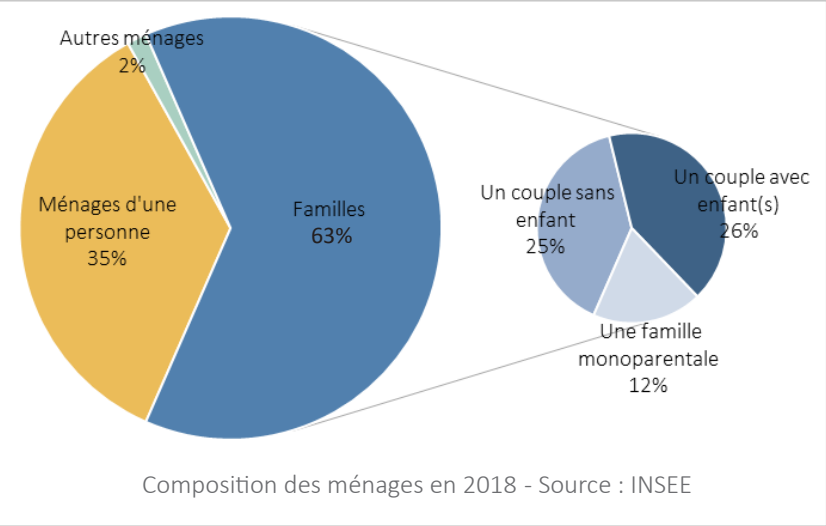
Plus de 50% des ménages de l'agglomération sont des couples, avec ou sans enfant(s). Viennent ensuite les ménages d'une personne qui représentent plus de 35% des ménages du territoire, soit une part supérieure à celles observées dans l'Oise (31%) et dans les Hauts-de-France (33%).

Depuis 2008, la part des ménages d'une personne augmente (+4,7 points) au détriment de celle des couples avec ou sans enfant(s). A noter également : une augmentation du poids des familles monoparentales qui représentent 11,8% des ménages en 2018 contre 10,5% 10 ans auparavant.

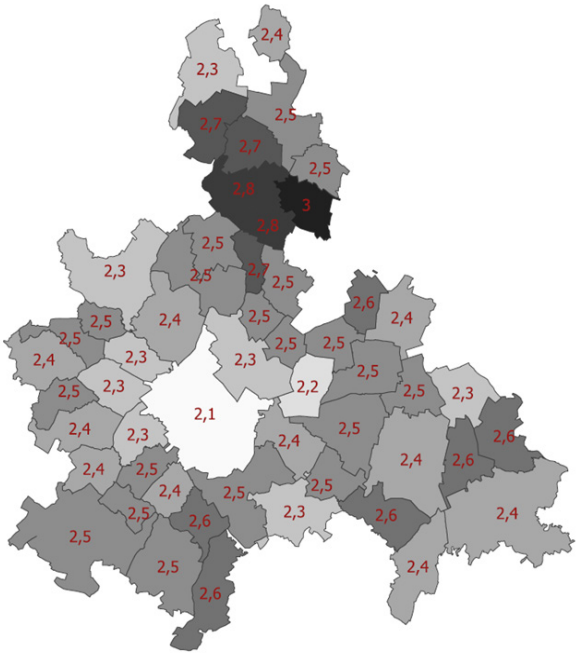
En 2021, la taille moyenne des ménages est de 2.20 (chiffre en baisse depuis 2018). Alors que le pourcentage des ménages de l'agglomération relatif aux couples est inchangé, celui des ménages d'une personne est en baisse (31,8%).



Evolution de la taille moyenne des ménages - Source : INSEE



Composition des ménages en 2018 - Source : INSEE



Taille moyenne des ménages en 2018 - Source : INSEE

IV.II.III Une population potentiellement fragile

>>> Un revenu médian inférieur à celui du département

La population du Beauvaisis est caractérisée par un niveau de vie médian inférieur à celui observé à l'échelle du département avec une médiane du niveau de vie par unité de consommation de 20 800 euros par an contre 22 150 euros dans l'Oise. Cette relative fragilité économique des habitants de la CAB s'observe aussi dans l'analyse de la part des ménages fiscaux imposés : ils sont 57,3% sur le territoire contre 61,1% dans le département.

	1er quartile	Médiane du niveau de vie	3ème quartile
Région	14 680 euros	20 110 euros	26 550 euros
Département	16 480 euros	22 150 euros	28 760 euros
CA du Beauvaisis	15 140 euros	20 800 euros	27 060 euros
CC de la Picardie Verte	15 830 euros	20 580 euros	25 810 euros
CC des Sablons	17 010 euros	22 560 euros	28 450 euros
CC du Clermontois	17 730 euros	22 830 euros	28 380 euros

Revenu des ménages par unité de consommation en 2018 - Source : INSEE

En 2021, la médiane de revenu est de 22 040 euros.

>>> Précisions méthodologiques relatives à la mesure du chômage

Plusieurs données permettent de mesurer le chômage.

> Les chiffres issus de l'INSEE, qui fournissent trois types d'information :

- Le taux de chômage au sens du recensement, qui correspond à la proportion du nombre de chômeurs au sens du recensement dans la population active au sens du recensement.

Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi. Un chômeur au sens du recensement n'est pas forcément un chômeur au sens du Bureau international du travail (et inversement).

La population active au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent :

- exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur à la recherche d'un emploi ou exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait).

Cette population correspond donc à la population active occupée à laquelle s'ajoutent les chômeurs en recherche d'emploi et les militaires du contingent tant que cette situation existait.

Cette définition du taux de chômage ne correspond ni à celle du BIT ni à celle de Pôle emploi. Elle porte sur la structuration de la population plutôt que sur le marché du travail.

- La part des chômeurs qui correspond à la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population. Cet indicateur est plus faible que le taux de chômage, qui mesure la proportion de chômeurs dans la seule population active. Il est utilisé pour nuancer le très fort taux de chômage parmi les jeunes de moins de 25 ans. Comme beaucoup de jeunes sont scolarisés et que relativement peu ont un emploi, leur taux de chômage est très élevé alors que la proportion de chômeurs dans la classe d'âge est beaucoup plus faible.

- Le taux de chômage localisé qui permet d'estimer des taux de chômage localisés par région, département et zone d'emploi. Ces indicateurs reposent sur l'utilisation de l'enquête Emploi en continu de l'INSEE, qui s'appuie sur le calcul du taux de chômage au sens du BIT. Cependant, l'INSEE précise que la dénomination "chômage au sens du BIT" a été abandonnée pour ces séries au profit de la nouvelle dénomination "taux de chômage localisés" ; en effet ces données sont issues d'une synthèse de différentes sources : des données administratives sur l'emploi ; des séries de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (DEFM) à Pôle emploi ; de l'enquête Emploi.

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Il sert de référence pour la diffusion des taux de chômage localisés et des estimations d'emplois. Ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les DOM. Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2016. L'algorithme utilisé est celui préconisé par Eurostat, LabourMarketAreas, disponible en open source. La liste des communes est celle donnée par le Code Officiel Géographique (COG).

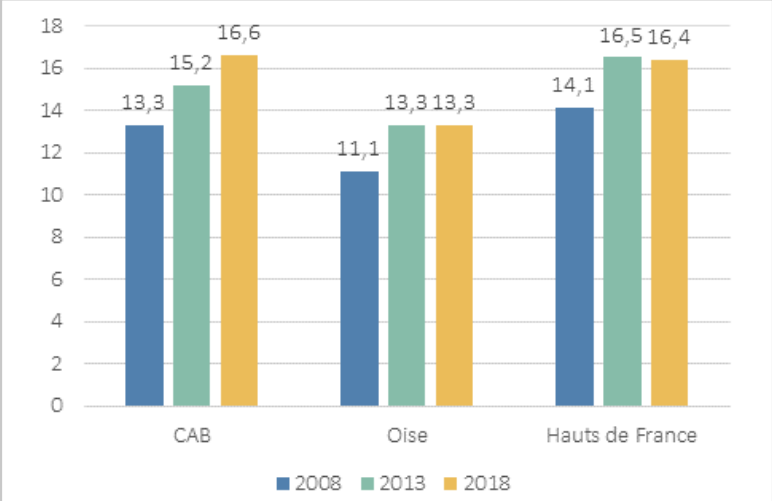
La région des Hauts-de-France comprend 24 zones d'emploi et la zone d'emploi de Beauvais comprend 326 communes dans l'Oise et dans le département de Seine-Maritime.

> Les chiffres fournis par Pôle emploi par EPCI, département et région : ils regroupent les chômeurs de catégories A, B et C soit, selon Pôle emploi, les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, qu'ils aient exercé une activité réduite ou non au cours du mois.

>>> Mesure du chômage dans le Beauvaisis

Taux de chômage au sens du recensement

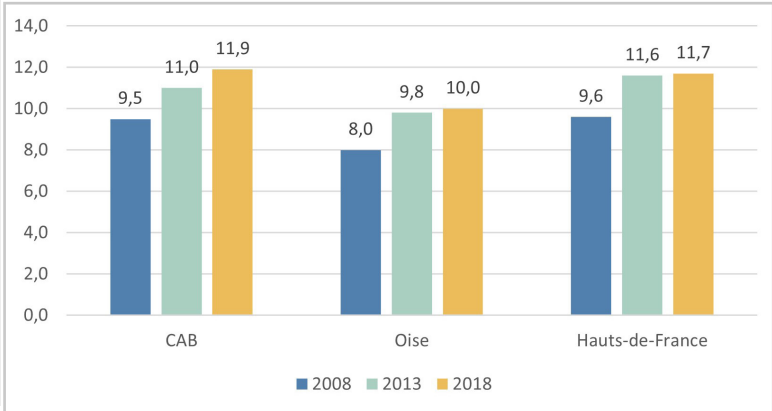
En 2018, la communauté d'agglomération du Beauvaisis est marquée par un taux de chômage, au sens du recensement, de 16,6%, soit un chiffre plus élevé de 3 points par rapport à la situation départementale mais équivalent à celui observé à l'échelle régionale. Sur les 10 dernières années (2008-2018), la communauté d'agglomération du Beauvaisis a connu une croissance progressive de son taux de chômage, à l'inverse des situations départementale et régionale où ce chiffre se stabilise depuis 2013.



Taux de chômage au sens du recensement - Source : INSEE

Part des chômeurs

En 2018, la part des chômeurs au sein de la communauté d'agglomération du Beauvaisis s'élève à 11,9%. Ce chiffre, similaire à celui des Hauts-de-France, est en revanche supérieur à celui observée dans l'Oise. Par ailleurs, comme pour l'analyse du taux de chômage présentée ci-avant, la part des chômeurs tend à augmenter entre 2008 et 2018 au sein du territoire intercommunal alors qu'elle se stabilise entre 2013 et 2018 dans le département et la région.

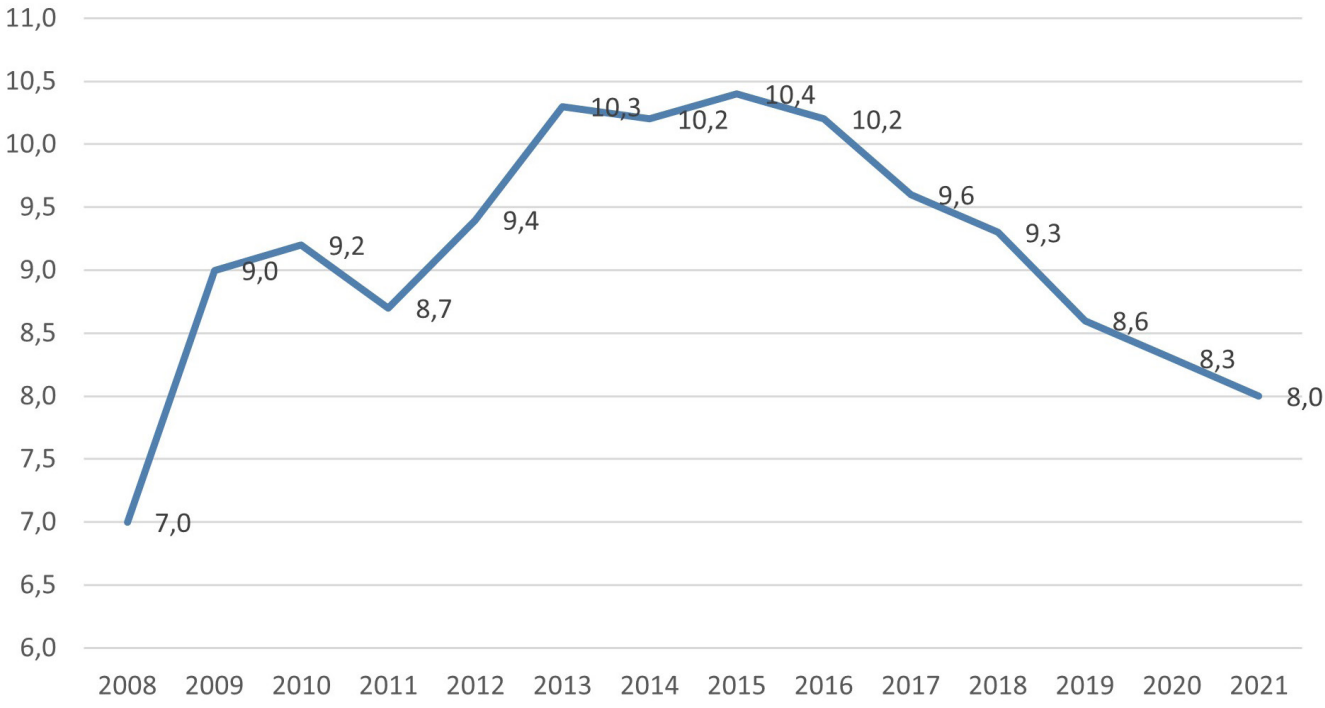


Part des chômeurs - Source : INSEE

Taux de chômage localisé

L'analyse du taux de chômage localise montre que la zone d'emploi de Beauvais, dont les limites dépassent le strict périmètre de la communauté d'agglomération, est marquée par un taux de chômage de 8% en 2021, équivalent à celui de l'Oise (7,9%) et inférieur à celui de la région (9,4%).

Entre 2008 et 2021, ce taux a légèrement augmenté (+ 1 point) mais connaît depuis le milieu des années 2010 une diminution constante.

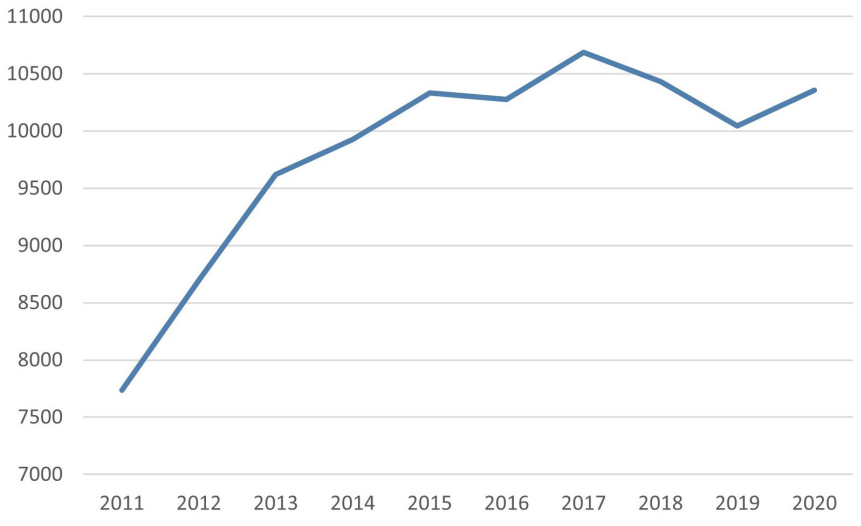


Taux de chômage dans la zone d'emploi de Beauvais, en moyenne annuelle - Source : INSEE

Nombre de chômeurs selon Pôle Emploi

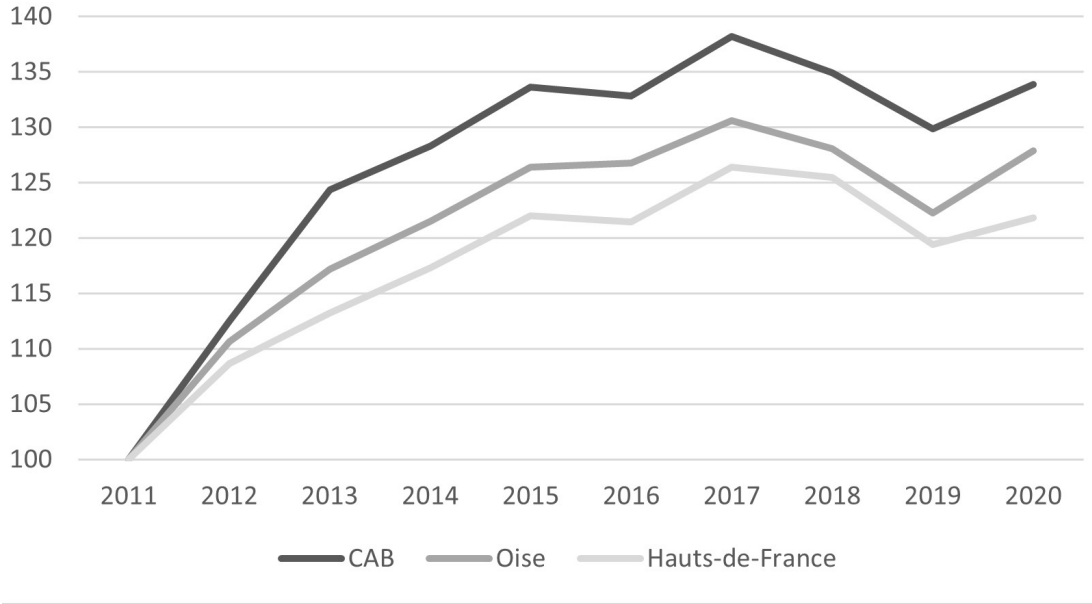
L'analyse du nombre de demandeurs d'emplois de catégories ABC indique :

- Qu'en 2020, 10 355 chômeurs de ces catégories étaient recensés au sein de la communauté d'agglomération ;
- Que ce chiffre est globalement en hausse depuis 10 ans mais que depuis le milieu des années 2010, il tend à se stabiliser ;
- Que la comparaison, en base 100, avec le département et la région montre des trajectoires similaires mais une hausse du nombre de demandeurs d'emplois plus importante dans le Beauvaisis.



Nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC dans la communauté d'agglomération du Beauvaisis - Source : Observatoire des territoires, DARES Pôle emploi données au 31 décembre 2020

En 2021, selon les données INSEE, le taux de chômage a diminué par rapport à 2018, passant ainsi à 14,8%. Le taux de chômage est le plus important chez les 15-24 ans (26,3%) mais en nette baisse depuis 2016 (33,9%).

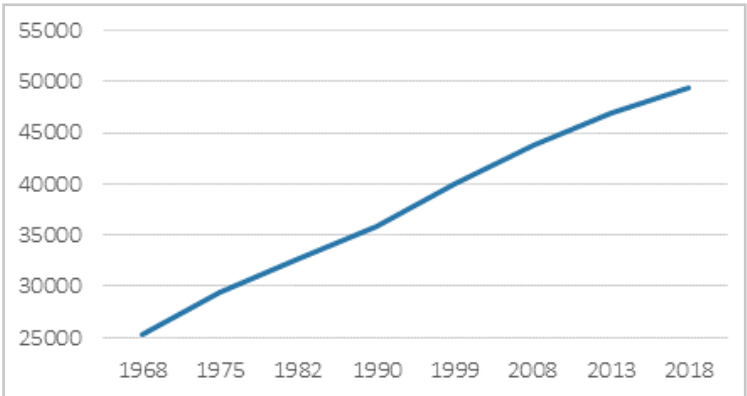


Nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC, en base 100- Source : Observatoire des territoires, DARES Pôle emploi données au 31 décembre 2020

IV.III Une diversité du parc de logements à l'échelle communautaire mais une relative homogénéité au sein des communes

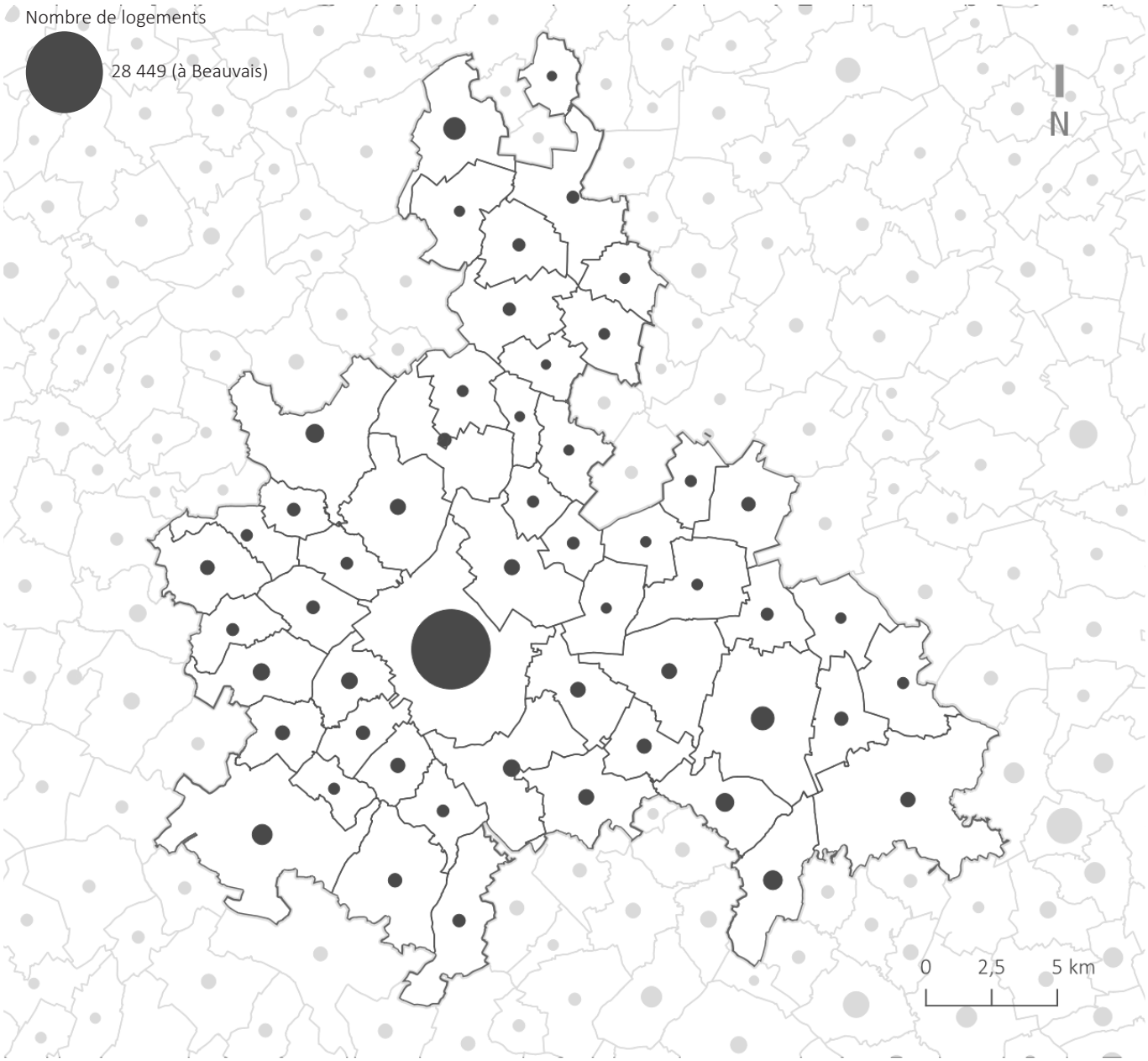
IV.III.I Un parc de logements en croissance mais des évolutions spatialement différenciées

La communauté d'agglomération du Beauvaisis compte 49 407 logements en 2018, soit quasiment un doublement du parc depuis 1968, avec, en moyenne 500 nouveaux logements produits par an (par construction ou par renouvellement). Sur la période récente, 623 nouveaux logements sont comptabilisés par an entre 2008 et 2013 et 512 entre 2013 et 2018. Entre 2013 et 2018, le nombre de logements a augmenté de 5,2% par an, soit une croissance légèrement plus élevée qu'à l'échelle de l'Oise (+4,6%). Les communes situées en périphérie de Beauvais (Therdonne, Laversines, et Bonlier) et au sein du secteur du Thérain-Avelon (Saint-Germain-la-Poterie, Savignies, Goincourt, Milly-sur-Thérain) enregistrent la plus forte croissance, atteignant jusqu'à 22% alors que les communes de Litz, Saint-Léger-en-



Evolution du nombre de logements - Source : INSEE

Bray et Maisoncelle-Saint-Pierre enregistrent une évolution négative ou stable de leur parc de logements (-2% sur Litz,- 4% à Saint-Léger-en-Bray et 0% à Maisoncelle-Saint-Pierre).



Nombre de logements en 2018 - Source : INSEE

La réalisation de ces nouveaux logements s'est opérée en extension ou densification des tissus existants, sous la forme d'opération d'ensemble ou de projets individuels. Sont par ailleurs observées, sur une période récente deux tendances : le découpage d'anciens corps de ferme en logements et la division parcellaire. Quelques illustrations de la production de logements sur le territoire sont fournies ci-après :



Auneuil



Bailleul-sur-Thérain



Beauvais

En 2021, selon les données INSEE,le parc bâti s'élève à 50 409 logements. 90% des logements sont des résidences principales. Les résidences secondaires sont stables. Une légère baisse des logements vacants est notifiée. Les contributions à l'évolution du nombre de résidences principales s'explique par une augmentation de 3,9% sur la période 2016-2022 dont 2,3% dû à l'effet "taille des ménages" et 1,6% dû à l'effet démographique.


Haudivillers


Hermes


Juvignies


Milly-sur-Thérain


Saint-Léger-en-Bray


Juvignies


Beauvais


Crèvecoeur-le-Grand


Frocourt

L'essentiel des logements de la communauté d'agglomération sont des résidences principales : elles représentent 90% du parc en 2018. Leur part a tendance à diminuer depuis 2008, au bénéfice des logements vacants qui ressemblent en 2018 8,6% des logements et dont la part est en hausse sur les 10 dernières années.

>>> Précisions méthodologiques relatives à la vacance des logements

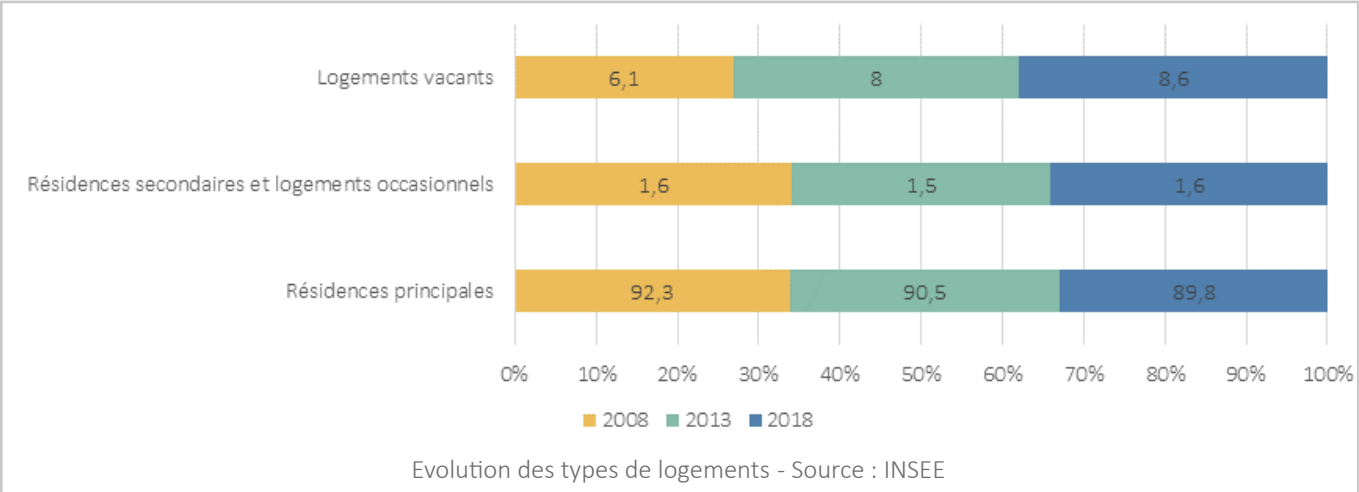
La vacance est nécessaire à la fluidité des parcours résidentiels ; la présence de logements vides est une condition au déménagement des ménages. Un taux de vacance «raisonnable» se situe selon l'ANAH autour de 6-7%. En deça, le marché est tellement tendu que les difficultés de se loger pour les habitants actuels et futurs sont fortes. Au-delà, la vacance peut être le signe d'un manque d'attractivité du parc résidentiel. Rappelons que l'INSEE définit un logement vacant comme un logement inoccupé et :

- proposé à la vente, à la location,
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire,
- en attente de règlement de succession,
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,
- sans affection précise par le propriétaire (logement vétuste, etc.).

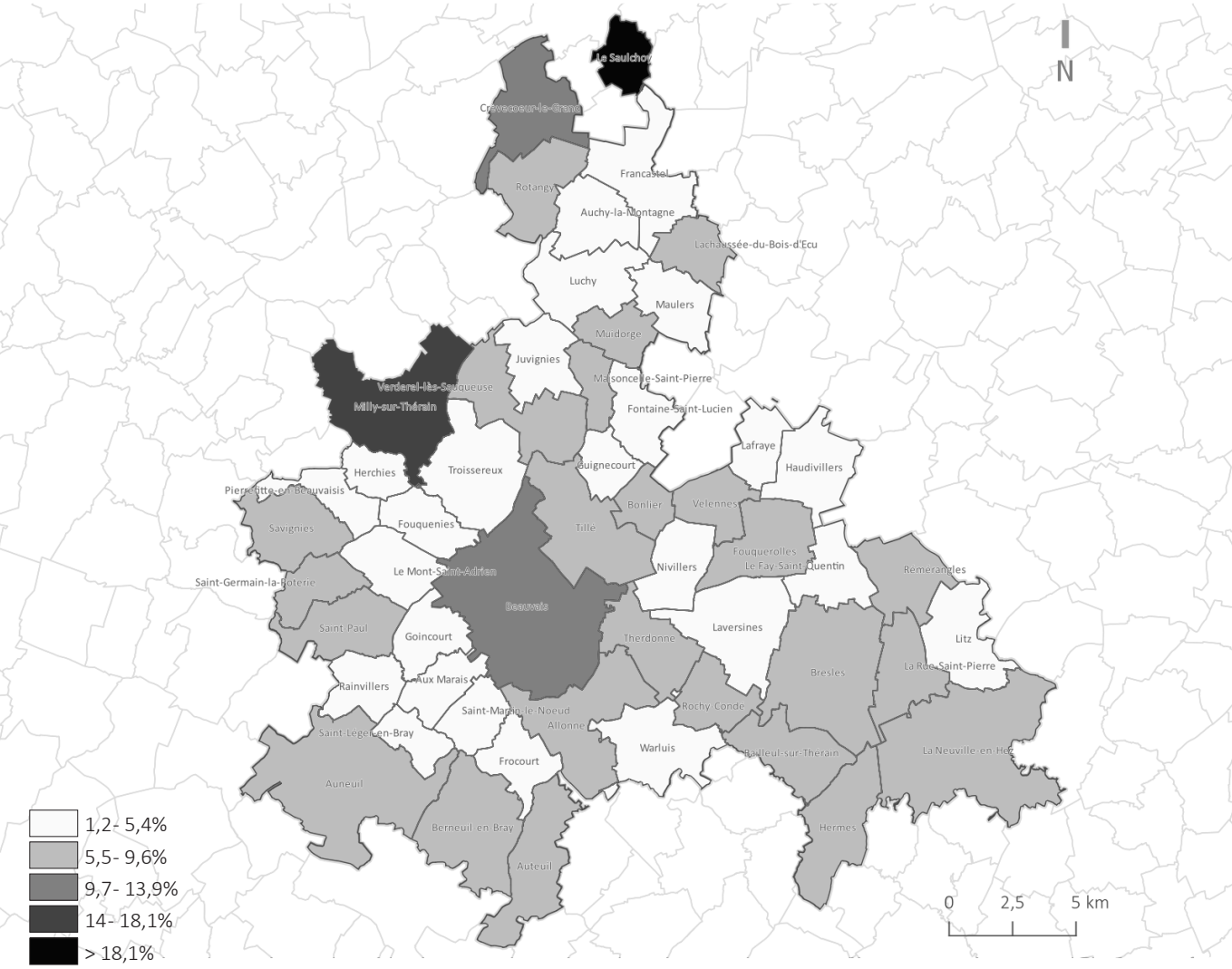
La vacance recensée par l'INSEE peut donc être à la fois une vacance de "stock", c'est-à-dire une vacance structurelle ou une vacance de "flux", soit une vacance conjoncturelle. La vacance de "flux" correspond au temps nécessaire à

la relocation ou à la revente d'un logement. La vacance de "stock" se caractérise par une durée d'inoccupation plus longue. Elle concerne les logements hors marchés car inadaptés à la demande (car inconfortables, obsolètes, dévalorisés, insalubres, vétustes, etc.)

Des analyses complémentaires, détaillées dans le diagnostic Habitat, permettent de montrer que, selon les données LOVAC de 2020, le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis compte 883 logements vacants dans le parc privé depuis plus de 2 ans, soit 18% des logements vacants du parc privé (au nombre de 4 787).



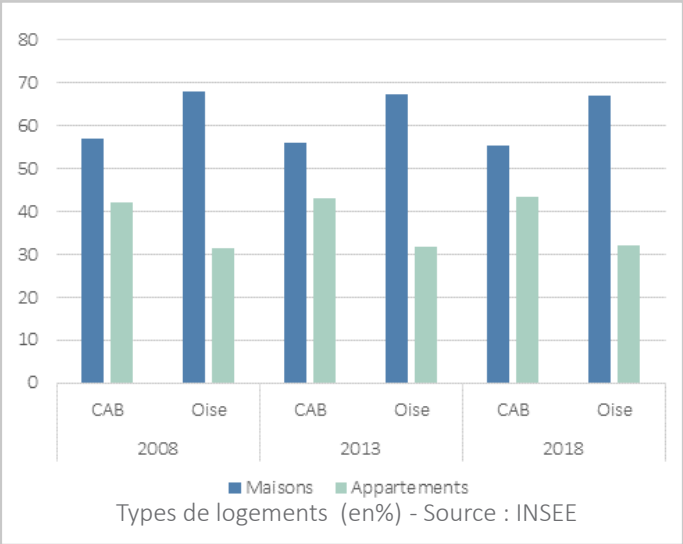
Evolution des types de logements - Source : INSEE



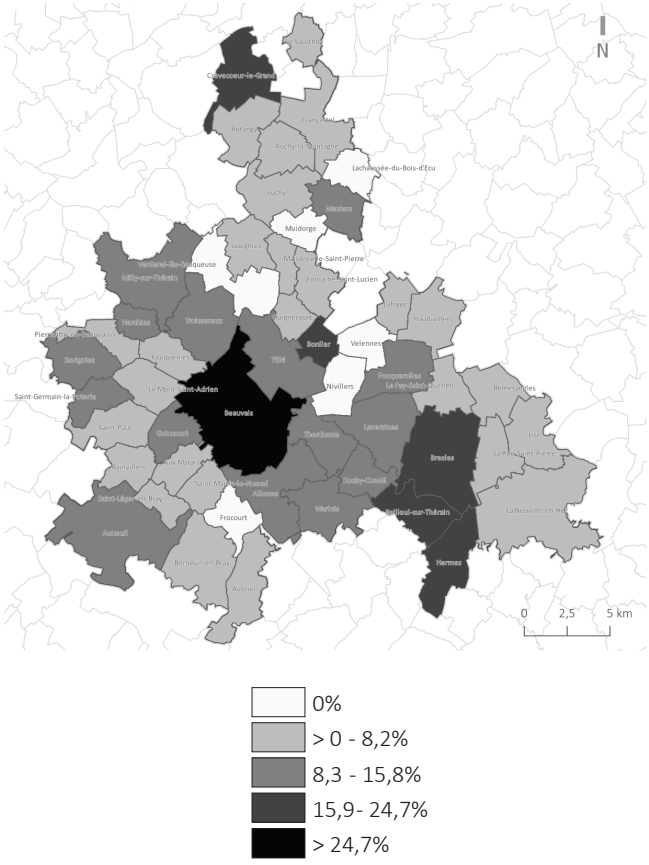
Part de logements vacants - Source : INSEE

IV.III.II Un parc de grands logements encore majoritairement composé de maisons occupées par leurs propriétaires mais de nettes spécificités intra-territoriales

La majorité des logements dans le Beauvaisis sont des maisons ; elles représentent 55,4% des logements. Cette situation de majorité relative distingue la CAB du département de l'Oise où les maisons composent 66,8% du parc résidentiel. Depuis 2008, leur poids tend, de plus, à diminuer (57% des logements étaient des maisons en 2008). Cette situation s'explique par le profil de la ville-centre. Beauvais compte 66,5% d'appartements en 2018, une part en légère augmentation depuis 2008.

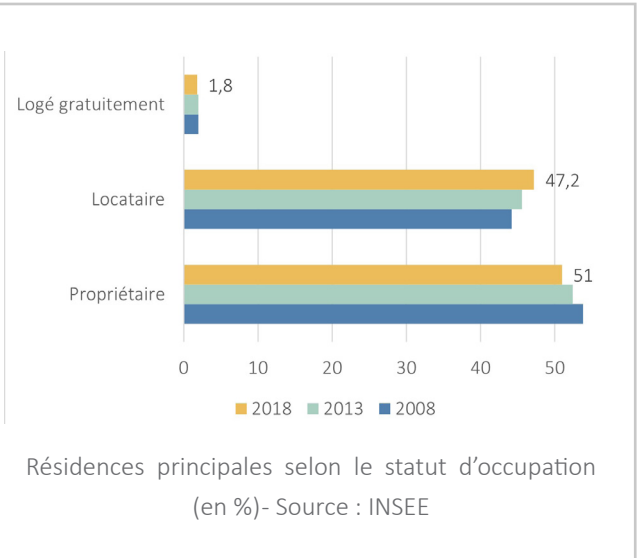


Types de logements (en%) - Source : INSEE

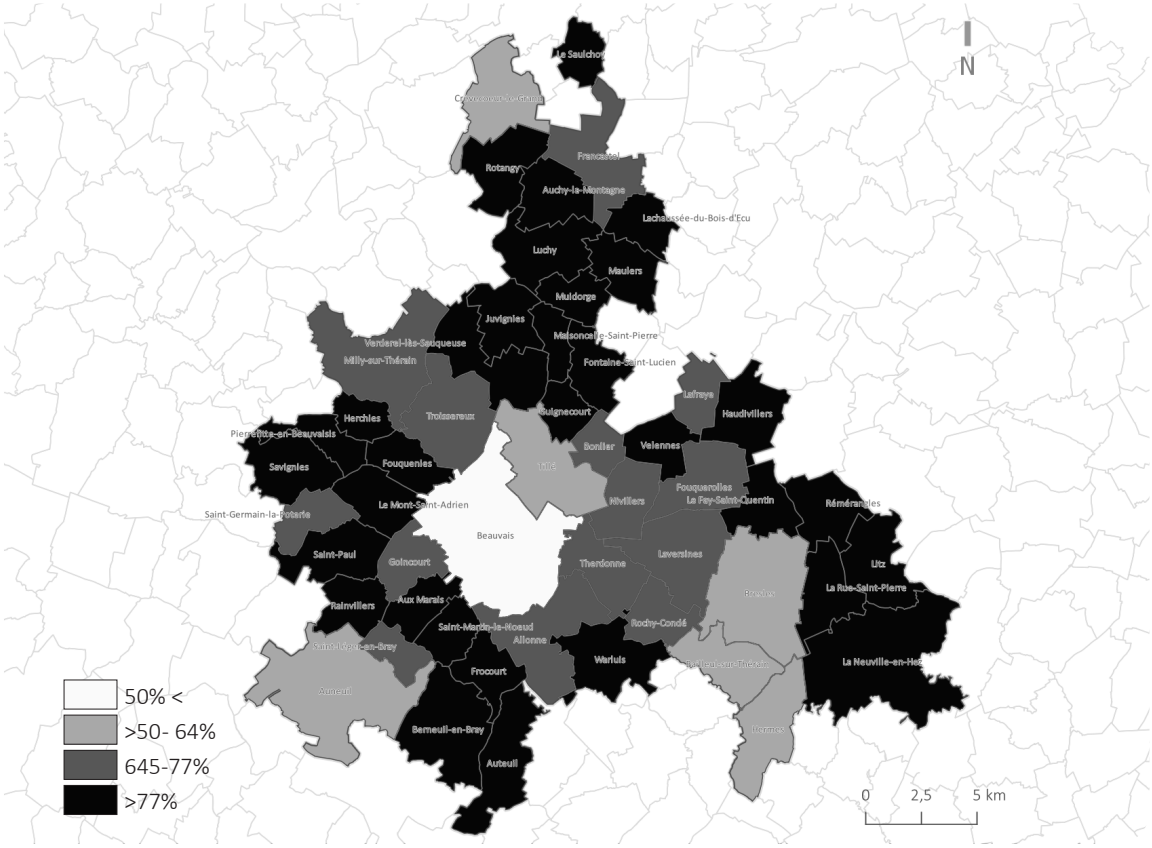


Part des appartements en 2018 - Source : INSEE

51% des résidences principales étaient occupées par des propriétaires. Cette part, de 10 points inférieure à celle du département, est liée au faible poids des propriétaires dans la ville-centre (ils occupent 36% des résidences principales seulement). Depuis 2008, la représentativité des propriétaires diminue ; cette tendance au sein de la CAB s'observe aussi dans l'Oise mais sur un rythme plus soutenu que dans le département. Logiquement, la part des résidences principales occupée par des locataires (47,2% en 2018) augmente sur cette même période et distingue la CAB du département et de la région. La situation de la ville-centre est particulièrement spécifique : 62,7% des résidences principales sont occupés par des locataires et la commune rassemble 75% des logements locatifs de l'agglomération. Cette concentration significative tend cependant à diminuer depuis 2008 (79% des résidences principales locatives du territoire de l'agglomération étaient situés à Beauvais), signe d'une diversification du parc dans les autres communes du territoire. Concernant la part des résidences principales occupées par des locataires HLM, elle demeure stable depuis 10 ans (autour de 23/24% du parc) et Beauvais rassemble 81,5% de ces résidences à l'échelle de l'agglomération.



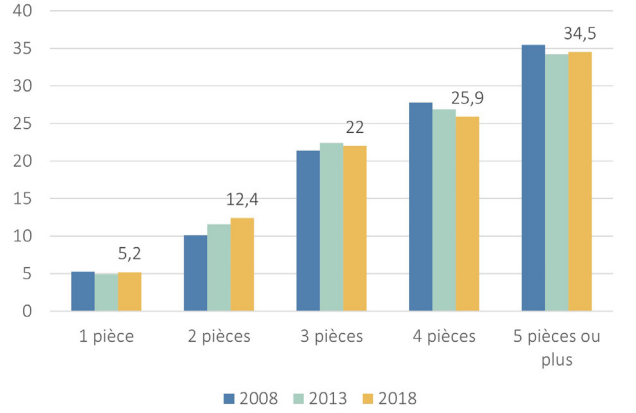
Résidences principales selon le statut d'occupation (en %)- Source : INSEE



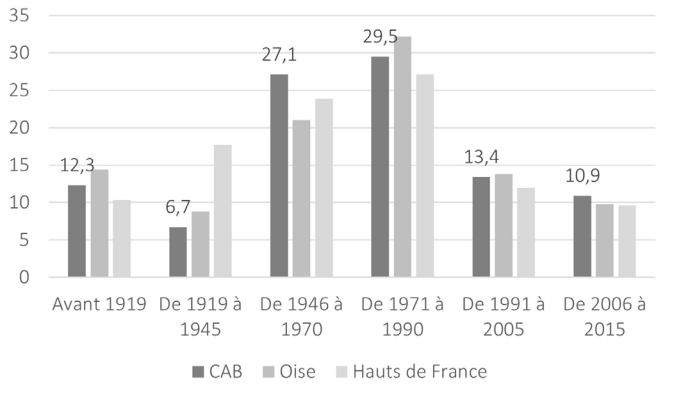
Part des résidences principales occupée par des propriétaires en 2018 - Source : INSEE

Plus de 60% des résidences principales de la CAB sont des 4 pièces et plus. Cette part, bien que majoritaire, demeure inférieure à celle observée dans l'Oise (66,7%), en lien avec la représentation plus significative d'appartements (de plus petite taille que les maisons) dans l'agglomération. Entre 2008 et 2018, la typologie du parc tend à se diversifier avec 34,4% de T2-T3 en 2018 contre 31,5% en 2008 et une diminution des T4 et plus. Beauvais se distingue des caractéristiques observées à l'échelle de la CAB avec moins de 50% de T4 et plus et une part nettement plus élevée de petites et moyennes surfaces (8% de résidences principales sont des T1, 16,9% des T3 et 26,5% des T4). Beauvais concentre 81% de l'offre en T1 et T2 de l'agglomération.

54% des résidences principales ont été construites après 1970 à l'échelle de la CAB, soit une part légèrement inférieure (de 2 points) à celle du département. La caractéristique du territoire réside dans le poids des logements issus de la Reconstruction : 27,1% des résidences principales ont été achevées entre 1946 et 1970 contre 21% dans l'Oise. A Beauvais, ce chiffre atteint même 36,2%.



Résidences principales selon le nombre de pièces (en %) - Source : INSEE



Résidences principales selon la période d'achèvement (en %) - Source : INSEE

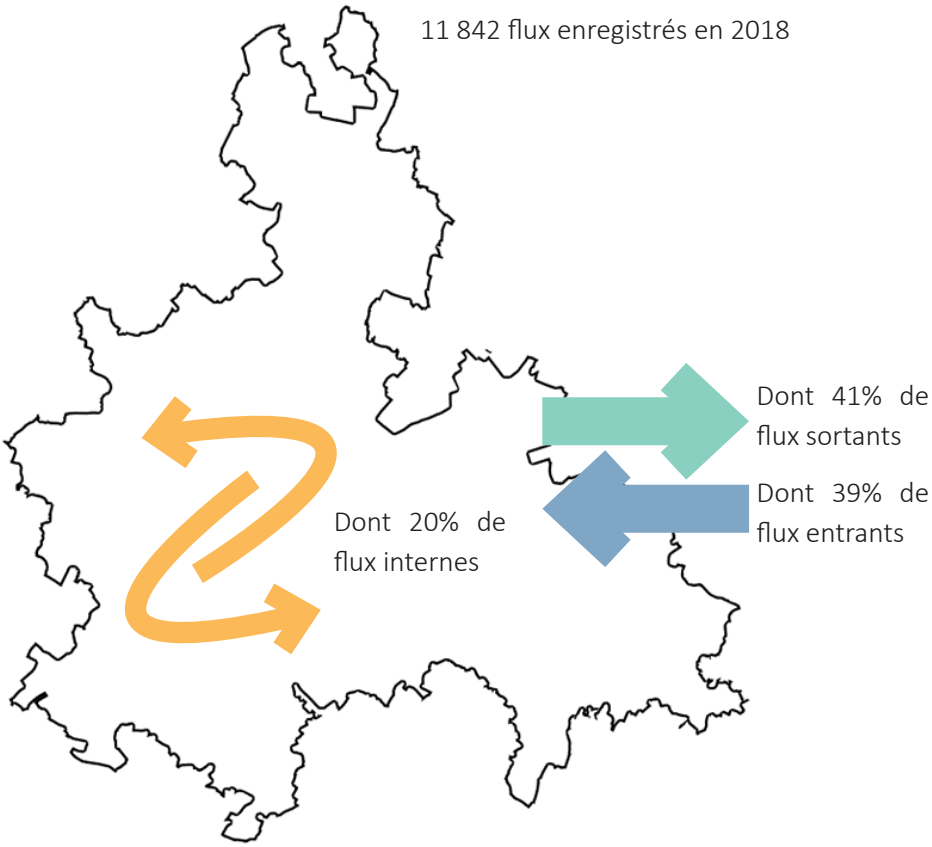
En 2021, selon les données INSEE, plus de 60% des résidences principales de la CAB sont des 4 pièces ou plus. Les deux pièces tendent à augmenter par rapport à 2011 (12,9% en 2022 contre 10,8% en 2011).

IV.III.III Un marché immobilier pour partie influencé par la proximité de la région francilienne

Près de la moitié des ménages en 2018 ont emménagé sur le territoire depuis 10 ans au moins (49%), soit une part légèrement inférieure à celle du département (52%) mais qui traduit un ancrage local de la population. A Beauvais cette part n'est que de 42%, les caractéristiques du parc résidentiel étant plus propices à constituer une étape dans le parcours résidentiel (poids du locatif notamment).

L'installation durable des populations ne doit pas masquer les mouvements observables sur le territoire en matière de migrations résidentielles. Ainsi, en 2018, près de 12 000 flux ont été recensés (source : INSEE) dont légèrement plus de flux sortants (41%) que d'entrants (39%) et une part non négligeable de flux internes (20%), soit des habitants résidant déjà sur le territoire de la CAB et qui ont déménagé dans une autre commune (les flux internes ne tiennent pas compte des personnes ayant déménagé au cours de l'année dans la même commune). Parmi les flux entrants et sortants, les mouvements sont essentiellement locaux (régionaux et départementaux). Les liens sont ainsi plus étroits avec les Hauts-de-France et spécifiquement l'Oise qu'avec l'Ile-de-France.

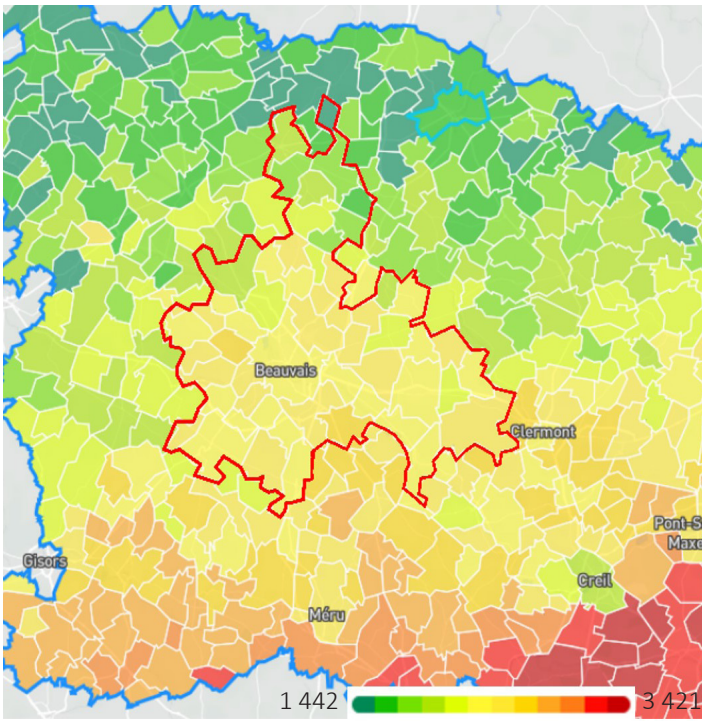
L'attractivité des prix immobiliers explique pour partie ces mouvements résidentiels. La CAB est caractérisée par des prix immobiliers moyens inférieurs à ceux observés dans le département et, évidemment, à ceux observés en Ile-de-France. L'influence de la région parisienne s'observe d'ailleurs sur les prix. A l'inverse, le rayonnement du marché amiénois est peu lisible. La proximité avec la ville-centre de Beauvais constitue également un facteur explicatif des prix du marché.

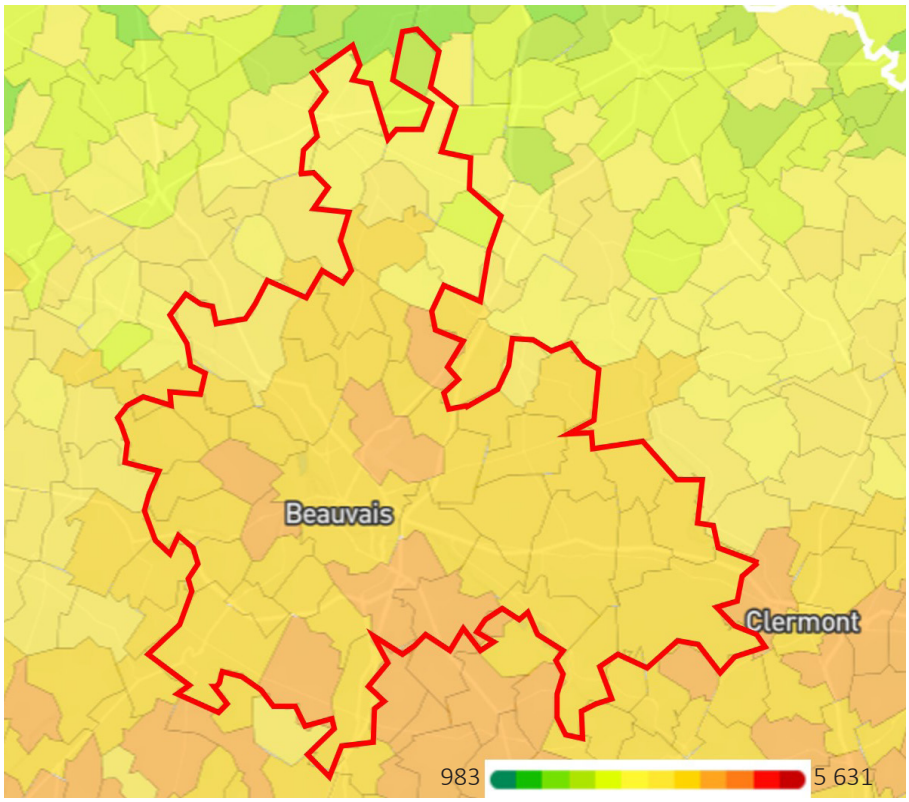


Parmi les flux sortants	
% vers les Hauts-de-France (hors CAB)	56
% vers l'Ile-de-France	18
% vers l'Oise (hors CAB)	43

Parmi les flux entrants	
% en provenance des Hauts-de-France (hors CAB)	58
% en provenance d'Ile-de-France	12
% en provenance de l'Oise (hors CAB)	42

Migrations résidentielles en 2018 - Source : INSEE

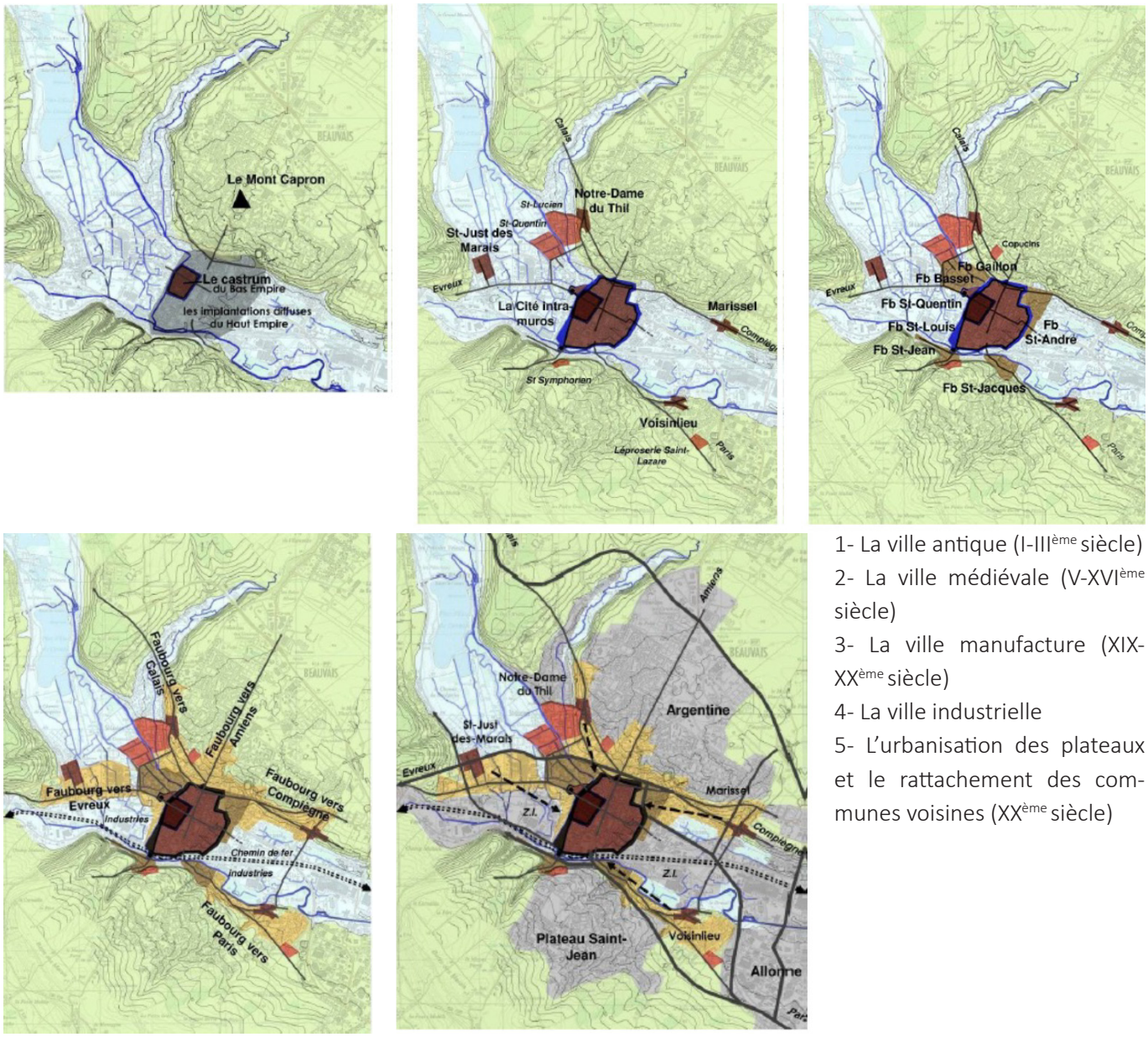




Prix immobiliers moyens en juin 2022, en euros/m² - Source : meilleursagents.com

IV.III.IV Une diversité de formes urbaines à dominante résidentielle à Beauvais

La relative homogénéité du parc de logements de la ville-centre, marqué par le poids des appartements et la location, ne doit pas masquer la diversité des formes urbaines résidentielles qui la caractérise.



1- La ville antique (I-III[ème] siècle)
2- La ville médiévale (V-XVI[ème] siècle)
3- La ville manufacture (XIX-XX[ème] siècle)
4- La ville industrielle
5- L'urbanisation des plateaux et le rattachement des communes voisines (XX[ème] siècle)

Synthèse du développement de Beauvais - Source : ZPPAUP

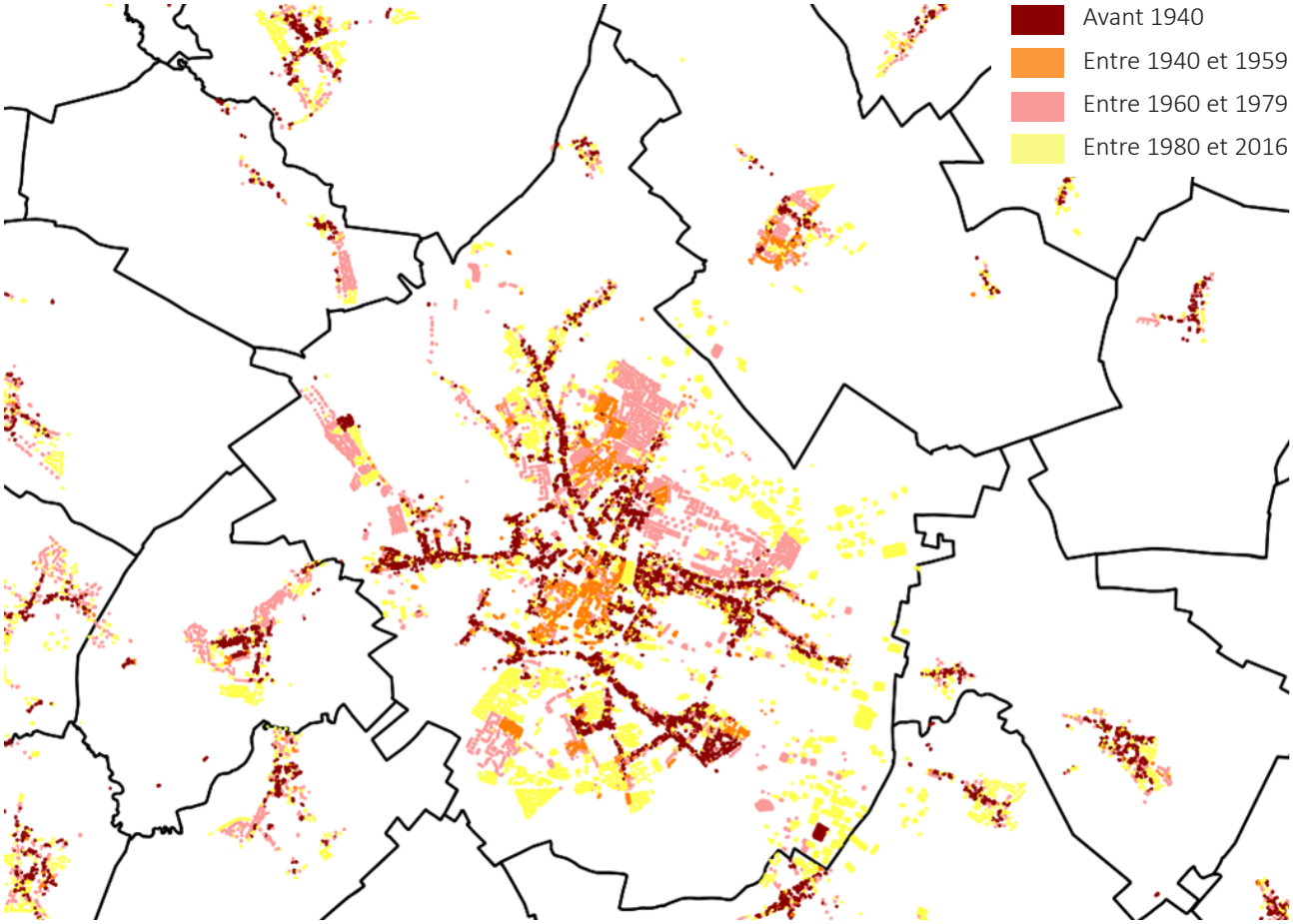
La ville-centre du territoire de la communauté d'agglomération est marquée par une diversité de ses formes urbaines à dominante résidentielle du fait de son histoire, ancienne, et de ses différentes phases d'évolution, encore à l'œuvre.

La naissance de la ville remonte à l'antiquité où les Romains édifient le Beauvais antique - Caesaromagus (le marché de César) - autour du I[er] siècle, aux abords du Thérain, en constituant une dalle calcaire pour assécher la zone alors marécageuse. La ville est fortifiée dès le III[ème] siècle ; à cette période, d'importants travaux hydrauliques ont été entrepris et le cours du Thérain a très probablement été détourné. Beauvais est ensuite christianisée au passage du Bas-Empire au Haut Moyen-Age. La ville s'étend peu à peu vers l'est et sera progressivement englobée dans une deuxième enceinte urbaine entourée d'un fossé en eau dont la construction a probablement été engagée à la fin du XII[ème] siècle. Dès le XVI[ème] siècle, les faubourgs sont largement constitués aux portes de la ville

intra-muros. Ils se développent sous l'impulsion des installations monastiques, d'une activité artisanale et commerçante le long de la rue de Paris (faubourg Saint-Jacques), ou agricole dans les secteurs de la vallée utilisés pour le maraîchage et en prairies humides (faubourg Saint-André). Du XVI^{ème} au XVII^{ème} siècle, la ville intra-muros est relativement stable à l'exception de l'installation de nouveaux couvents (les Ursulines, les Minimes). Le démantèlement des remparts commence ensuite au XVIII^{ème} siècle.

Depuis le Moyen-âge, des savoir-faire artisanaux spécifiques (textile et céramique essentiellement) ont pu se développer à Beauvais grâce au réseau hydrographique dense, au sous-sol argileux et à la position géographique de la ville en tant que carrefour commerçant. Il faut cependant attendre la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle et l'arrivée relativement tardive du chemin de fer qui relie la ville à Paris en 1876, pour que l'industrie connaisse un véritable essor, associé à la réalisation d'équipements et d'habitat, ouvrier d'une part et bourgeois d'autre part.

Beauvais a été épargnée par la première guerre mondiale mais elle subit de plein fouet les bombardements du second conflit mondial. La Reconstruction donne lieu à la réalisation de nouveaux axes viaires (aménagés à l'aide des gravas extraits du centre-ville détruit) qui visent à contourner le centre et ses boulevards. Ces grands travaux d'infrastructure auront de lourdes conséquences : certaines voies traversent brutalement les faubourgs et les bourgs, isolant alors certains quartiers et les aménagements ont déséquilibré l'écosystème des fonds de vallée. Le réseau hydrographique a été transformé, les canaux comblés. Les terrains voués à l'activité maraîchère et les prairies humides ont été supprimés laissant place à des zones industrielles et des opérations résidentielles achevant le déclin de l'activité agricole du faubourg Saint-André et de Marissel. A noter : en 1943, les 4 communes voisines (Notre-Dame du Thil, Marissel, Voisinlieu et Saint-Just-de-Marais) sont rattachées à Beauvais. Après la Reconstruction le développement urbain se poursuit en extension sur l'emprise de la vallée, des plateaux agricoles et en épaississement des bourgs des 4 anciennes communes et des faubourgs historiques de Beauvais.



Date d'apparition des bâtis - Source : IGN

Cette histoire et les développements plus récents de la commune permettent de distinguer 5 formes urbaines à dominante résidentielle lisibles à Beauvais :

- Le centre-ville historique
- Les bourgs des anciennes communes
- Les faubourgs
- Les extensions d'habitat individuel
- Les extensions d'habitat collectif

>>> Le centre-ville historique, héritage de la ville intra-muros, se compose d'un parcellaire de taille et de forme variées et d'une trame viaire composée à la fois de ruelles étroites héritées du Moyen-Age et de boulevards. Elle s'accompagne par ailleurs de places, déjà existantes avant la seconde guerre mondiale, dont la place Jeanne Hachette. Le bâti est issu, pour l'essentiel, de la Reconstruction mais un tissu ancien subsiste, par exemple dans le secteur sud-est de la commune, autour du couvent des Jacobins, de l'ancien séminaire et de la chapelle Saint-Joseph. Le centre-ville, marqué par une dominante résidentielle, abrite cependant d'autres fonctions urbaines : équipements, commerces, services et activités économiques.



Trame parcellaire et réseau viaire - Source : cadastre



Monuments conservés et restaurés
Tissu ancien
Tissu reconstruit dans les années 50-60
Tissu remanié depuis les années 70

Epoque de construction du bâti- Source : ZPPAUP



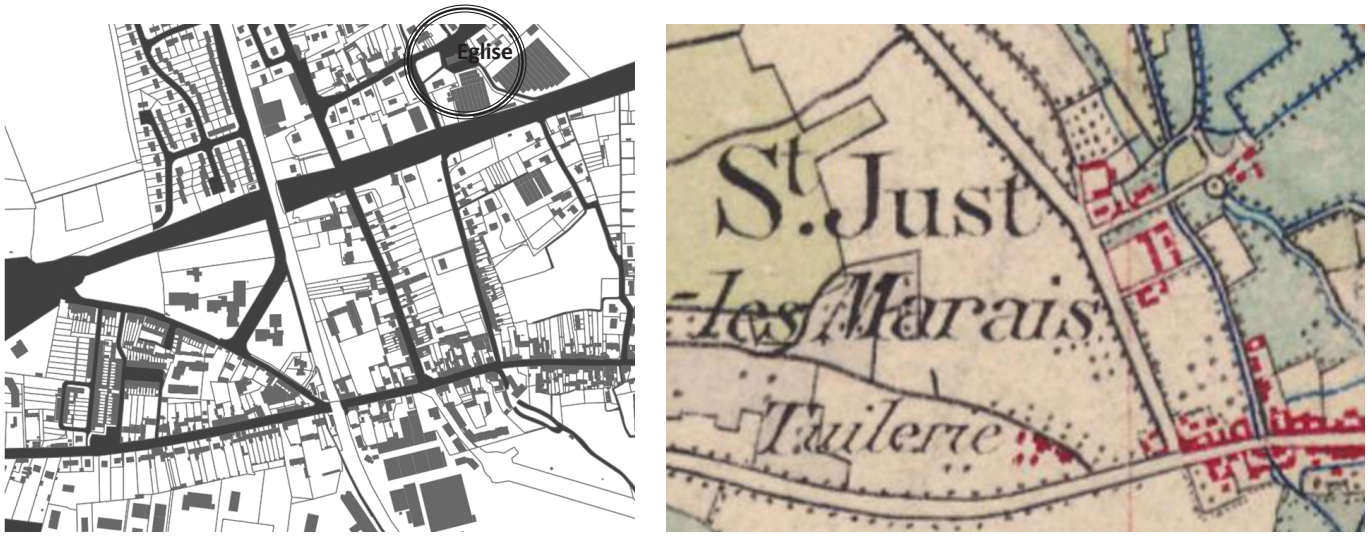
Exemple de bâti ancien- rue des Jacobins - Source : google-maps



Exemple de bâti de la Reconstruction- Rue de la Madeleine

>>> Les bourgs des anciennes communes

Les anciens villages ruraux autour de Beauvais, rattachés administrativement en 1943, sont de fondation parfois très ancienne (c'est le cas de Notre-Dame du Thil et de Marissel). Ils constituaient à l'origine des ensembles isolés autour de la ville-centre et ont aujourd'hui été rejoints par l'urbanisation. Malgré cela, ils conservent nettement leur identité et leur caractère autour de noyaux historiques encore lisibles. Les anciens villages de Marissel et de Notre-Dame du Thil, respectivement sur les routes de Compiègne et Calais, sont situés sur des points hauts qui établissent des vues réciproques avec le centre historique. Ils disposent tous deux d'une place et d'un bâti la bordant présentant un intérêt. Saint-Just des Marais et Voisinlieu sont à l'inverse des villages de fond de vallée. Ils sont situés à l'écart de la voie d'accès à Beauvais qui les longe et ne les traverse pas. Un élément central témoigne de leur ancien statut (chapelle de Saint-Just et place de Voisinlieu). Saint-Just est un village rural modeste ayant fortement évolué à l'époque de l'industrialisation. Voisinlieu a un caractère plus urbain et dispose de fronts bâtis cohérents.



Saint-Just des Marais - Source : cadastre à fin 2021 et carte de l'Etat Major



Notre-Dame du Thil - Source : cadastre à fin 2021 et carte de l'Etat Major



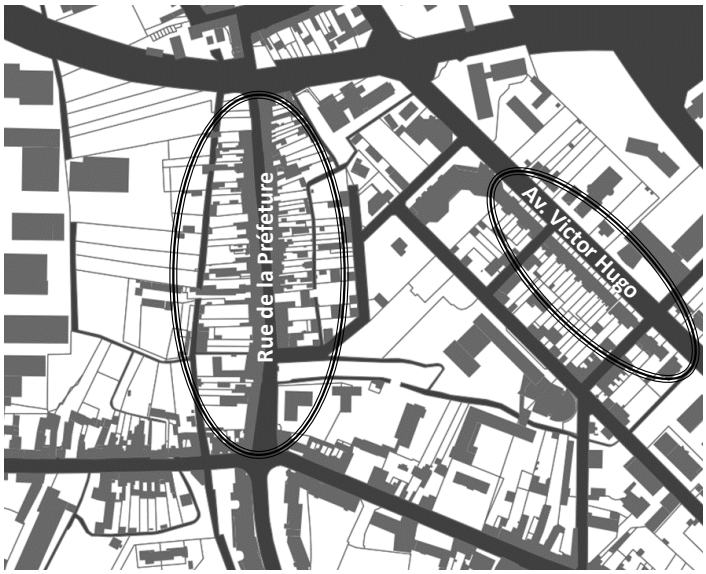
Marissel - Source : cadastre à fin 2021 et carte de l'Etat Major



Marissel - Source : cadastre à fin 2021 et carte de l'Etat Major

>>> Les faubourgs

Les faubourgs de Beauvais sont marqués par un parcellaire en lanière, de taille variable et un réseau viaire structuré autour d'une rue principale aux abords de laquelle s'est constitué le tissu bâti. Les constructions sont implantées quasi systématiquement à l'alignement. Les principaux faubourgs sont ceux de Saint-Quentin, Saint-Louis, Basset, Gaillon, Saint-André, du quartier de la Gare, Saint-Jacques et Saint-Jean. Les faubourgs regroupent une diversité de bâtis, des maisons ouvrières aux demeures bourgeoises en passant par d'anciennes activités, d'époques variées (de la fin du XIX^{ème} au début XX^{ème} siècle, périodes largement représentées, à des constructions plus récentes).



Exemple de trame parcellaire de faubourg - Source : cadastre

Exemple de bâtis de faubourgs



Faubourg Saint-Jacques- rue de Paris



Avenue Victor Hugo



Rue de Clermont- Source : googlemaps

>>> Les extensions d'habitat individuel

Après la Reconstruction dans le centre-ville, le développement résidentiel de Beauvais s'est opérée en extension des faubourgs, vers le plateau picard et dans la vallée du Thérain. Le développement d'habitat individuel s'est fait dans le cadre d'opérations d'ensemble ou de réalisation spontanée de particuliers. Dans le cas des aménagements d'ensemble, le tissu parcellaire est homogène et le réseau viaire dédié à la desserte uniquement interne. Les bâtis varient d'une époque de construction à l'autre. Parfois accolés, ils sont pour l'essentiel en retrait de la rue.



Exemple de trame parcellaire- Source : cadastre

Exemple de bâtis



Rue Léon Blot - Source : googlemaps



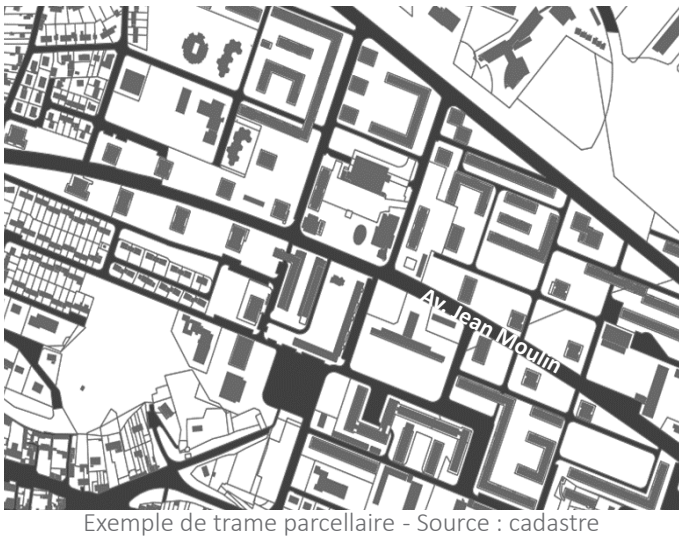
Rue des Larris



Rue Prosper Mérimée - Source : google-maps

>>> Les extensions d'habitat collectif

En dehors de l'habitat collectif de la Reconstruction situé dans le centre-ville, des exemples d'habitat construits dans les années 1940-1950 sont visibles dans la commune. Le développement résidentiel s'est ensuite opérée dans les années 1960-1970 sous forme de grands ensembles, notamment dans les quartiers Argentine et Saint-Lucien, caractérisés par de grandes parcelles, un réseau viaire rectiligne quadrillant les espaces et des bâtis implantés en retrait de l'alignement sous forme de barres et de tours. Beauvais compte aussi des exemples d'habitat collectif plus récent, organisé sous forme de plus petites opérations.



Exemple de trame parcellaire - Source : cadastre


Exemple de bâti de la Reconstruction - Rue de San Francisco - Source : googlemaps



Exemple de collectif récent- Rue Pierre Chardeaux


Exemple de bâti de grand ensemble- Avenue Jean Moulin

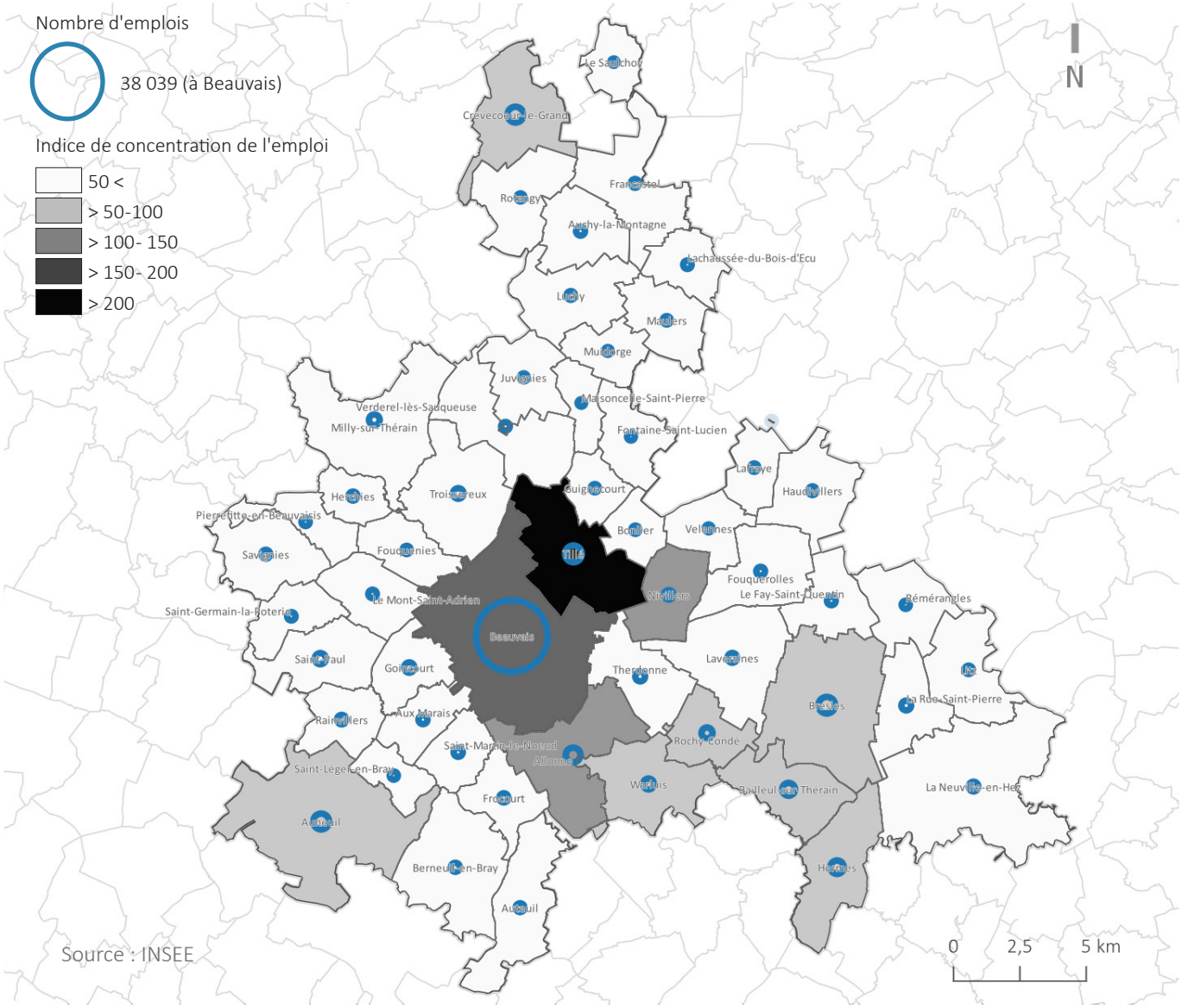
V UNE VILLE ET DES CAMPAGNES VÉCUES

Au-delà des habitats, le Beauvaisis est un territoire actif car marqué par le poids de son économie productive et le dynamisme de la vie locale.

V.I Un territoire au profil économique affirmé

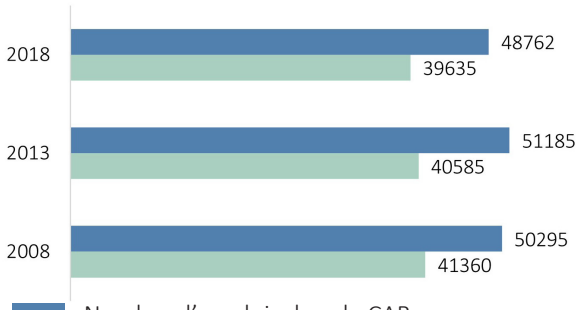
V.I.I Un vivier d'emplois et d'actifs

En 2018, la CAB compte 123 emplois pour 100 actifs occupés résidant au sein de l'agglomération. Cet indice de concentration de l'emploi élevé illustre le profil économique du territoire. Dans l'Oise, il n'est que de 78,5, signifiant que le département compte plus d'actifs occupés que d'emplois. L'indicateur de concentration de l'emploi augmente globalement entre 2008 et 2018 mais connaît une diminution sur la période récente (2013-2018), en lien, notamment, avec d'une part une diminution du nombre d'emplois dans l'agglomération et, d'autre part, une baisse de la part des actifs ayant un emploi parmi la population active.

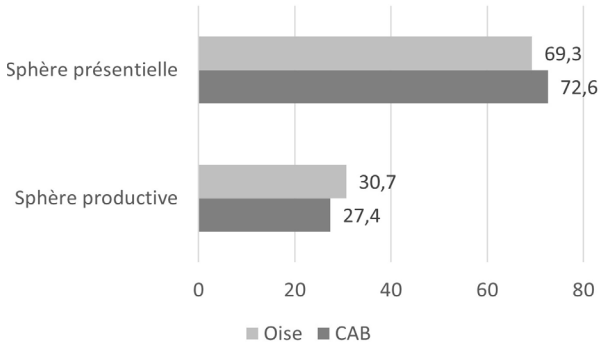


Parmi les établissements actifs employeurs présents sur le territoire, 73% d'entre eux relèvent de la sphère présentielle, soit les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zones, qu'elles soient résidentes ou de passage. Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes (exemples : agriculture, industrie). Dans l'Oise, la part de la sphère présentielle est légèrement moins prégnante.

Beauvais, avec ses 38 039 emplois en 2018 concentre 80% des emplois de l'agglomération, une chiffre stable sur la période 2008-2018. Tout comme à l'échelle du Beauvaisis, la ville-centre connaît une diminution de son nombre d'emplois entre 2008 et 2018 (- 1 677 emplois) malgré une période de légère hausse entre 2008 et 2013.



Source : INSEE



Part des établissements actifs employeurs selon les sphères de l'économie - Source : INSEE

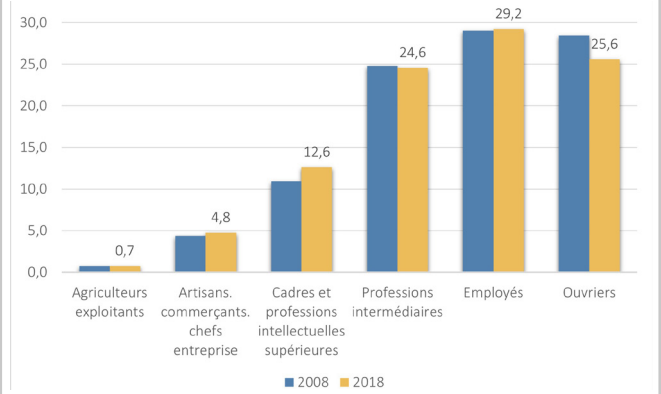
	CAB	Oise
Actifs ayant un emploi	60%	64,7%
Chômeurs	11,9%	10%
Retraités	6,8%	6,6%
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	10,7%	9,5%
Retraités ou pré-retraités	10,6%	9,3%

Population de 15-64 ans par type d'activité - Source : INSEE

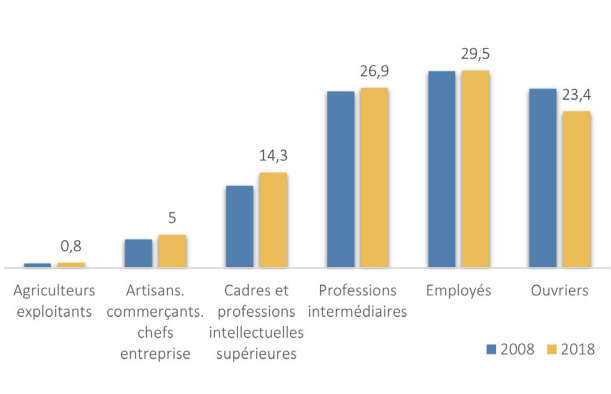
V.I.II Une relative adéquation des profils des emplois et des actifs et un réseau de TPE-PME qui ne doit pas masquer le poids des grandes entreprises

L'analyse des emplois par catégorie socio-professionnelle montre que les emplois d'employés et de professions intermédiaires sont les plus représentés sur le territoire. Viennent ensuite les emplois d'ouvriers, qui malgré une nette diminution en 10 ans (2008-2018) représente toujours une part importante des emplois de la CAB mais qui demeure moins importante que celle de l'Oise (25,2%).

Parallèlement au poids des emplois relevant de la CSP des employés, les actifs les plus représentés dans le Beauvaisis sont des employés. Viennent ensuite les ouvriers, dont le poids a significativement diminué dans la population active depuis 2008. Par comparaison avec l'Oise, la CAB est marquée par une part plus élevée d'employés et d'ouvriers mais moins importante de professions intermédiaires et de cadres et professions intellectuelles supérieures (dont la part augmente depuis 2008).



Actifs par CSP (en %) - Source : INSEE

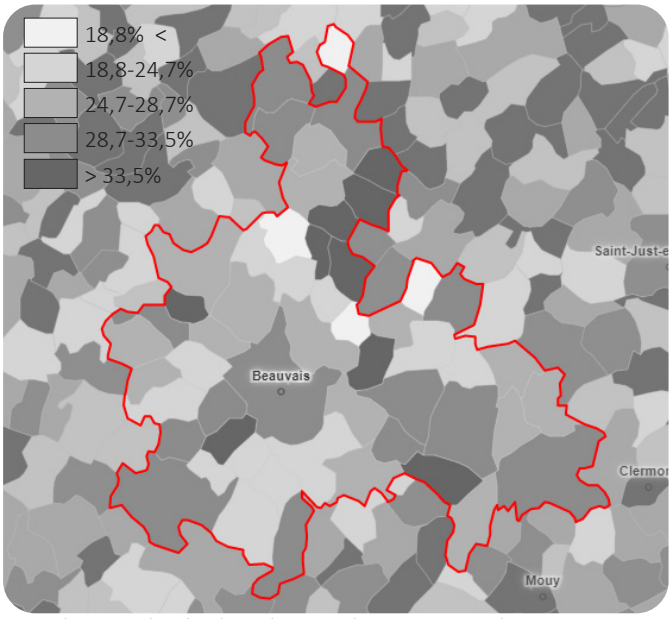


Emplois par CSP (en %) - Source : INSEE

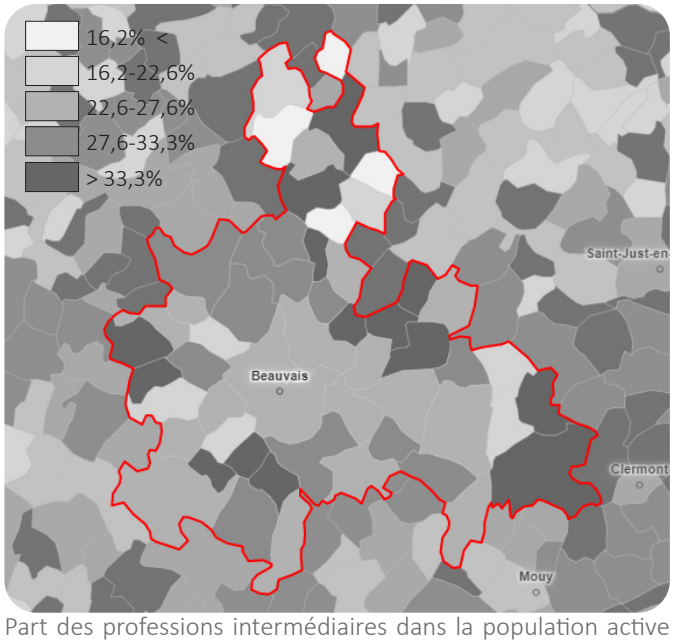
Au sein du périmètre de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, le profil des actifs varie selon les communes et permet d'affiner l'analyse globale de leur répartition au sein du territoire intercommunal.



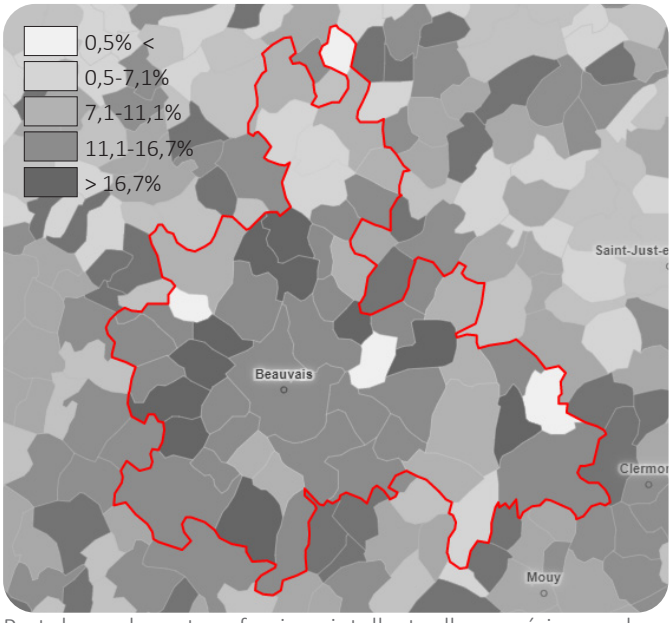
Part des ouvriers dans la population active de 25-54 ans en 2018 - Source : INSEE- Géoclip



Part des employés dans la population active de 25-54 ans en 2018 - Source : INSEE- Géoclip

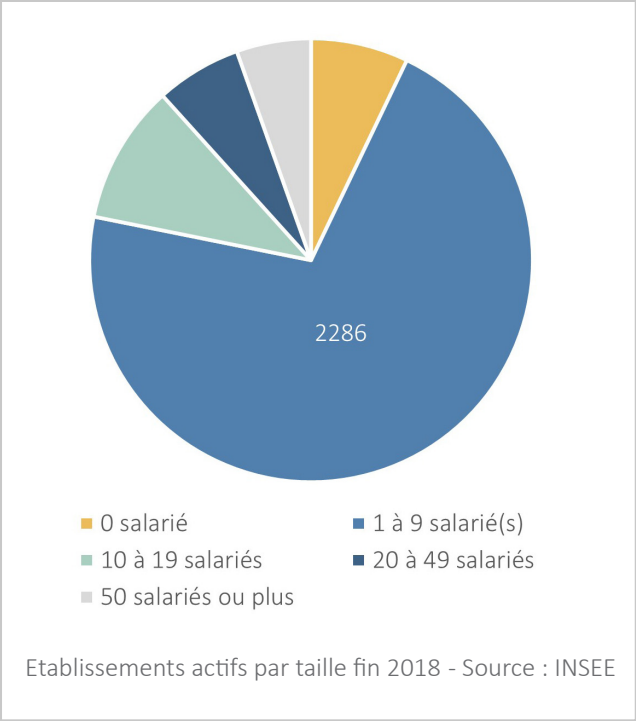


Part des professions intermédiaires dans la population active de 25-54 ans en 2018 - Source : INSEE- Géoclip

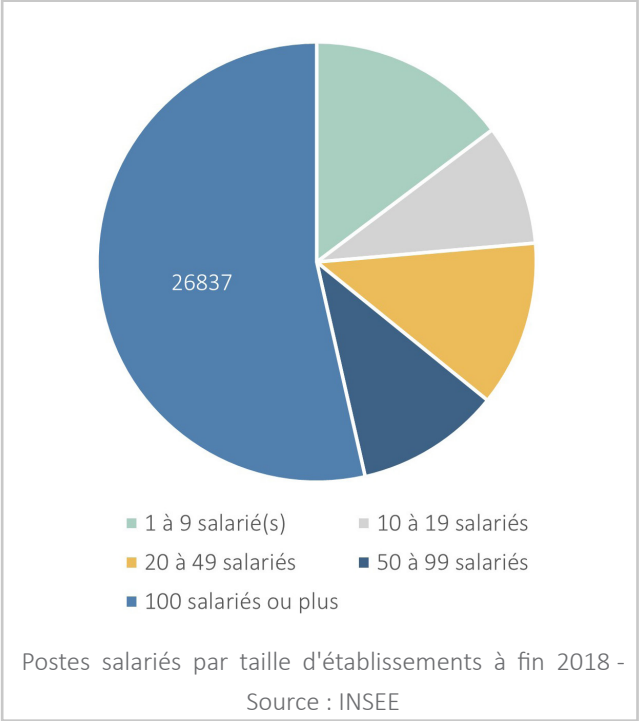


Part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population active de 25-54 ans en 2018 - Source : INSEE - Géoclip

Parmi les 3 218 établissements actifs employeurs en 2018, 78,1% d'entre eux comptent moins de 10 salariés (7,1% ne comportent aucun salarié). Ce chiffre illustre le poids des TPE-PME dans l'activité économique locale. Néanmoins, plus de la moitié des postes salariés sont proposés dans des entreprises de 100 salariés ou plus, traduisant le poids de ces grandes sociétés dans l'emploi local.

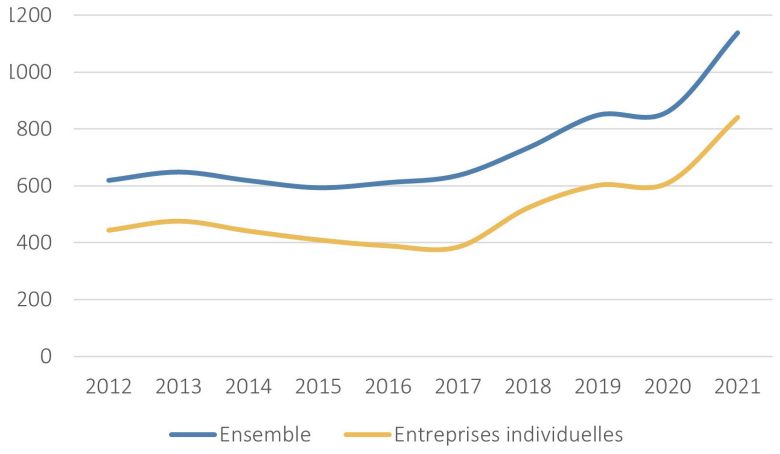


Etablissements actifs par taille fin 2018 - Source : INSEE



Postes salariés par taille d'établissements à fin 2018 - Source : INSEE

L'agglomération du Beauvaisis est marquée par une dynamique de création d'entreprises depuis 2015. Sur la période récente, après une stagnation des créations entre 2019 et 2020, l'année 2021 constitue une année record de création d'entreprises sur le territoire.



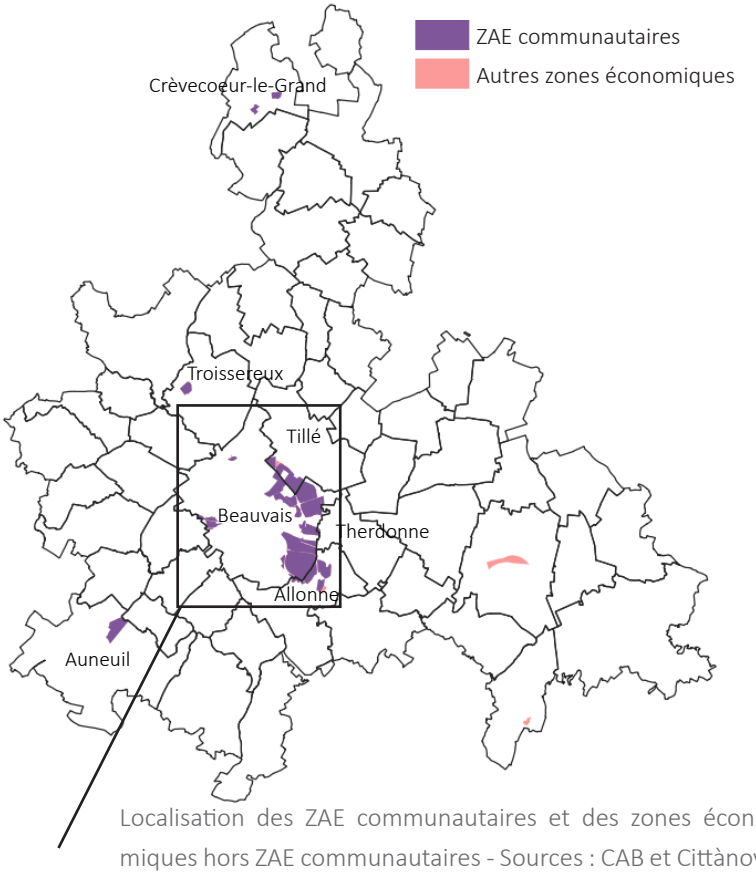
Evolution des créations d'entreprises - Source : INSEE

V.I.III Des activités économiques majoritairement localisées dans des zones dédiées

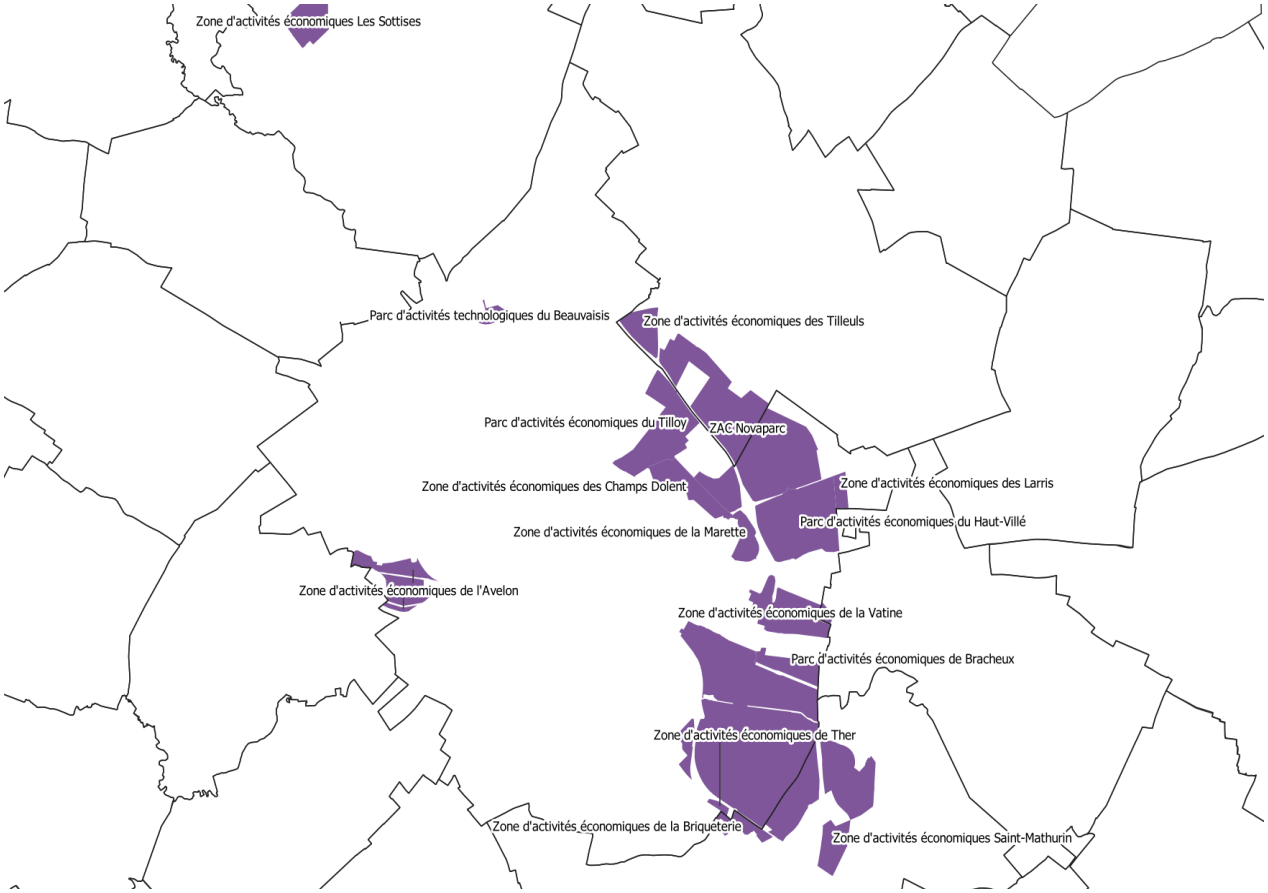
La majorité des activités économiques (hors activités agricoles) est localisée dans des secteurs dédiés, pour l'essentiel situés à Beauvais et parfois à l'interface avec les communes environnantes.

Il est à noter que la CAB est compétente en matière de développement économique et qu'elle gère 19 ZAE communautaire depuis 2017. Ces dernières répondent à 3 critères (créations sur la base d'une initiative publique, zonage au PLU et existence d'un réseau de voirie interne, avec des voiries secondaires).

En outre, un inventaire des zones d'activités économiques (IZAE) est en cours actuel de constitution. Cet observatoire des ZAE communautaires permettra notamment d'évaluer leur capacité de densification.



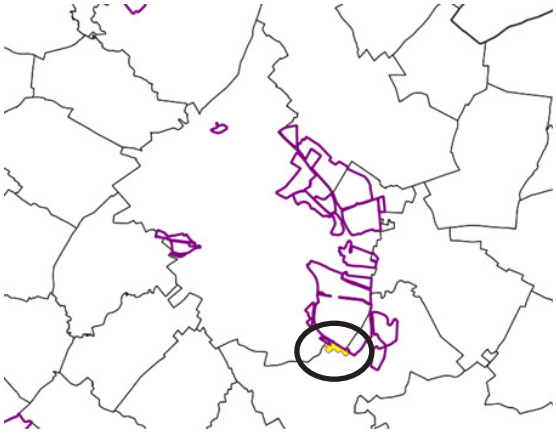
Localisation des ZAE communautaires et des zones économiques hors ZAE communautaires - Sources : CAB et Cittànova

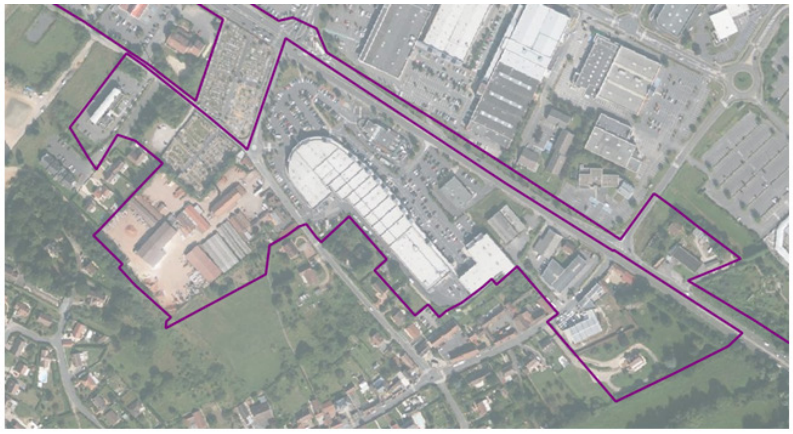


Focus sur les ZAE communautaires à Beauvais et ses abords - Source : CAB

>>> Présentation des ZAE communautaires

ZAE de la Briqueterie- Allonne- 9 ha



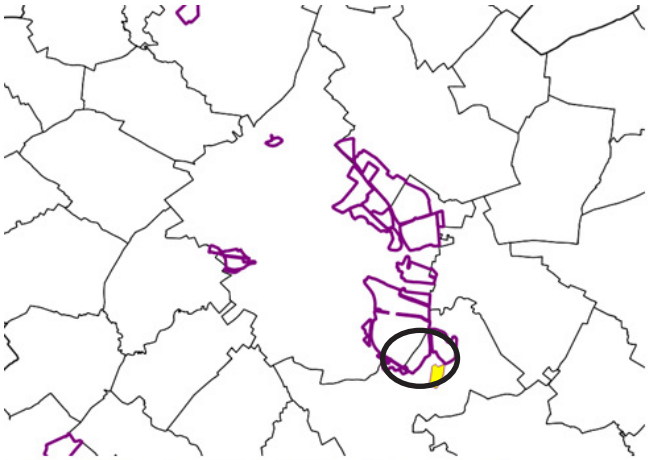








ZAE Saint-Mathurin- Allonne- 15 ha



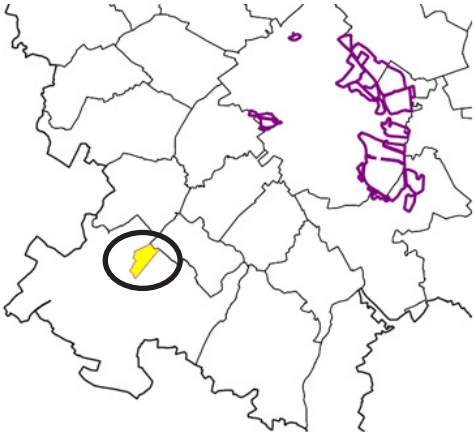








ZAE d'Auneuil- Auneuil - 57 ha



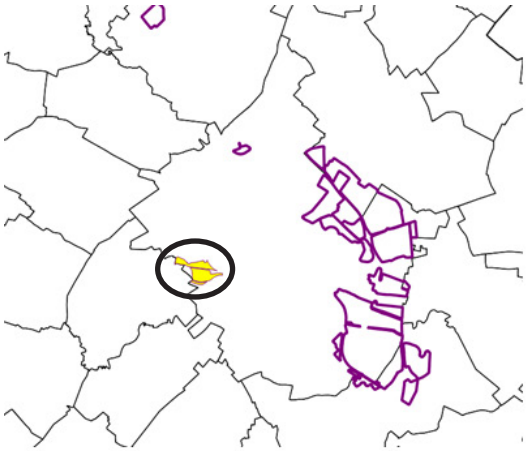








ZAE de l'Avelon- Beauvais - 29 ha



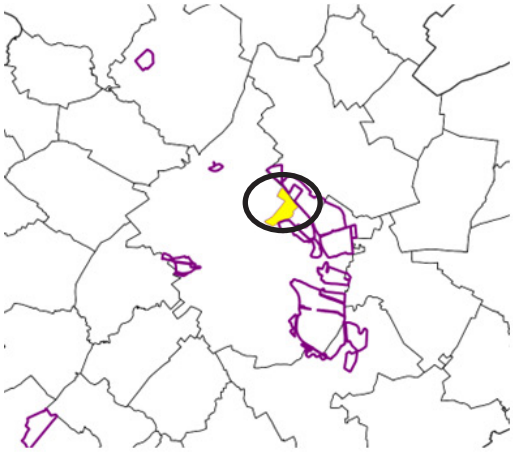


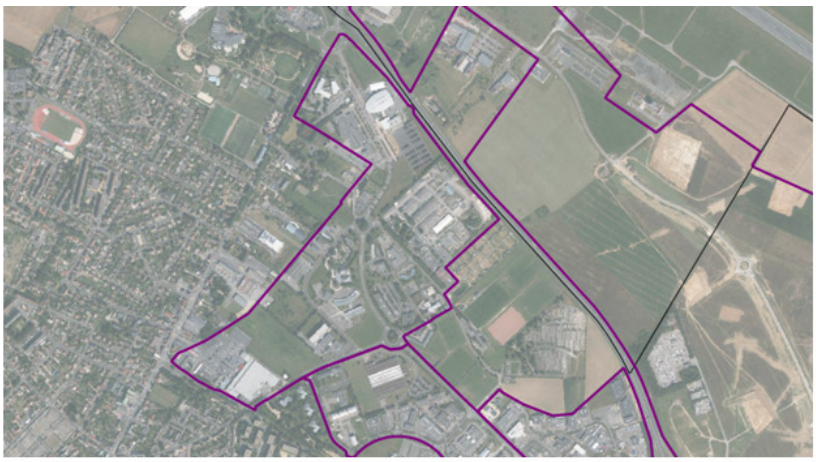


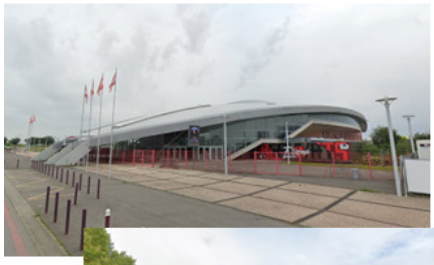




Parc d'activités du Tilloy- Beauvais- 46 ha



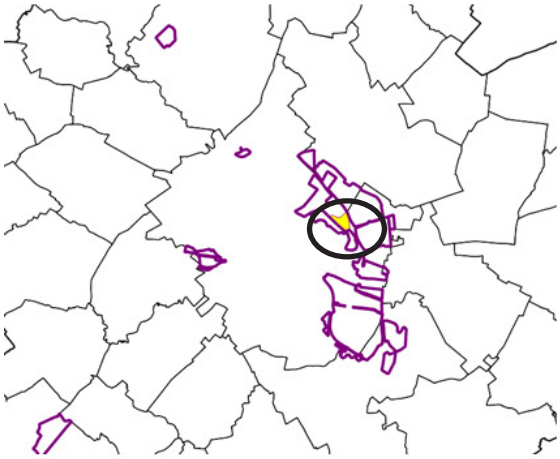








ZAE de Pinçonlieu- Beauvais- 15 ha



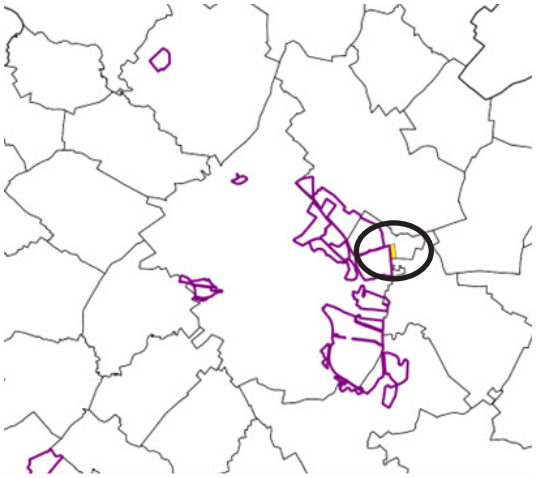


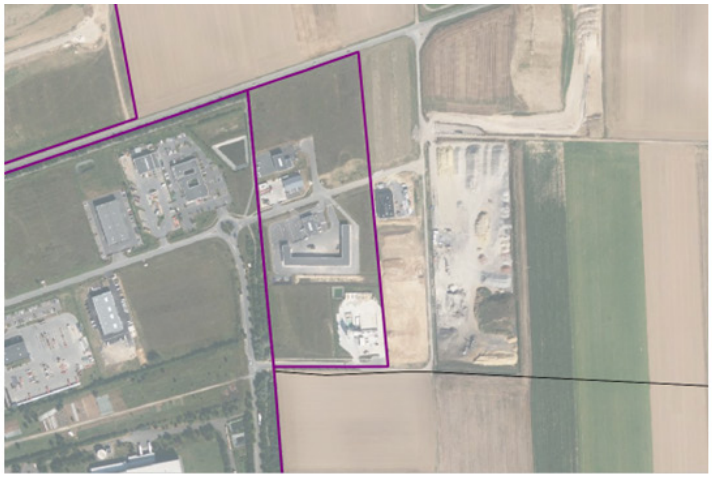






ZAE des Larris- Beauvais- 5 ha



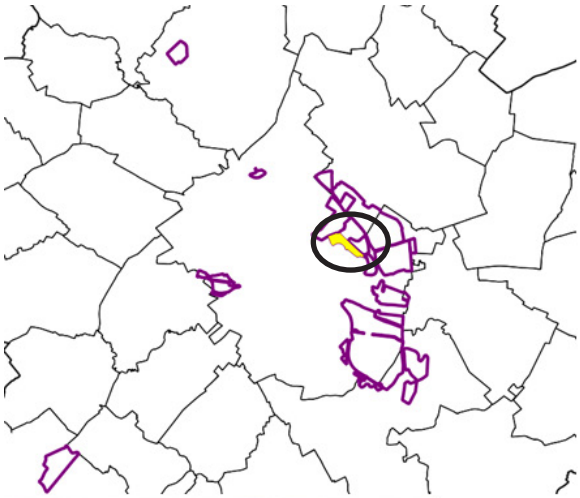


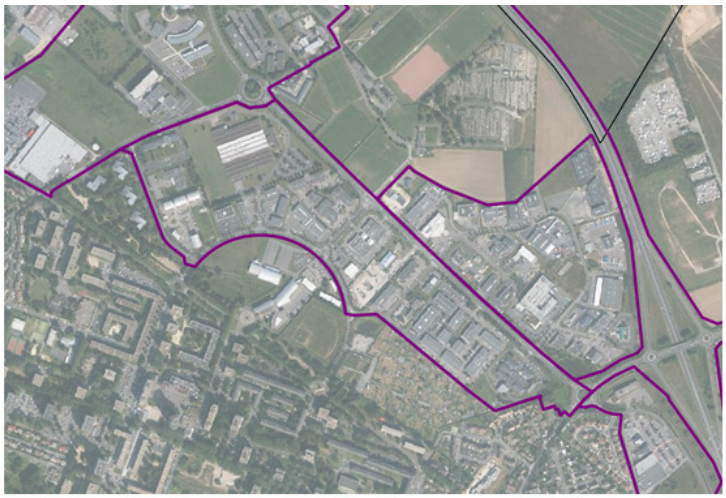






ZAE des Champs Dolent- Beauvais- 22 ha



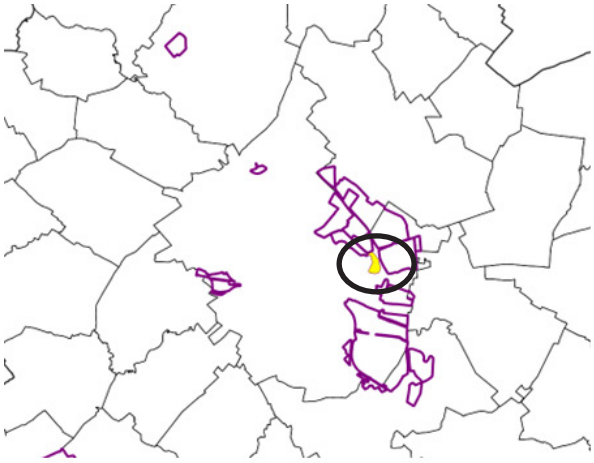








ZAE de la Marette- Beauvais- 11 ha



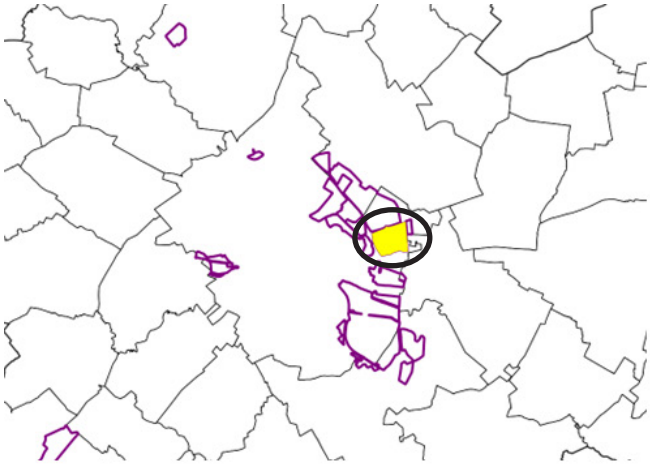








ZAE du Haut-Villé- Beauvais- 66 ha



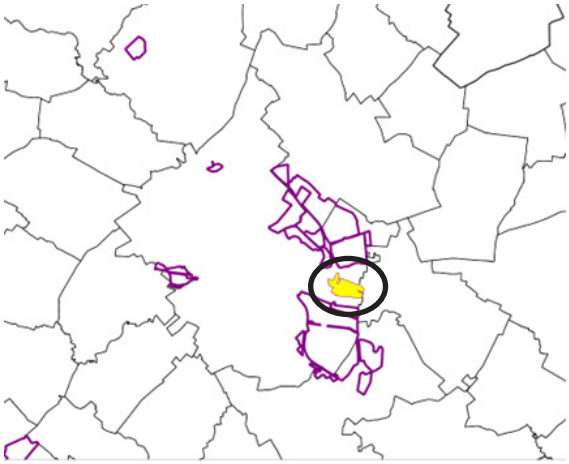


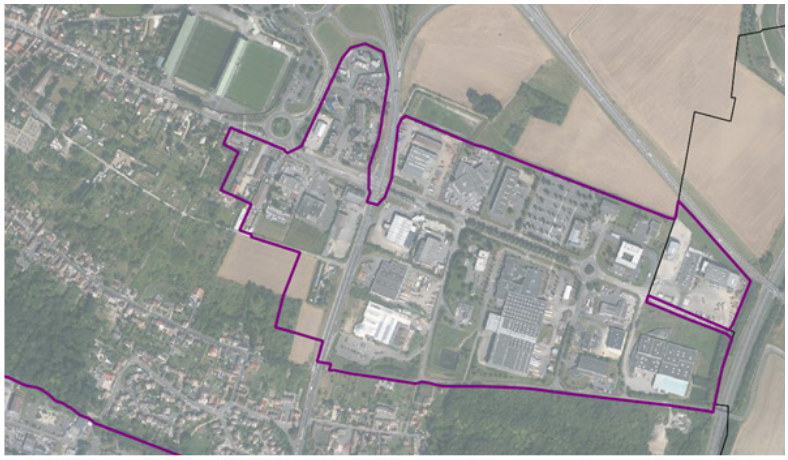






ZAE de la Vatine- Beauvais et Therdonne- 38 ha



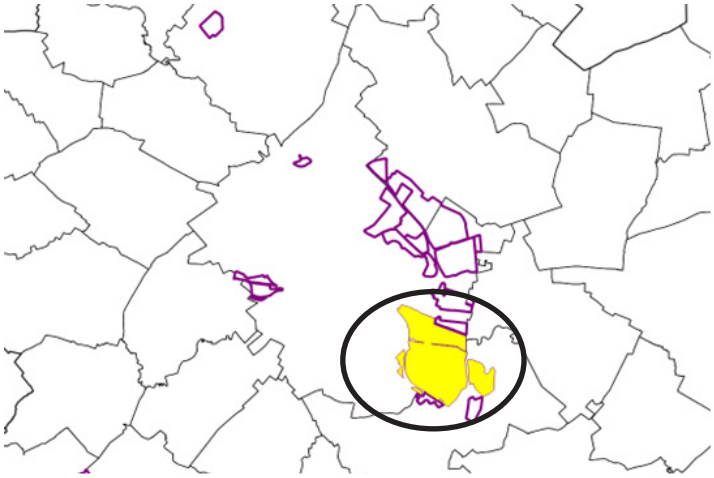








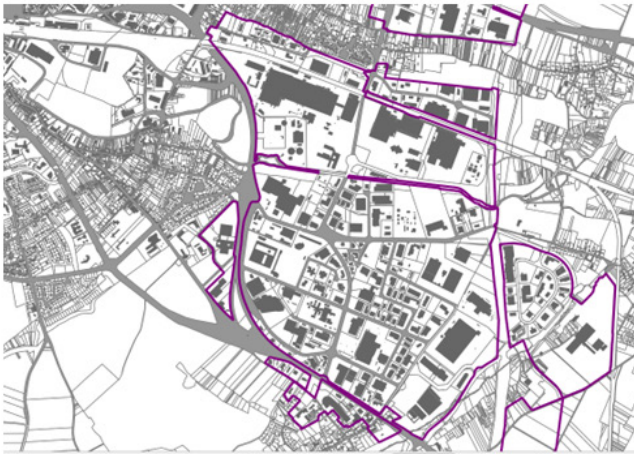
ZAE de Ther- Beauvais et Allonne - 289 ha



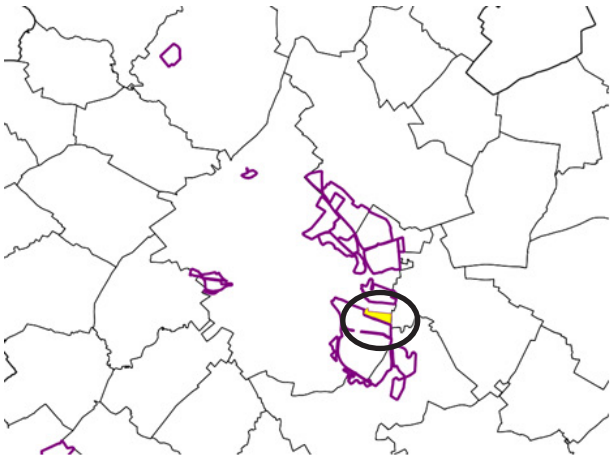


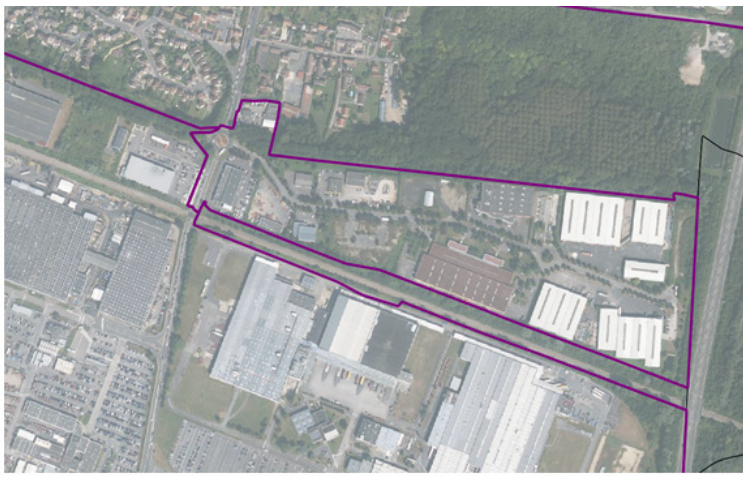






Parc d'activités économiques de Bracheux- Beauvais- 14 ha



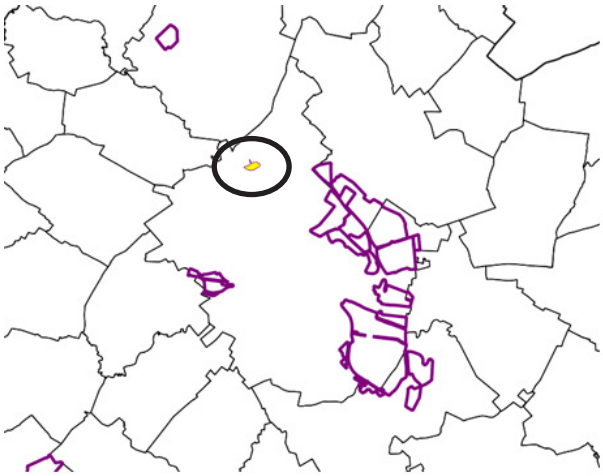








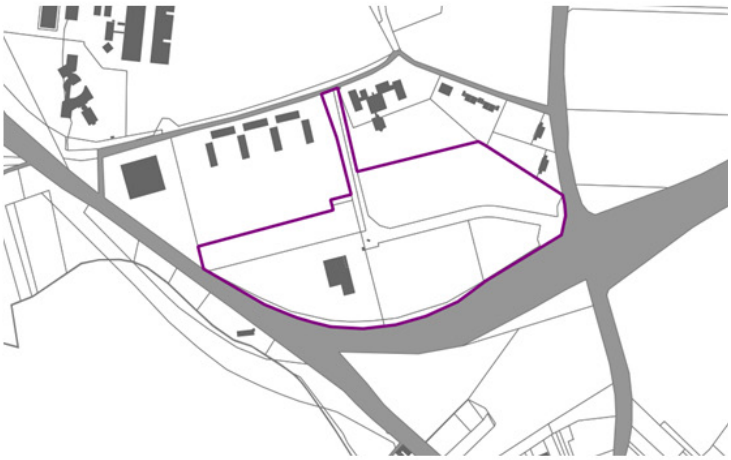
Parc d'activités technologiques du Beauvaisis- Beauvais- 5 ha





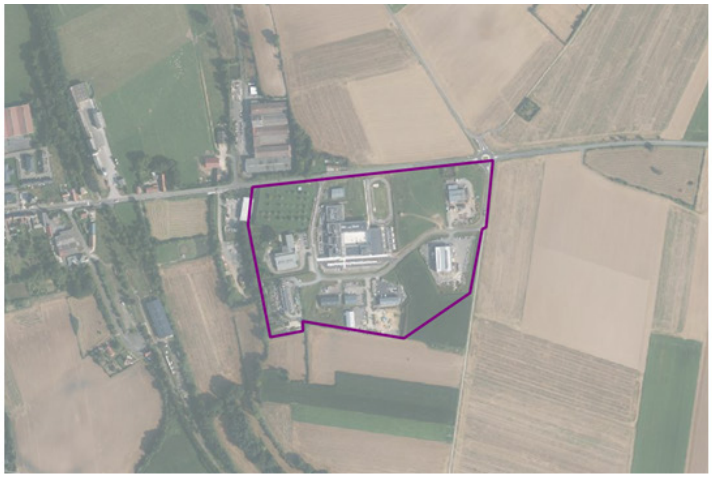






ZAE du parc d'activités des Allouettes- Crèvecoeur-le-Grand- 12 ha



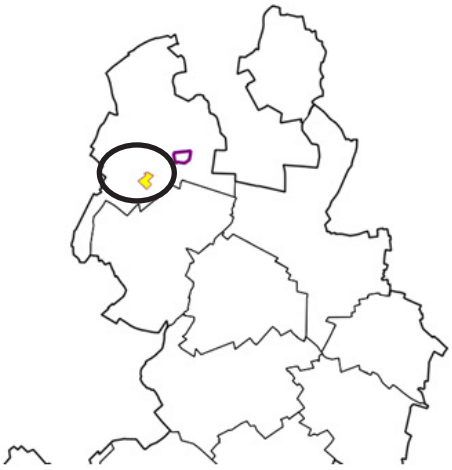








ZAE Coeur de Picardie- Crèvecoeur-le-Grand- 10 ha



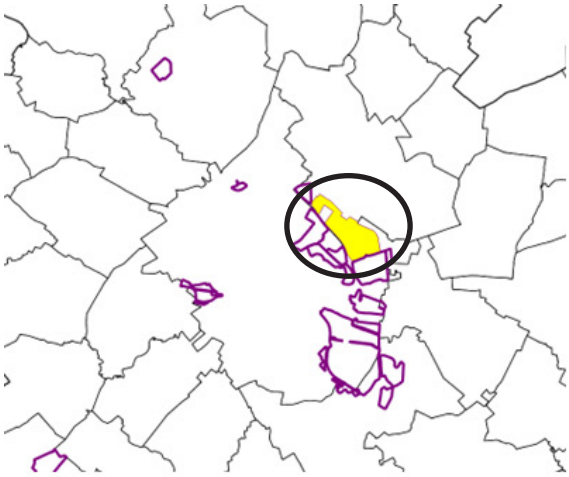


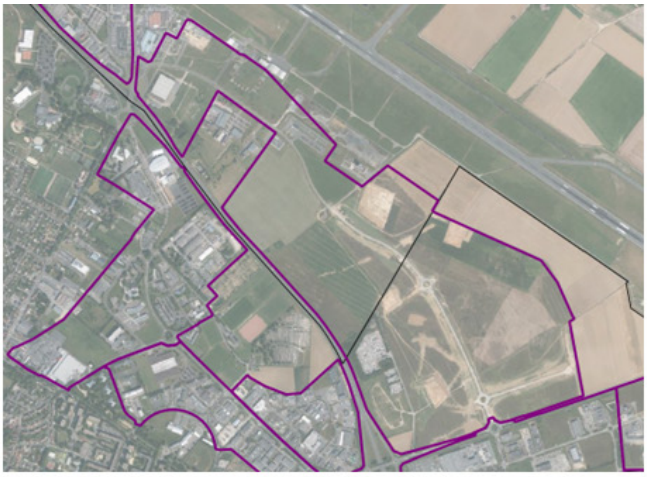




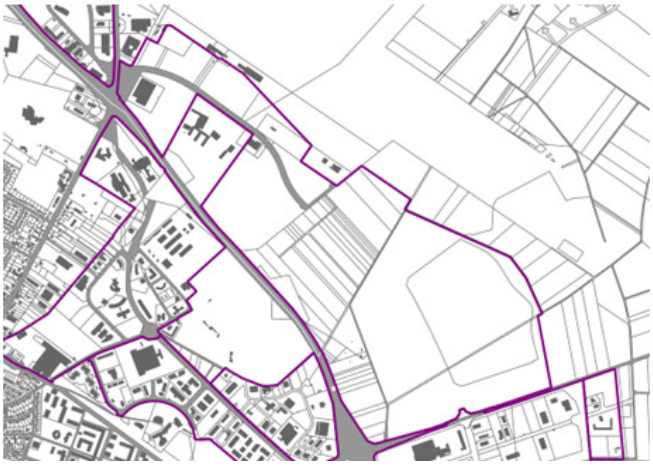


ZAC Novaparc- Beauvais et Tillé- 133 ha

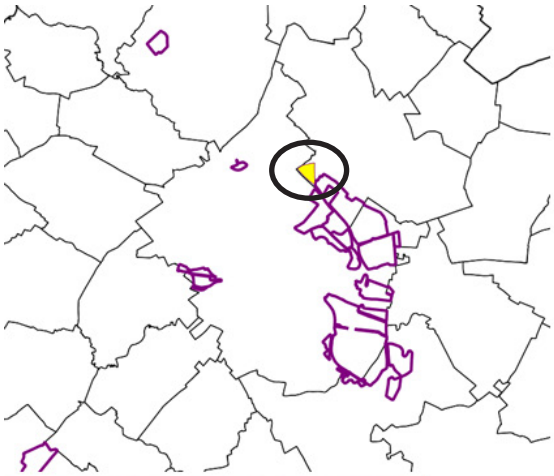


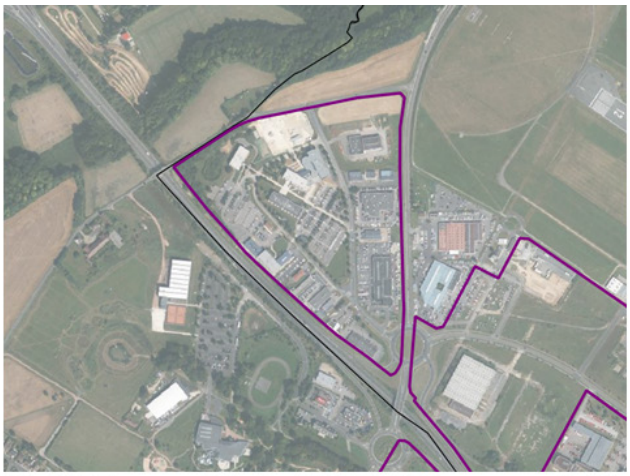






Zone d'activités économiques des Tilleuls- Tillé- 15 ha



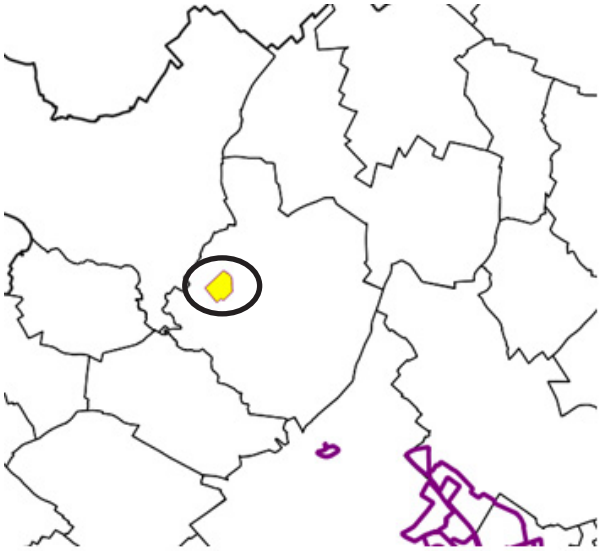








ZAE les Sottises- Troissereux- 21 ha











Les activités économiques ne sont cependant pas uniquement localisées dans des ZAE. Certaines d'entre elles sont implantées au sein ou en frange d'un tissu urbain résidentiel-mixte. D'autres encore se sont installées en discontinuité des bourgs et de leurs développements.

>>> Exemples d'activités au sein ou en frange d'un tissu urbain résidentiel-mixte



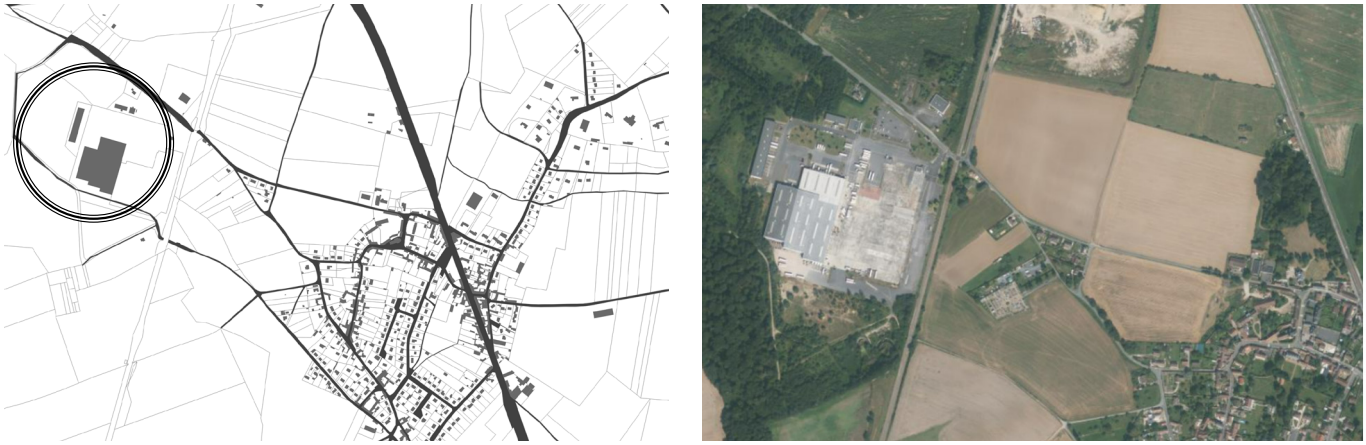


Entreprise Spontex à Beauvais - Source : cadastre et géoportail



Entreprise Voestalpine Profilafroid à Bailleul-sur-Thérain - Source : cadastre et géoportail

>>> Exemples d'activités isolées



Warluis - Source : cadastre et géoportail



Milly-sur-Thérain - Source : cadastre et géoportail



Auchy-la-Montagne - Source : cadastre et géoportail

V.II Une activité agricole prégnante et diversifiée

Bien que l'agriculture ne représente, comme vu précédemment, qu'une faible part des emplois et des actifs du territoire, elle constitue l'une des images du Beauvaisis et marque les paysages d'une dimension active visible.

V.II.I Les grandes caractéristiques de l'agriculture locale

>>> Une dominante céréales/oléoprotéagineuses qui ne doit pas masquer la place de la polyculture-polyélevage

La diversité de l'agriculture dans le Beauvaisis est visible dans l'analyse de l'orientation technico-économique des exploitations (OTEX) et des spécialisations des communes du territoire.

Orientations technico-économiques des exploitations (source RGA - DRAAF)

Le Beauvaisis est marqué par une orientation technico-économique des exploitations dominante de céréales et/ou oléoprotéagineux. Ainsi, près de 60% des 298 exploitations recensées au recensement général agricole (RGA) en 2020 cultivent des céréales et/ou des oléoprétagineux. Elles n'étaient que 51% en 2010 sur un total de 342 exploitations.

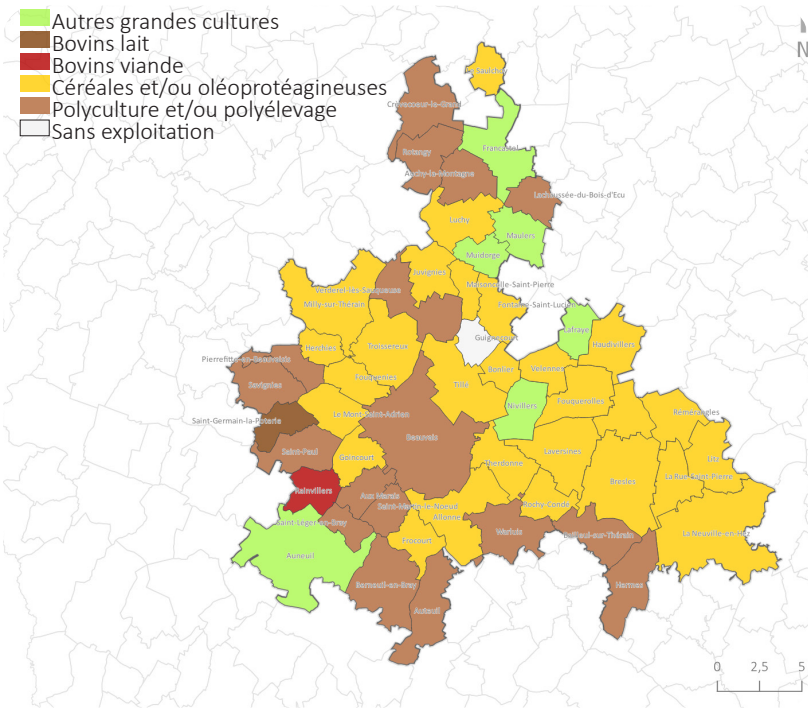
Les activités de polyculture/polyélevage sont également significativement représentées à l'échelle de l'agglomération : près de14% des exploitations sont concernées en 2020 mais leur part est en nette diminution depuis 2010 (elles représentaient 17% des exploitations).

Le poids de la culture des céréales et des oléoprotéagineux s'observe également dans l'analyse de l'occupation de la surface agricole utile (SAU). Ainsi, près de 63% des 34 760 hectares de SAU en 2020 sont dédiés aux céréales et/ou aux oléoprotéagineux. Cette part représentait 59% en 2010 (sur 35 275 hectares).

Spécialisation des communes

A noter : la spécialisation d'une commune ne correspond pas nécessairement à la spécialisation majoritaire des exploitations qui s'y trouvent dans la mesure où les exploitations d'une commune sont celles dont le lieu principal de production est situé dans la commune mais qu'il peut y avoir, sur le territoire d'une commune, des terres cultivées ou des animaux d'élevage relevant d'une exploitation agricole n'ayant pas son siège dans la commune concernée.

L'étude de la spécialisation agricole des communes confirme le poids des grandes cultures dans le paysage agricole du Beauvaisis dans la mesure où 27 communes sur 53 sont marquées par ce profil agricole. Dans le détail, plusieurs entités se révèlent : le plateau picard Nord aux abords de Crèvecoeur-le-Grand marqué par une agriculture diversifiée et un poids de la polyculture-polyélevage, la boutonnière du Bray où les grandes cultures sont peu représentées par comparaison à la moyenne du territoire et où l'élevage constitue l'une des caractéristiques forte, le centre du territoire (selon une diagonale allant de Milly-sur-Thérain à la Neuville-en-Hez) marqué par la culture céréalière dominante.



Spécialisation des communes en 2020 selon le Recensement Général Agricole (RGA)- Source : Agreste

>>> Une diminution du nombre d'exploitations et de la main d'œuvre agricole (source RGA)

En 2020, l'agglomération du Beauvaisis compte 298 exploitations contre 342 en 2010 soit une baisse de près de 13%. La main d'œuvre associée aux exploitations du territoire connait également une diminution, cependant plus marquée : alors que 929 actifs étaient recensés au RGA de 2010, ils sont 625 en 2020.

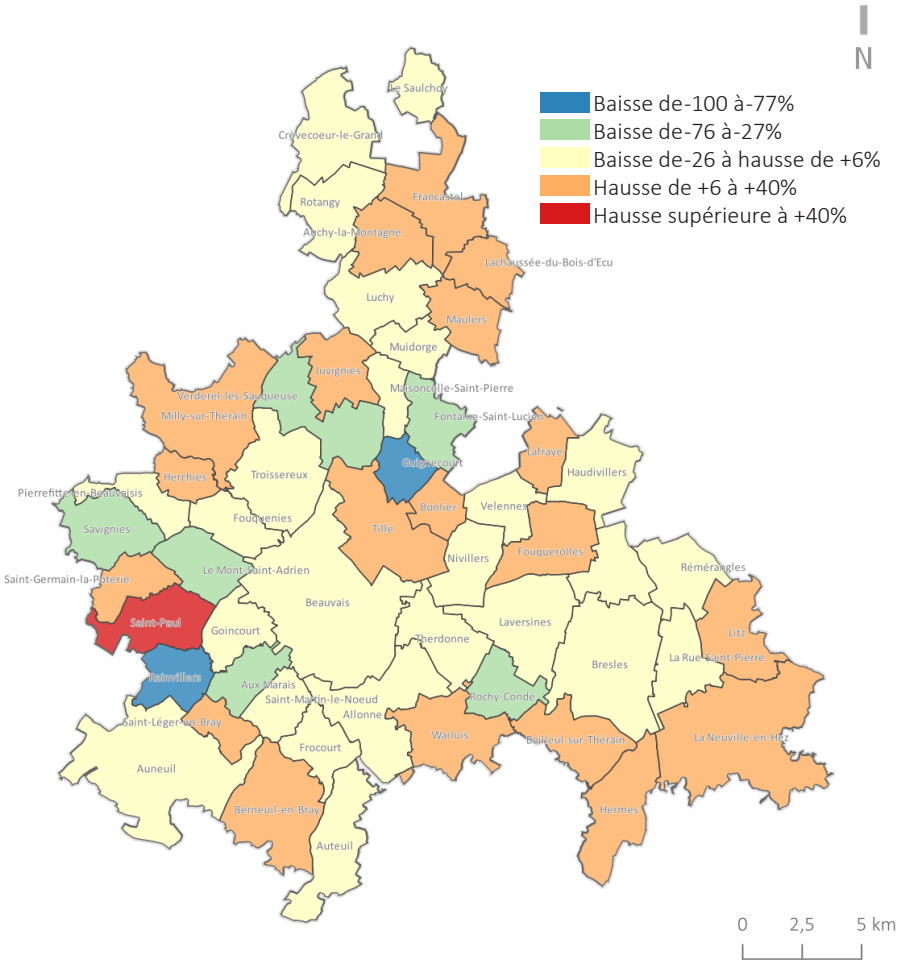
La structure des exploitations, en revanche, demeure stable. Ainsi, 70% des exploitations recensées en 2020 sont des moyennes (42%) ou grandes (28%) exploitations.

Le statut juridique des exploitations évolue légèrement sur les 10 dernières années : le poids des exploitations individuelles a diminué au profit de l'accroissement de la part des EARL qui représentent 43% des exploitations en 2020, soit le statut juridique le plus courant dans le Beauvaisis. Les exploitations individuelles rassemblent encore cependant 39% des exploitations.

L'âge moyen des chefs d'exploitation demeure stable entre 2010 et 2020. Il est de 51 ans (un chiffre similaire à celui de la région).

>>> Une réduction de la SAU mais une augmentation de la SAU moyenne par exploitation (source RGA)

Entre 2010 et 2020, la surface agricole utile dans le Beauvaisis est passée de 35 275 hectares à 34 760 hectares, soit une diminution de 1,5% représentant - 515 hectares. Plus de la moitié des communes connaissent une évolution négative de la SAU sur leur territoire.

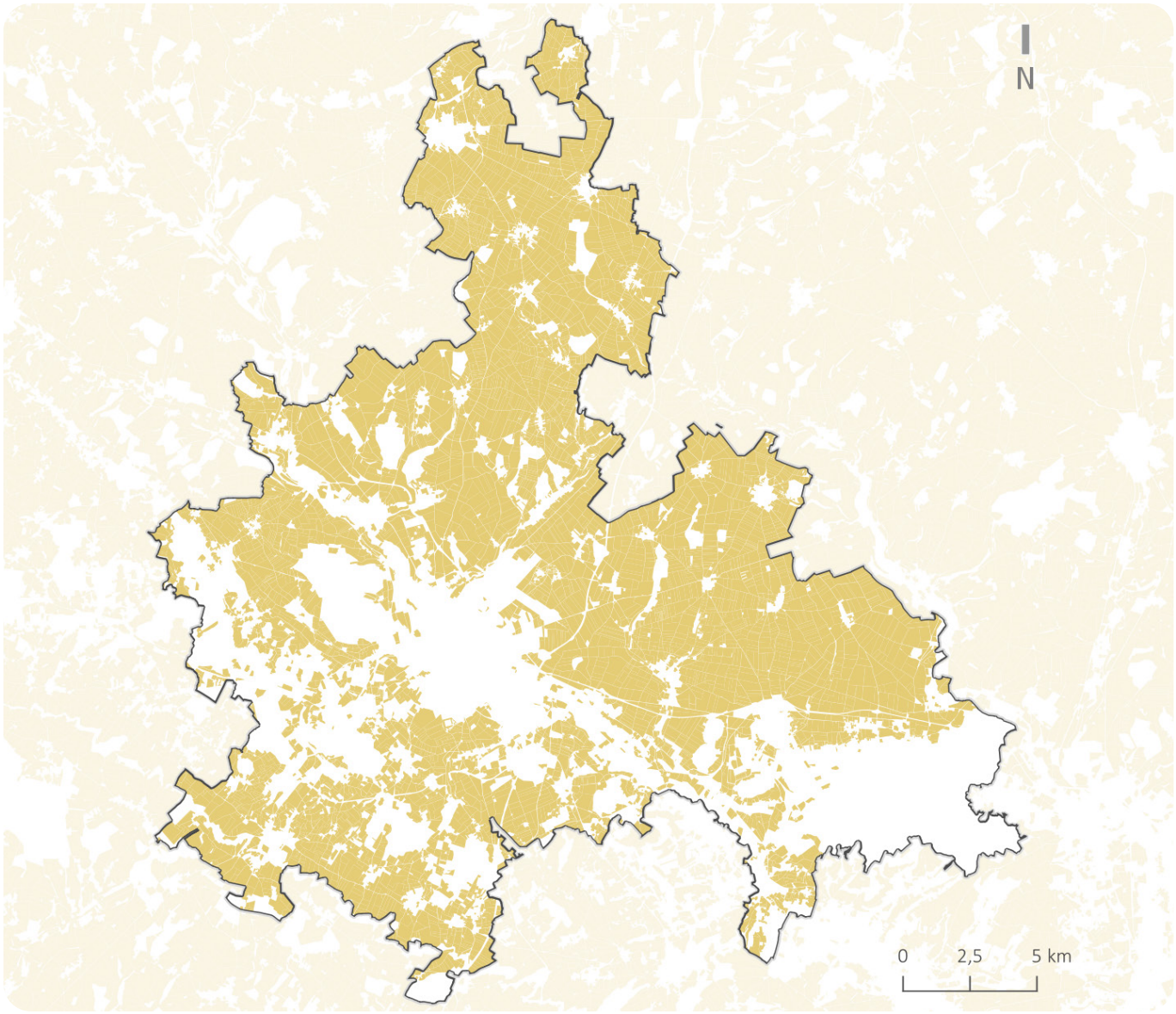


Evolution de la surface agricole utile en % entre 2010 et 2020 (d'après le RGA)- Source : Agreste

L'analyse de la SAU moyenne par exploitation montre, en revanche, une augmentation de cette dernière sur les 10 années précédentes. Le Beauvaisis suit ainsi une tendance nationale à la restructuration des exploitations : le nombre d'exploitations diminue mais la SAU associée à chacune augmente, traduisant ainsi une tendance au regroupement des exploitations et la constitution d'unités de plus en plus grandes. La SAU moyenne sur le territoire de l'agglomération est ainsi passée de 103,1 hectares à 116,6, soit une augmentation de plus de 13%. Cette SAU moyenne, importante, traduit le profil céréalier du Beauvaisis ; elle demeure cependant légèrement inférieure à celle observée à l'échelle de l'Oise (124 hectares- source : Agreste- Mémento 2021 Hauts-de-France).

V.II.II Une activité agricole qui marque les paysages, notamment urbains

Le territoire de l'agglomération du Beauvaisis est très majoritairement recouvert par des espaces agricoles : ils représentent 34 760 ha (surface agricole utile) selon le recensement parcellaire graphique de 2020, soit 64,5% de sa superficie.



Surfaces agricoles - Source : RPG 2020



De gauche à droite : Juvignies, Berneuil-en-Bray, Goincourt

>>> Les marqueurs dans le grand paysage

Le Beauvaisis s'inscrit à l'interface de 3 grandes entités paysagères, décrites dans la partie 3 du présent diagnostic : le plateau picard, la boutonnière du Bray et le Clermontois. Concenant les paysages agricoles, peuvent être distingués 3 types de paysages caractéristiques du territoire, qui illustrent la diversité de l'agriculture qui y est pratiquée : les paysages d'herbage associés à l'élevage (prairies, haies, bosquets, arbres), les paysages de grandes cultures (champs ouverts sur des horizons lointains ponctués de masses boisées), les paysages diversifiés de la polyculture-polyélevage.

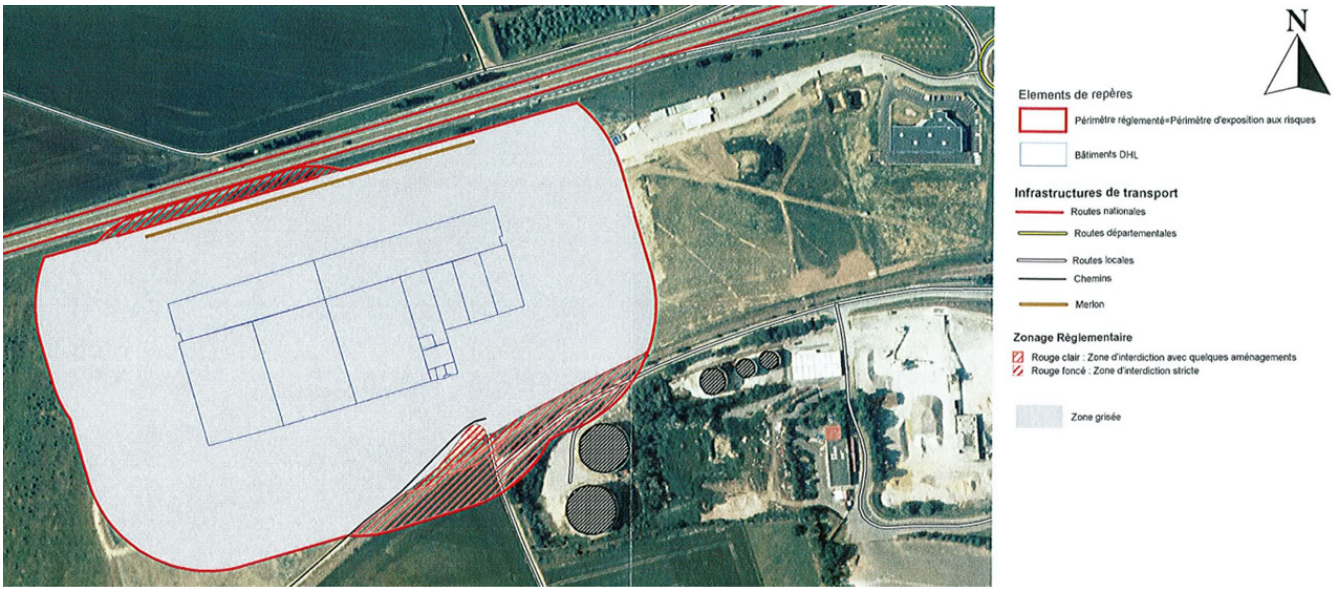
>> Les marqueurs dans le paysage urbain

Au-delà de la présence de l'agriculture dans le grand paysage, l'activité agricole se perçoit également dans le tissu bâti du territoire. Véritable spécificité du Beauvaisis, toutes les communes de la CAB comptent ou ont compté des fermes au sein même des villes et des villages, en cœur ou en limite de bourg. Dans le secteur du plateau picard l'activité agricole est historiquement imbriquée avec le tissu bâti résidentiel à quelques exceptions près. Dans les autres secteurs, spécifiquement ceux de la vallée du Thérain et de la boutonnière du Bray, en plus de ces implantations en coeur de village, des installations agricoles se sont faites de façon plus dispersée avec la construction de fermes isolées.

NB : les éléments détaillés relatifs aux caractéristiques et aux paysages agricoles sont fournis dans le diagnostic agricole, qui complète le présent diagnostic transversal.

V.III Des risques et des nuisances associées aux activités économiques

Vectrices de dynamisme pour le territoire, les activités économiques sont aussi, dans certains cas, associées à des risques et des nuisances. Ainsi, la CAB est concernée par un plan de prévention des risques technologiques opposable à Bresles pour le site de la société Kuehne et Nagel, approuvé par arrêté prefectoral le 10 janvier 2011. Les risques liés à cette activités sont dus au caractère inflammable et explosible des gaz propulseurs présents dans les générateurs d'aérosols et au caractère inflammable ou combustible des autres produits stockés ainsi qu'au caractère toxique des fumées d'incendie. Le site est localisé au nord du tissu urbanisé de la commune, le long de la RN31, dans un environnement à dominante économique.



Zonage réglementaire PPRt Bresles - Source : DDT

Les risques et nuisances associées à certaines activités économiques se traduisent également dans leur identification au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). La législation relative à ces activités vise à réduire les dangers ou nuisances qu'elles peuvent présenter pour la commodité du voisinage, la santé, la sécurité et la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique. Elle confère à l'Etat des pouvoirs d'autorisation ou de refus d'autorisation de fonctionnement d'une installation, de réglementation, de contrôle et de sanction. Le territoire de la CAB est concerné par la présence de 158 sites ICPE répartis dans 35 communes. Il s'agit par exemple de la scierie du Belloy à Aux Marais, des sites de carrières, de certaines entreprises du bâtiment et garages automobiles, etc... Certaines de ces ICPE sont par ailleurs identifiées comme installations industrielles rejetant des polluants. 19 sont présentes sur le territoire, réparties dans les communes suivantes : Allonne, Auchy-la-Montagne, Bailleul-sur-Thérain, Beauvais, Hermes, Milly-sur-Thérain, Rainvillers, Rémérangles, Rochy-Condé et Auneuil.

Le Beauvaisis est également concerné par la présence de (Source : PAC DDT) :

- 18 sites pollués ou potentiellement pollués situés à Allonne, Beauvais, Berneuil-en-Bray, Bresles, Crèvecoeur-le-Grand, Rochy-Condé et Saint-Paul. Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

- 632 anciens sites industriels et d'activités de services, soit des anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles (qu'il s'agisse d'industries lourdes, manufacturières, etc.) ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes (par exemple les blanchisseries, les stations-services et garages, etc.). La base de données recensant ces activités constitue un état des lieux de l'histoire des activités industrielles ou de service qui se sont succédées au cours du temps mais ne préjuge pas de la pollution effective des sols des établissements recensés.

- 3 secteurs d'information sur les sols (SIS) qui correspondent à des terrains où la pollution avérée du sol justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et sa prise en compte dans les projets d'aménagement. Les SIS du territoire sont situés à Bailleul-sur-Thérain et Rochy-Condé (ancien site GEB), à Berneuil-en-Bray (friche LEBORNE) et à Crèvecoeur-le-Grand (ancien site SMC).

Enfin, la CAB est également concernée par le passage de canalisations de transport de gaz dans les communes suivantes : Allonne, Auteuil, Aux Marais, Bailleul-sur-Thérain, Beauvais, Bresles, Le Fay-Saint-Quentin, Frocourt, Hermes, Laversines, Litz, Rainvillers, Rémérangles, Rochy-Condé, La Rue-Saint-Pierre, Saint-Martin-le-Noeud, Saint-Paul, Therdonne et Warluis. Pour rappel, une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales de sites de stockage ou de chargement. Les canalisations de transport de matières dangereuses donnent lieu à des servitudes d'utilité publique.

Commune	Nom	Adresse
Allonne	SADIX	21 avenue Saint-Mathurin
Beauvais	Gaz de France- parcelle 18	4 rue Saint-Gemer
	Gaz de France- parcelle 12	4 rue Saint-Gemer
	Ancien dépôt pétrolier TOTAL FINA ELF	10 rue du Pont Laverdure
	Dépôt pétrolier WOREX	rue du Pont Laverdure
	BOSCH Systèmes de Freinage	82-84 rue du Pont d'Arcole
	TOTAL relai Franc Marché	1 rue de Calais
	FRONERI	2 rue Charles Tellier- ZI n°2
Berneuil-en-Bray	CET Lafarge Plâtres	
	Friche LEBORNE	Route et hameaux de Vaux
Bresles	Saint-Louis Sucre	ZA l'Hermitage
	CONSTANT	Rue du Moulin à Vent
	CONSTANT	Rue du Moulin à Vent
	INTERMARCHE	Route de Rémérangles
Crèvecoeur-le-Grand	Sté SMC	8 rue de Clermont
Rochy-Condé	GEB	CD 12
	Groupement d'Enrobage du Beauvaisis	CD12 La Ferme des Caygnieux
Saint-Paul	DSM AGRO France SA	RN 31

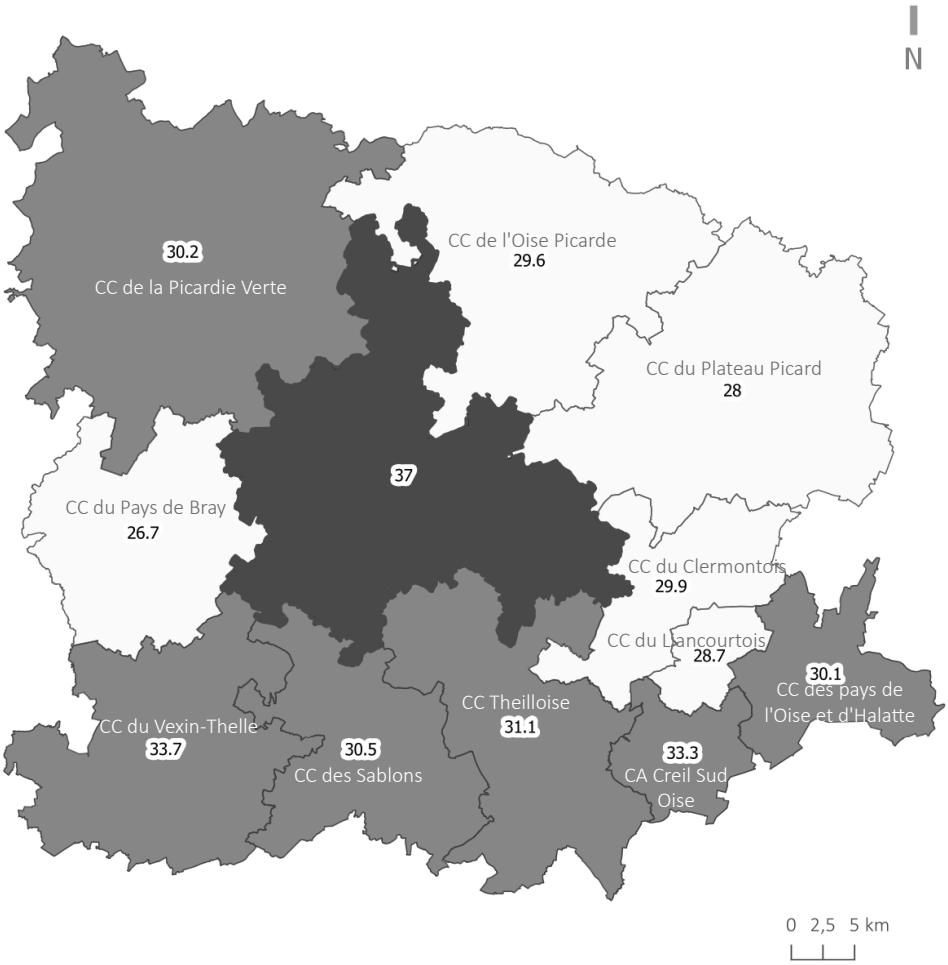
Sites et sols potentiellement pollués et anciens sites industriels ou de services (ex BASOL) - Source : DDT

V.IV Une vie locale dynamique

Le caractère actif du territoire ne se résume pas qu'aux activités économiques et agricoles. L'offre en services, au sens large, et la tenue de nombreux événements qui rythment la vie locale donnent du corps au Beauvaisis.

V.IV.I Un bon niveau global d'équipements et une offre intra-communautaire complémentaire

La communauté d'agglomération du Beauvaisis est marquée, en 2020, par un taux d'équipements pour 1 000 habitants supérieur à ceux du département et de la Région (respectivement 37 / 1000, 32,5 / 1000 et 31,4 / 1 000 habitants). Elle se distingue également des EPCI limitrophes. A noter : la notion d'équipements au sens de l'INSEE, dont sont issus ces chiffres, regroupe à la fois les équipements au sens strict mais aussi les commerces et les services.



Taux d'équipements pour 1 000 hab. par EPCI en 2020 - Sources : géoclip / INSEE

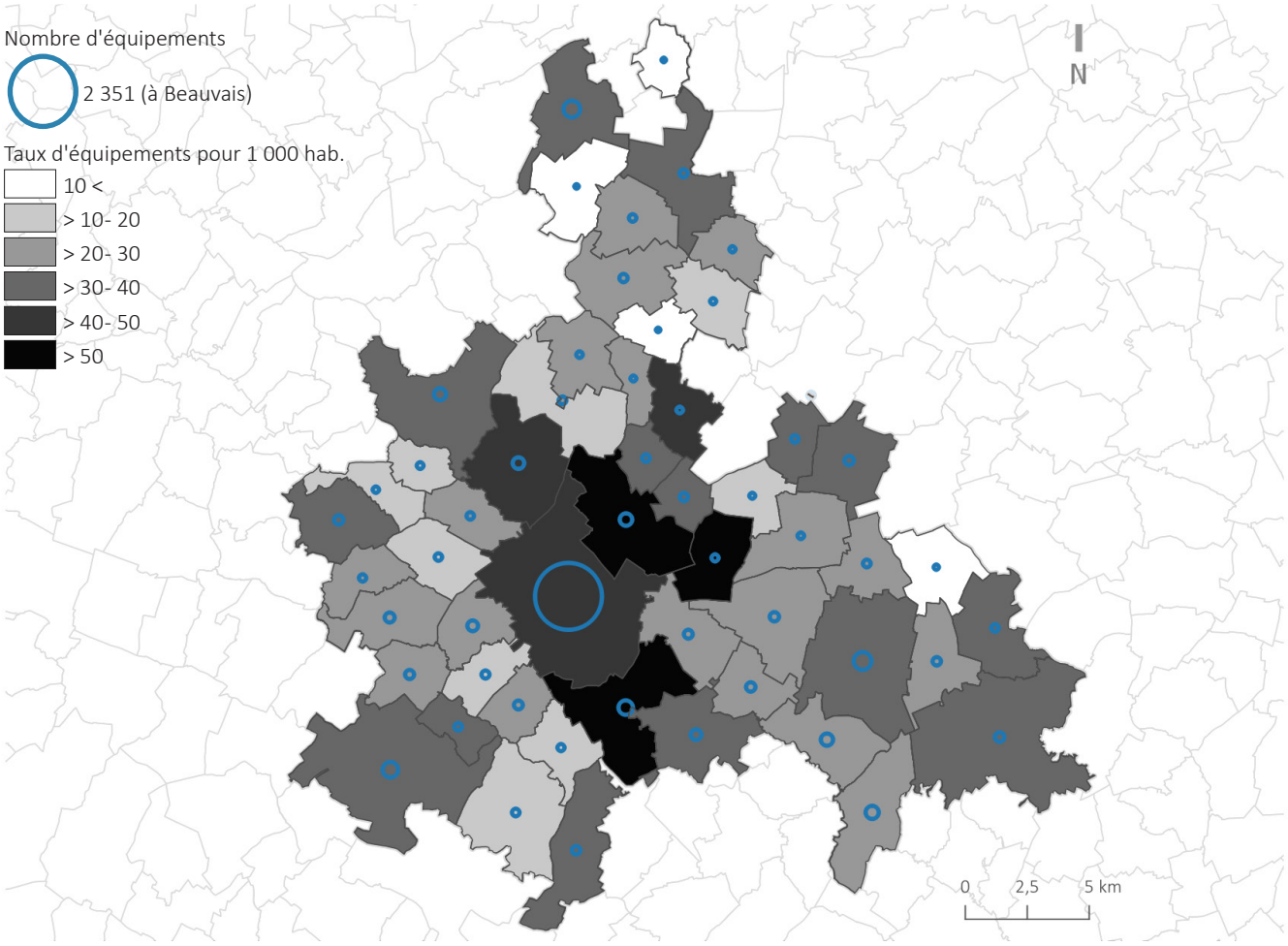
	Gamme de proximité	Gamme intermédiaire	Gamme supérieure
CAB	63,3	16,5	6.8
Oise	65,1	14,9	5.3
Hauts de France	62,9	17,1	6,3

Part d'équipements par gamme en 2020 - Sources : géoclip / INSEE

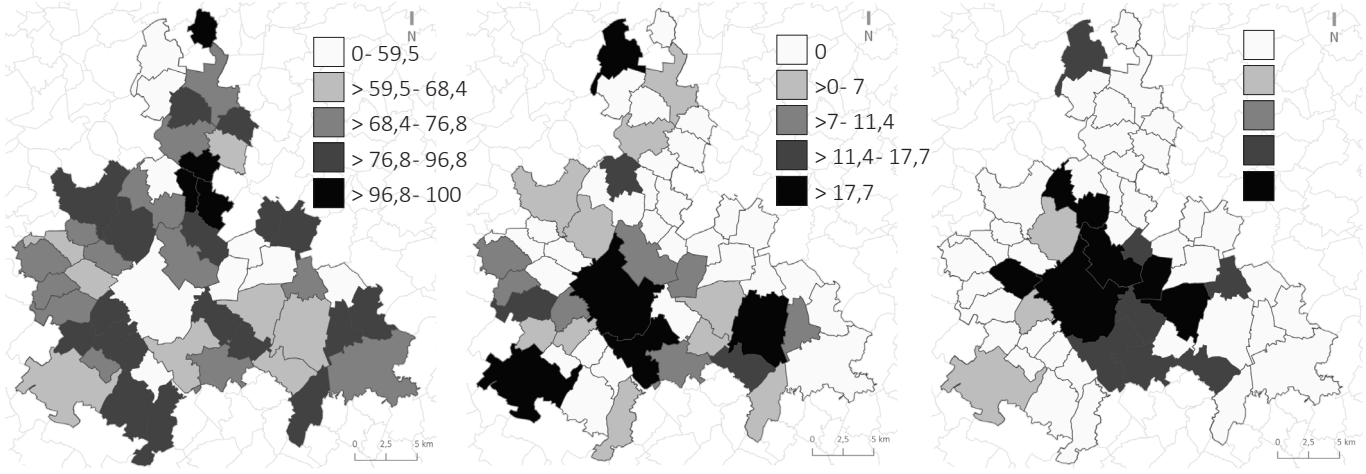
La gamme de proximité regroupe des services qui sont présents dans le plus grand nombre de communes. Y figurent notamment les bureaux de poste, les salons de coiffure, les boulangerie, les épiceries et les supérettes, les écoles élémentaires, les médecins généralistes, etc.
La gamme intermédiaire comprend, par exemple, les commissariats, les banques, les supermarchés, les magasins d'optique, les écoles maternelles, les piscines, etc.
La gamme supérieure rassemble des équipements tels que les poissonneries ou les hypermarchés, les services d'urgences médicales, les cinémas, les gares, les spécialistes de sante, etc. Ils sont plus rarement implantés et plus souvent situés dans les principales villes que les services de la gamme de proximité.
Par comparaison avec le département, la CAB se distingue par un part d'équipements des gammes intermédiaire et supérieure plus importante et une part des équipements de proximité moins élevée, illustrant le poids de la présence de la ville-centre sur le profil du territoire.

L'analyse du niveau d'équipements par commune permet de mettre en lumière :

- le maillage de l'offre sur l'ensemble du territoire, spécifiquement concernant la gamme des équipements de proximité,
- le poids de Beauvais, tout niveau d'équipements confondus et la concentration des équipements de gammes intermédiaires et supérieures dans la ville-centre,
- l'identification de communes relais à l'offre beauvaisienne pour l'offre de proximité et intermédiaire que sont Auneuil, Bresles et Crèvecoeur-le-Grand mais également Allonne, qui bénéficie de la présence d'une partie de la ZAC de Ther, Hermes, Tillé, Bailleul-sur-Thérain, Milly-sur-Thérain et Troissereux.



Nombre d'équipements et taux d'équipements pour 1 000 hab. en 2020 - Sources : géoclip / INSEE



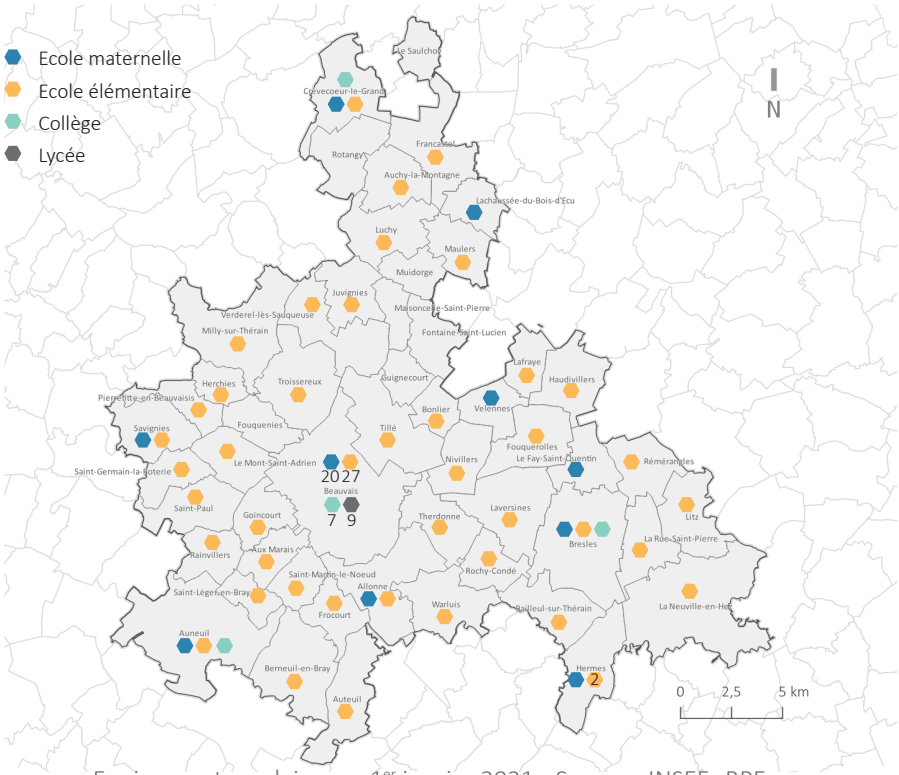
De gauche à droite : part des équipements de proximité, part des équipements intermédiaires, part des équipements supérieures en 2020 - Sources : géoclip / INSEE

V.IV.II L'offre en équipements : une vie de proximité de qualité mais un accès aux soins limité

>>> Une maillage dense en équipements scolaires

Le territoire compte 29 écoles maternelles et 70 écoles élementaires (source INSEE, BPE 2021), 10 collèges (dont 7 à Beauvais) et 9 lycées, tous situés à Beauvais.

L'agglomération compte 11 regroupements scolaires (comprenant parfois certaines communes hors du périmètre de la CAB, non citées ci-après) : Fouquenies/Troissereux, Aunueil, Berneuil-en-Bray/Auteuil, Allonne, Litz/La Rue Saint-Pierre, Fouquerolles/Haudivilliers/Lafraye, Nivillers/Velenes/Bonlier, Rotangy/Crèvecoeur-le-Grand, Tillé/Fontaine-Saint-Lucien, Maisoncelle-Saint-Pierre, Guignecourt, Juvignies/Verderel-lès-Sauqueuse.



Equipements scolaires au 1er janvier 2021 - Source : INSEE- BPE

En matière d'offre en enseignement supérieure, l'offre est concentrée à Beauvais avec :

- UniLaSalle, école d'enseignement supérieure de référence nationale et internationale dans les sciences de la Terre, du vivant, de l'environnement, de l'énergie et du numérique dont le campus de Beauvais (parmi 4 campus) qui existe depuis 1968 est orienté vers les domaines de l'agronomie, de l'agroalimentaire, de l'alimentation, de la santé et des géosciences,
- Proméo, organisme de formation BTP, licence et mastère,
- Une antenne de l'UPJV (université de Picardie Jules Verne),
- L'IFSI- CH (école d'infirmiers), rattachée à l'hôpital de Beauvais,
- L'ITII Picardie (institut des techniques d'ingénieur de l'industrie),
- L'INSPE (institut national supérieur du professorat et de l'éducation),
- Un IUT,
- Une école d'art,
- Des formations post-bac dans les lycées.



Ecole à Maulers



UniLaSalle

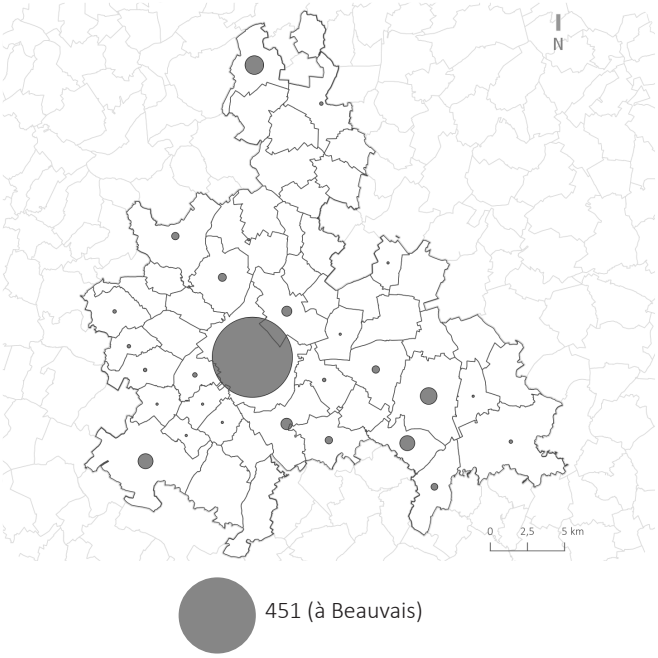
>>> Un taux d'équipements de sport et de loisirs légèrement inférieur aux EPCI environnants et au département

Les équipements de sport et de loisirs regroupent les piscines, les boulodromes, les cours de tennis, les centres équestres, les gymnases, les cinéma, les musées, les bibliothèques, etc. Par comparaison avec les EPCI environnants, à l'exception de la CC du Clermontois, et avec l'Oise, la CAB est marquée par un taux d'équipements sportifs inférieur (3,34 équipements pour 1 000 habitants contre 3,57 dans l'Oise).

>>> Une offre en équipements de santé meilleure que dans les EPCI environnants et à l'échelle départementale mais concentrée et limitée

Bien que le Beauvaisis compte un taux de services et équipements de santé plus élevé que dans les EPCI environnants et le département (6,28 pour 1 000 habitants au sein de la CAB et 5,13 dans l'Oise), ce constat global a priori positif masque des difficultés locales réelles qui se traduisent par :

- la concentration de l'offre à Beauvais, avec, notamment, une disparition progressive des médecins généralistes de campagne, entraînant une difficulté à la médecine "de tous les jours" pour certains habitants,
- une offre en spécialistes limitée qui engendrent des difficultés d'accès aux soins pour tous et une dépendance vers l'extérieur (les habitants se tournent alors vers la région parisienne et la métropole amiénoise).



Nombre d'équipements de santé en 2020 - Sources : géoclip / INSEE

>>> Une offre en équipements petite enfance à structurer

La CAB compte plusieurs structures dédiées à la petite enfance dont plusieurs crèches et une Maison de la Petite Enfance à Beauvais et 7 crèches et structures d'accueil sur le reste du territoire (à Crèvecoeur-le-Grand, Troissereux, Laversines, Bresles, Bailleul-sur-Thérain, Auneuil). Une nouvelle structure a par ailleurs ouvert ses potes à Hermes, traduisant le besoin de la population. Les acteurs locaux font part de la nécessité de mieux structurer et organiser l'offre en équipements petite enfance à l'échelle de l'agglomération.



Maison de santé à Bailleul-sur-Thérain

>>> Une offre en équipements culturels concentrée à Beauvais et qui manque de diversité

L'essentiel de l'offre en équipements culturels du Beauvaisis se concentre dans la ville-centre qui abrite notamment des médiathèques, une école d'art, un conservatoire de rayonnement départemental, le site de la Maladrerie Saint-Lazare qui accueille de nombreux événements culturels, le Quadrilatère, le théâtre du Beauvaisis, une scène de musiques actuelles (L'Ouvre-Boîte), une école de cirque (la Batoude), un théâtre de plein air... Le territoire est confronté à 2 enjeux : renforcer son attractivité culturelle par un développement de la qualité et du rayonnement de l'offre et diffuser l'offre culturelle en dehors de la ville-centre.



Théâtre à Beauvais

>>> L'offre numérique

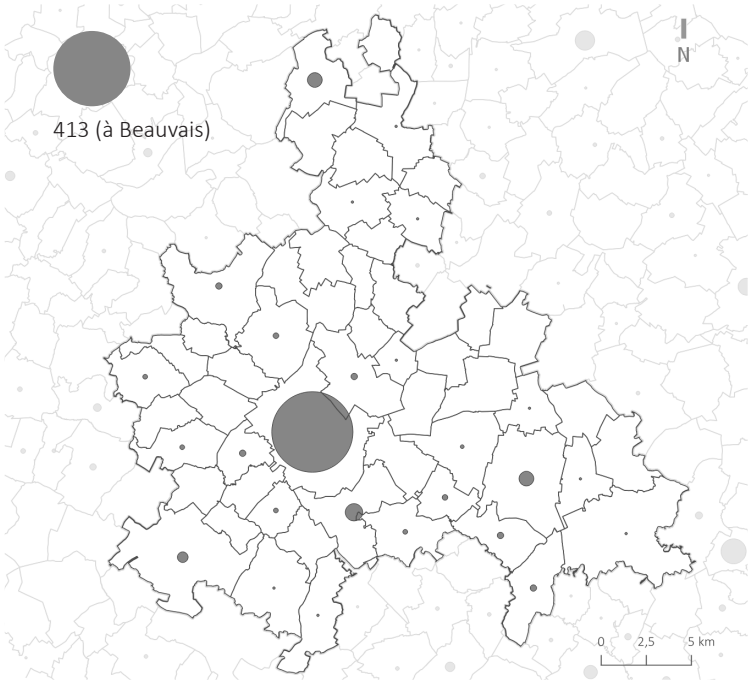
En 2021, 100% des communes de la CAB étaient couvertes en 4G (par au moins un opérateur) tandis qu'au 1er trimestre 2022 toutes les communes sont concernées par un taux de couverture FttH de plus de 80% à l'exception de Pierrefitte-en-Beauvaisis, soit le taux maximum recensé. Les locaux raccordables au réseau FttH correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation. Les opérateurs transmettent à l'Arcep (source des chiffres ci-dessus) des données détaillées sur leur déploiement de réseaux en fibre optique. L'Autorité agrège alors les données obtenues en utilisant les codes géographiques de l'INSEE pour obtenir commune par commune un nombre absolu de locaux raccordables au réseau FttH.

V.IV.III Un réseau commercial qui maille le territoire

L'agglomération du Beauvaisis se distingue des EPCI environnants et du département par l'importance de son offre commerciale. Elle concentre ainsi plus de 550 commerces en 2020 (source INSEE BPE), soit plus de 5 pour 1 000 habitants (contre 4 dans l'Oise). Les commerces au sens de l'INSEE regroupent des commerces alimentaires tels que les supermarchés, les boulangeries, les produits surgelés et des commerces non alimentaires (fleuriste, magasin de vêtements, magasin d'optique, station-service, etc.).

L'offre commerciale se concentre à Beauvais, qu'il s'agisse de commerces de proximité dans le centre-ville ou de commerces dans les zones périphériques qui s'étendent parfois sur d'autres communes comme à Allonne, dont la densité commerciale s'explique par la présence d'une partie de la ZAC de Ther. Cette concentration ne doit pas masquer le maillage diffus de commerces sur le territoire et l'émergence de communes relais à la ville-centre : Auneuil, Bresles et Crèvecoeur-le-Grand en premier lieu mais également :

- un réseau de communes aux abords de Beauvais, avec dans un premier cercle Troissereux, Tillé, Goincourt et, dans un second, Warluis, Saint-Paul, Savignies, Milly-sur-Thérain
- et un réseau de communes aux abords de la polarité de Bresles que sont Hermes, Bailleul-sur-Thérain, Rochy-Condé et dans une moindre mesure Laversines.



Nombre de commerces en 2020 - Sources : géoclip / INSEE


Magasin de produits locaux à Beauvais


Commerce ambulant à Fouquenies


Commerce en pied d'immeuble, opération d'aménagement récente à Laversines



Distributeur de produits agricoles à Lachaussée-du-Bois-d'Ecu

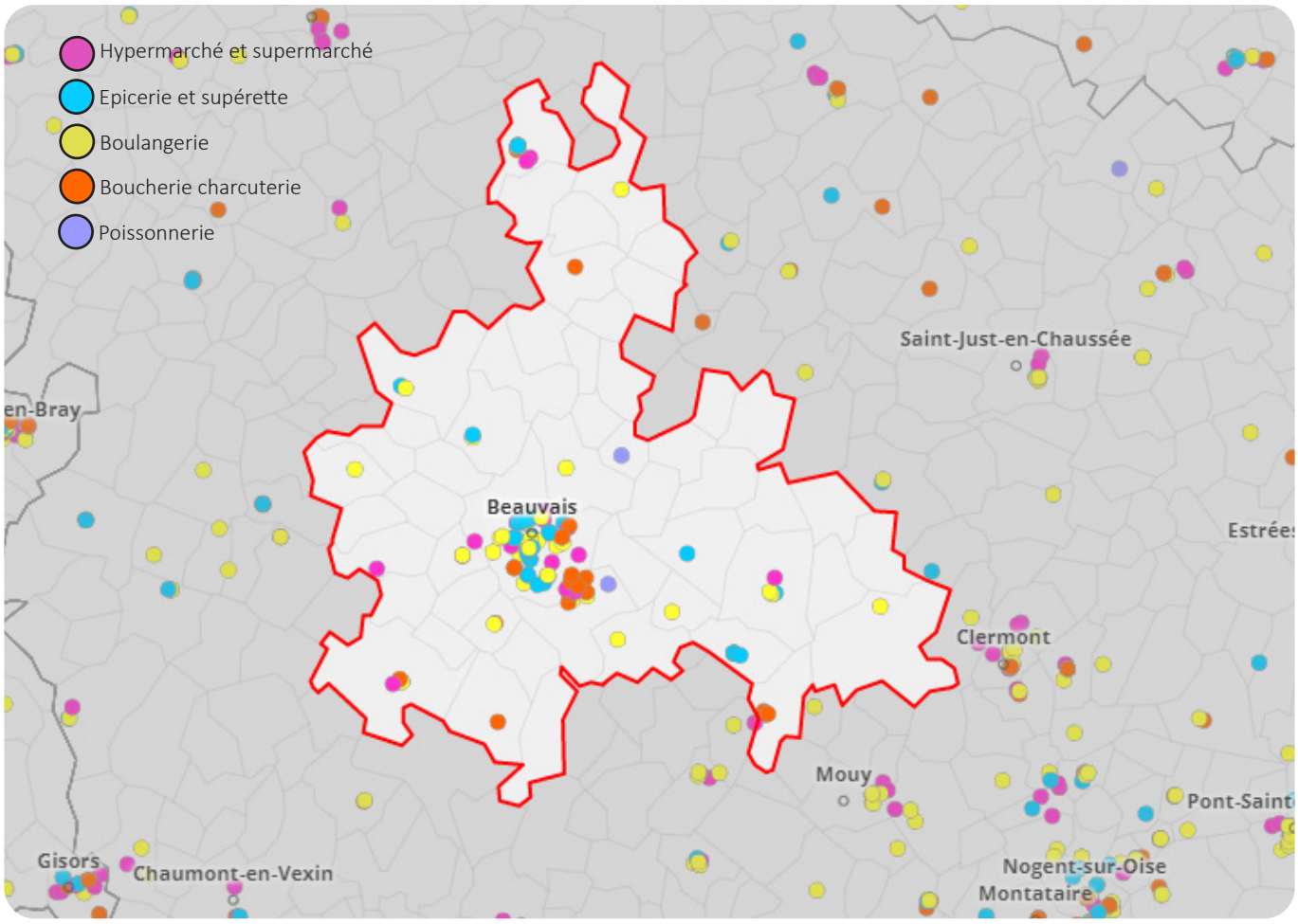


Commerces à Auneuil



Commerces à Bresles


Commerces à Crèvecoeur-le-Grand



Commerces alimentaires localisés en 2021 - Sources : géoclip / INSEE

L'offre commerciale fixe est complétée par une offre non sédentaire composée de marchés et de commerces ambulants.

Le territoire compte ainsi :

- 2 marchés bi-hebdomadaires à Beauvais (un textile et un alimentaire),
- le marché de Saint-Paul, tous les dimanches matins,
- le marché de Crèvecoeur-le-Grand, tous les dimanches matins,
- le marché de Warluis, tous les mercredis après-midi,
- le marché de Frocourt, chaque second vendredi après-midi du mois,
- le marché de Tillé, chaque second vendredi après-midi du mois,
- le marché de Therdonne, chaque troisième vendredi après-midi du mois,
- le marché de Bresles, chaque dernier vendredi après-midi du mois,
- le marché de Hermes, chaque dimanche matin.

Des marchés plus ponctuels ont par ailleurs lieu sur le territoire, dans le cadre d'événements particuliers.



Marché à Saint-Paul - Source : ville de Saint-Paul



Marché fermier à Beauvais, organisé annuellement dans l'Oise

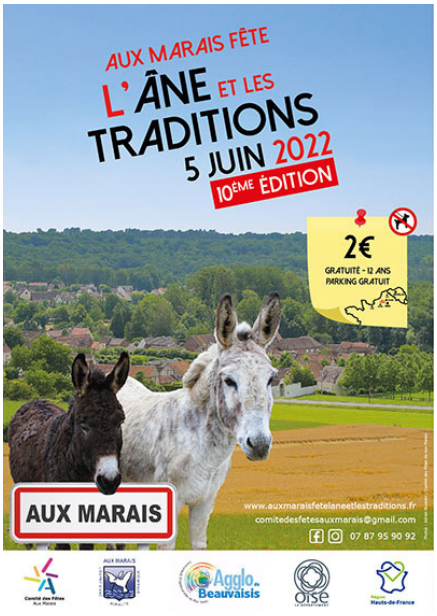
V.IV.IV Des événements fédérateurs réguliers

Au-delà des formes classiques d'équipements, plusieurs éléments participent à l'animation du territoire. Ainsi, des événements fédérateurs sont organisés dans les communes et rayonnent souvent à l'extérieur :

- des fêtes > la fête de la Fleur et la fête de l'Ane et des Traditions à Aux Marais, la fête de la Châtaigne à Savignies, la fête de la Soupe à Saint-Paul, la fête des étangs à Milly-sur-Thérain, la fête du Cidre à Milly-sur-Thérain, fête de l'eau à Troissereux, fêtes de quartiers à Beauvais...
- des festivals et évènements culturels - le festival des Petits Poissons à Frocourt (au théâtre des Poissons), le festival de BD "Bulles de Bailleul-sur-Thérain", le festival de BD de Bresles, journées de la photo du Beauvaisis, le festival Pachy d'Hermes, festival international de violoncelle à Beauvais, festival de musique le blues autour du zinc à Beauvais...
- des marches et balades - les sorties organisées par le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de l'Oise les "randonnées du Beauvaisis", le trail des p'tites lucioles à Saint-Germain-la-Poterie (marche ou course, pour les enfants atteints d'un cancer), la balade de Herz-Froidmont, la Goincourt'Oise...
- des évenements sportifs - tournoi universitaire de rugby organisé par UniLaSalle ("les Ovalies"), le tennis tour du Beauvaisis, les jeux intervillages...











En outre, le territoire est caractérisé par un tissu associatif riche et diversifié, dont environ 500 associations beauvaisiennes, dans les domaines du sport, de l'animation et la vie locale, des arts et de la littérature ou encore du patrimoine. La CAB compte ainsi, à titre d'exemple, plus de 20 licenciés sportifs pour 1 000 habitants en 2018 (source Géoclip / INSEE) dont les adhérents du club de foot de Verderel-les-Sauqueuse dont l'attractivité s'étend dans toute l'agglomération.

V.IV.V Le centre-ville de Beauvais, une polarité à renforcer

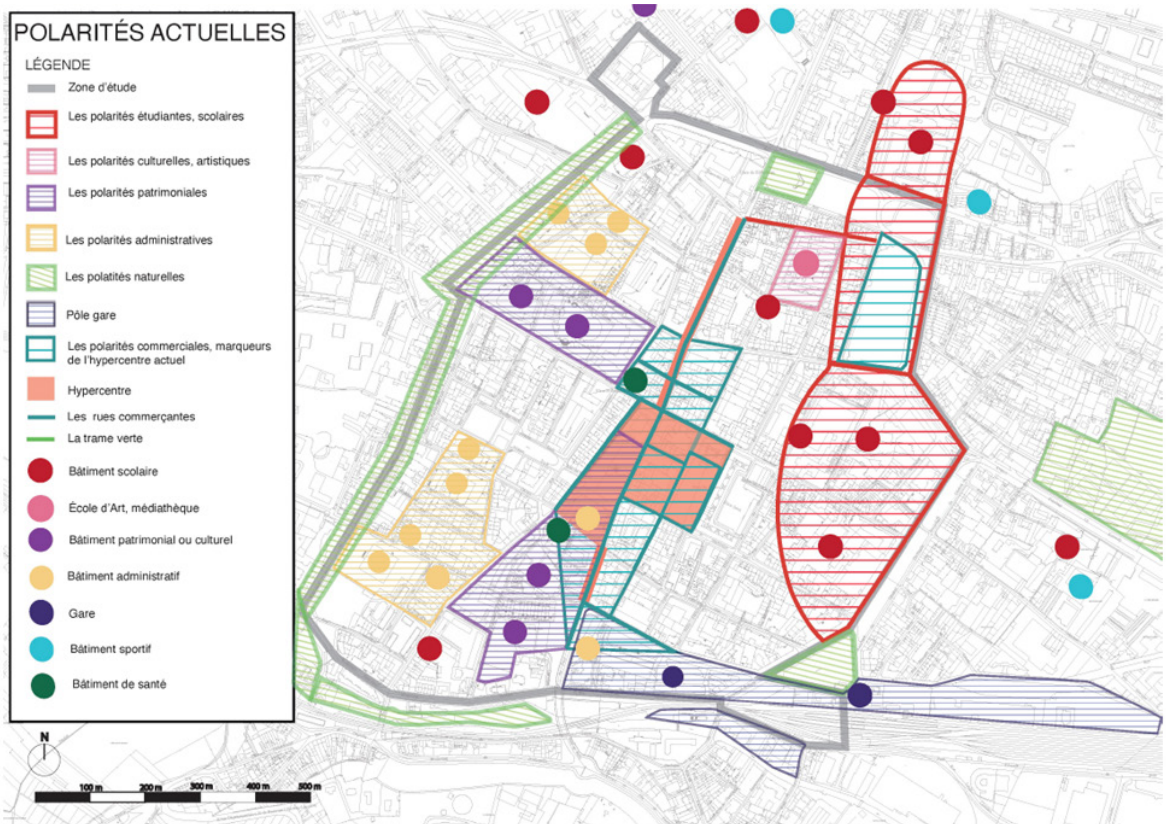
Beauvais, comme vu ci-avant, regroupe de nombreux équipements et commerces, notamment situés dans son centre-ville. Inscrit au programme national Action cœur de ville depuis 2018, la municipalité cherche à renforcer son attractivité.

Une étude de programmation et de conception urbaine dans le cadre de la requalification du cœur de ville a été lancée par la commune de Beauvais afin :

- d'améliorer les conditions d'usages du centre-ville, le cadre de vie de chacun et de générer plus d'attractivité et une meilleure accessibilité,
- de dessiner le cœur de ville de demain dans un souci de cohésion d'ensemble,
- de répondre aux enjeux sociétaux actuels (réchauffement climatique, vieillissement de la population, vivre-ensemble...).

Les premiers éléments de diagnostic ont permis de mettre en lumière 6 types de polarités au sein du centre-ville de Beauvais : les polarités étudiantes/scolaires, les polarités culturelles et artistiques, les polarités historiques, les polarités administratives, les polarités naturelles et l'hypercentre et les polarités commerciales. L'ambition est de conforter ces différentes polarités qui participent à la vitalité du cœur de ville ; certaines pourraient même être développées. Plusieurs pistes d'intentions sont à l'étude :

- redéfinir l'hypercentre qui est, aujourd'hui trop limité géographiquement (l'image de la ville est uniquement associée à la place Jeanne Hachette et aux rues commerçantes),
- conforter et développement le quartier des étudiants,
- réaffirmer le quartier des créatifs,
- conforter le quartier administratif,
- rénover la partie sud de la ville en développant un pôle gare contemporain,
- conforter et aménager la ceinture verte et bleue autour du cœur de ville.



Les différentes polarités thématiques du centre-ville de Beauvais - Source : Arval

Concernant spécifiquement la fonctionnalité commerciale, le centre-ville de Beauvais abrite une offre commerciale dense par comparaison à d'autres villes similaires puisque le coeur de ville compte 1 commerce pour 83 habitants contre 1 commerce pour 155 habitants en moyenne dans des villes comparables (source : étude coeur de ville). Le centre-ville de Beauvais apparaît dynamique du point de vue commercial avec :

- Une vacance faible (9%), nettement inférieure aux moyennes dans des centre-villes comparables,
- Une offre de destination bien présente (20% de l'offre associant équipement de la personne, de la maison et culture-loisirs), lui permettant d'assurer un rayonnement au-delà de sa chalandise locale,
- Une offre de restauration bien représentée.

Cependant, des signes de fragilité se distinguent :

- Une offre alimentaire peu représentée, limitant l'usage du quotidien pour les habitants,
- Une forte servicialisation et une forte part d'activités liées à l'hygiène santé beauté, limitant l'attractivité par leur sur-réprésentation,
- Un manque de clarté et de l'implantation de l'offre commerciale au sein des différentes polarités commerciales que compte le centre-ville (Jeu de Paume, rue du 27 juin, Gambetta-Carnot, place de la Cathédrale, place des Halles, place Jeanne Hachette et pôle gare),
- Une discontinuité du parcours marchand à l'échelle du centre-ville.



Offre commerciale dans le centre-ville de Beauvais - Source : Intencité

VI UNE VILLE ET DES CAMPAGNES TRAVERSÉES

La dimension active du territoire, et notamment la concentration des emplois dans la ville-centre, engendre de nombreux déplacements, encore aujourd'hui largement marqués par l'usage de la voiture individuelle.

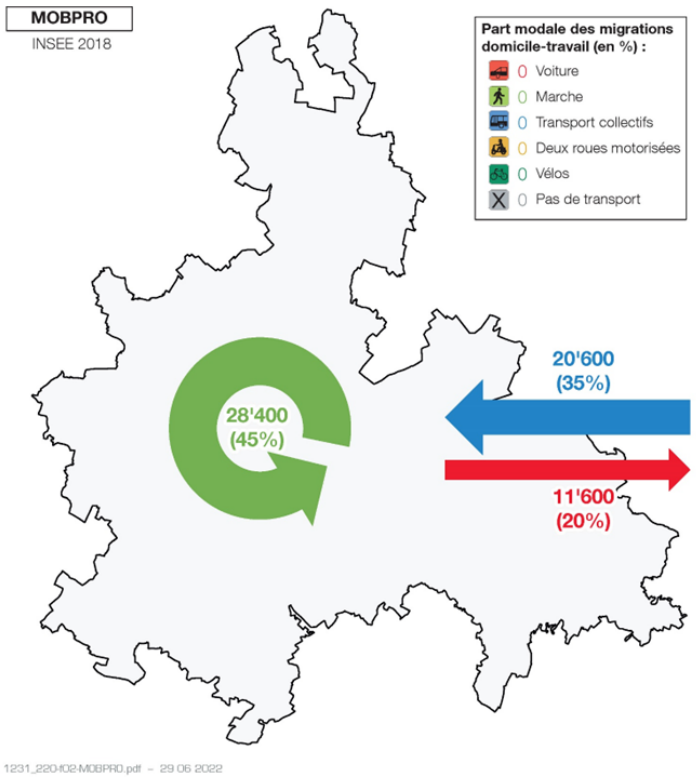
VI.I Un territoire d'échanges

VI.I.I Une proximité à l'emploi mais d'importants déplacements domicile-travail internes et entrants, spécifiquement en lien avec l'Oise

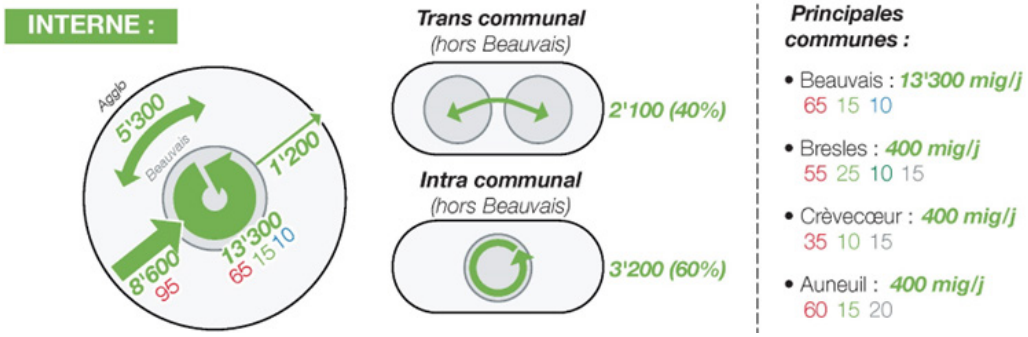
Parmi les 60 600 flux domicile-travail recensés par l'INSEE en 2018 au sein du territoire de la CAB, presque 1 déplacement sur 2 est interne au territoire et 1 actif sur 4 travaille dans sa commune de résidence, traduisant en cela :

- la proximité entre les actifs et les emplois ; les indicateurs de distance entre le domicile et le travail, de temps moyen entre le domicile et le travail et la proportion d'actifs occupés qui résident à 30 minutes ou plus de leur lieu de travail tendent tous à montrer une proximité de l'emploi sur le territoire ;
- le poids de Beauvais qui concentre 80% des emplois et 55% de la population ;
- la forte activité agricole du territoire (dans ce cas, le lieu de travail et le lieu de résidence ne font souvent qu'un).

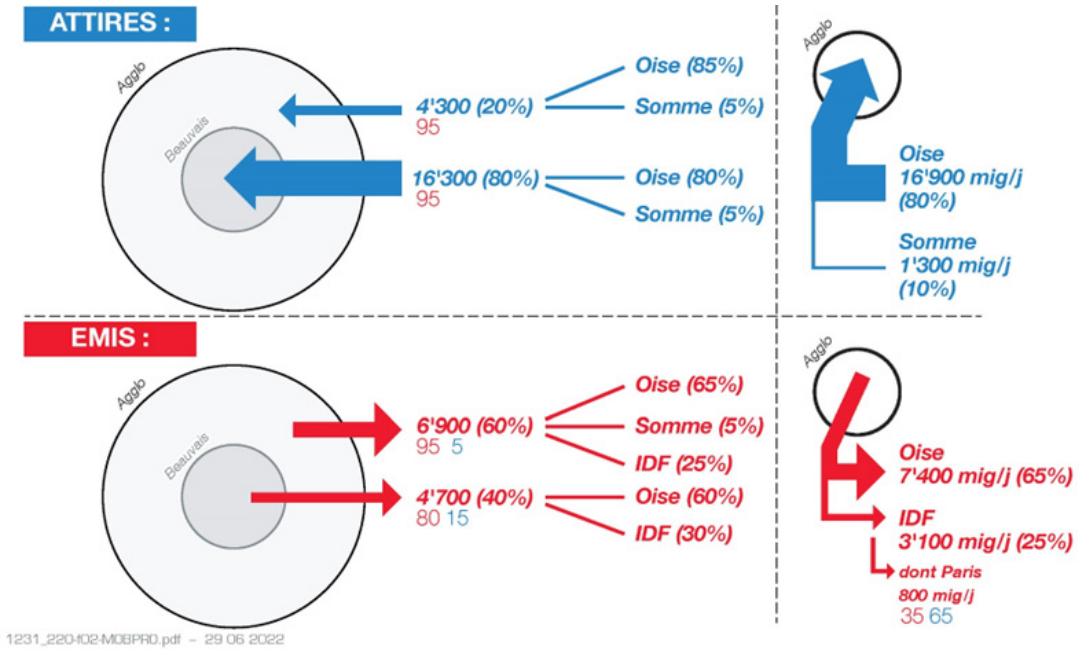
Concernant les migrations non internes, l'agglomération en attire près de 2 fois plus qu'elle n'en émet. Que ces déplacements soient sortants ou entrants, ils se font essentiellement en lien avec l'Oise puisque 65% des flux sortants sont à destination de ce département (et à 25% vers la région parisienne) et que 80% des flux entrants viennent de l'Oise.



Migrations domicile-travail en 2018 - Source : Transitec d'après INSEE

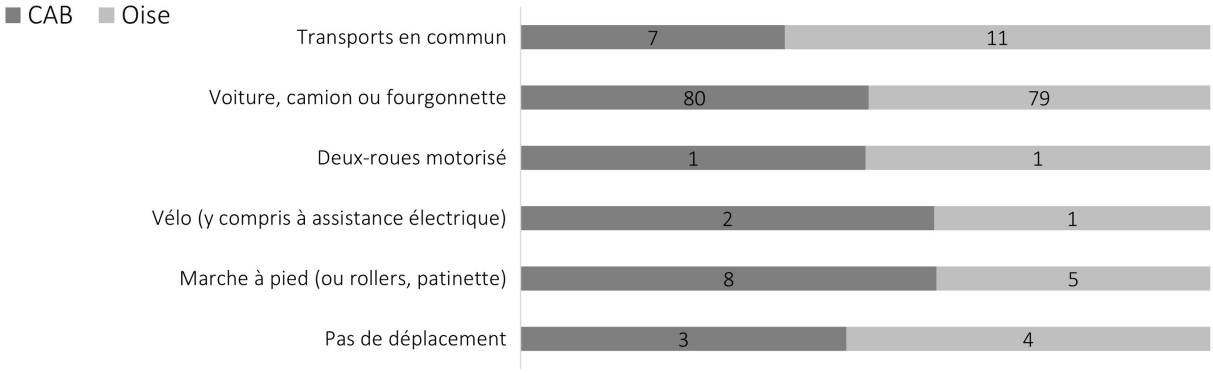


Migrations domicile-travail internes en 2018 - Source : Transitec d'après INSEE



Migrations domicile-travail non internes en 2018 - Source : Transitec d'après INSEE

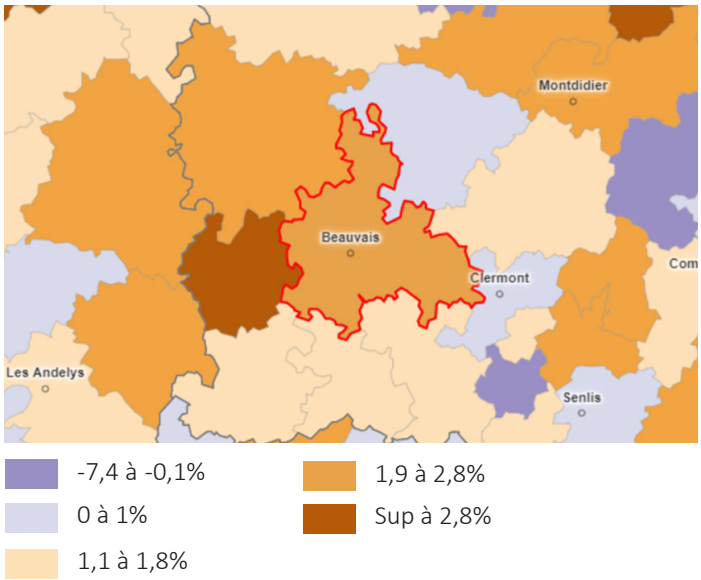
Parmi l'ensemble des migrations domicile-travail, la voiture est le mode de déplacement majoritaire et son usage augmente, à l'échelle de la CAB, sur la dernière période de recensement INSEE (2013-2018).



Moyen de transport utilisé pour se rendre au travail en 2018 - Source : INSEE

	CAB	Oise
Distance moyenne entre le domicile et le travail	21,4 km	28,7 km
Temps moyen entre le domicile et le travail	22,6 min	31,1 min
Proportion d'actifs occupés résidant à 30 minutes ou plus de leur lieu de travail	21,4%	39,1%

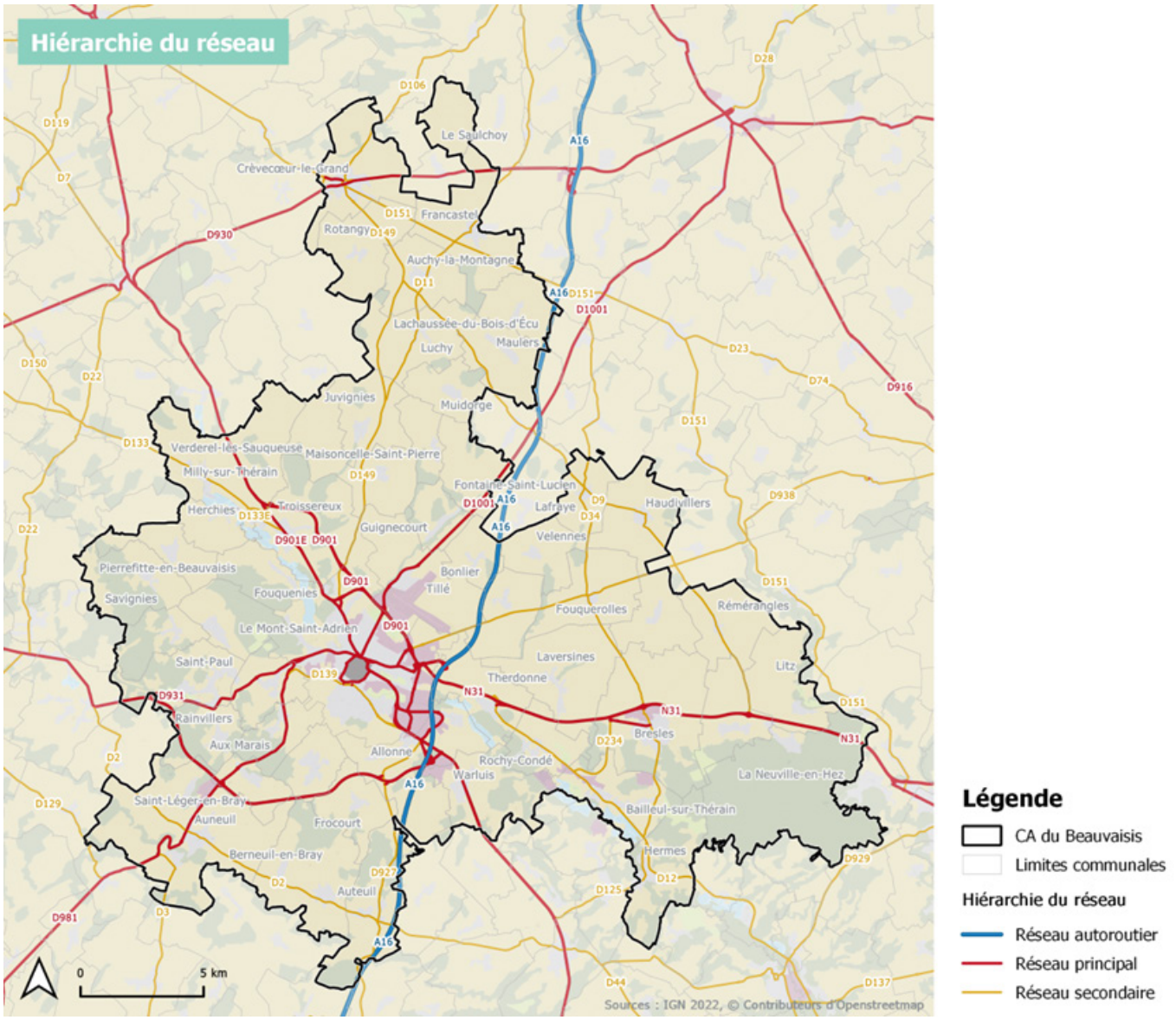
Source : Observatoire des territoires



Evolution de la part des déplacements domicile-travail en voiture entre 2013 et 2018, par EPCI- Source : Observatoire des territoires

VI.I.II Un réseau routier qui maille efficacement le territoire

Les principaux axes qui desservent le territoire sont l'A16, qui relie Paris à Amiens, la RN31, principal axe Est-Ouest qui relie Compiègne à Rouen et la RD1001 qui relie Chambly à Amiens. Deux échangeurs autoroutiers complets se situent à proximité de Beauvais, la section entre ces deux échangeurs étant payante à 0,50 €. Le reste du territoire est bien maillé par un réseau de routes départementales, traversant souvent les centres-bourgs des communes de l'agglomération.



Hiérarchie du réseau viaire - Source : Transitec

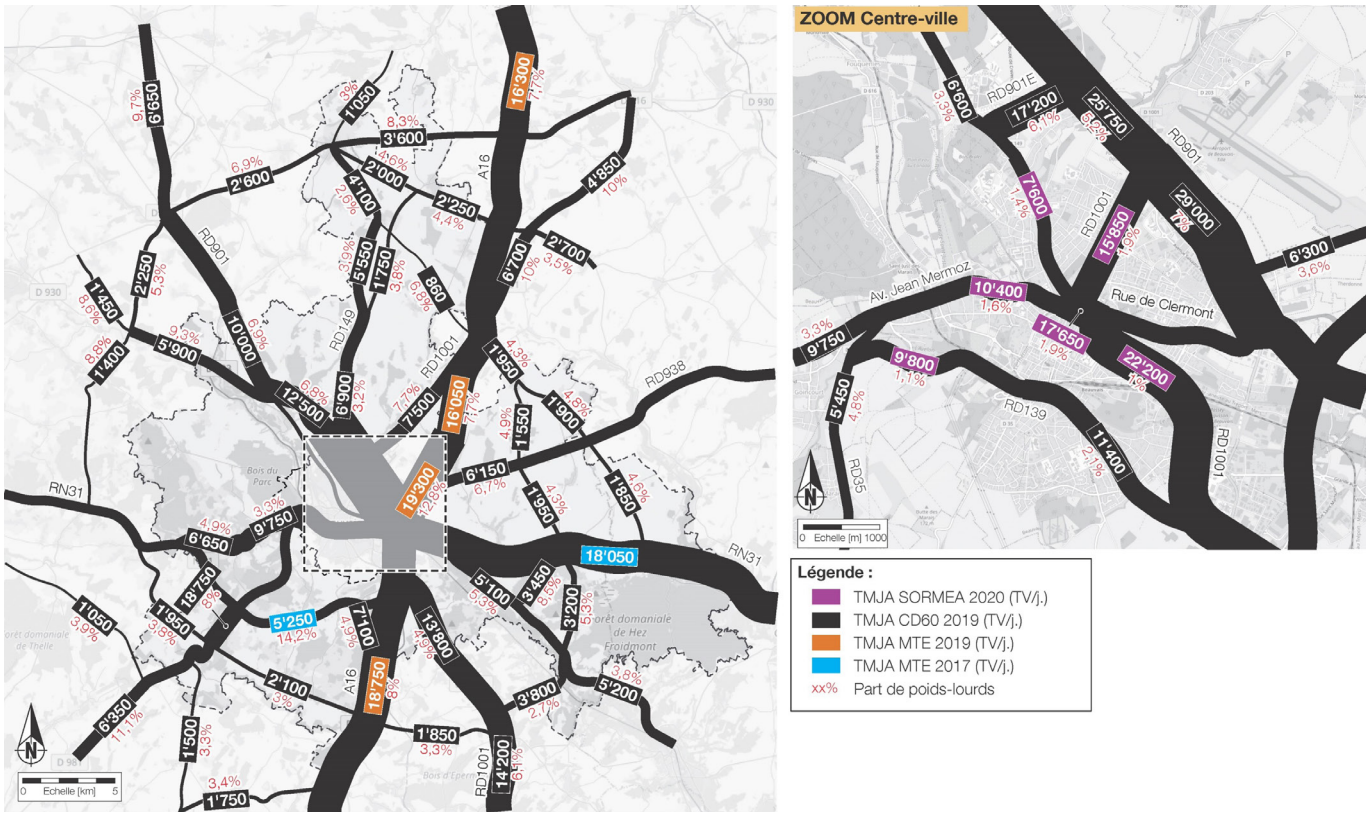
VI.I.III Un trafic routier générateur de risques et de nuisances

>>> Un trafic qui converge vers Beauvais, entraînant des saturations ponctuelles aux heures de pointe

L'analyse du trafic routier met en évidence la convergence des flux vers la ville-centre, Beauvais. La polarisation de Beauvais qui concentre 80% des emplois implique des flux pendulaires très marqués aux heures de pointe, causant des saturations ponctuelles aux portes de la ville.

Sur le territoire intercommunal, 3 axes concentrent le plus de passage de véhicules/jour : l'autoroute A16, la RN31 et la RD901. La présence de l'autoroute constitue l'une des spécificité du territoire ; elle accueille à la fois des flux d'échange et de transit et est, sur certains tronçons, moins chargée que certains axes du réseau routier principal

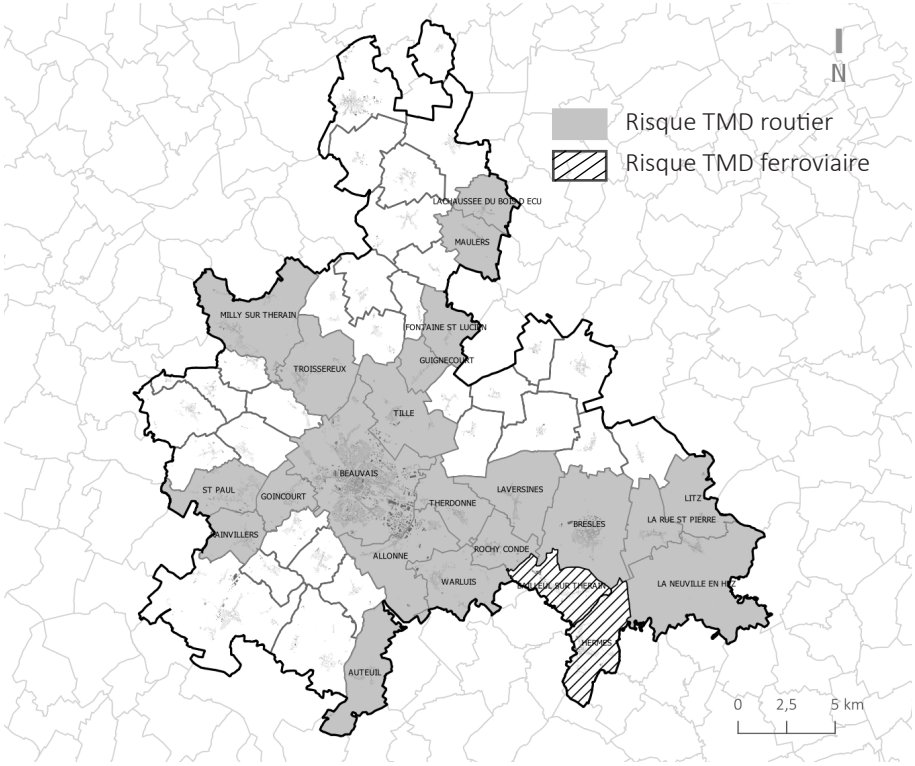
(c'est le cas de la RN31). La circulation des poids-lourds est importante sur le réseau routier principal mais elle s'amenuise à proximité du cœur de ville de Beauvais.



Charges journalières en véhicules/jour - Source : Transitec

>>> Une accidentologie en hausse

L'analyse de l'accidentologie sur la période 2015-2018 fait apparaître une hausse des accidents corporels de la circulation, impliquant en majorité des blessés légers. Cette évolution est cependant à nuancer tant elle peut être influencée par un recensement plus important et/ou systématique ces dernières années. Ces accidents se concentrent majoritairement à Beauvais (50% des accidents recensés en 2018) où 2 secteurs sont particulièrement accidentogènes : le boulevard du Général de Gaulle et l'avenue Jean Mermoz / boulevard du docteur Lamotte.



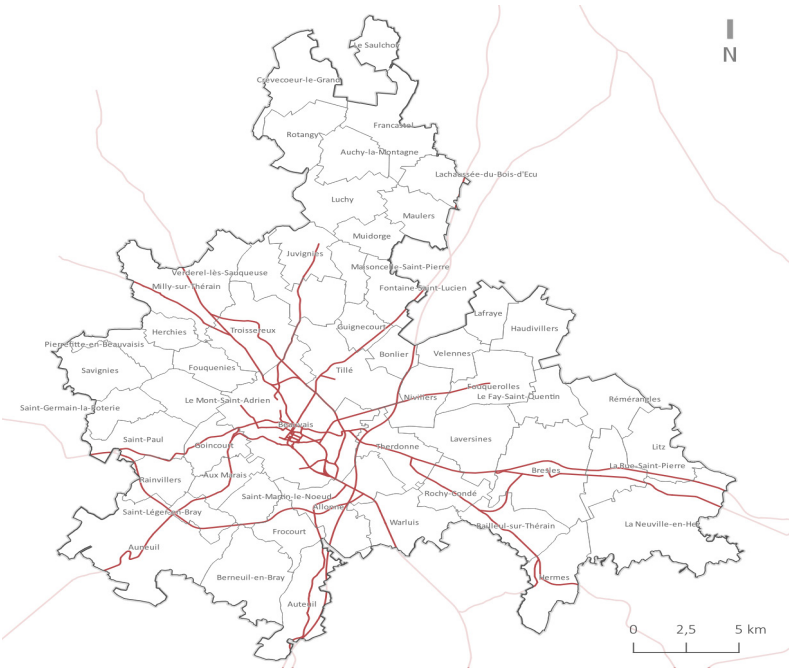
>>> Un risque de transport de matières dangereuses, essentiellement lié au trafic routier

Au-delà de l'accidentologie, le trafic routier est également associé à un risque spécifique : celui du transport de matières dangereuses. Les communes du territoire concernées sont celles situées le long de l'autoroute, de la RN/RD31, de la RD1001 et de la RD901.

Communes concernées par le risque de transport de matières dangereuses - Source : DDT de l'Oise

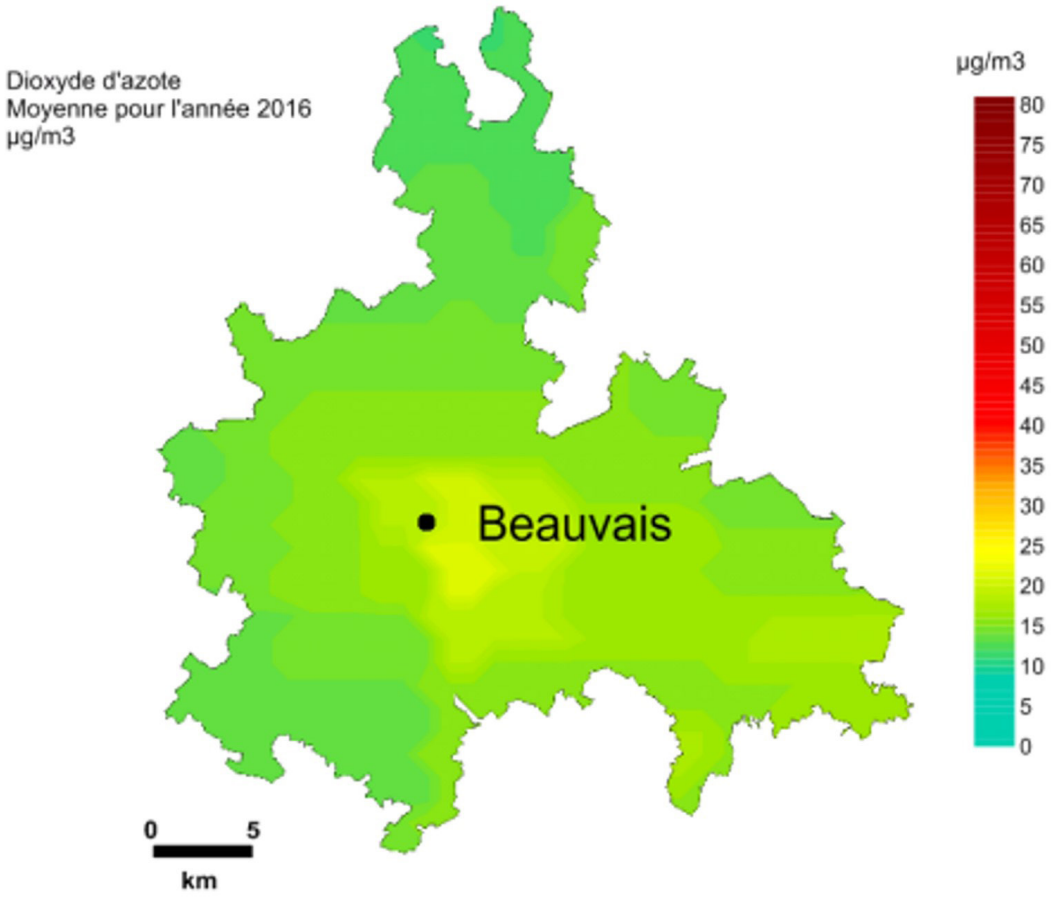
>>> Des nuisances sonores et environnementales

2 arrêtés préfectoraux en date des 23 novembre 2016 et 30 août 2018 établissent, à l'échelle du département de l'Oise, un classement en 5 catégories du niveau sonore des infrastructures routières et ferrées, ainsi que les secteurs impactés par le bruit de part et d'autre des dites infrastructures. Il en ressort que l'autoroute A16, la RN31 ainsi que les RD12, 133, 139, 149, 234, 901, 927, 931, 938 et 1001 sont identifiées au titre des nuisances acoustiques de transports terrestres. Il en va de même de plusieurs voiries communales localisées dans les communes d'Allonne, Beauvais, Therdonne et Tillé. En revanche, aucune voie ferrée n'est identifiée au titre des nuisances acoustiques.



Routes concernées par des nuisances acoustiques - Source : DDT de l'Oise

Le trafic routier peut également avoir des conséquences concernant la qualité de l'air. Ainsi, les niveaux de concentration de particules dans l'air recensées sont plus élevées à Beauvais que dans le reste de l'agglomération en raison d'un trafic routier et d'une densité plus importants mais qui ne dépasse pas les valeurs-seuils. Selon l'ATMO Hauts-de-France, les transports routiers sont responsables de 30% des émissions de CO2 (1ère cause avant l'industrie) et de près de 50% de l'oxyde d'azote (1ère cause devant l'industrie).



Modélisation des concentrations moyennes en NO2 en 2016 - Source : PCAET de l'Agglomération du Beauvaisis

VI.II Des alternatives à la voiture individuelle qui font peu à peu leurs preuves

VI.II.I Des réseaux de transports en commun structurés autour de Beauvais

Le territoire de la CAB est desservi par plusieurs réseaux de transports en commun, dont :

- le réseau urbain et interurbain Corolis, qui dessert principalement Beauvais ;
- le réseau interurbain exploité par la Région Hauts-de-France (ancien réseau départemental), offrant des liaisons vers les principales communes de l'Oise et des départements voisins ;
- un réseau de transports scolaires exploité en partie par Corolis et en partie par la Région Hauts-de-France.

Le réseau Corolis dessert principalement la commune de Beauvais. Il est constitué de 2 lignes fortes "Chrono" proposant un niveau de service important (un passage toutes les 15 minutes entre 7h et 19h) et de lignes plus locales ou spécifiques. En 2019, les lignes Chrono représentaient à elles seules 70 % de la fréquentation du réseau Corolis. L'arrêt "Hôtel de ville", comptabilisant plus de 20% des montées/descentes, constitue le principal pôle d'échanges de ce réseau. Compte tenu de l'offre proposée et de la demande observée en 2019, le réseau Corolis est un réseau efficace en comparaison à des réseaux urbains sur des villes similaires. Toutefois, la crise COVID a eu un impact sur la fréquentation du réseau, qui n'a à ce jour pas retrouvé les niveaux de fréquentation pré-COVID. Depuis le 1er septembre 2022, la nouvelle DSP intègrent 3 nouvelles lignes permettant de relier Beauvais à Auneuil (511), Beauvais à Bailleuil-sur-Thérain via Bresles (521) et Beauvais à Crèvecoeur-le-Grand (531) avec près de 6 trajets par jour.

Ces lignes interurbains sont complétées par l'évolution du service de transport à la demande proposé par Corolis. Auparavant en rabattement sur Beauvais uniquement pour certaines des communes, la nouvelle DSP propose un service de TAD basé sur une division en 4 zones de rabattement des usagers vers les principales polarités : Beauvais (Centre), Auneuil (Sud), Crèvecoeur-le-Grand (Nord) et Bresles/Bailleul-sur-Thérain (Est). Ce service propose aux habitants de se rabattre sur le pôle de services et de commerces le plus proche, sous réserve d'une réservation préalable. D'autre part, le service Chronopro, orienté sur les déplacements domicile-travail à destination des zones d'activité de Pinçolieu, du Haut Villé et de la ZAC de Ther est toujours proposé.



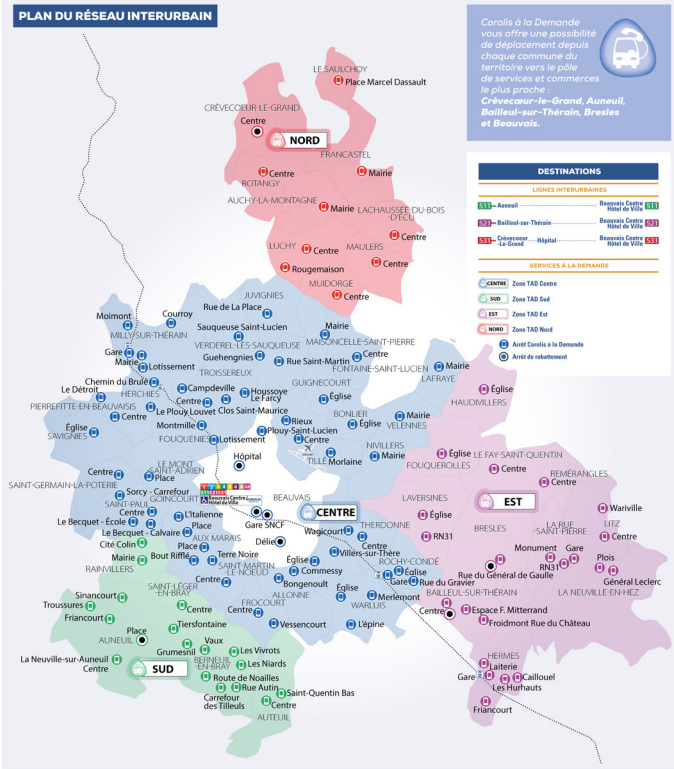
Bus à Beauvais- Source : Transitec



Arrêts "Hôtel de ville"- Source : googlemaps







*Corolis à la Demande vous offre une possibilité de déplacement depuis chaque commune du territoire vers le pôle de services et commerces le plus proche : **Crèvecœur-le-Grand, Auneuil, Bailleul-sur-Thérain, Bresles et Beauvais.***

DESTINATIONS

LIGNES INTERURBAINES

- S11 – Auneuil : Beauvais Centre Hôtel de Ville – S11
- S21 – Bailleul-sur-Thérain : Beauvais Centre Hôtel de Ville – S21
- S31 – Crèvecœur-le-Grand – Hôpital : Beauvais Centre Hôtel de Ville – S31

SERVICES À LA DEMANDE

- CENTRE – Zone TAD Centre
- SUD – Zone TAD Sud
- EST – Zone TAD Est
- NORD – Zone TAD Nord
- Arrêt Corolis à la Demande
- Arrêt de rabattement

COROLIS À LA DEMANDE

RÉSERVEZ ET ON VIENT VOUS CHERCHER !



COMMENT ÇA MARCHE ?

Choisissez votre arrêt
***Corolis à la Demande* et votre arrêt de rabattement !**

Seuls les trajets entre un arrêt ***Corolis à la Demande*** et un arrêt de rabattement de la même zone sont autorisés.

Et inversement pour le **trajet retour.**

Choisissez l'horaire de votre trajet

Retrouvez tous les horaires des services ***Corolis à la Demande*** sur ***corolis.fr*** ou sur **oise-mobilite.fr**

Réservez votre transport
En contactant l'agence Oise Mobilité au :
0 970 150 150
ou par mail à :
reservation-tad@oise-mobilite.fr

- **Pour un trajet du mardi au samedi,** réservez au plus tard la veille avant 17h.
- **Pour un trajet le dimanche ou le lundi,** réservez au plus tard le samedi avant 12h.

Un véhicule vient vous chercher
à l'arrêt et à l'horaire prévus.

Payez 1 €
et empruntez le réseau Corolis toute la journée comme vous le souhaitez :
- auprès du conducteur,
- par SMS en envoyant « ***BUT*** » au **93 060**,
- via l'application **mticket Oise.**

1€ pour toute la journée BUT

ZONE CENTRE (S09)
DU LUNDI AU SAMEDI ENTRE 7H00 ET 18H15 — 8 TRAJETS PAR JOUR
COMMUNES DESSERVIES
Allonne • Bonlier • Fontaine-Saint-Lucien • Fouquenies • Frocourt • Goincourt • Guignecourt • Herchies • Juvignies • Lattaque • Maisoncelle-Saint-Pierre • Aux Marais • Milly-sur-Thérain • Le Mont-Saint-Adrien • Nivillers • Pierrefitte-en-Beauvaisis • Rochy-Condé • Saint-Germain-la-Poterie • Saint-Martin-le-Nœud • Saint-Paul • Savignies • Therdonne • Tillé • Troissereux • Verderel-lès-Sauqueuse • Warluis

ZONE NORD (S39)
DU LUNDI AU SAMEDI ENTRE 6H30 ET 19H15 — 6 TRAJETS PAR JOUR
COMMUNES DESSERVIES
Auchy-la-Montagne • Crèvecœur-le-Grand • Francastel • Lachaussée-du-Bois-d'Écu • Le Saulchoy • Luchy • Maulers • Muidorge • Rotangy

ZONE EST (S29)
DU LUNDI AU SAMEDI ENTRE 6H30 ET 19H15 — 6 TRAJETS PAR JOUR
COMMUNES DESSERVIES
Bailleul-sur-Thérain • Bresles • Fouquenies • Haudivillers • Hermes • La Neuville-en-Hez • La Rue-Saint-Pierre • Luversines • Le Fay-Saint-Quentin • Litz • Remérangles

ZONE SUD (S19)
DU LUNDI AU SAMEDI ENTRE 6H45 ET 18H30 — 6 TRAJETS PAR JOUR
COMMUNES DESSERVIES
Auneuil • Auteuil • Berneuil-en-Bray • Raimvillers • Saint-Léger-en-Bray

COROLIS À LA DEMANDE,
la bonne idée pour se rendre sur le marché le plus proche de chez vous le samedi ou le dimanche !



ZONE CENTRE (S09)
› Marché de Beauvais le samedi
ZONE SUD (S19)
› Marché d'Auneuil le dimanche
ZONE NORD (S39)
› Marché de Crèvecœur-le-Grand le dimanche
ZONE EST (S29)
› Marché de Hermes le dimanche

VOUS SOUHAITEZ VOUS RENDRE À BEAUVAIS ?



Le service Corolis à la Demande des zones Nord, Sud et Est vous permet également de poursuivre votre trajet vers Beauvais sur l'une des 3 lignes régulières S11, S21 ou S31 sans changer de véhicule.

Retrouvez les informations et les horaires des lignes sur corolis.fr

BILLET ET TARIFS

POUR LES VOYAGES OCCASIONNELS

Billet Unique de Transport
Disponible auprès du conducteur ou par SMS en envoyant « BUT » au 93060*.
**Rendez-vous sur le site corolis.fr ou sur oise-mobilite.fr pour connaître les opérateurs éligibles.*

Pass 48h
Disponible auprès du conducteur dans le Navette Express Hôtels et utilisable en correspondance sur toutes les lignes*.
**Excepté sur Corolis à la demande.*

Carnet de 5 tickets « BUT »
Disponible auprès de l'agence Corolis et des dépositaires.
Validité toute la journée.

Billet 10 voyages
Disponible auprès de l'Agence Corolis et des dépositaires.
Un voyage est valable 1 h en correspondance.

POUR LES VOYAGES RÉGULIERS

BÉNÉFICIAIRES	TARIFS
Abonnement annuel + 3-18 ans *	Gratuit
Abonnement mensuel +18-25 ans *	8€/ mois
Abonnement mensuel Classique*	15€/ mois
Abonnement mensuel Duo*	8€/ mois
Abonnement annuel senior + 60 ans*	Gratuit
Demandeur d'emploi Abonnement Latitude*	Gratuit
Abonnement annuel AZUR Invalidité+ de 80%*	Gratuit

**La liste des documents à présenter est disponible à l'agence Corolis, sur le site corolis.fr ou sur oise-mobilite.fr*

INFORMATIONS

OÙ ACHETER VOS TITRES DE TRANSPORT ?

AGENCE COMMERCIALE COROLIS
9 Place Clemenceau
60000 Beauvais
Tél. 03 44 45 10 11
Ouvert le lundi de 8h à 18h. Du mardi au samedi de 8h à 18h. Le samedi de 9h à 18h. Dim. du mardi au samedi de 8h30 à 18h30 et de 13h à 18h30

COMMENT OBTENIR VOTRE PASS ?

Pour obtenir votre PASS afin de circuler librement sur le réseau, c'est simple !

1. Demandez **le formulaire** à l'Agence Commerciale Corolis ou téléchargez-le sur **corolis.fr** ou sur **oise-mobilite.fr.**
2. Une fois rempli, **rendez-vous à l'Agence Commerciale Corolis.** Remettez le formulaire, les pièces justificatives nécessaires ainsi que le règlement éventuel.
3. Une fois votre PASS créé, vous n'aurez plus qu'à le conserver dans son étui de protection pour ensuite le **recharger à l'Agence Commerciale Corolis** ou sur le **e-boutique oise-mobilite.fr.**

Attention ! En cas de perte ou de vol, le duplicata coûte 8 €

La carte Pass Oise Mobilité est un support unique utilisable sur l'ensemble des réseaux de transport de l'Oise.
Pour chaque réseau, un titre de transport valable doit être chargé sur la carte.

NAVETTES CHRONOPRO 1 et 2

- **CHRONOPRO 1** ZONES DE PINÇONLIEU ET DU HAUT VILLÉ
  - Départ ARGENTINE
- **CHRONOPRO 2** ZAC DE THER ET DE VILLERS
  - Départ DÉLIE



1. RESERVEZ VOTRE NAVETTE À L'ALLER
2. DITES-LUI QUAND REVENIR VOUS CHERCHER VIA L'APPLI

- À L'ALLER, **ENREGISTREZ VOTRE DEMANDE DE TRAJET** SUR L'APPLICATION MYMOBI.
- AU RETOUR, SUIVEZ VOTRE VÉHICULE **EN TEMPS RÉEL** SUR LA CARTE.
- SOYEZ INFORMÉ **IMMÉDIATEMENT** DE TOUT CHANGEMENT OU PERTURBATION.
- GÉREZ SIMPLEMENT **VOS TRAJETS PRÉFÉRÉS** DEPUIS L'APPLICATION !



La **LIGNE CHRONOPRO 1** démarre de l'arrêt **ARGENTINE** pour desservir les zones de Pinçonlieu et du Haut Villé au plus proche des portes des entreprises.

Ses horaires sont synchronisés avec ceux de la ***ligne Chrono 1*** pour vous assurer une correspondance systématique.

La boucle part de l'arrêt ARGENTINE. Au retour, notre navette viendra vous chercher à votre demande à l'arrêt le plus proche de votre entreprise pour vous ramener à l'arrêt ARGENTINE.

Pour la **LIGNE CHRONOPRO 2,** le départ de la boucle se fait à l'arrêt de correspondance **DÉLIE.**

Cet arrêt est en correspondance avec la ***ligne Chrono 2*** pour vous assurer un départ vers la ZAC de Ther et de Villers grâce à ses horaires accordés.

Rejoignez votre travail depuis DÉLIE. Au retour, notre navette passera vous chercher à votre demande à l'arrêt le plus proche de votre entreprise pour vous ramener à DÉLIE.

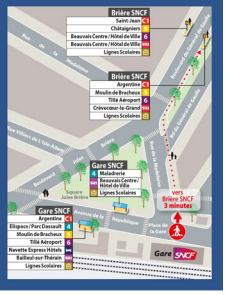
CONNECTEZ-VOUS SUR WWW.COROLIS.FR

APPLICATION DISPONIBLE EN TÉLÉCHARGEMENT SUR
Google Play — App Store

PLAN DES ARRÊTS DE BUS
HÔTEL DE VILLE
(Pl. Clemenceau)



PLAN DES ARRÊTS DE BUS
GARE SNCF



VOS AUTRES POINTS DE VENTE

- **Auprès du conducteur** pour les tickets ***« BUT »*** et le ***Pass Navette Express Hôtels.***
- **En ligne 24h/24** sur **boutique *oise-mobilite.fr***
  Possibilité de charger uniquement les abonnements « Etudiant+ », « Classique » et les cornets.
- **En vente auprès des commerçants partenaires :**
  - cornet de 5 tickets « ***BUT*** »
  - cornet de 10 voyages

Retrouvez la liste des points de vente partenaires sur corolis.fr ou sur oise-mobilite.fr

Envoyez « BUT » par sms au 93 060* et recevez un ticket directement sur votre téléphone !

Disponible uniquement en France métropolitaine pour les clients de Free, Bouygues Telecom, Orange et SFR. Montant prélevé sur facture opérateur mobile ou débité du compte prépayé mobile.
**Vérifiez que votre contrat vous l'opérateur téléphonique vous permet d'utiliser ce service.*

BUT

Téléchargez l'application mticket Oise

1. Achetez vos titres de transport (un ticket BUT, 5 tickets BUT, 10 voyages et le ticket Navette Pass 48h).
2. Validez vos trajets en flashant l'étiquette QR Code dans les bus avec votre smartphone.

Google Play — App Store

PRÉPARER SES TRAJETS

oise MOBILITÉ
Simplifiez vos déplacements
oise-mobilite.fr
0 970 150 150

oise-mobilite.fr vous donne **le prochain passage en temps réel de votre bus**

*Pour toute demande d'information sur les transports collectifs de l'Oise, la centrale d'informations voyageurs Oise Mobilité est à votre disposition, **du lundi au samedi (sauf jours fériés), de 8h à 18h, par téléphone et sur internet.***

POUR RESTER INFORMÉ DES ACTUALITÉS DU RÉSEAU

Alertes perturbations de votre ligne par SMS ou e-mail
Inscription gratuite Oise-mobilite.fr › Mon espace

ACTUALITÉS, TARIFS, SERVICES, HORAIRES ...

Retrouvez toutes les infos sur corolis.fr



Pour être en règle, il faut valider votre titre de transport !

1. Vous montez à **l'avant du véhicule.**
2. **Vous validez** votre Pass ou votre Billet sans contact **sur le valideur ou sur le pupitre conducteur.**



3. Lorsque **la lumière verte** s'allume accompagnée d'un bip sonore, vous êtes en règle !



Vous êtes à bord du véhicule et la lumière rouge s'allume, plusieurs raisons sont possibles :
- Vous avez **déjà validé** votre support
- Vous avez **validé trop vite** : validez à nouveau votre titre
- Vous avez atteint **votre limite de validation** ou votre abonnement est arrivé en **fin de validité**
- Le support ne contient **plus de titre valable**
- Votre titre présente un **dysfonctionnement**

En cas de non validation de votre support, vous devez acheter un titre de transport auprès du conducteur pour voyager en règle.

Si le problème technique persiste, rendez-vous en agence Corolis

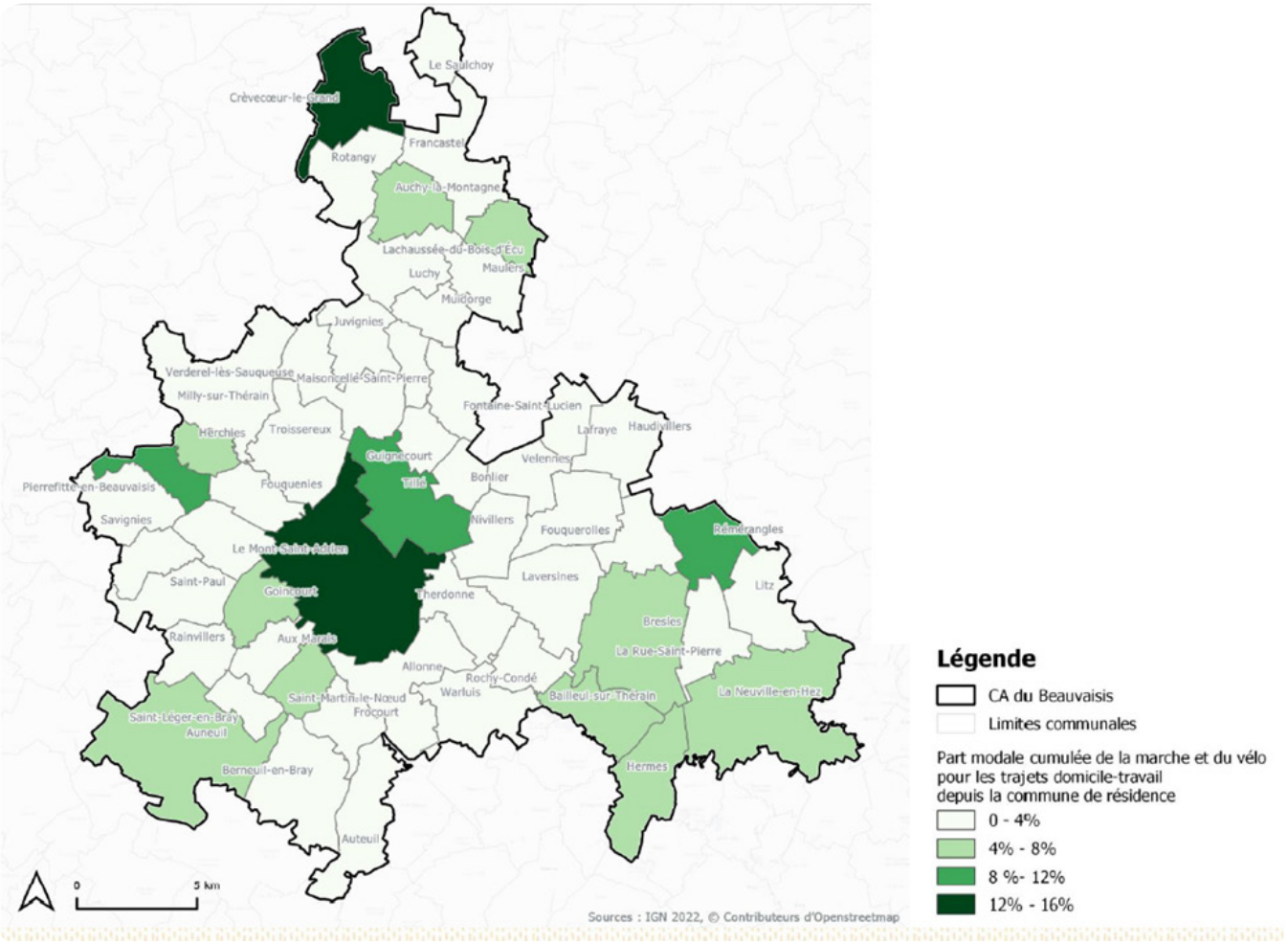
**Pour le Billet sans contact, il est rechargeable 10 fois et valable 2 ans.*

JE SUIS EN RÈGLE !
- Je sais que **ma carte fonctionne**
- Je sais que **mon abonnement est rechargé et validé**
- En validant à chaque montée et à chaque correspondance, je contribue de manière anonyme aux statistiques qui permettent aux équipes de l'agglomération du Beauvaisis et de Corolis d'**adapter l'offre de transport à nos besoins.**

	PAIEMENT DANS LES 7 JOURS	PAIEMENT APRÈS 7 JOURS
Absence de titre de transport	40 €	85 €
Titre non validé	30 €	80 €
Titre non validé	5 €	55 €

VI.II.II Des modes actifs pertinents mais encore peu développés

Compte tenu de la structure des déplacements sur le territoire, composée de nombreux flux intracommunaux, les modes actifs, et principalement la marche et le vélo constitue des leviers importants pour développer des alternatives de déplacements crédibles à l'automobile. Actuellement, la part modale cumulées des déplacements domicile-travail à pied et à vélo est de 9 %, valeur fortement pondérée par les communes de Beauvais et de Crèvecœur-le-Grand où celle-ci atteint près de 14 %, tandis qu'elle représente plutôt 3 % des déplacements ailleurs.



Part de la marche et du vélo (cumulée) pour les trajets domicile-travail depuis la commune de résidence - Source : Transitec, d'après l'INSEE

Les déplacements à pied sont plus nombreux dans les milieux plus urbains, du fait de la proximité des équipements, services et commerces d'une part, mais aussi de la qualité des aménagements. En milieu plus rural, les distances à parcourir sont plus longues, et les cheminements sont souvent absents, en mauvais état ou bien occupés par du stationnement gênant, ce qui constitue un frein important au développement de la marche, notamment sur des secteurs où des questions de sécurité routière peuvent se poser (vitesses excessives, lisibilité des intersections…).

La pratique du vélo, pertinent sur des distances plus longues que la marche, se développe actuellement sur le territoire. Encore souvent pratiqué davantage dans un cadre de loisirs ou sportif, les usages pour d'autres motifs sont de plus en nombreux. Toutefois, le maillage en infrastructures cyclables confortables et sécurisés est actuellement peu développé. Il est constitué d'un itinéraire cyclable fort : la Trans'Oise qui relie le territoire d'Est en Ouest, de Bailleul-sur-Thérain à Saint-Paul en passant par Beauvais, où l'aménagement est encore partiel. A cela s'ajoute un réseau d'aménagements cyclables plus dense sur la commune de Beauvais, mais de qualité hétérogène et des aménagements de type voie verte ponctuels dans certaines communes. Un développement de ce maillage, en lien avec les principaux bassins de vie et les principales infrastructures permettrait de développer une pratique plus quotidienne du vélo.



Parc à vélos de la CAB et arrêt de bus à proximité



Aménagement cyclable matérialisé par une couleur mais un équilibre qui interroge entre la place théorique laissée aux vélos et celle laissée aux piétons



Aménagement cyclable uniquement matérialisé par une ligne discontinue au sol



Arrêt de pédibus scolaire à Bailleul-sur-Thérain

VI.II.III Le covoiturage, une alternative qui fait ses preuves

Le covoiturage constitue une alternative intéressante à l'autosolisme, notamment dans un territoire où les flux internes sont importants comme c'est le cas au sein de la CAB. En octobre 2022, ce sont environ 18 750 voyages qui ont été réalisés en covoiturage en lien avec le territoire, dont plus de la moitié internes à la CAB (+60 % par rapport à mai).

Depuis septembre 2021, la plateforme Klaxit propose aux habitants du territoire de covoiturer facilement en les mettant en relation, le tout pris en charge par la CAB (paiement du conducteur, gratuité pour les passagers). En octobre 2022, Beauvais est le 4ème territoire français à réaliser le plus de trajets en covoiturage via Klaxit. (Klaxit, février 2022 : https://blog.klaxit.com/2022/03/31/classement-des-villes-qui-covoiturent-le-plus-en-france-fevrier-2022/).

A noter que le Département de l'Oise propose également un service de covoiturage sur le territoire via sa plateforme Covoiturage Oise Mobilité. A ce jour, 4 aires de covoiturage sont labellisées par le Département sur le territoire de la CAB.



VI.II.IV Un potentiel du «territoire de la proximité» à valoriser

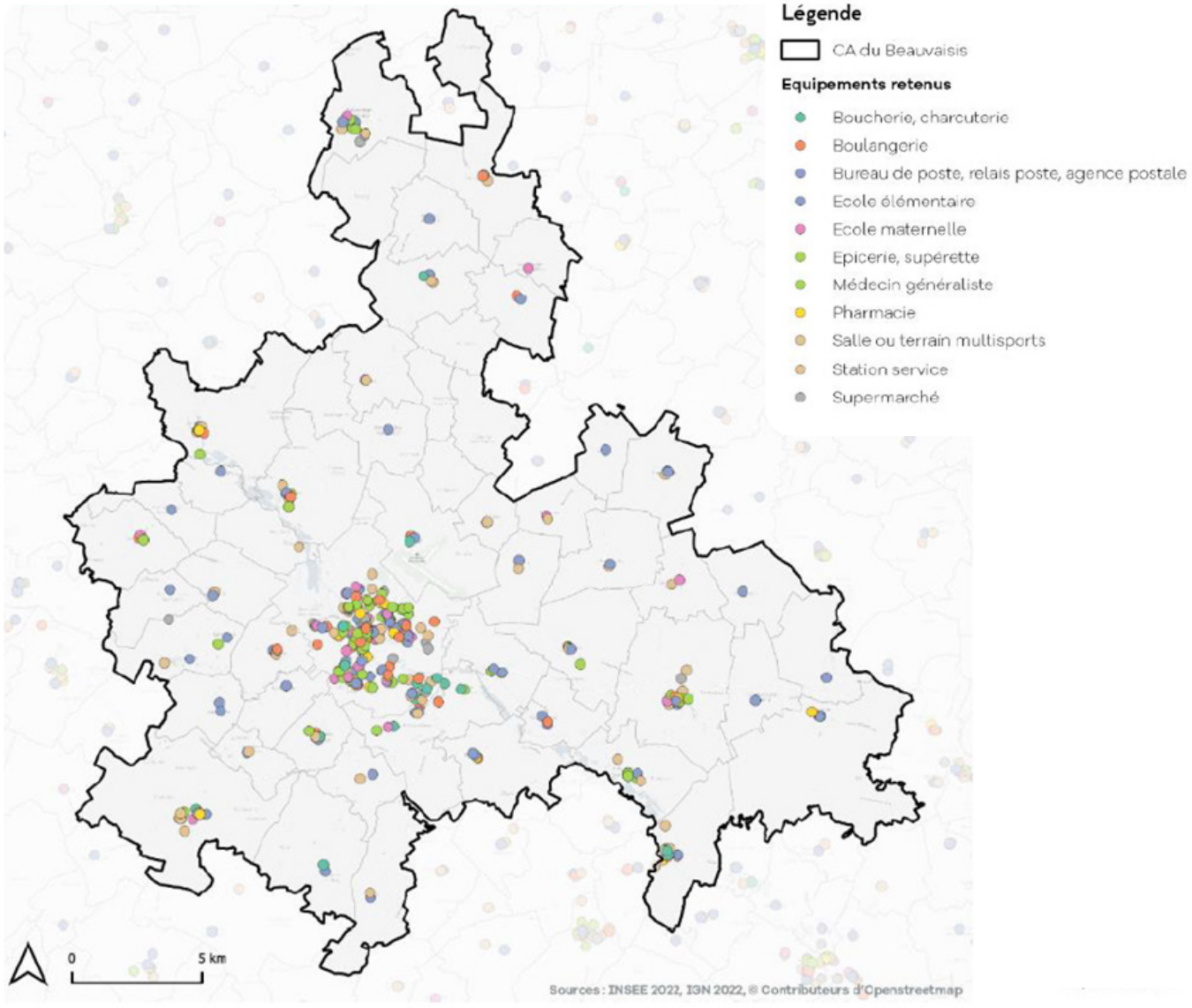
>>> Evaluation de l'accessibilité : quelle méthode ?

Une bonne accessibilité aux besoins du quotidien est cruciale pour encourager la réduction des distances parcourues et éventuellement un report modal de la voiture vers des modes alternatifs.

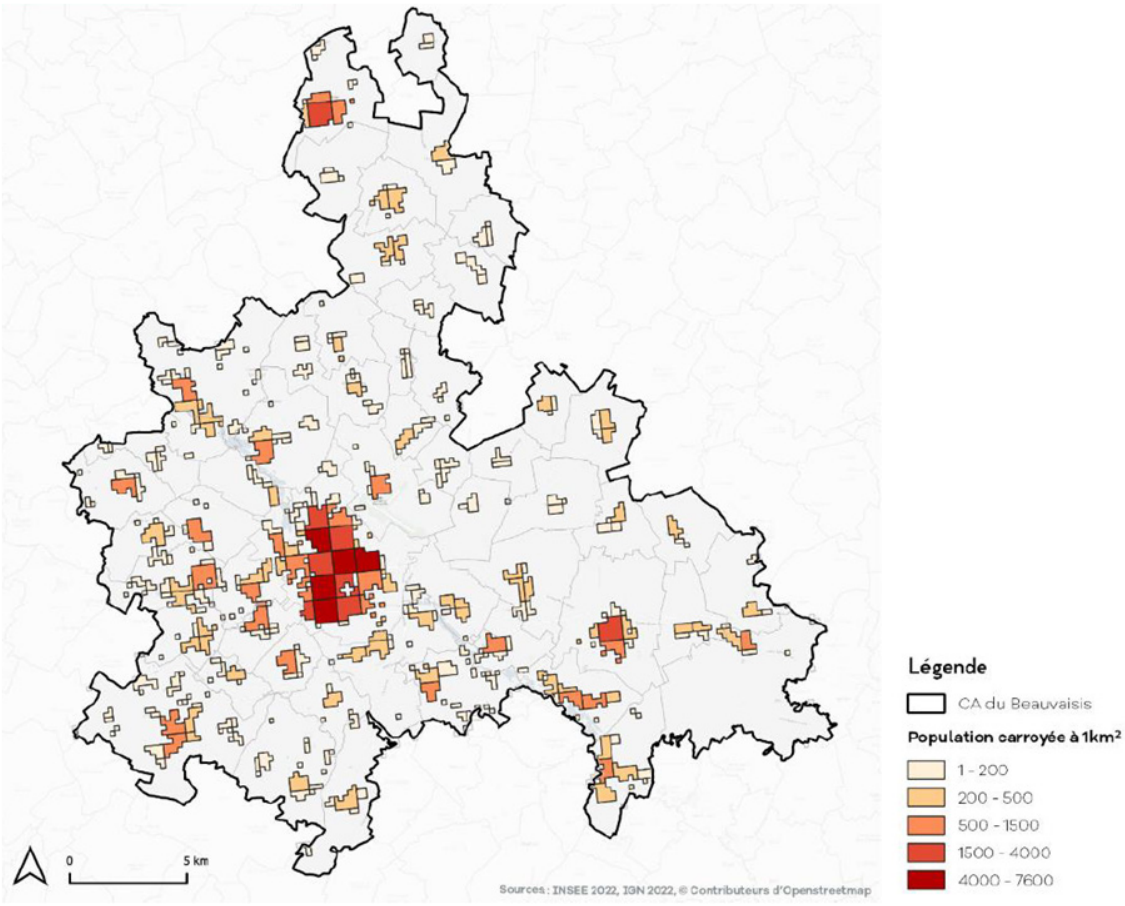
Afin d'évaluer la qualité de la desserte du territoire de l'agglomération, un "panier de besoin" a été défini. Il est constitué de 11 postes, issus de catégories INSEE relatives aux équipements (équipements publics, services, commerces). Il s'agit :

- d'équipements : écoles maternelle et élémentaire, salle ou terrain multisports ;
- de commerces : boulangerie, boucherie charcuterie, épicerie, supérette, supermarché ;
- de services de santé : médecin généraliste, pharmacie ;
- de services divers : bureau de poste ou relais, station service.

L'analyse de l'accessibilité du territoire de la CAB repose sur le croisement entre ce panier de besoin (cf carte ci-dessous) et l'analyse du taux d'équipement (à l'échelle communale, sur la base d'un carroyage de la population). Les résultats sont proposés par modes pour une analyse de l'accessibilité en 15 minutes en voiture, en vélo ou à pied.



Equipements retenus pour l'analyse de l'accessibilité - Source : Transitec, d'après l'INSEE

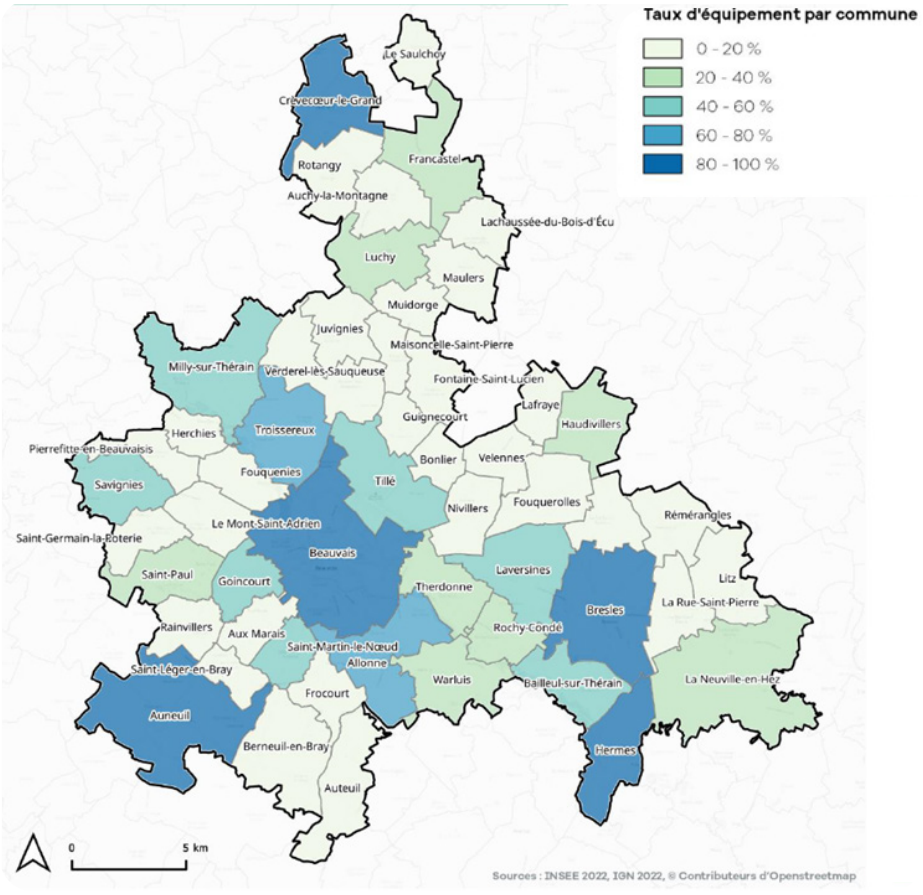


Carroyage de la population - Source : Transitec, d'après l'INSEE

>>> Taux d'équipements à l'échelle communale

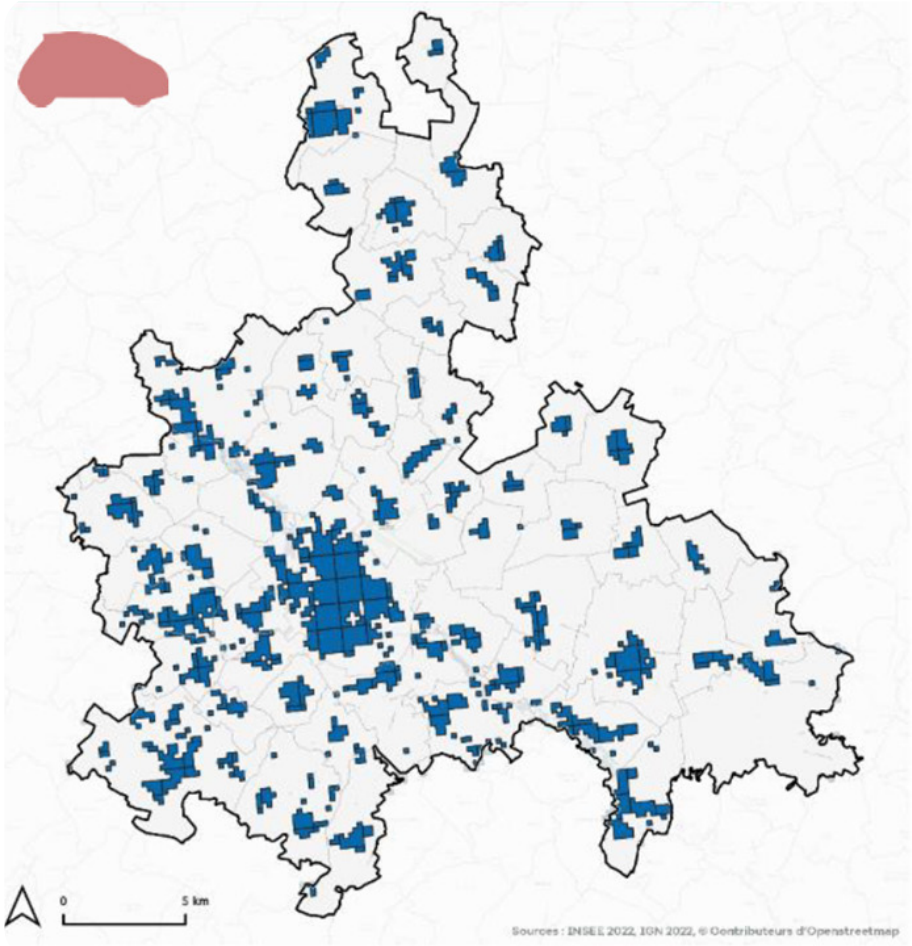
Le croisement des données présentées ci-avant permet d'identifier que seules 5 communes du territoire présentent un taux d'équipement de proximité très satisfaisant (supérieur à 80%), c'est-à-dire qu'elles accueillent la quasi-intégralité des services du "panier de besoins". Il s'agit des communes de Beauvais, d'Auneuil, de Crèvecoeur-le-Grand, de Bresles et de Hermes.

Au-delà, 2 secteurs se distinguent : les communes le long de la voie ferrée qui présentent également un taux d'équipement satisfaisant tandis que la frange Nord-Est du territoire, au contraire, est plus faiblement dôté.

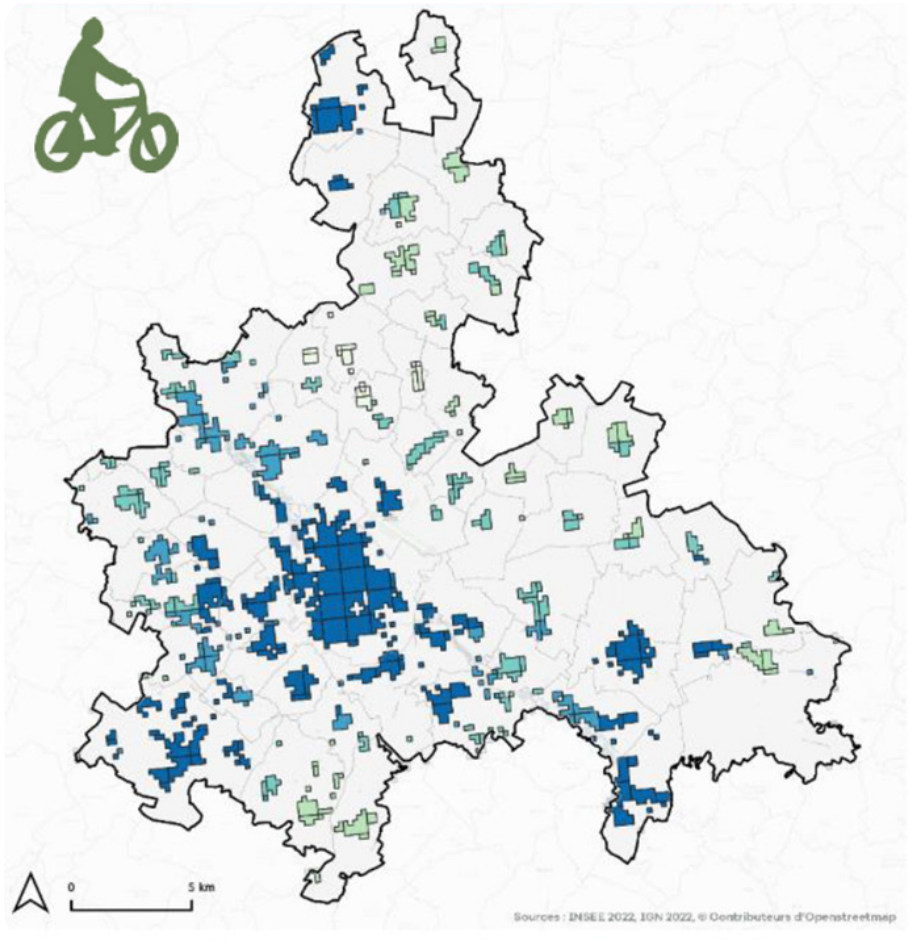


Taux d'équipements retenus pour mesurer l'accessibilité, par commune - Source : Transitec, d'après l'INSEE

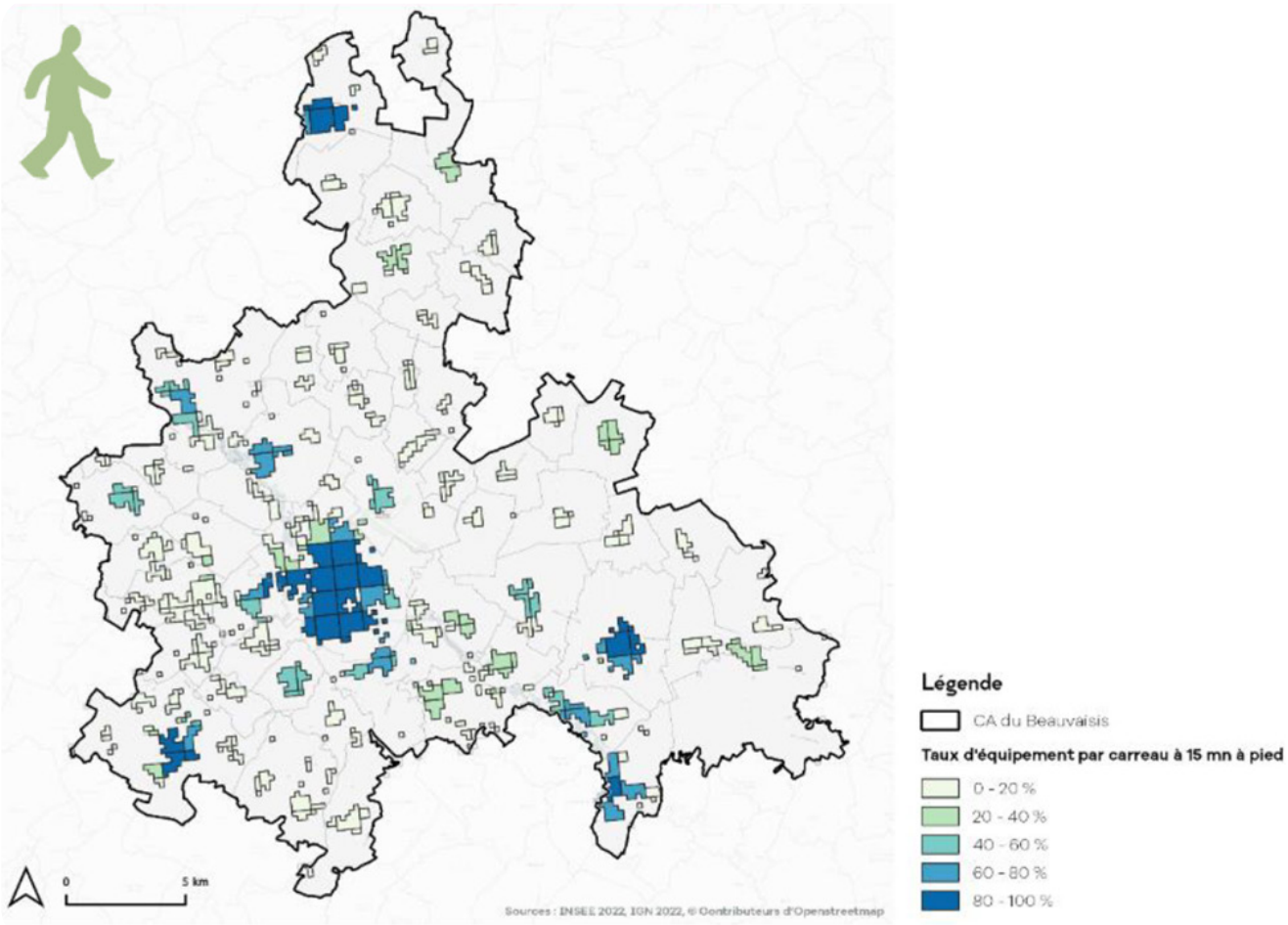
>>> Un "panier de besoins" facilement accessible à tous en voiture











L'accessibilité aux équipements du "panier de besoins" analysée par mode permet de mettre en avant :

- que la voiture permet à tous les habitants du territoire d'accéder en moins de 15 minute à l'ensemble du "panier de besoin" ;
- qu'étant donné la bonne répartition des équipements et services sur le territoire, le vélo est également un mode pertinent pour accéder à des communes regroupant les équipements du "panier de besoins" ;
- que seules Beauvais, Auneuil, Bresles et Crèvecoeur-le-Grand permettent un bon accès à moins de 15 minutes à pied aux équipements du "panier de besoins".

VI.III Les entrées de ville, portes d'entrée de l'agglomération

Les entrées de ville constituent le premier contact visuel avec le territoire du Beauvaisis. Elles participent à son attractivité et à son image et constituent souvent des espaces de transition entre un environnement naturel et agricole et le tissu bâti. Plusieurs types d'entrées de ville peuvent être observées au sein de l'agglomération.

>>> Les entrées de ville par les bourgs historiques et les hameaux

Ces entrées de ville sont caractérisées par leur localisation, à l'interface entre tissu urbain et espaces agri-naturels. Les transitions sont, selon les cas, plus ou moins marquées. Les constructions dans ces entrées de ville sont d'époques variées mais la présence de bâti ancien soulignent quasi systématiquement le caractère historique des espaces de bourgs ou de hameaux. Ces entrées de ville peuvent être caractérisées par des fonctions diversifiées, en lien avec le fonctionnement des bourgs et hameaux accueillant du logement mais également des équipements, des activités économiques ou encore des bâtis agricoles. Des aménagements de l'espace public, notamment viaires pour ralentir la circulation, ou paysagers sont parfois visibles.



Entrée de ville à Saint-Léger-en-Bray - mixité des fonctions du bâti, diversité des époques de construction et perception végétale marquée - Source : googlemaps



Entrée de ville à Fouquerolles - entrée via la RD938 à la dimension routière marquée (absence de trottoirs, présence de glissières de sécurité, trafic...) et vue sur l'alignement des constructions caractéristique des bourgs



Entrée dans le bourg de Tillé - alignement des constructions caractéristique des tissus anciens, aménagements viaires permettant le ralentissement de la circulation (limitation à 30, dos d'âne) et traitements paysagers des espaces publics



Entrée dans le hameau de Vaux à Berneuil-en-Bray - Bâtis agricoles, murs anciens marquant l'alignement et arbres de haute tige formant un horizon boisé - Source : googlemaps

>>> Les entrées de ville par les extensions récentes

Ces entrées sont souvent marquées par une rupture nette entre les espaces agri-naturels et le tissu urbain, de part le nombre des constructions, leur monofonctionnalité, une époque de construction identique et un traitement de la lisière peu travaillé, dont les aménagements sont cependant parfois en cours (pousse de la végétation spécifiquement).



Milly-sur-Thérain



Laversines - Source : googlemaps

>>> Les entrées de ville par les espaces d'activités

Ces entrées de ville sont marquées par leur caractère monofonctionnel (espaces dédiés aux activités économiques) et une dimension routière forte. Dans certains cas, la continuité d'une zone d'activités d'une commune à l'autre tend à effacer la perception de la traversée de deux villes distinctes.



Entrée par la ZAC de Ther- Beauvais et Allonne - Source : googlemaps

>>> Les entrées de ville par les grandes infrastructures de transport : l'autoroute, les gares, l'aéroport

La perception du territoire du Beauvaisis passe également par sa traversée ou son entrée via les grandes infrastructures de transport qui le desservent : l'autoroute A16, les gares, dont celle de Beauvais qui permet de relier Paris et l'aéroport. Un projet de réaménagement de la gare de Beauvais est prévu afin d'améliorer le fonctionnement et l'image de ce pôle d'échange multimodal (gares ferroviaire et routière).



Abords de l'aéroport- Tillé



Gare de Beauvais- Le Courrier Picard

VI.IV L'offre en stationnement

Tel que le précise l'article L.151.4 du Code de l'Urbanisme, un inventaire des aires de stationnement a été réalisé sur l'ensemble des 53 communes du territoire.

Cet inventaire a été constitué sur la base des déclarations fournies par la CAB, l'État et par photo aérienne. Les prochaines pages s'attachent donc à présenter une synthèse de ce travail sur l'ensemble de ces communes.

Commune	Place standard	Places PMR	Borne électrique	Stationnement vélos
Allonne	Près de 2 500	24	3	10
Auchy-la-Montagne	0	0	0	0
Auneuil	Près de 170	4	0	0
Auteuil	28 (+ 10 pour camions)	2	0	0
Aux-Marais	Non matérialisé : 146	0	0	0
Bailleul-sur-Thérain	265	3	2	0
Beauvais	Près de 51 000	Près de 250	Près d'une vingtaine	5
Berneuil-en-Bray	0	0	0	0
Bonlier	0	0	0	0
Bresles	Près de 2 300	12	3	0
Crèvecoeur-le-Grand	Près de 1 000	13	6	0
Fontaine-Saint-Lucien	0	0	0	0
Fouquenies	0	0	0	0
Fouquerolles	0	0	0	0
Francastel	0	0	0	0
Frocourt	0	0	0	0
Goincourt	395	11	0	0
Guignecourt	0	0	0	0
Haudivillers	80	0	0	0
Herchies	55	0	0	0
Hermes	12	1	2	0
Juvignies	0	0	0	0
La Chaussée du Bois d'Écu	0	0	0	0
La Neuville-en-Hez	60	1	0	2
La Rue-Saint-Pierre	Près de 1 000	1	0	0
Lafraye	0	0	0	6
Laversines	Près de 70	3	0	0
Le Fay-Saint-Quentin	0	0	0	0
Le Mont-Saint-Adrien	0	0	0	0
Le Saulchoy	0	0	0	0
Litz	0	0	0	0
Luchy	0	0	0	0
Maisoncelle-Saint-Pierre	0	0	0	0
Maulers	0	0	0	0

Commune	Place standard	Places PMR	Borne électrique	Stationnement vélos
Milly-sur-Thérain	170	4	3	5
Muidorge	0	0	0	0
Nivillers	0	0	0	0
Pierrefitte-en-Beauvaisis	0	0	0	0
Rainvillers	0	0	0	0
Rémélangles	30	0	0	0
Rochy-Condé	250	0	0	5
Rotangy	0	0	0	0
Saint-Germain-la-Poterie	0	0	0	0
Saint-Léger-en-Bray	0	0	0	0
Saint-Martin-le-Noeud	0	0	0	0
Saint-Paul	1 500 (+ 20 pour camions)	3	2	22
Savignies	0	0	0	0
Therdonne	Près d'une centaine	3	0	0
Tillé	Près de 10 000	17	0	0
Troissereux	Près de 90	7	0	15
Velennes	Près d'une vingtaine	1	0	0
Verderel-lès-Sauqueuse	0	0	0	0
Warluis	0	0	0	0

Il est à noter que certaines communes, comme Tillé, a un grand nombre de stationnement du fait de l'implantation de l'aéroport sur son territoire.

Les stationnements de plus de 50 places font état de capacités de mutualisation.

SYNTHÈSE

Atouts

- Une croissance démographique en hausse depuis 2008 et, sur la période récente, une inversion de la tendance au solde migratoire négatif

- Une population relativement jeune, un "vivier" d'actifs

- Une dynamique de l'action locale en faveur de la rénovation et de l'attractivité du parc résidentiel

- Une diversification en cours du parc de logements dans les communes rurales

- Un indice de concentration de l'emploi élevé

- Une activité agricole diversifiée et un potentiel de débouchés important, lié à la situation géographique de la CAB

- Un fonctionnement systémique : un maillage dense de commerces, services et équipements, des offres hiérarchisées et complémentaires

- Un réseau viaire développé et structuré et des actions en faveur du développement des modes alternatifs à la voiture individuelle (covoiturage, projet PEM, renforcement des continuités des liaisons douces…)

- De nombreux déplacements internes au territoire : des courtes et moyennes distances sur lesquelles les alternatives à la voiture individuelle sont pertinentes

Faiblesses

- Une difficulté financière d'accès à la propriété pour les ménages résidant

- Une concentration du parc locatif (privé et social) à Beauvais, rendant difficile la recherche locative hors ville-centre

- Une diminution du nombre d'emplois depuis 2013 et une augmentation continue du taux de chômage depuis 2008

- La disparition des filières de transformation agricole locales et la pression de l'urbanisation sur les espaces agricoles

- Un réseau de liaisons douces qui connaît des discontinuités

- Un trafic routier impactant, localement, la qualité de vie des habitants : nuisances sonores, pollution, dangerosité et manque d'attractivité de l'espace public

PARTIE 3

UN TERRITOIRE AUX SPÉCIFICITÉS ET AUX RICHESSES À RÉVÉLER

Le socle naturel et la dimension «active» du territoire ont généré de riches patrimoines paysagers(à l'interface du Plateau picard, du pays de Bray et de la vallée du Thérain) et architecturaux (patrimoine religieux, châteaux, patrimoine de la Reconstruction...). Le territoire abrite des «pépites» (plan d'eau du Canada, forêt de Hez-Froidmond, maladrerie Saint-Lazare, château de Crèvecoeur...) mais la qualité de son cadre de vie et sa dimension ludiquo-touristique ne semblent connus et reconnus qu'à une échelle locale voire micro-locale (à l'exception de la cathédrale de Beauvais). La valorisation, la mise en réseau et l'accessibilité, notamment en modes doux, des atouts du Beauvaisis constituent des leviers incontournables de son attractivité et de son rayonnement, aujourd'hui largement fondés sur sa position géographique stratégique. Au carrefour des aires d'influence de la région parisienne, d'Amiens et, dans une moindre mesure, de la Normandie (Rouen, port du Havre), le territoire bénéficie de la présence de grandes infrastructures de transport (A16, liaisons ferrées vers Paris, Creil et le Tréport, aéroport Beauvais-Tillé) qui expliquent notamment en partie son dynamisme économique. Ainsi, d'abord développée par et pour les habitants, l'économie s'est progressivement diversifiée (industrie métallurgique et métallique, de la chimie, pharmaceutique, cosmétique, la logistique et le BTP) et a contribué à placer l'agglomération au cœur d'une dynamique économique singulière: un écosystème entreprenarial local a été créé. Néanmoins, dans un contexte de concurrence accrue entre les territoires et les nouveaux modes de développement, le Beauvaisis entre dans une phase de transition économique et environnementale qui interroge les activités à conforter et celles à accueillir, leurs impacts sur les ressources du territoire, l'équilibre entre les ZAE existantes et les futurs lieux d'emplois et les synergies entre acteurs du monde économique local pour faire connaître et reconnaître la spécificité économique du territoire.

VII UN ATLAS DES PAYSAGES COMME FONDEMENT DE L'ANALYSE

L'analyse paysagère du Beauvaisis met en lumière une diversité méconnue des ambiances du territoire, trop souvent réduit à l'image d'un plateau agricole ponctué d'éoliennes.

VII.I Le positionnement géographique du territoire au sein des grandes unités paysagères et supra-territoriales

VII.I.I Le Beauvaisis, à l'interface de trois entités de paysage et traversé par un axe paysager majeur, la vallée du Thérain

La communauté d'agglomération du Beauvaisis s'inscrit à l'interface de trois grandes entités paysagères et agricoles, constituantes de l'échelle départementale : le Plateau Picard au nord, la Boutonnière du Bray au sud-ouest, et le Clermontois au sud-est.

Ces entités sont le fruit du croisement entre socle naturel et pratiques anthropiques. Les paysages actuels sont, d'une part, issus du socle naturel et spécialement de la topographie. Bien que l'Oise soit structuré par un relief de faible amplitude, le socle géologique du Beauvaisis est composé d'un assemblage de plateaux, articulés autour de vallées ou d'espaces révélant une microtopographie. La complexité de ce relief génère des unités de paysage bien distinctes. En parallèle, les pratiques anthropiques, et tout particulièrement l'évolution des formes agricoles présentes sur le territoire, ont contribué à façonner les entités de paysage.

Au sein du Beauvaisis, un liant transversal à tout le territoire existe, matérialisé par la vallée du Thérain, rivière du bassin de la Seine. Ce cours d'eau, au tracé sinueux, prend sa source dans le Pays de Bray, à 30 kilomètres au nord-ouest de Beauvais, pour aller rejoindre l'Oise 94 kilomètres plus loin. Son lit principal, qui traverse le territoire de l'agglomération d'ouest en est, y dessine une vallée basse, accompagnée de différentes ambiances paysagères.

Deux séquences se différencient particulièrement : la vallée du Thérain amont, au contact du Plateau Picard, et la vallée du Thérain aval, s'inscrivant dans l'entité de paysage du Clermontois. Beauvais constitue le point de passage d'une unité à l'autre.

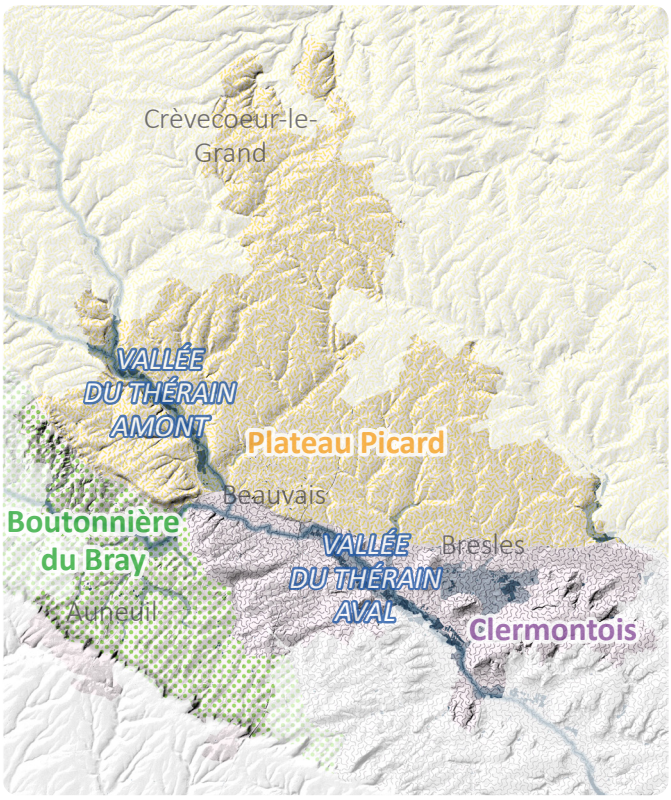
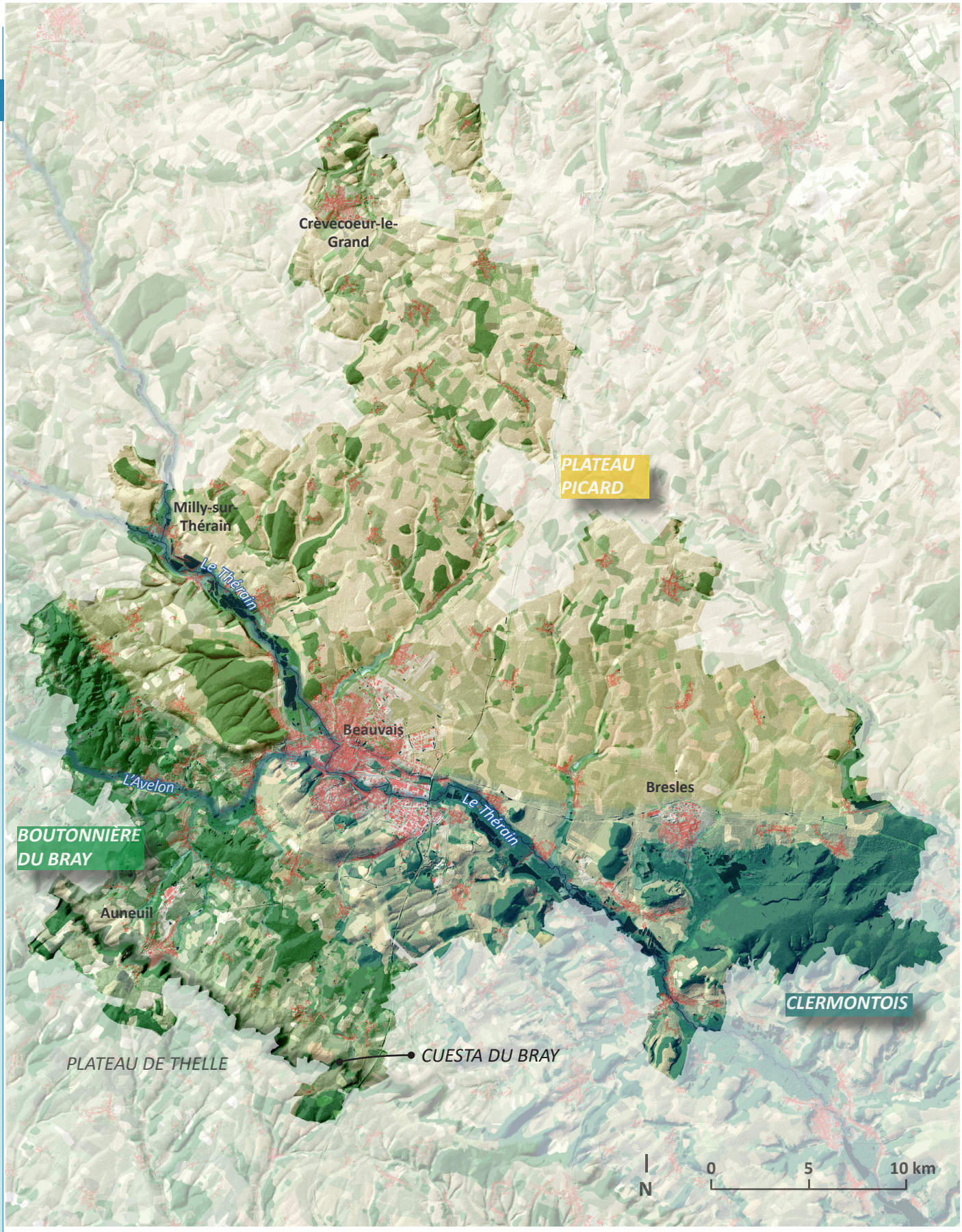


Schéma des grandes entités de paysage du Beauvaisis - Sources : IGN (BD Topo, RGE Alti), Atlas des Paysages de l'Oise



Bâti

Cours d'eau, surfaces hydrauliques

Zones humides

Espaces boisés

Espaces agricoles

Sources : Google Earth, IGN (BD Topo, RGE Alti), Atlas des Paysages de l'Oise

VII.I.II Le Plateau Picard

A l'échelle de l'Oise, le Plateau Picard est limité au nord et à l'ouest par la frontière départementale, au sud par le rebord de la Boutonnière du Bray et à l'est par la vallée de l'Oise et les Monts du Noyonnais.

>>> Des paysages ouverts de grandes cultures et des horizons dégagés

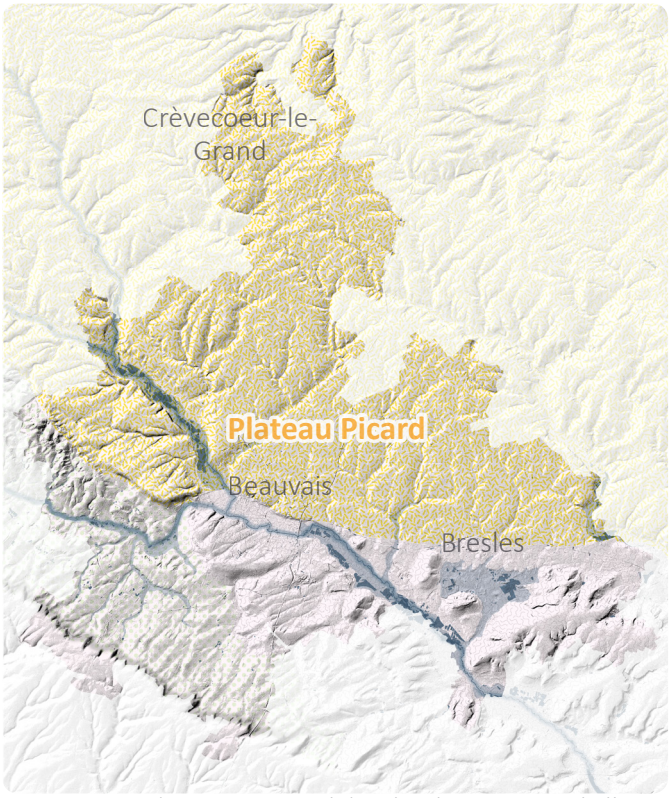
Plateau crayeux recouvert de limons, le Plateau Picard est un vaste plateau agricole composé essentiellement de cultures à champs ouverts. Il s'ouvre sur des horizons dégagés, ponctués de quelques masses boisées. Incliné vers le sud-est, sa pente a contribué à l'accumulation de limons au sud et à l'est du territoire, générant de profonds sols fertiles. Au nord et à l'ouest affleurent des sols plus argileux, propices aux herbages. Ce gradient est-ouest a influencé la formation de différentes entités de paysage, au sein desquelles se déploie, notamment, la vallée du Thérain amont.



Plateau agricole, horizon dégagé, alignements boisés

>>> Des vallons secs qui convergent vers la vallée du Thérain, introduisant des variations paysagères

La présence géologique de la craie a également favorisé la formation d'un réseau de vallons secs. Appelés « fonds », ces anciens affluents, nombreux, découpent le plateau et convergent vers la vallée humide du Thérain, qui sillonne le plateau et accueille des champs jusque sur ses versants. Le réseau hydrographique a donc fortement modelé l'aspect actuel des paysages picards, leur conférant un relief vallonné que l'imaginaire collectif ne laisse à croire.



Sources : IGN (BD Topo, RGE Alti), Atlas des Paysages de l'Oise



Vallon sec



A l'approche du Thérain, les vallons développent des coteaux différenciés

>>> Un urbanisme essentiellement rural et une importance perceptive particulière

Au sein des paysages ouverts et vallonnés du Plateau Picard, les villages et formes bâties rythment la traversée. L'urbanisation s'y est effectuée avec un caractère rural dominant. Tous les bourgs importants sont implantés sur le réseau routier, national ou départemental ; le reste du plateau est desservi par un grand maillage de voies secondaires, se diffusant depuis les gros bourgs.


Les villages rythment la traversée du plateau

La forte perméabilité de la craie a rendu les eaux de surface rares et l'élévation du plateau contribue à instaurer une grande distance avec les nappes phréatiques. Ces contraintes ont favorisé les regroupements bâtis, afin de partager les dispositifs de captage et de collecte de l'eau. Visibles de loin, les châteaux d'eau et les constructions verticales constituent de forts marqueurs visuels.


Les châteaux d'eau, des repères visuels impactants

Au coeur de ces regroupements bâtis se remarquent des espaces publics caractéristiques. Appelés «usoirs», ils sont ornés de mails plantés et contribuent à renforcer la présence végétale sur le Plateau Picard. Un usoir est une bande de terrain communal, comprise entre les bâtiments et la bordure de caniveau de la voie centrale, traditionnellement utilisée pour les marchés ou l'entreposage (bois, machines agricoles, etc). Actuellement, ils sont davantage dédiés au stationnement.


Urbanisme villageois et usoirs

Aujourd'hui, le Plateau Picard accueille plusieurs vastes espaces d'implantation d'éoliennes. Positionnées dans sa partie nord et sur sa limite est, elles témoignent du paysage de l'énergie (historiquement associé aux moulins vents présents sur le secteur), venant renforcer une certaine vocation fonctionnelle.


Eoliennes et paysage de l'énergie sur le plateau

Outre les éoliennes qui marquent le paysage, le Plateau Picard fait état de nombreux effets de perspective, dus à des éléments à la fois végétaux et bâtis (vallonnements, silhouettes bâties, saillies verticales de type châteaux d'eau...).

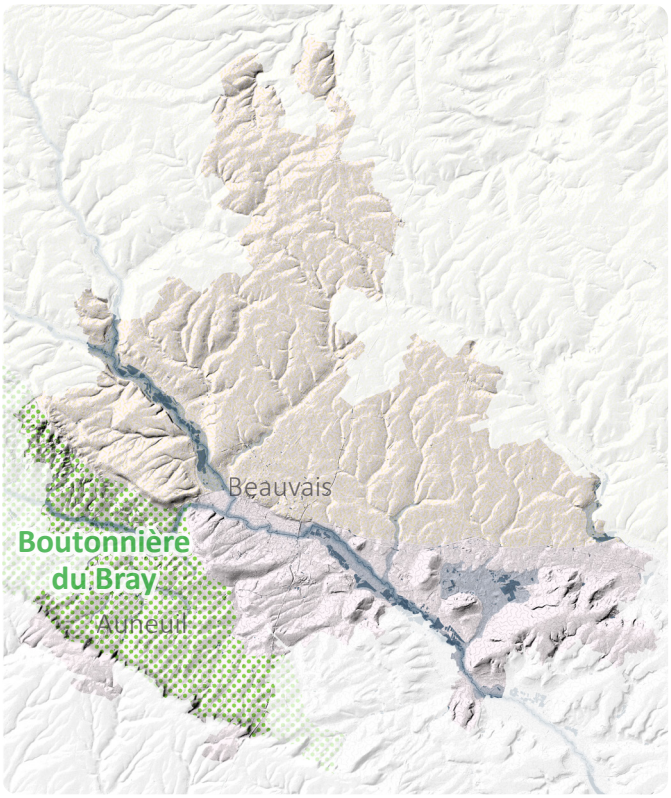

Les effets de topographie génèrent des vues élargies sur le territoire

VII.I.III La Boutonnière du Bray

La Boutonnière du Bray est comprise entre le Plateau Picard au Nord et le Plateau de Thelle au Sud, dont elle est séparée par la cuesta boisée du Bray.

>>> Une grande complexité géologique et topographique

Cette entité s'ancre sur un socle géologique complexe. Limitée sur toute sa section nord-est par des ourlets de grandes cultures et sur sa partie sud par la cuesta, son organisation interne rompt avec l'ordonnance des plateaux qui la bordent. Elle développe des reliefs mouvementés, dus à une érosion irrégulière. La formation de la boutonnière a en effet contribué à mettre à jour les argiles contenues dans le sol. Pour rappel, « Bray », issu d'un mot saxon signifiant « boue », évoque ce phénomène.



Sources : IGN (BD Topo, RGE Alti), Atlas des Paysages de l'Oise



Des reliefs mouvementés

>>> Une mosaïque de paysages et d'architectures

Des paysages contrastés se dessinent dans cette topographie hétérogène, entre boisements, cultures et systèmes bocagers. La présence d'argiles en fait un pays d'herbage, au cœur duquel le bocage est important : les haies constituent en effet un dispositif de continuité végétale en dehors des espaces urbains et de nombreux arbres isolés ponctuent le paysage. Les différents milieux se présentent ainsi comme une véritable mosaïque, alternant entre zones forestières, prairies, milieux à végétation herbacée ou arbustive et espaces agricoles.

La mosaïque géologique et pédologique se retrouve également dans le bâti traditionnel, qui illustre la multiplicité des matériaux présents en surface. Ainsi, bien que l'argile et ses produits dérivés* dominent, il est possible d'observer des constructions en terre, torchis, grès ferrugineux, moellons, tuiles mécaniques, ardoises et silex. Un fort caractère identitaire s'en dégage.

** briques, tuiles, torchis, céramique*



La cuesta génère des paysages contrastés

>>> Une présence diffuse de l'eau

Les mouvements de sols ont amené des couches perméables en surface, générant une hydrographie particulière et de nombreuses sources et rus. Elles alimentent aujourd'hui l'Avelon, affluent droit du Thérain. Cette rivière naît dans le Pays de Bray, à l'ouest de la communauté d'agglomération, et rejoint le Thérain à Beauvais. D'une longueur de 23 kilomètres, elle traverse l'entité selon un axe ouest-est, au cœur de sa partie centrale.

>>> Un caractère essentiellement rural

Le territoire est sillonné par la RN31 mais la Boutonnière du Bray demeure une entité essentiellement rurale car ses reliefs variés l'ont maintenue dans un isolement relatif. Elle accueille cependant Auneuil, une ville-pôle à l'échelle du Beauvaisis.

Les habitations sont le plus souvent regroupées autour d'une église, qui reprend elle-aussi la diversité d'assemblage dans les matériaux.

VII.I.IV Le Clermontois

Le Clermontois occupe le centre du département de l'Oise. Il est en contact avec le Plateau Picard au nord, la vallée de l'Oise à l'est, la Boutonnière du Bray et le plateau de Thelle à l'ouest.

>>> Une structuration autour de vallées et de plateaux

Cette unité de paysage se compose d'un massif calcaire traversé, au sein du Beauvaisis, par la rivière du Thérain. Le soulèvement de la Boutonnière du Bray y a généré de multiples inclinaisons et le passage de la rivière a contribué à découper les versants calcaires du Clermontois. Il en résulte ainsi une succession très spécifique de plateaux et de vallées.

>>> Une entité à la fois urbaine et rurale

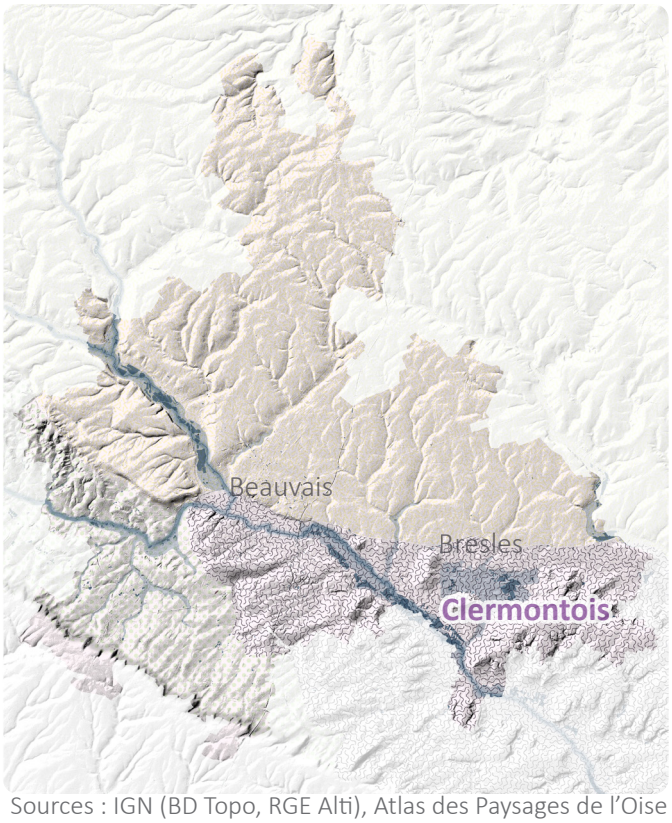
Le Clermontois se dessine comme une entité à la fois urbaine et rurale, sous l'influence directe des pôles urbains et industriels de l'Oise (Beauvais ou encore Clermont, en dehors du territoire de l'agglomération).

La proximité avec Beauvais a notamment induit une forte pression urbaine dans la vallée du Thérain, sur la frange nord de la rivière, conduisant à la formation d'une conurbation et à l'installation de grandes zones d'activités. Les plateaux, quant à eux, possèdent un caractère rural plus affirmé, cohabitant avec une plaine agricole qui les bordent sur la pointe ouest de l'entité.



Des plateaux avec un caractère rural plus marqué, mis en réseau par un maillage de routes

En termes d'urbanisation, le Clermontois est ponctué de domaines clos, constitués de châteaux et de fermes avec des murs d'enceinte. Dans les bourgs, ces éléments bâtis ont contribué à structurer l'espace urbain. Lorsqu'ils sont isolés, ils sont associés à de grands parcs qui marquent le paysage du territoire. Le bâti local est construit en pierre calcaire et en brique.



Sources : IGN (BD Topo, RGE Alti), Atlas des Paysages de l'Oise

>>> Des paysages variés, à la fois ouverts et fermés

Le système de plateaux et vallées insufflent un rapport à l'eau évident. La ripisylve du Thérain, constituée de peupleraies, est ainsi très perceptible et annonce le passage du cours d'eau. Valorisée par les effets de relief, elle dessine le fond de vallée.

Autre élément de paysage, les plateaux, qui, globalement de petite taille, génèrent un paysage à "échelle humaine". Mis en réseau par un maillage de routes, ils accueillent majoritairement des espaces de grandes cultures, ponctués de poches de polyculture-élevage, mais également la forêt de Hez-Froidmont, qui constitue l'une des portes d'entrée à l'est du Beauvaisis.



Le Thérain, Hermes



La forêt de Hez-Froidmont, La Rue-Saint-Pierre

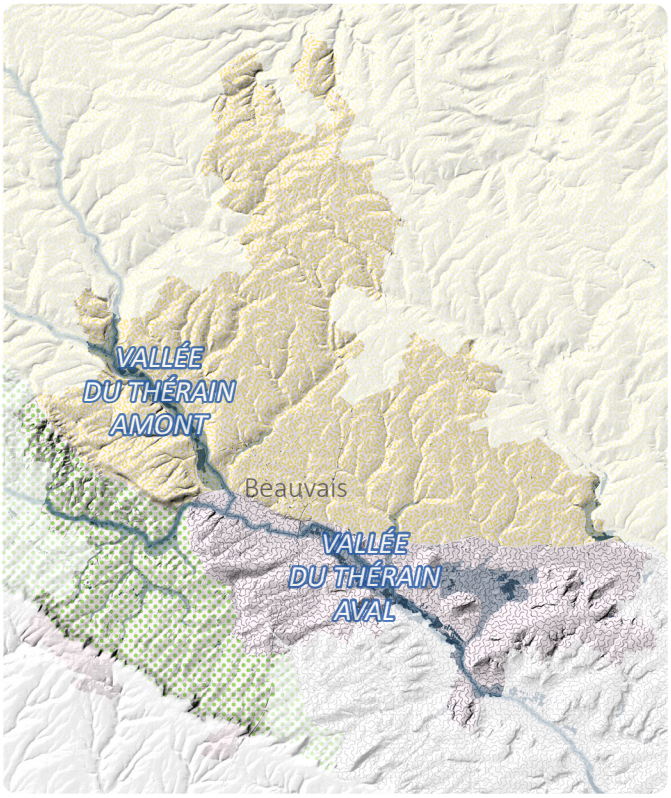
VII.I.V La vallée du Thérain

Au centre du territoire, la vallée du Thérain constitue un axe paysager aux ambiances variées, une "dorsale". Elle traverse en effet le Beauvaisis d'ouest en est, s'esquissant de manière transversale au sein des différentes entités de paysage décrites ci-avant.

Deux séquences distinctes se remarquent cependant : celle de la vallée du Thérain amont, reliée au Plateau Picard, et celle de la vallée du Thérain aval, structurant le Clermontois. Beauvais constitue le maillon d'une entité à l'autre.

Dans les deux cas, ces vallées possèdent un passé industriel important : elles ont chacune été le support d'activités d'extraction de sables et de gravats. Les anciennes gravières, qui accompagnent le lit majeur du Thérain, sont aujourd'hui devenues des étangs.

La séquence amont se manifeste par un large fond de vallée, cerné de coteaux asymétriques : un vallon en pente douce accueillant de grandes cultures, et un autre plus abrupt, grandement boisé. En amont, le lien au Thérain est peu perceptible, car les milieux humides se veulent moins visibles qu'en aval. Cependant, les étangs de loisirs qui se déploient dans cette partie de la vallée constituent un lien visible à l'eau.



Sources : IGN (BD Topo, RGE Alti), Atlas des Paysages de l'Oise

La séquence aval est plus étroite et bien plus soumise à l'urbanisation. Sur cette section du Beauvaisis, le rapport à l'eau se ressent davantage : la ripisylve du Thérain est en effet très développée et facilement repérable depuis les points hauts du territoire, ou à proximité des entités bâties. A l'inverse, l'accès à l'eau est cependant plus difficile qu'en amont, contraint par l'enfrichement et la privatisation des terrains supportant les milieux humides.



Vallée du Thérain amont : vallons asymétriques et signalement par les étangs



Vallée du Thérain aval : un rapport à l'eau plus évident...



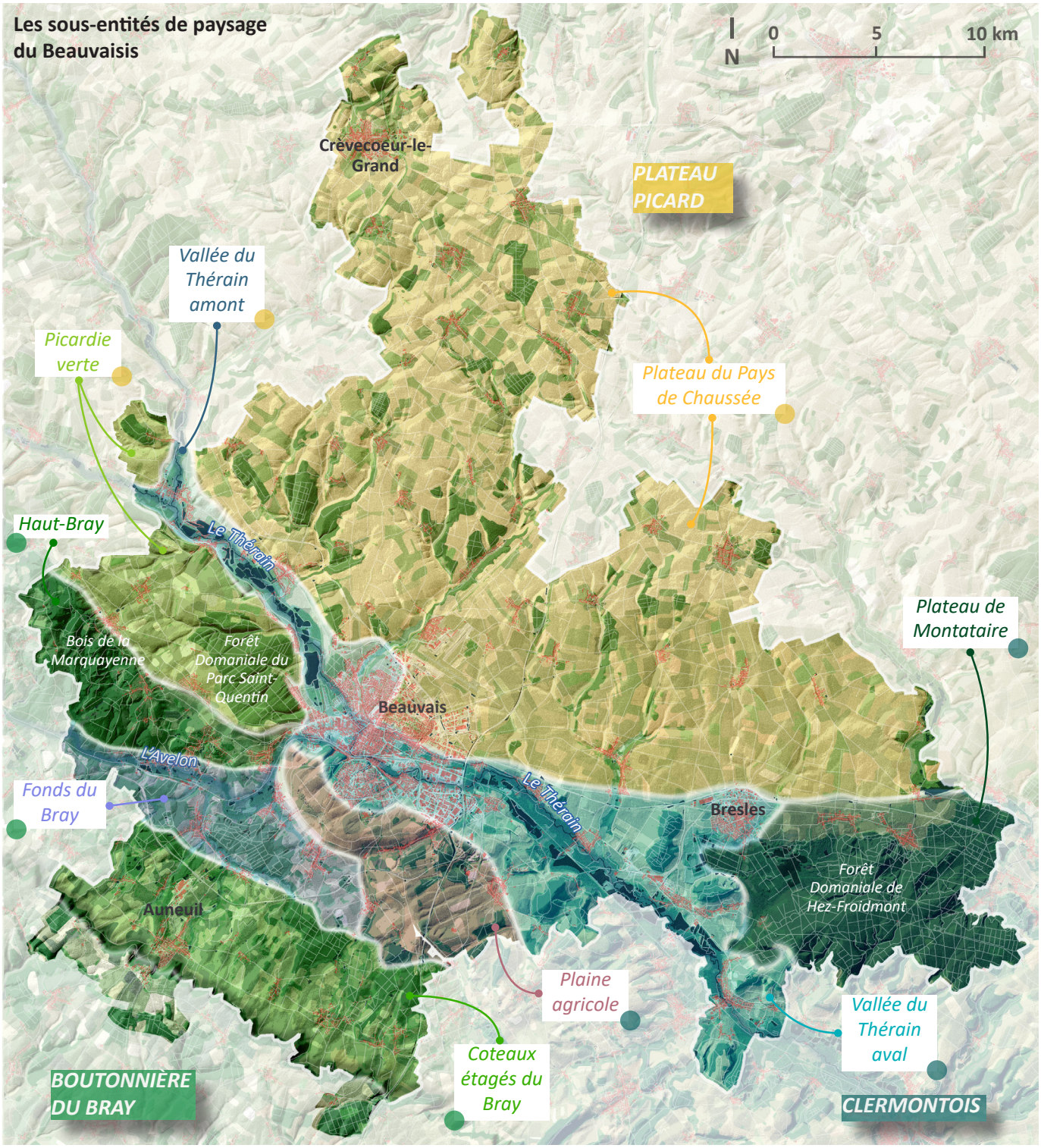
Des étangs facilement accessibles



... mais pas forcément plus accessible

VII.II Une multiplicité d'entités paysagères intra-territoriales

Chaque grande entité de paysage se décline en sous-entités. Le Plateau Picard comprend ainsi la Picardie Verte, le Pays de Chaussée et la vallée du Thérain amont. La Boutonnière du Bray accueille le Haut-Bray, les fonds du Bray et les coteaux étagés du Bray. Enfin, le Clermontois regroupe le plateau de Montataire, la plaine agricole et la vallée du Thérain aval.



Sources : Google Earth, IGN (BD Topo, RGE Alti), Atlas des Paysages de l'Oise

VII.II.I Le Plateau du Pays de Chaussée



Communes concernées : Auchy-la-Montagne, Beauvais, Bonlier, Bresles, Crèvecoeur-le-Grand, Fontaine-Saint-Lucien, Fouquerolles, Francastel, Guignecourt, Haudivillers, Juvignies, Lachaussée-du-bois-d'Ecu, Lafraye, La Rue-Saint-Pierre, La Neuville-en-Hez, Laversines, Le Fay-Saint-Quentin, Le Saulchoy, Litz, Luchy, Maisoncelle-Saint-Pierre, Maulers, Milly-sur-Thérain, Muidorge, Nivillers, Rémérangles, Rotangy, Tillé, Troissereux, Velennes, Verderel-lès-Sauqueuse

Au nord-est du Plateau Picard se trouve la sous-entité du Plateau du Pays de Chaussée, composée d'une couverture limoneuse épaisse. Les paysages de grandes cultures y sont structurés par de nombreux vallons, eux-mêmes soulignés de bosquets et de bandes boisées constituant l'horizon. Ces boisements, disséminés au gré des reliefs et aux affleurements de la craie, se retrouvent surtout sur les rebords du plateau ou sur les versants des vallons.

Les villages sont implantés à la fois sur le plateau et dans les vallons. Marqués par l'urbanisme villageois, à fort caractère rural, ils se sont notamment développés autour de la présence de grandes fermes picardes à cour carrée. Ces fermes organisent l'activité agricole autour d'une cour : la maison d'habitation est située en fond de cour, les côtés accueillent des bâtiments réservés aux animaux de trait, enfin, le front de rue est constitué de deux granges pour le stockage du grain, encadrant un porche d'entrée. Pour ces fermes et dans le bâti traditionnel local, les matériaux de construction privilégiés sont la brique, le torchis, le bois, la terre, la tôle et la pierre calcaire. En parallèle, les usoirs, accompagnés de mails plantés, ponctuent les espaces publics des regroupements bâtis du Pays de Chaussée.



Sources images : Géoportail, Cittànova



Grand paysage caractéristique du Pays de Chaussée : grandes cultures, vallons, bosquets

Au sein de cette sous-entité à dominante rurale, le parcellaire agricole rayonne à partir des villages. En effet, les grandes cultures suivent le dessin parcellaire, le rendant ainsi très lisible.



Le parcellaire agricole rayonne depuis les villages, Juvignies

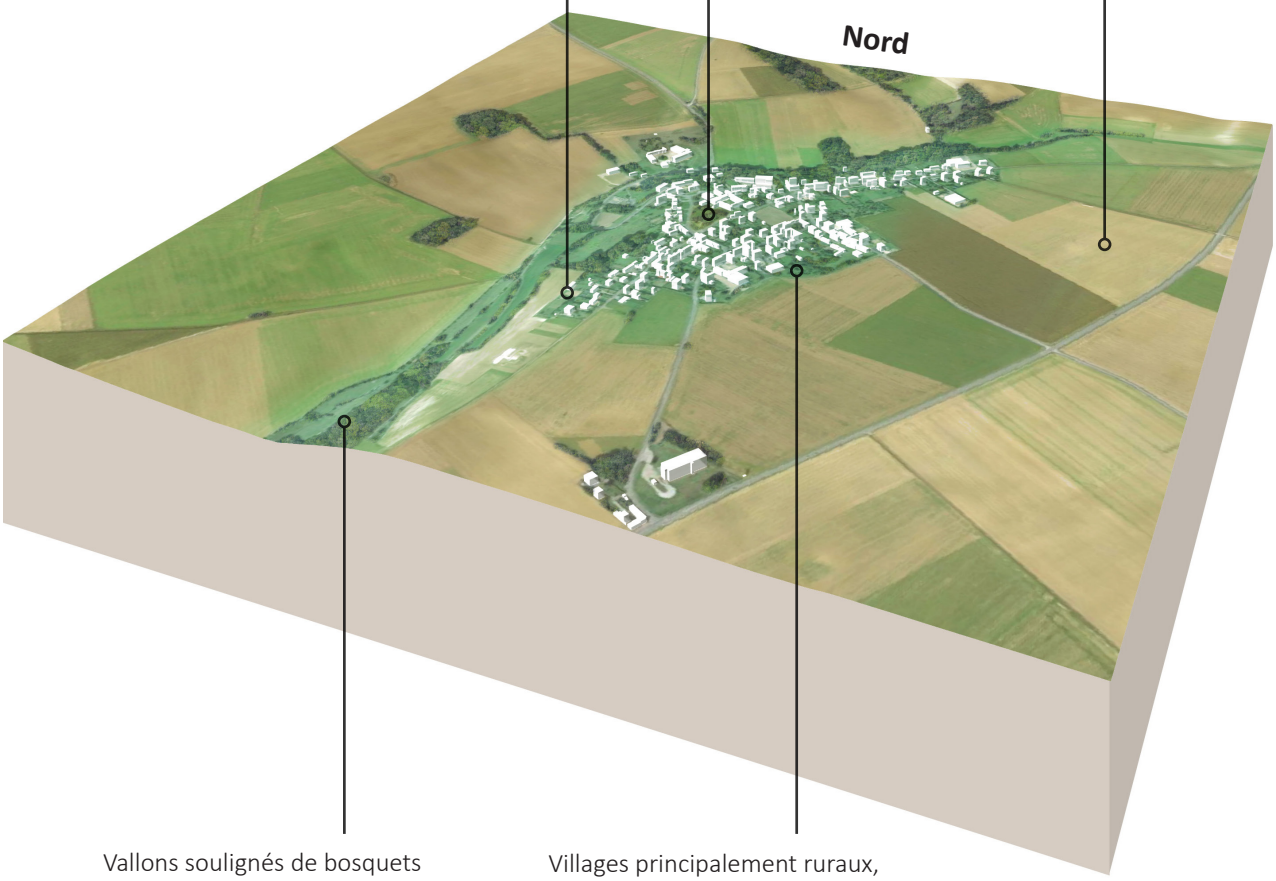
A l'image des caractéristiques décrites en amont pour définir le Plateau Picard, une pluralité de châteaux d'eau est observable dans le Pays de Chaussée ; ils témoignent de la rareté en eau sur le plateau crayeux, le ponctuant au rythme des villages et marquant les paysages de grandes cultures. En parallèle, certaines mares témoignent elles-aussi de l'importance du stockage de l'eau, et bien qu'elles tendent à disparaître, elles constituent une particularité de l'urbanisme villageois.

Le Plateau du Pays de Chaussée : l'exemple de Juvignies

Extensions pavillonnaires en frange urbaine
Des villages qui se composent de bâtis de différentes époques, du plus ancien en centre-bourg au plus récent sur les pourtours des villages

Urbanisme villageois à caractère rural : usoirs ornés de mails plantés
Espace public caractéristique et végétalisé, utilisé traditionnellement pour les marchés, comme lieu de stockage (machines agricoles, bois), pour les évènements festifs

Grandes cultures structurées par des vallons secs (le parcellaire agricole se diffuse à partir des villages)



Vallons soulignés de bosquets et boisements, disséminés au gré des reliefs, sur le rebord des plateaux, dans les versants ; ils marquent l'horizon

Villages principalement ruraux, implantés sur les plateaux ou dans les vallons
Initialement, regroupement de l'habitat pour partager les dispositifs de captage de l'eau et se protéger des vents

Sources : IGN (BD Topo, RGE Alti), Cittànova

Le fonctionnement local du Pays de Chaussée se structure en deux parties, séparées par un grand vallon sec qui part du nord-ouest de Beauvais en direction du nord du Plateau Picard.

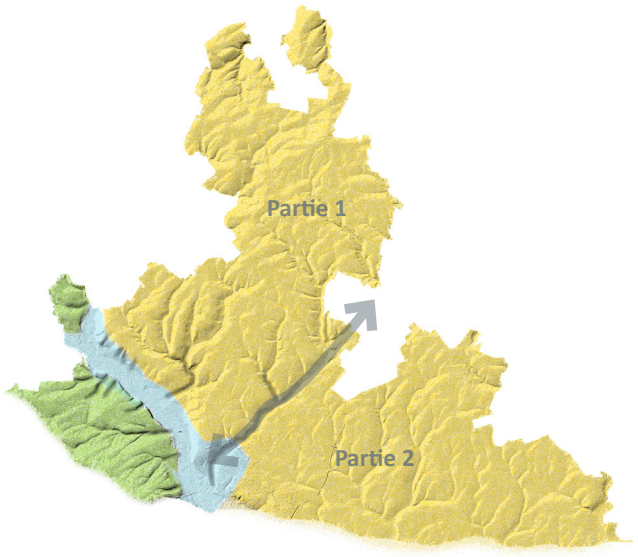
Dans la première partie, au nord-ouest, un vallonnement plus marqué s'observe, particulièrement à l'approche de la vallée du Thérain. De vastes masses boisées sont également identifiables. Crèvecoeur-le-Grand est le pôle urbain majeur de cette unité, où se déploie un réseau de villes et villages complémentaires. Ceux-ci se composent de bâtis de différentes époques : du plus ancien en centre-bourg au plus récent en frange urbaine (extensions pavillonnaires). Les silhouettes de villages sont grandement perceptibles à travers les champs ; un panorama complété de haies, de boisements et d'éoliennes.


Grand paysage caractéristique, Verderel-lès-Sauqueuse


Villages à travers les champs et présence d'éoliennes


Extensions créant une nouvelle lisière urbaine

La seconde partie, au sud-est, est moins vallonnée mais accueille d'importantes structures végétales : grands alignements d'arbres le long des voiries et bosquets à l'horizon. En parallèle, les regroupements bâtis sont de plus grande ampleur. Ici, Bresles est le pôle urbain majeur, avec une influence transversale à plusieurs sous-entités de paysage (vallée du Thérain aval et plateau de Montataire).

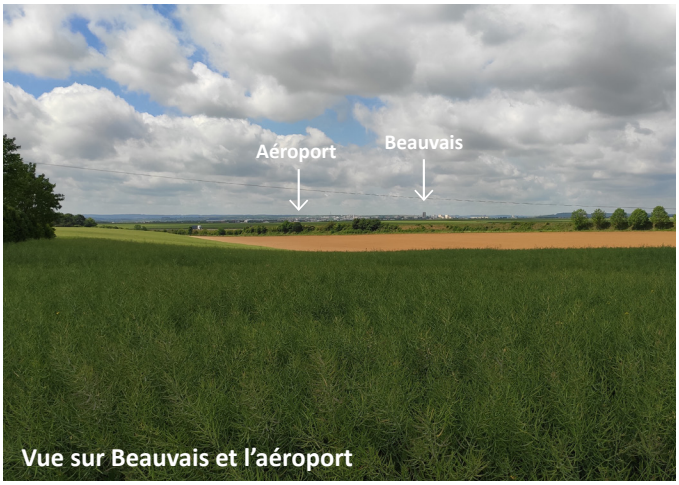


Pourtant, les villages se veulent relativement contenus, avec un fort caractère agricole (anciens corps de ferme alignés sur rue).


Grand paysage caractéristique, Fouquerolles


Villages à caractère agricole

Le Pays de Chaussée borde toute la frange nord de Beauvais, un contact urbain aujourd'hui essentiellement fonctionnel, avec, entre autre, l'implantation de l'aéroport.



Vue sur Beauvais et l'aéroport

VII.II.II La Picardie Verte

Communes concernées : Beauvais, Fouquenies, Herchies, Le Mont-Saint-Adrien, Milly-sur-Thérain, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Savignies

Au nord-ouest de la communauté d'agglomération, la Picardie Verte est la partie haute du Plateau Picard, constituée d'une couverture limoneuse irrégulière. Cette sous-entité se compose de paysages ruraux de grandes cultures, complétés par la présence de structures bocagères sur les pourtours des villages et, de manière plus ponctuelle, dans les vallons.



Grand paysage caractéristique depuis Fouquenies

Au sein du Beauvaisis, la Picardie Verte se caractérise avant tout par des vallons herbagers et des fonds secs qui convergent vers la vallée du Thérain. Sur le plateau, en hauteur, lorsque le relief est clément, se développent de grandes cultures entourées de bocage. En parallèle, il s'y observe également des formes de polyculture-élevage.



Le Mont-Saint-Adrien et différentes formes agricoles

Globalement, les vallons possèdent une structure asymétrique : le versant le plus doux supporte les cultures descendant du plateau, le versant abrupt se veut boisé, enfin, le fond accueille des cultures ou des pâtures, délimitées par des haies.





Vallonnement asymétrique (Milly-sur-Thérain / Herchies)

Les villages se sont implantés sur les versants ou en rebord de plateau pour éviter l'humidité des fonds. L'urbanisation s'est effectuée en suivant le principe du « village-rue », idéal pour adapter la vie quotidienne au mode de production agricole. Cette forme permet d'optimiser les interfaces du bâti avec les champs et ainsi de les conserver au plus proche des habitations. Au cœur de cette organisation productive et urbaine se dévoile une architecture de fermes, adaptées aux grandes cultures et aux herbages. Elles ont la forme d'un quadrilatère ouvert sur la rue, incluant, autour d'une cour enherbée, la maison d'habitation, l'étable, l'écurie et la grange.
En Picardie Verte, le bâti est souvent de petite taille, construit à base de terre et de bois, avec des soubassements en pierre ou en brique.



Organisation urbaine en village-rue (Fouquenies)

VII.II.III La vallée du Thérain amont



Communes concernées : Beauvais, Milly-sur-Thérain, Troissereux

Au contact de plusieurs autres sous-entités de paysage, la Vallée du Thérain amont est une vallée ouverte, à fond plat, supportant des cultures sur ses versants.

Ancienne vallée industrielle, exploitée pour l'extraction de sable et de gravats, elle est aujourd'hui le support de paysages post-industriels, composés majoritairement d'étangs de loisirs entourés de cabanes dans sa vallée basse. Un large fond de vallée alluvial se dessine, entrecoupé de peupleraies et de boisements interstitiels. Le passage du Thérain s'y ressent peu.

Ce fond de vallée humide accueille également des formes de polyculture-élevage, implantées au sein de paysages d'herbages et de structures bocagères. Initialement, les villages se sont urbanisés sur les versants de la vallée. Milly-sur-Thérain constitue l'unité urbaine principale de cette sous-entité. Aujourd'hui, les villages sont marqués par des extensions de leurs bourgs sous la forme de lotissements. Traditionnellement, l'architecture est à colombages.

Le secteur de Milly-sur-Thérain déploie des paysages emblématiques de cette sous-entité : en dévoilant une pluralité d'étangs reconvertis, il signale le passage vers le Thérain exploité.



Paysages post-industriels, Milly-sur-Thérain



Etangs et peupleraies, Troissereux



Grand paysage caractéristique : fond de vallée humide (Milly-sur-Thérain)

A l'interface entre la Picardie Verte et la vallée du Thérain amont : l'exemple d'Herchies

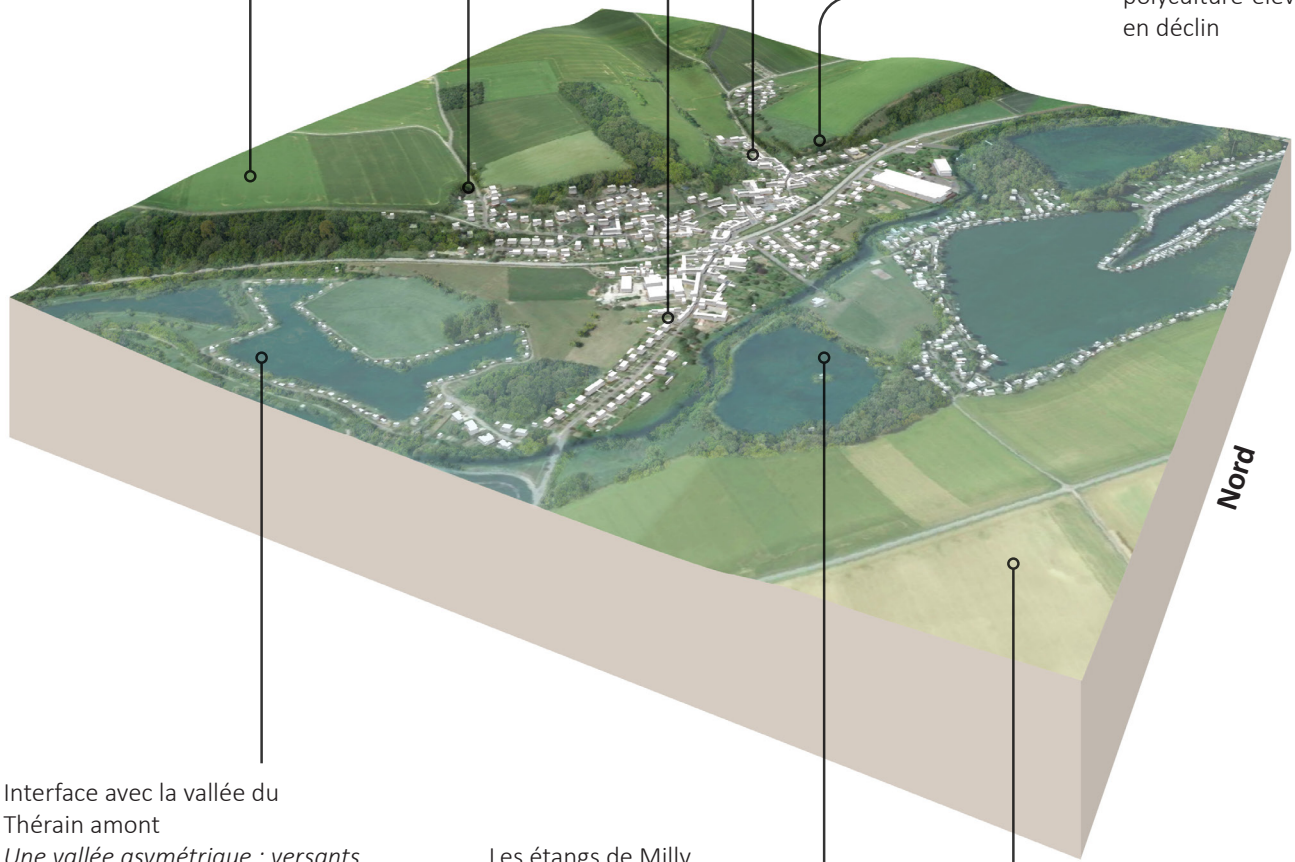
Vallons herbagers et fonds secs qui convergent vers la vallée du Thérain, grandes cultures qui descendent des plateaux quand le relief est clément

Structures bocagères qui entourent les villages

Extensions pavillonnaires

Village initial implanté sur les versants pour éviter l'humidité des fonds de vallons, structuration urbaine de village-rue
A l'origine, le village-rue servait à optimiser les interfaces du bâti avec les champs, afin d'avoir les productions à proximité des habitations

Traces de structures bocagères dans les vallons secs et autour des emprises agricoles, secteurs de polyculture-élevage, en déclin



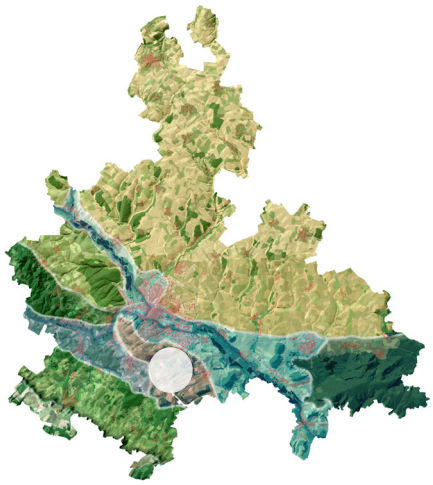
Interface avec la vallée du Thérain amont
Une vallée asymétrique : versants doux avec cultures, versants abrupts plus boisés, fond de vallée herbager et bocager avec boisements et peupleraies interstitiels

Les étangs de Milly
Etangs de loisirs qui témoignent du passé industriel de la vallée et de la présence de sites d'extraction de sable et de gravats

Interface avec les grandes cultures du Pays de Chaussée

Sources : IGN (BD Topo, RGE Alti), Cittànova

VII.II.IV La plaine agricole



Communes concernées : Allonne, Aux Marais, Frocourt, Goincourt, Saint-Martin-le-Nœud, Warluis

La plaine agricole est un espace qui relie les plateaux de Mouy à la Boutonnière du Bray. D'un point de vue géographique, elle se dessine comme une ceinture agricole encerclant le sud de Beauvais et venant se greffer à la pointe ouest de la grande entité du Clermontois.

Cette sous-entité, structurée autour d'un microrelief, descend en pente douce vers le sud de la communauté d'agglomération, en direction des plateaux de Mouy, un ensemble de plateaux tabulaires* qu'elle vient prolonger.

Au sein de la plaine agricole se déploient des paysages de grandes cultures à champs ouverts, accompagnés de formes de polyculture-élevage, davantage positionnées à la rencontre des plateaux et dans les vallons humides. Les regroupements bâtis sont implantés en pied de coteau.

Les plateaux de Mouy, avec lesquels fonctionne indéniablement la plaine agricole mais dont l'implantation géographique concerne peu le territoire du Beauvaisis (s'amorçant en dessous de Warluis), sont des espaces agricoles moins peuplés, séparés par des vallons humides. Grandes cultures et boisements se côtoient, générant un horizon proche. Les villages y sont implantés en rebord de plateau, avec une dominante bâtie en pierre calcaire.

** Plateau tabulaire : plateau avec une topographie plane, en forme de table*



La plaine agricole génère des paysages à échelle humaine (Allonne)



La plaine agricole à Goincourt



Les plateaux de Mouy, des espaces agricoles composés de grandes cultures et boisements ponctuels

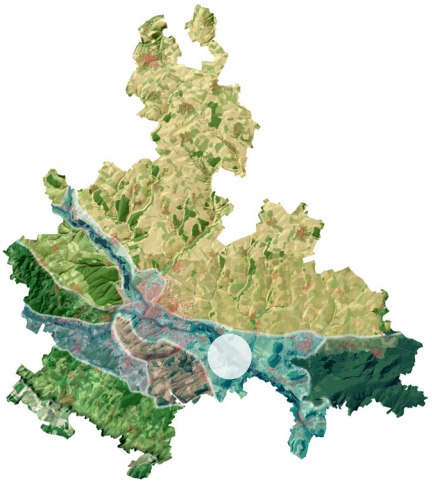


La plaine agricole au pied de Beauvais, un microrelief fortement agricole (grandes cultures et polycultures)



Bâti en pied de coteau (Aux Marais)

VII.II.V La vallée du Thérain aval



Communes concernées : Allonne, Bailleul-sur-Thérain, Beauvais, Bresles, Hermes, Rochy-Condé, Therdonne, Warluis

La vallée du Thérain, vallée alluviale à fond plat, se resserre sur cette partie du territoire de la communauté d'agglomération, qui correspond à son aval. Elle se présente ici comme un paysage très humide, boisé et à forte identité post-industrielle. Elle accueillait autrefois d'anciennes sablières, aujourd'hui reconverties en étangs de loisirs.



Les étangs du fond de vallée, des paysages humides et ressérés (Rochy-Condé)

Sa frange nord est fortement urbanisée, avec une dominante de bâtis en brique. En parallèle, cette partie nord est le support d'un paysage de polyculture de vallée humide, articulé entre cultures, pâtures, boisements et marais. Le marais de Bresles, qui borde la frange sud de la commune, est notamment, à l'échelle locale, une zone humide importante. Ancien site d'extraction de tourbe, de nombreux boisements et des pâtures s'y retrouvent aujourd'hui.

La frange nord de la vallée du Thérain aval, qui s'achève au contact de la forêt domaniale de Hez-Froidmont, peut aussi se percevoir comme une plaine ouverte ponctuée de buttes. D'ouest en est, elle accueille plusieurs reliefs, constituant des points culminants au fort impact visuel : le Mont de Bourguillemont (113 NGF), la butte du Quesnoy (108 NGF) et le Mont César (138 NGF). Le Mont César est, par ailleurs, un important site historique au sein du Beauvaisis : ancien oppidum gallo-romain, actuel point de vue remarquable, il s'y observe des pelouses calcicoles.

La partie sud de la vallée est encadrée par les plateaux et le fond de vallée se resserre. Il côtoie de nombreux vallons et des paysages étagés s'y esquissent : accueillant de la polyculture, ils sont surmontés de boisements.

L'urbanisation des bourgs s'est effectuée de part et d'autre du fond de vallée humide, par le biais d'un urbanisme étagé. Ce système bâti descend aujourd'hui jusque dans l'étroite vallée basse, composée de peupleraies et d'étangs. Hermes est notamment une ville emblématique de cette sous-entité, déployant une structure urbaine qui s'articule entre un fond de vallée humide, des pâtures et des petits bois.

Dans le fond de vallée, de nombreuses zones humides se succèdent aux abords de la rivière et des étangs reconvertis. Ces derniers sont aujourd'hui nombreux à être privés et clos, complexifiant le rapport au Thérain.

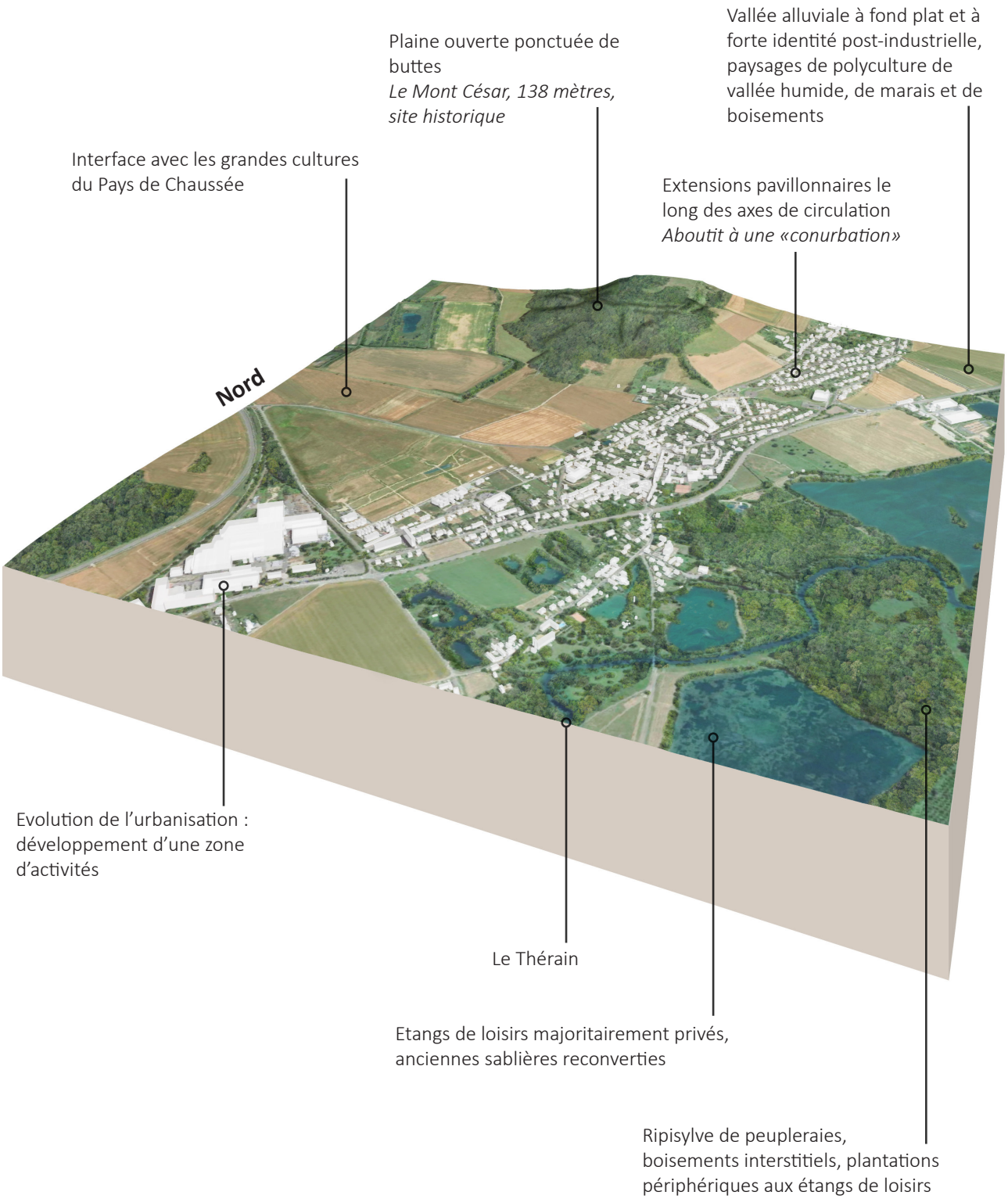


Urbanisation du fond de vallée (Bailleul-sur-Thérain)



Le Mont César et des formes d'urbanisme étagé (Bailleul-sur-Thérain)

La vallée du Thérain aval, l'exemple de Bailleul-sur-Thérain



Sources : IGN (BD Topo, RGE Alti), Cittànova

VII.II.VI Le plateau de Montataire

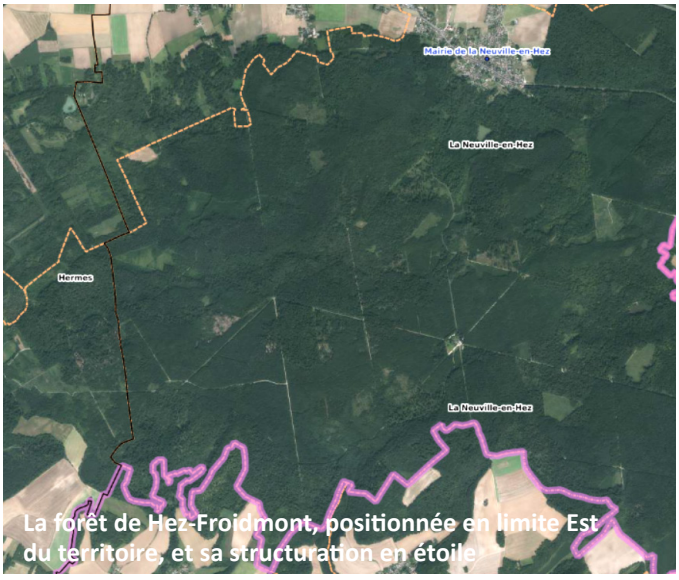


Communes concernées : Hermes, La Neuville-en-Hez

Au sein de la communauté d'agglomération, le plateau de Montataire n'est présent qu'à travers la forêt domaniale de Hez-Froidmont, limite physique du Beauvaisis sur sa pointe sud-est. Cette futaie de hêtres et de chênes accueille également des activités sylvicoles.

Sa structure en étoile, encore lisible, est héritée de l'histoire de la gestion des forêts en France. En effet, durant le 16ème siècle, une période d'expansion économique s'amorce ; elle permet la construction de nombreux châteaux et l'extension simultanée des forêts appartenant à la Couronne. Ces dernières ont alors pour but de supporter les pratiques liées à la chasse à courre ou à la production de bois d'œuvre. Sur de vastes superficies, elles sont structurées en étoile, un tracé qui optimise la pratique de la chasse à courre.

Après la Révolution Française, au début du 19ème siècle, les forêts royales deviennent des forêts domaniales. Les chemins en étoile sont conservés, mais une gestion technique est imposée : les forêts deviennent des futaies régulières, protégées de tout défrichement.



La forêt de Hez-Froidmont, positionnée en limite Est du territoire, et sa structuration en étoile



A l'intérieur de la forêt de Hez-Froidmont

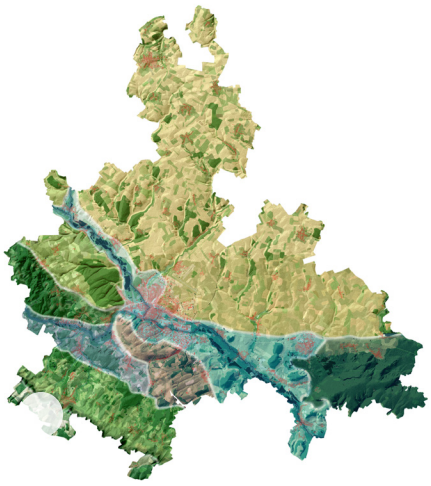
Aujourd'hui, la forêt de Hez-Froidmont est un espace de loisirs.



Vue sur la forêt de Hez-Froidmont et le plateau de Montataire depuis Bresles

Sources : Géoportail, Cittànova

VII.II.VII Les coteaux étagés du Bray



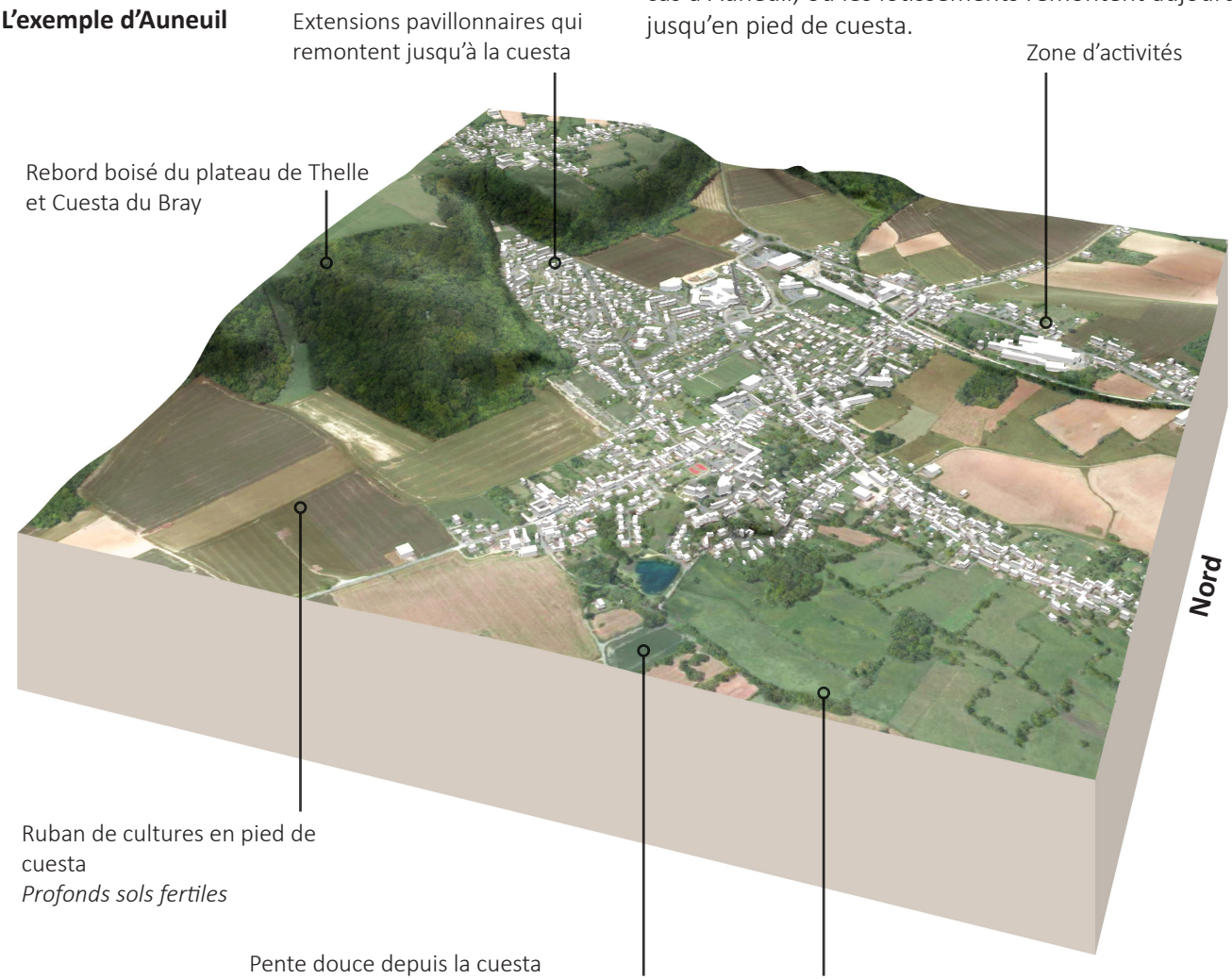
Communes concernées : Auneuil, Auteuil, Aux Marais, Berneuil-en-Bray, Frocourt, Rainvilliers, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Noeud

Les coteaux étagés du Bray structurent le secteur sud-ouest de la communauté d'agglomération, qui se déploie en pente douce depuis la cuesta. Cette dernière constitue le rebord boisé du plateau de Thelle. Elle surplombe et délimite la combe du Bray, s'amorçant comme la véritable limite sud de la boutonnière. Les coteaux étagés s'inscrivent ainsi dans son prolongement, s'achevant au contact des fonds du Bray ou de la plaine agricole, sur la frange nord de la sous-entité.

Jusque dans les fonds du Bray, le territoire s'organise en strates longitudinales : des rubans de cultures sont présents en pied de cuesta, car les sols, plus profonds, y sont plus fertiles. Viennent ensuite des espaces herbagers et bocagers, qui entourent et accompagnent les regroupements bâtis.
Globalement, ce grand paysage étagé se hiérarchise au gré de replats, appelés terrasses.

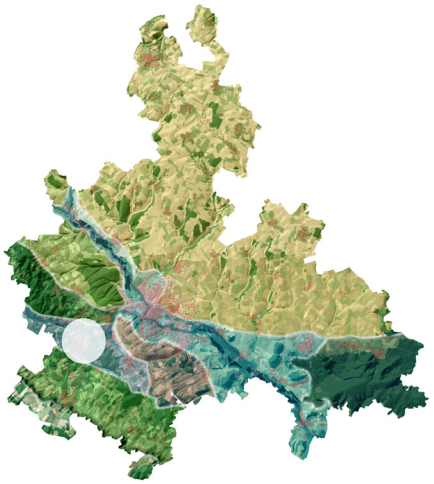
Les villes et villages des coteaux étagés sont de plus en plus soumis à l'élargissement de leur bourg initial par des opérations d'extensions urbaines. C'est notamment le cas à Auneuil, où les lotissements remontent aujourd'hui jusqu'en pied de cuesta.

L'exemple d'Auneuil



Sources : IGN (BD Topo, RGE Alti), Cittànova

VII.II.VIII Les fonds du Bray



Communes concernées : Aux Marais, Goincourt, Rainvilliers, Saint-Paul

Les fonds du Bray constituent la partie basse de la boutonnière et se structurent selon une vaste dépression qui accueille l'Avelon et ses affluents. Ce cours d'eau est alimenté par les eaux de multiples sources, ainsi que de nombreux petits ruisseaux descendant à la fois du Haut-Bray et de la cuesta.

Ces caractéristiques génèrent ainsi des paysages humides, au sein desquels l'eau possède une présence diffuse. Il s'y observe une alternance entre herbages humides, prairies herbagères et parcellaire souligné de haies ou de ripisylves.

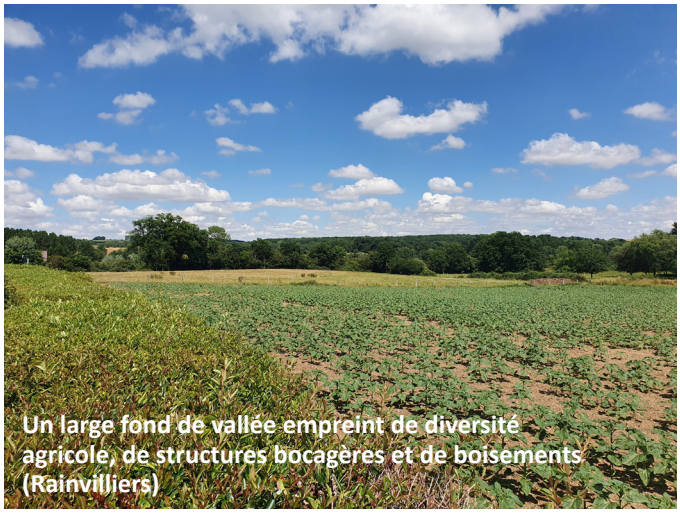
L'horizon est marqué par les hauteurs boisées du Haut-Bray. En parallèle, l'urbanisation s'est développée de façon plus longitudinale et les bourgs historiques sont sujets à un agrandissement par des extensions urbaines.



L'Avelon, les paysages humides de fond de vallée, les extensions urbaines et la plaine agricole (Goincourt)



Constructions regroupées autour de l'église et diversité des matériaux (Goincourt)



Un large fond de vallée empreint de diversité agricole, de structures bocagères et de boisements (Rainvilliers)



Grand paysage caractéristique, en direction du Haut-Bray et de ses reliefs mouvementés (Goincourt)

VII.II.IX Le Haut-Bray

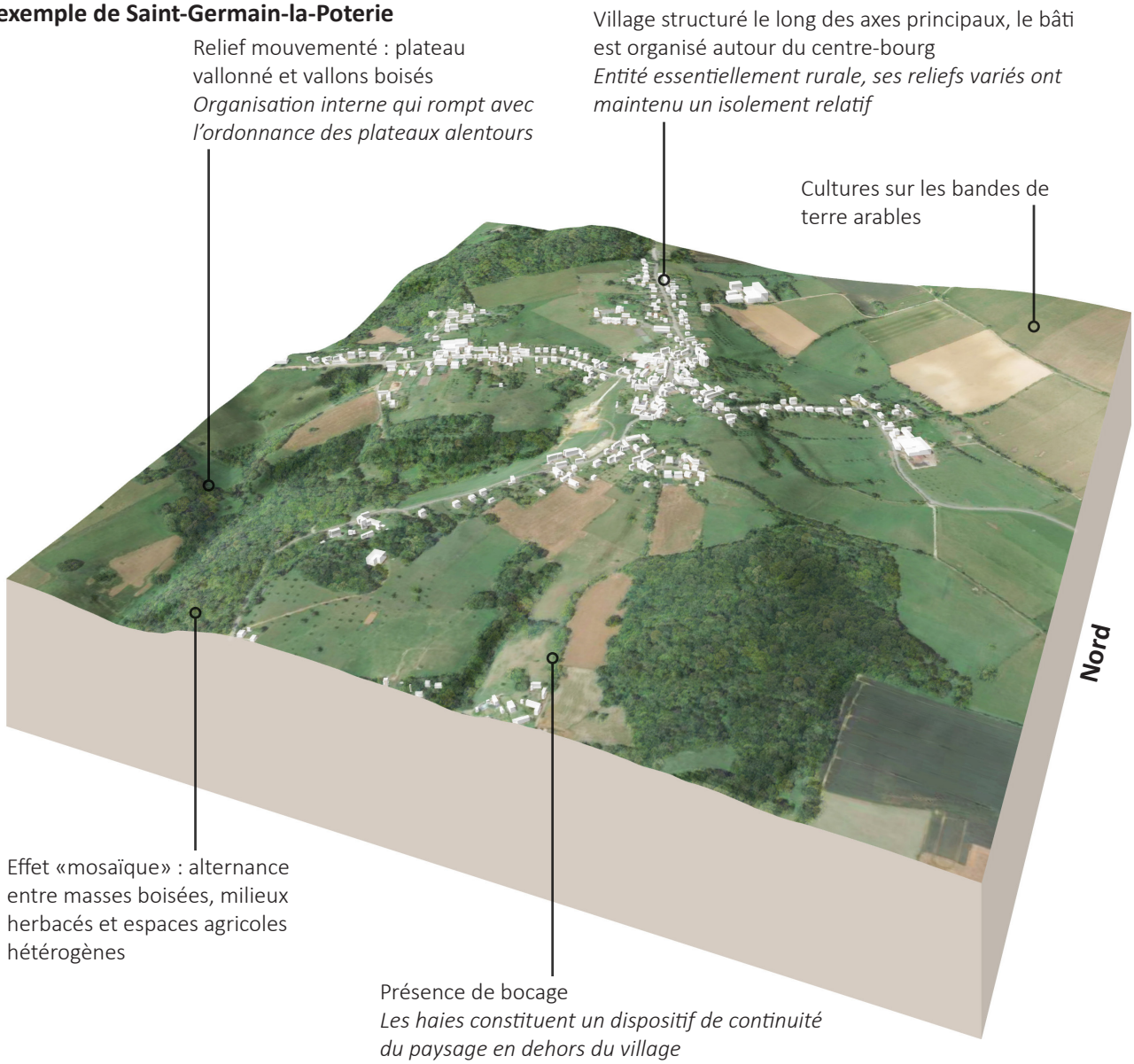


Communes concernées : Goincourt, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Paul, Savignies

Le Haut-Bray, situé au nord de la boutonnière, est le secteur le plus élevé du Bray.
Sous-entité la plus ancienne de la déformation géologique, le sol de sa partie est contient de l'argile à silex, issue de la dégradation de la craie, qui recouvre les sommets. Il s'y trouve ainsi de nombreux boisements, comme le bois de la Marquayenne. A l'ouest, le relief s'adoucit, sans céder de l'altitude.
Le Haut-Bray évoque des espaces de basse montagne, aux reliefs mouvementés et boisés, enserrant un plateau vallonné, lui-même constitué de nombreux bombements.

Les paysages s'organisent autour d'herbages et de cultures qui entourent les espaces bâtis, générant une véritable mosaïque.
Cette sous-entité, relativement isolée par sa topographie complexe, connaît une urbanisation très maîtrisée. Les communes se structurent ainsi majoritairement autour du centre-bourg et le long des axes principaux.

L'exemple de Saint-Germain-la-Poterie



Sources : IGN (BD Topo, RGE Alti), Cittànova

VII.III Les enjeux paysagers du Beauvaisis

VII.III.I La mutation des formes paysagères caractéristiques du Beauvaisis

Chaque grande entité territoriale fait face à des enjeux en lien avec le devenir de la perception, de la lisibilité et de la pluralité de ses paysages.

Dans le Plateau Picard, la préservation des panoramas sur le grand paysage emblématique, qui doit aujourd'hui cohabiter avec l'installation d'aires vouées à l'énergie éolienne et aux déploiements urbains à vocation résidentielle ou économique, est un enjeu majeur. En effet, ces implantations impulsent peu à peu un caractère hétérogène et de nombreuses ruptures d'échelle. Leur insertion spatiale à venir est à penser sous le prisme d'un aménagement territorial global, afin qu'elles s'intègrent justement dans leur environnement. Sans faire défaut au territoire, elles peuvent participer à la mise en scène de perspectives élargies sur l'horizon, caractéristiques du Plateau Picard.



Les éoliennes au sein du Plateau du Pays de Chaussée : ruptures d'échelle et de vues-perspectives

Au sein de la Boutonnière du Bray, les enjeux paysagers principaux concernent la fermeture des milieux ouverts et l'ampleur qu'y prennent alors les boisements. Ces phénomènes sont dus à la disparition progressive de l'activité pastorale et à l'agrandissement des emprises urbaines, qui contribuent à diminuer la lisibilité des paysages. Une gestion adaptée est à mettre en place entre milieux ouverts et fermés, afin de maintenir leur bon fonctionnement écologique ; ce qui pourrait également permettre de renforcer et de valoriser la mise en place de la Trame Verte et Bleue dans l'entité.



La cuesta du Bray, de plus en plus boisée (Auneuil)



Les points de vue internes du Haut-Bray se ferment (Saint-Germain-la-Poterie)

Dans le Clermontois, le maintien de la diversité entre milieux urbains et ruraux, qui contribuent activement à la particularité des paysages de l'entité, doit bénéficier d'une attention à part entière. La forte pression urbaine à laquelle est soumise le Clermontois fragilise et uniformise ses paysages. Il semble ici important d'inventer des solutions urbaines qui réinterprètent le territoire sans le dénaturer, notamment par le biais de la réhabilitation. Dans la continuité, travailler à l'instauration d'une meilleure perméabilité végétale au sein des emprises urbaines pourrait, là encore, permettre de matérialiser la mise en place de la Trame Verte et Bleue.



La cohabitation entre milieux urbains et ruraux (Allonne)

Les vallées du Thérain amont et aval font face à un enjeu transversal : la visbilité et l'accès des paysages liés à l'eau (cours d'eau, plans d'eau, zones humides). Dans les deux cas, le Thérain et les milieux humides qui le complètent se ressentent peu ou sont peu accessibles. Les peupleraies, qui forment aujourd'hui une majeure partie de la ripisylve de la rivière, ainsi que les boisements de milieux humides, augmentent et s'enfrichent, masquant l'eau des paysages. Ainsi, en amont comme en aval, l'entretien des peupleraies, la reconversion des parcelles enfrichées et la considération du devenir des herbages de fond de vallée, pourraient contribuer à une réouverture bénéfique aux paysages, mais aussi au passé industriel de la vallée. En parallèle, en aval, les extensions urbaines compliquent le rapport à l'eau sur le territoire : en effet, elles ont grandement contribué au remblaiement des zones humides, perturbant ainsi l'écoulement des eaux, la diversité écologique et la mise en place de la Trame Verte et Bleue. Un travail est à mener sur l'implantation de principes d'ouverture et de perméabilité, qui permettrait également d'insuffler plus de transversalité avec la vallée du Thérain amont.



A proximité des étangs de Rochy-Condé, enfrichement des boisements de milieux humides et absence de perception de l'eau

VII.III.II Le devenir des paysages issus de la diversité agricole

Les pratiques anthropiques et l'agriculture ont participé à façonner les paysages qui s'observent aujourd'hui au sein du Beauvaisis. Les structures agricoles sont soumises à des évolutions en cours et à venir, ayant des impacts sur les paysages.

Les paysages de grandes cultures, particulièrement sur le Plateau Picard, font actuellement face à des problématiques de gestion de l'eau, de ruissellement et de pollutions associées. En s'appuyant sur les nombreux chemins d'exploitation qui sillonnent le parcellaire agricole, il semble envisageable d'y préconiser une réintroduction des fossés, des bandes enherbées et des structures bocagères. Ces implantations, bénéfiques au bon fonctionnement des habitats écologiques, permettraient également de générer des solutions favorables à la gestion de l'eau et au traitement des pollutions.

Dans tout le Beauvaisis, le maintien de la diversité paysagère et agricole est à rechercher. En effet, les grandes cultures fourragères remplacent de plus en plus les prairies permanentes. Ainsi, les structures bocagères, les herbages et les formes d'élevage disparaissent progressivement. Depuis les années 1950, les parcs d'herbages font face à des agrandissements, rendus possibles par le biais de l'arrachage des haies. Cela a donc favorisé l'accroissement des grandes cultures et le développement des extensions bâties sur les pourtours de villages. En parallèle, les terres les moins fertiles ont été abandonnées, reboisées ou soumises à l'enfrichement ; ce qui explique aujourd'hui la présence de résineux sur les points hauts du territoire, et les peupleraies en expansion dans les fonds de vallées. Dans un contexte de changement climatique, préserver les paysages d'herbages peut permettre de rendre le territoire plus résilient, en maintenant une bonne infiltration des eaux et un équilibre dans le fonctionnement des habitats écologiques. De plus, les prairies permanentes mettent en avant les silhouettes villageoises et les filières d'élevage méritent d'être revalorisées car elles entretiennent ces paysages herbagés.



Chemin d'exploitation, Plateau du Pays de Chaussée



Structures bocagères résiduelles, Le Mont-Saint-Adrien



Paysages d'herbages caractéristiques encore présents (Saint-Germain-la-Poterie)

VII.III.III L'évolution de l'urbanisme rural et du bâti

L'urbanisme rural caractéristique du Beauvaisis et les formes bâties qui lui sont associées au gré des différentes entités et sous-entités, participent à la structuration des paysages. Ses évolutions entraînent des enjeux dans l'évolution des paysages du territoire.

Particulièrement remarquables sur le Plateau Picard, les formes typiques de l'urbanisme villageois (usoirs, mails plantés, fermes à cour, mares) sont souvent dénaturées et disparaissent progressivement. Elles ont pourtant contribué à conférer au territoire son fonctionnement actuel. Le devenir des anciens bâtis agricoles et des extensions récentes de bourgs est donc à questionner. Les nouvelles opérations d'aménagement s'implantent en effet parfois sans grande continuité avec l'existant et contribuent à minéraliser le territoire (comblement des mares notamment).

Dans la même dynamique, le Clermontois voit ses formes urbaines évoluer, aux dépens de ses caractéristiques agricoles anciennes. Les vergers initialement présents ont par exemple été arrachés pour favoriser l'agrandissement du parcellaire agricole et des emprises urbaines, ce qui a contribué à appauvrir les habitats écologiques.

A l'échelle de tout le Beauvaisis, la gestion des extensions urbaines récentes est un enjeu important. En effet, l'organisation initiale des villages est, dans certains cas, déstructurée par les constructions nouvelles, déconnectées de l'existant. Un travail sur l'insertion équilibrée du bâti au sein du territoire, à associer à la diversité constructive ancienne, est à mener.



Implantations bâties récentes dans la plaine agricole (Aux Marais)

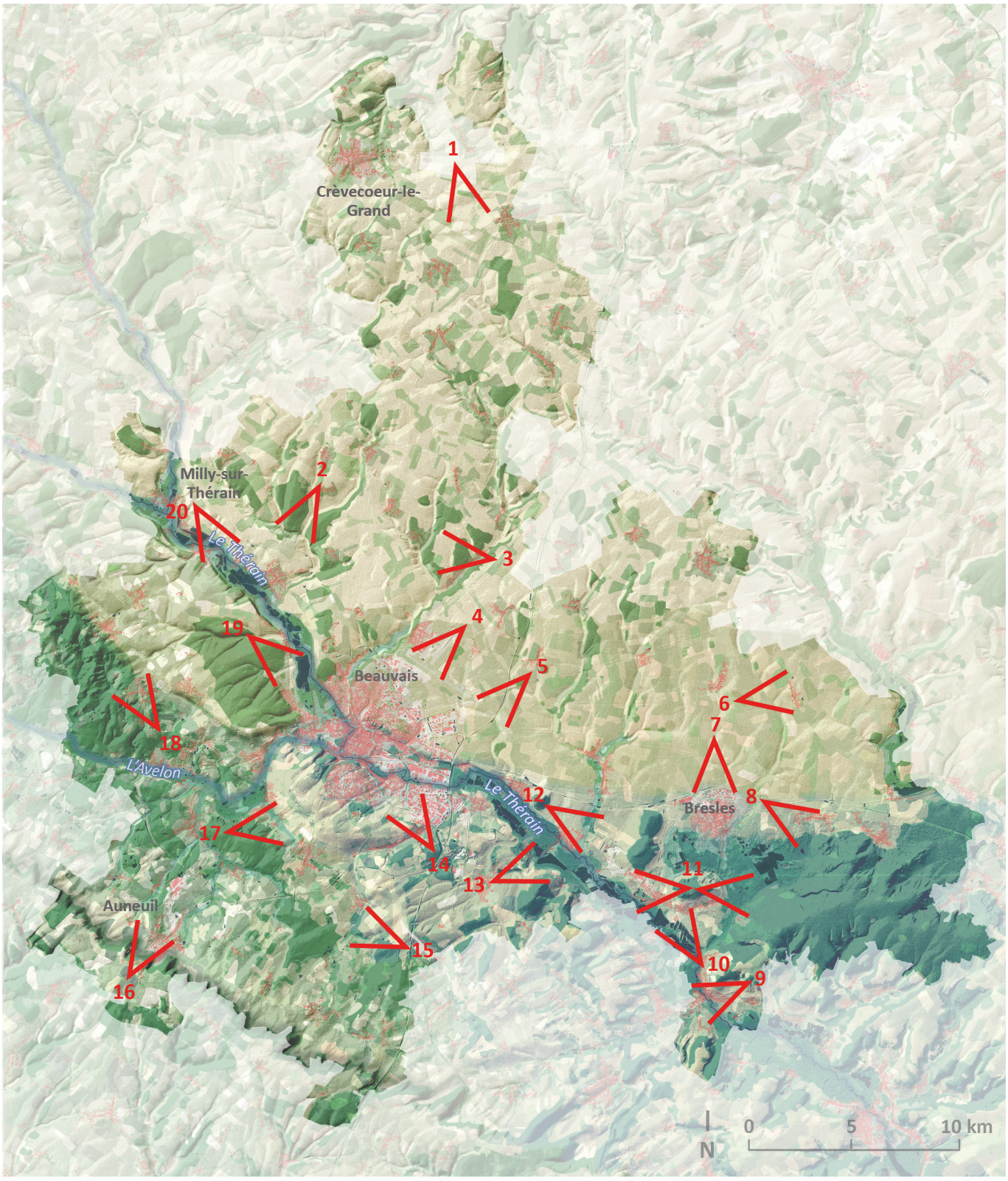


A Juvignies, une mare ancienne mais invisibilisée



Lotissements récents en pied de cuesta (Auneuil)

VII.IV De grands panoramas et des points de vue remarquables insoupçonnés



Sources : Google Earth, IGN (BD Topo, RGE Alti), Atlas des Paysages de l'Oise, Cittànova

Le repérage des panoramas remarquables au sein du Beauvaisis vise à valoriser les paysages locaux dans toute leur globalité. Ces panoramas mettent en avant des visions élargies sur le territoire, intégrant à la fois les éléments naturels et construits, à l'image d'un territoire façonné par son socle naturel et ses pratiques anthropiques. Des perspectives se dessinent et mettent ainsi en scène les grandes entités de paysage, les subtilités de leurs sous-entités, de leurs interfaces, les diverses formes agricoles qui s'y retrouvent, les éléments constitutifs, végétaux comme bâtis, les effets de relief ou encore les marques de l'histoire du territoire, passée comme présente, par exemple à travers ses évolutions énergétiques.

1. Depuis le nord du Beauvaisis, paysage de l'énergie et implantations d'éoliennes
2. Interface entre Pays de Chaussée et Picardie Verte
3. Plateau vallonné du Pays de Chaussée
4. Beauvais, dans un «creux», vue depuis les grandes cultures
5. Beauvais et le relief sud du Beauvaisis depuis les cultures
6. Paysage de l'énergie à l'est du Beauvaisis
7. Bresles, son identité industrielle et la forêt de Hez-Froidmont
8. Forêt de Hez-Froidmont et plateau de Montataire
9. Villages étagés de la vallée du Thérain aval
10. Vallée du Thérain aval
11. Mont César
12. Vallée du Thérain aval accompagnée des buttes caractéristiques de l'interface entre Plateau Picard et Clermontois
13. Etangs de la vallée du Thérain aval
14. Plaine agricole du Clermontois
15. Boutonnière du Bray depuis les plateaux du Clermontois
16. Le Beauvaisis depuis la cuesta
17. Entre plaine agricole et fonds du Bray
18. Reliefs mouvementés du Haut-Bray
19. Beauvais et sa cathédrale depuis la Picardie Verte
20. Vallée du Thérain amont

1. Le nord du Beauvaisis, paysage de l'énergie



2. Vers la Picardie Verte depuis le Plateau Picard



3. Le plateau vallonné du Pays de Chaussée



4. Vue sur Beauvais depuis le Plateau Picard



5. En direction des reliefs sud du Beauvaisis



6. La présence des éoliennes à l'est du territoire



7. Vue sur Bresles et son caractère industriel



8. La forêt de Hez-Froidmont et le plateau de Montataire



9. Bailleul-sur-Thérain, une ville étagée



10. Vue sur la vallée du Thérain aval (Bailleul-sur-Thérain)



11-12. La butte du Mont César depuis le fond de vallée



11. La forêt de Hez-Froidmont depuis la butte du Mont César



13. Les étangs de la vallée du Thérain aval



14. Vue sur la plaine agricole depuis Aux Marais



15. La Boutonnière du Bray depuis le Clermontois



16. Vue sur Beauvais depuis la cuesta du Bray



17. Entre la plaine agricole et les fonds du Bray



13. Les reliefs mouvementés du Haut-Bray



19. Vue sur la cathédrale de Beauvais depuis Fouquenies



20. La vallée du Thérain amont depuis Milly sur Thérain



VIII UN TERRITOIRE DE "PEPITES" ARCHITECTURALES : ENTRE CATHÉDRALE GOTHIQUE ET PATRIMOINE DU QUOTIDIEN

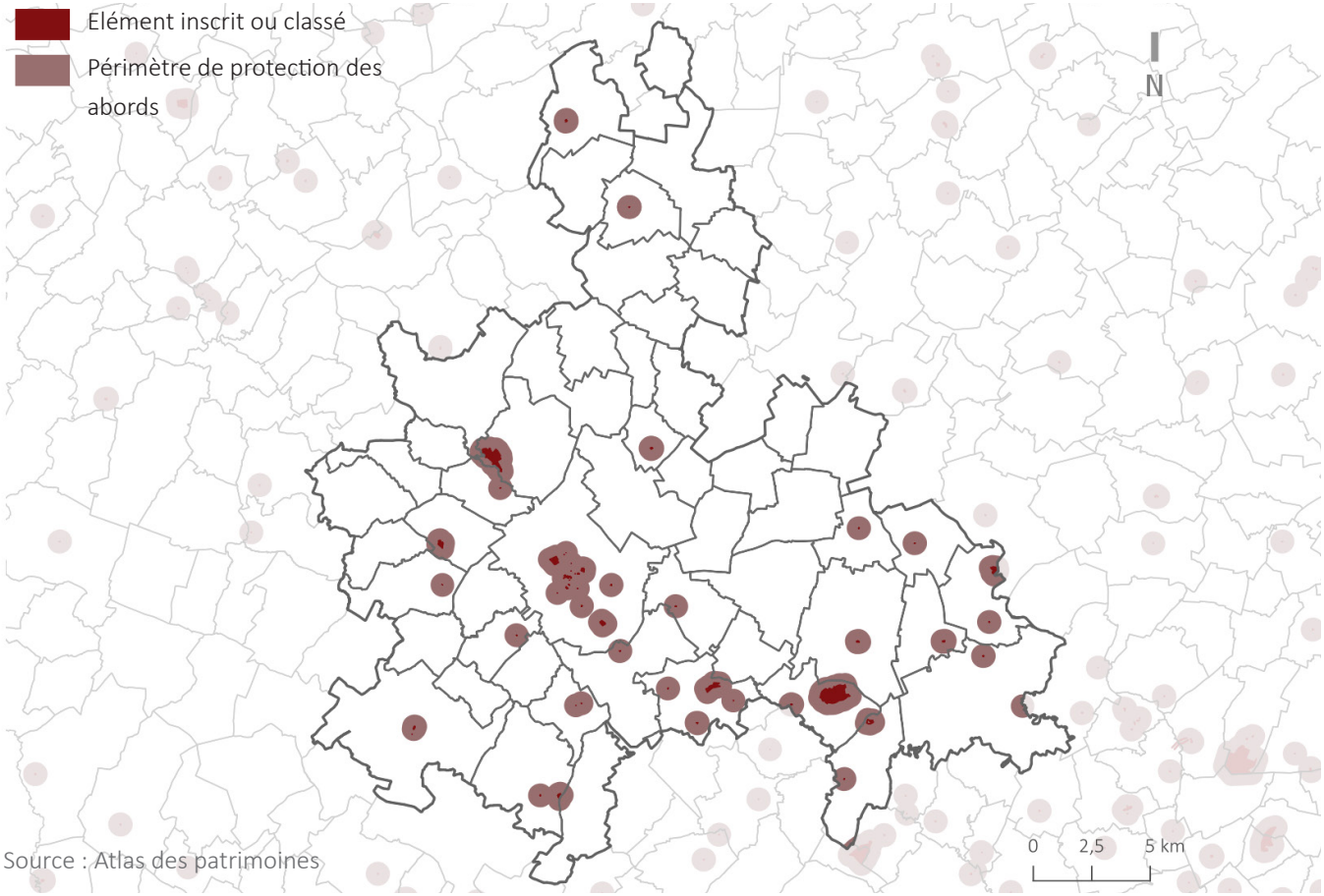
Tout comme la multiplicité des paysages, le Beauvaisis est marqué par une richesse de son patrimoine bâti. Le territoire est pourtant, dans l'imaginaire collectif, assez peu associé à cette image, à l'exception de l'élément phare que constitue la cathédrale de Beauvais.

VIII.I Une patrimoine reconnu par de multiples classements

Le territoire du Beauvaisis possède un riche patrimoine naturel et bâti. Certains secteurs et constructions font l'objet de mesures de protection au titre des monuments historiques et des sites. L'agglomération compte ainsi :

- 3 sites classés, tous situés à Beauvais (le février d'Amérique et noyer noir d'Amérique, le gisement fossilifère de Bracheux et la place de l'hôtel de ville) ;
- 67 monuments inscrits, partiellement inscrits, classés ou partiellement classés au titre des monuments historiques.

Les protections au titre des monuments historiques se concentrent particulièrement dans la moitié sud du territoire, spécifiquement à Beauvais et dans la vallée du Thérain.



Source : Atlas des patrimoines



Site classé février d'Amérique et noyer d'Amérique - Source : DDT



Site classé gisement fossilifère de Bracheux - Source : DDT

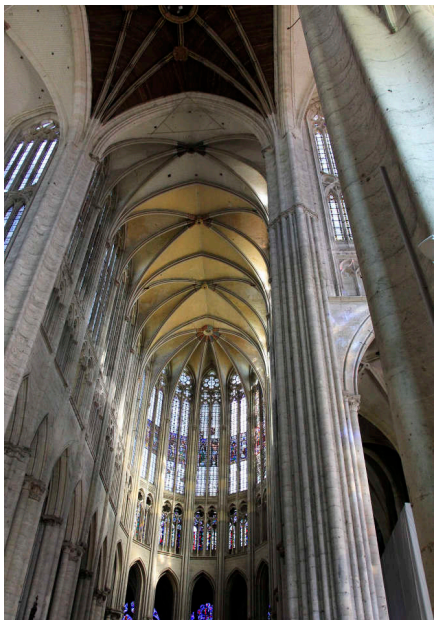


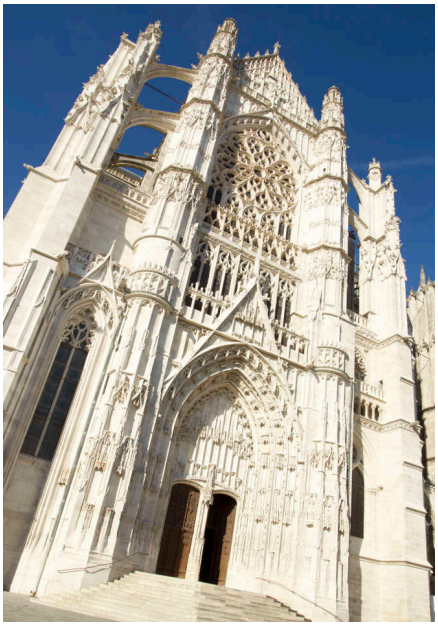


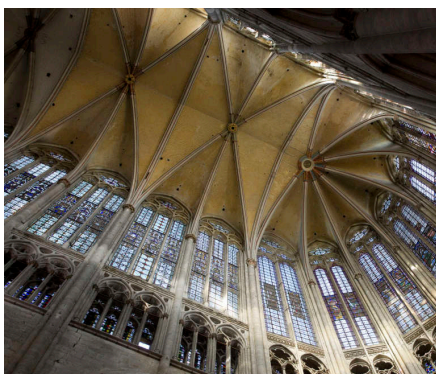


Exemples d'éléments protégés au titre des monuments historiques : grange dimière à Guignecourt (Source : CAUE 60), Maladrerie Saint-Lazare à Beauvais (Source : Cittànova) et château à Bailleul-sur-Thérain (Source : monumentum.fr)

Monument emblématique de Beauvais et du Beauvaisis, la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais construite à partir de 1 225 constitue l'un des ouvrages gothiques les plus imposants de France. L'édifice domine la ville de Beauvais par ses dimensions prodigieuses : son chœur gothique du 13ème siècle, haut de 48 m, est le plus élevé de l'histoire et était considéré comme le "Parthénon de l'architecture française" par le célèbre architecte Viollet-le-Duc. Si elle avait été achevée, la cathédrale de Beauvais serait assurément l'un des plus grands édifices gothiques du monde mais l'audace de ses bâtisseurs empêcha la construction de sa nef. Conséquence unique : à Beauvais deux cathédrales se côtoient encore, comme suspendues entre deux époques, l'ancienne cathédrale dite "la Basse Œuvre" offre un témoignage précieux de l'architecture de l'an 1 000. La cathédrale constitue le premier lieu touristique de la ville et de l'agglomération du Beauvaisis.









Source : oisetourisme.com

VIII.II Une richesse patrimoniale du quotidien

Outre le patrimoine identifié via des protections nationales, le Beauvaisis abrite de nombreux éléments caractéristique du patrimoine local, qui fondent l'identité du territoire. Peuvent ainsi être identifiés :

- Des éléments de patrimoine architectural- châteaux, grandes demeures bourgeoises, maisons de maître...



De gauche à droite : Fontaine-Saint-Lucien, Troissereux, Auteuil, Beauvais

- Des éléments de patrimoine lié à l'eau- moulins, fontaines, lavoirs, puits...



De gauche à droite : Berneuil-en-Bray, Rotangy, La Neuville-en-Hez, Therdonne

- Des éléments de patrimoine religieux - églises, couvents, presbytères, calvaires...

- Des éléments du patrimoine de la Reconstruction



Fouquenies Nivillers Beauvais

- Des éléments de patrimoine mémoriel (monuments aux morts, plaques commémoratives...), urbain (murs de clôtures, anciennes constructions en brique, en pierre...), agricole (fermes à cour carrée, granges, pigeonniers...)



De gauche à droite : Juvignies, Le Mont-Saint-Adrien, gare de Hermes-Berthecourt, château d'eau du quartier d'Argentine à Beauvais

VIII.III Des motifs architecturaux emblématiques qui fondent l'identité du territoire

La dimension patrimoniale du Beauvaisis se lit, outre dans les éléments de patrimoine ponctuel présentés ci-avant, dans les paysages du quotidien, via la récurrence de motifs emblématiques qui permettent de comprendre "où l'on est" mais dont le maintien et la valorisation sont parfois menacés.

VIII.III.I Matériaux, couleurs et éléments de modénature traditionnels locaux

>>> Matériaux

Comme présenté dans la partie 1 sur le socle naturel, le sous-sol et les pratiques anthropiques sont à l'origine des matériaux traditionnels locaux que sont la brique, le torchis, la pierre calcaire, les pans de bois en façade et les tuiles et les ardoises en toitures.

>>> Couleurs

En lien avec la prégnance de la brique et des tuiles, les couleurs rosées-orangées-rouges voire marronnées marquent les paysages du Beauvaisis. Des teintes de beige s'observent aussi dans les secteurs du territoire concernés par des bâtis en pierre calcaire.












>>> Modénature

Selon l'époque et la richesse des constructions, les bâtis du Beauvaisis sont marqués par des éléments de modénature en façades et parfois en toiture : soubassements marqués, chaînages, décoration en céramique, marquises, épis de faîtage, lucarnes de toit...



















VIII.III.II Evolutions et enjeux

Tout comme les formes urbaines évoluent avec le temps (cf partie 1), les motifs architecturaux traditionnels qui caractérisent le Beauvaisis connaissent des mutations : des constructions neuves s'inspirent des codes architecturaux historiques tandis que d'autres sont réalisées en rupture de ces motifs locaux ; idem pour les réhabilitations et les rénovations qui selon les cas, entraînent parfois une disparition des éléments de l'identité locale. La question de l'isolation par l'extérieur se pose tout particulièrement sur le territoire, marqué par la présence de la brique.





Exemples de constructions récentes réalisés en cœur ou en lisière de bourgs, aux motifs architecturaux en rupture avec les éléments traditionnels locaux







Exemples de constructions récentes réalisés en cœur ou en lisière de bourgs et centre-villes, reprenant des motifs architecturaux traditionnels locaux : rappel de la brique en soubassement, en chaînage et encadrement d'ouverture ou en façade complète





Exemples de réhabilitation masquant les motifs architecturaux locaux : enduit et peinture claire appliqués sur la brique (photos 1 et 2), reconstruction d'un mur de clôture ancien en brique en parpaings (photo 3)




Exemple d'isolation par l'extérieur en surépaisseur de l'enveloppe existante, à l'exception du sous-bassement en brique réhabilité lors des travaux et couverture de la brique au sein du porche (à gauche : après l'isolation- à droite : avant)




Exemple de réhabilitation s'inspirant des motifs traditionnels du bâti existant (à gauche : après réhabilitation- à droite : avant)

IX UN POTENTIEL DE "LOISIRS NATURE" À VALORISER

Au-delà de richesses visibles (mais méconnues) paysagères et architecturales, le Beauvaisis est un territoire de richesses que l'on pratique. Il est le support de nombreuses activités de tourisme / loisirs nature qui constituent un élément de son attractivité à valoriser.

IX.I Des équipements et espaces de loisirs nature variés et nombreux

IX.I.I Une offre de tourisme-loisirs nature, à l'interface de l'Ile-de-France et de la Normandie

Le Beauvaisis s'inscrit dans un réseau touristique et d'offre de loisirs à l'échelle de l'Oise, qui se déploie particulièrement dans sa partie est, du secteur sud-est Chantilly-Senlis / le parc Asterix-la Mer de Sable jusqu'à Noyon au nord-est. La liaison entre l'ouest du département, moins dôté en grands éléments touristiques et de loisirs identifiés sur la carte touristique du département, et l'est s'opère via l'avenue verte Londres-Paris, liaison cyclable reliant ces 2 capitales en passant par l'Ile-de-France, l'Oise puis la Normandie. Le Beauvaisis bénéficie de la proximité de ces 2 régions attractives sur le plan touristique et de loisirs et constituant un "vivier" potentiel de touristes et de pratiquants de loisirs.



Source : oisetourisme.com

Plusieurs éléments caractérisent le tourisme et les loisirs dans la communauté d'agglomération. La carte touristique de l'Oise identifie ainsi certains points d'attrait :

- Les "incontournables" : la cathédrale de Beauvais et le parc Saint-Paul (3ème parc d'attractions en 2021 après le parc Asterix et la Mer de Sable), qui illustrent l'offre patrimoniale et de loisirs du Beauvais.
- Des "coups de cœur" : le train touristique de Crèvecoeur-le-Grand (train à vapeur de Crèvecoeur-le-Grand à Rotangy animé par une association sur une partie de l'ancienne ligne de chemin de fer de Saint-Omer-en-Chaussée à Vers ; à terme, le projet vise à rejoindre la gare de Saint-Omer-en-Chaussée afin de faire la jonction

avec la ligne SNCF) et le jardin du peintre André Van Beek (à Saint-Paul, labellisé jardin remarquable), qui traduisent la dimension historique et culturelle du territoire.

- Des "expériences à vivre" : une balade en canoë sur le Thérain depuis Hermes, une balade à vélo sur la voie verte Londres-Paris, qui mettent en lumière des éléments supports d'un tourisme et de loisirs nature au sein du Beauvaisis.









Carte touristique de l'Oise- zoom sur le Beauvaisis

Photos de haut en bas : parc Saint-Paul, avenue Londres-Paris et centre de canoë à Hermes

>>> Le tourisme et les loisirs culturels

Outre la cathédrale de Beauvais, premier site touristique religieux de l'Oise avec plus de 135 000 visiteurs en 2021, le rapport des chiffres clefs du tourisme en 2021 réalisé par Oise Tourisme permet de mettre en lumière 2 musées qui ressortent parmi les plus fréquentés de l'Oise : le MUDO (musée départemental de l'Oise) et le Quadrilatère (fermé pour travaux durant 2022 et 2023), tous 2 situés à Beauvais. En revanche, aucun site du Beauvaisis n'est identifié comme principal site culturel dans les catégories "châteaux et bâtiments civils remarquables" (domaine de Chantilly, château de Pierrefonds et château de Compiègne en tête de la fréquentation dans le département) ni dans les sites dédiés au "patrimoine industriel, artisanal, agricole et technique" (ressortent notamment le musée de la Nacre à Méru, le pavillon de Manse à Chantilly et le musée de la vie agricole et rurale à Hétomesnil).



MUDO, situé dans l'ancien palais épiscopal de Beauvais - Source : mudo.oise.fr



Quadrilatère, centre d'art de la ville de Beauvais - Source : mudo.oise.fr

Au-delà des sites mis en lumière par Oise Tourisme, le Beauvaisis abrite également :

- des châteaux, dont ceux de Merlemont à Warluis et de Troissereux, ouverts au public une partie de l'année pour le premier et sur réservation uniquement pour le second,
- le musée de l'Aviation à Warluis (ouvert de mars à octobre les week-end et jours fériés dans l'après-midi), animé par une structure associative,
- la Maladrerie Saint-Lazare, exemple quasi-unique en France de l'architecture hospitalière des 12ème et 13ème siècles, le site accueille des événements culturels et abrite des jardins d'inspiration médiévale ouverts au public,
- la Manufacture nationale de la Tapisserie, ouverte uniquement l'été et durant les journées du Patrimoine, rappelant l'histoire de ce savoir-faire dans le Beauvaisis,
- une stèle en mémoire du crash d'un dirigeable britanique, le R101, à Allonne en 1930 dont l'histoire est plus connue outre-manche que sur le territoire beauvaisien.



Château de Troissereux - Source : visit-beauvais.fr



Musée de l'aviation - Source : visitbeau-vais.fr



Maladrerie Saint-Lazare

>>> Le tourisme et les loisirs nature

Au-delà de l'offre en tourisme et loisirs culturels, le Beauvaisis est plus largement identifié, à l'échelle de l'Oise, pour son offre en tourisme et loisirs nature. Le territoire de l'agglomération regorge de richesses :

- Des plans d'eau et cours d'eau- la partie 1 présentant le socle naturel a permis de mettre en lumière la spécificité du territoire sur ce point. Le Beauvaisis est marqué par un réseau de plans d'eau particulièrement développé à l'échelle départementale, support d'activités de promenade, de pêche ou encore de loisirs nautique comme au plan d'eau du Canada (école de voile et club de canoë-kayak).



Panneau d'information- plan d'eau du Canada

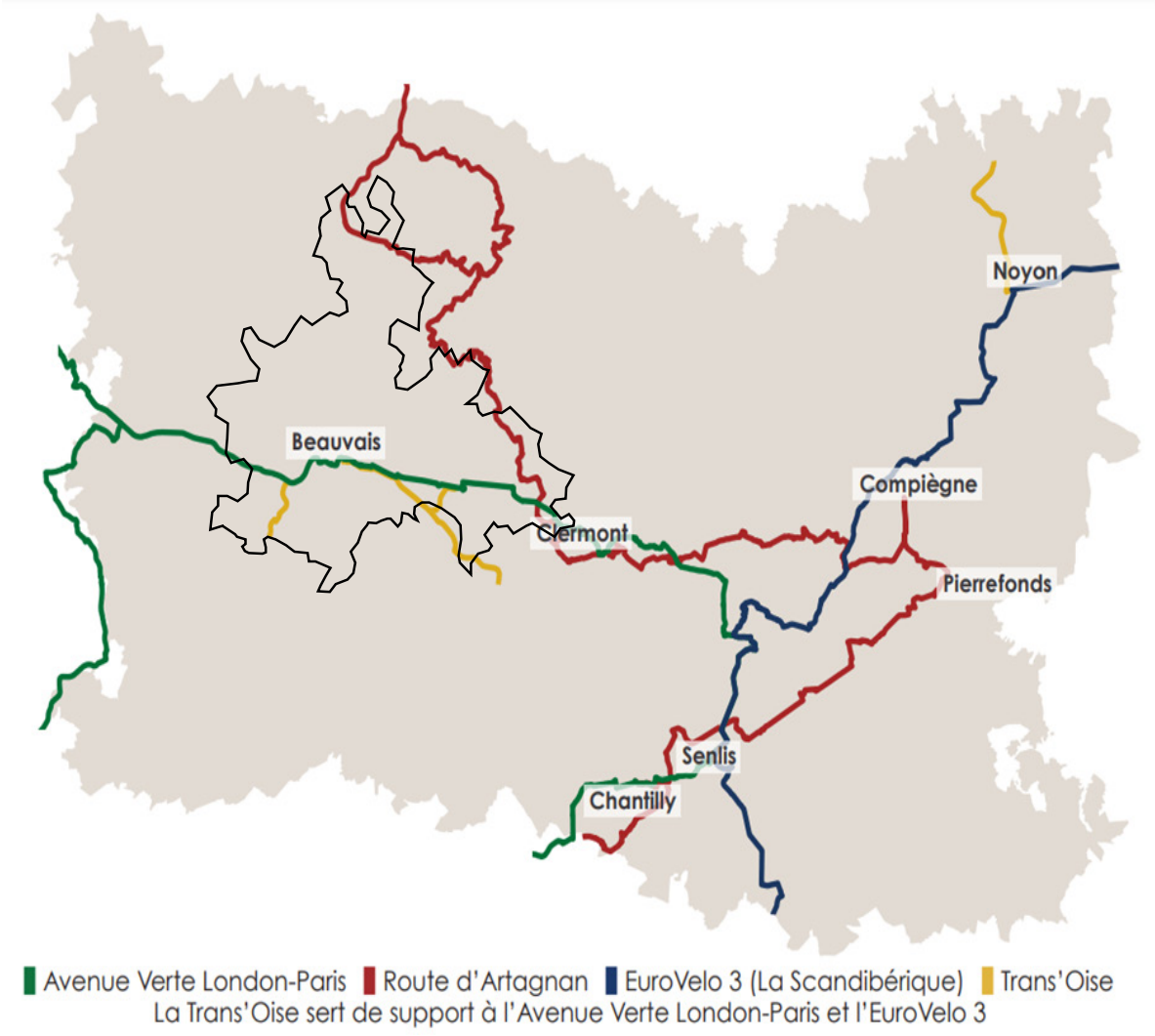


Etang de pêche à Fouquenies

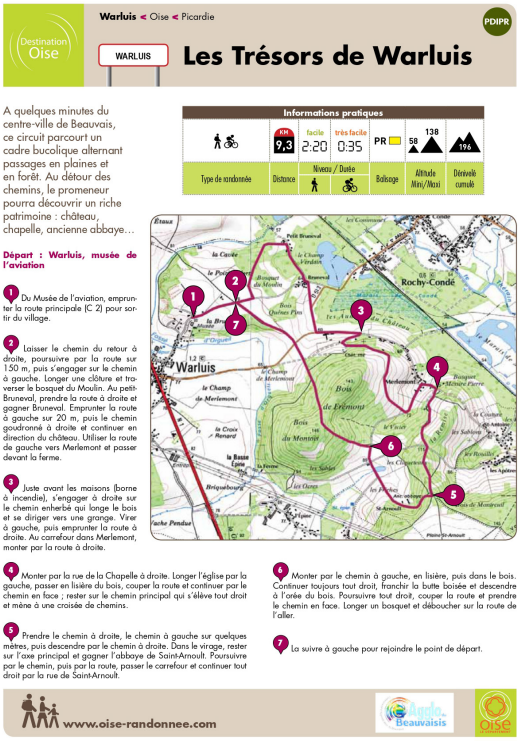


Bords du Thérain aménagés pour la promenade à Beauvais

- Des itinéraires cyclables (notamment pour les VTT), pédestres, équestres - au-delà de l'avenue verte Londres-Paris, l'agglomération compte de nombreux circuits dédiés aux modes doux : la Trans'Oise, qui reprend pour une large partie le tracé de la voie Londres-Paris, la coulée verte, ancienne voie de chemin de fer qui permet de relier Crèvecoeur-le-Grand à Croissy-sur-Celle, des sentiers de randonnées dont certains font l'objet de parcours proposés par l'office de tourisme ("le ru de la Liovette", "marais et petits monts", "les trésors des bois de Warluis"...). A noter également : le passage d'un tronçon de la route d'Artagnan, première voie équestre européenne, entre Crèvecoeur-le-Grand et La Neuville-en-Hez.



Source : Oise Tourisme



Exemple de sentier de randonnée proposé dans le Beauvais- Source : visitbeauvais.fr

- De grands espaces boisés- tels que la forêt de Hez-Froidmont et le bois de Saint-Quentin, offrant de nombreux parcours de randonnées pédestres et cyclables-VTT, spécialement dans la forêt de Hez, et constituant des poumons verts pour les habitants de l'agglomération et ses environs.





Forêt de Hez-Froidmont (dont chêne Saint-Louis)

- Des parcs et jardins - offrant des espaces de respiration dans le tissu urbain : jardin de la Maladrerie Saint-Lazare, jardin du Brule à Herchies (labellisé jardin remarquable), parc du château de Troissereux, parc Marcel Dassault à Beauvais.



Jardin du Brule à Herchies, parc Marcel Dassault à Beauvais, parc du château de Troissereux- Source : visitbeauvais.fr

IX.I.II Une attractivité essentiellement de proximité

Les espaces touristiques et de loisirs du territoire sont fréquentés par une population locale (agglomération, département, région) mais également francilienne (spécifiquement des ménages du nord de l'Ile-de-France pour qui le Beauvaisis constitue un accès à "la nature aux portes de Paris") et, dans une moindre mesure, européenne, en lien avec l'aéroport. Bien que la captation des flux touristiques liés à l'aéroport soit difficile à quantifier, la présence de cette infrastructure majeure constitue un potentiel fort dans la valorisation de l'offre touristique et de loisirs locale.

Les séjours au sein de l'agglomération sont courts à moyens (d'une journée à un week-end prolongé) et s'inscrivent parfois dans des parcours touristiques plus larges, à l'échelle de la région (Chantilly-Senlis-Amiens).

IX.II Une valorisation, une accessibilité et une mise en réseau à améliorer

IX.II.I Une visibilité de l'offre du territoire à renforcer et une offre en hébergements à améliorer

Plusieurs structures permettent la valorisation des attraits touristiques et de loisirs du Beauvaisis : l'office de tourisme de Beauvais et du Beauvaisis, dont l'action s'associe à l'animation du site internet visitbeauvais.fr et Oise tourisme, agence de développement touristique départementale. Cependant, dans l'imaginaire collectif, le Beauvaisis demeure encore peu associé à une destination touristico-ludique et les acteurs locaux font part d'une relative méconnaissance des richesses présentes sur le territoire, tant de la part des habitants que des populations extérieures.

La valorisation de l'identité touristique et ludique de l'agglomération passe également par le renforcement des capacités d'accueil. Le territoire compte des hôtels, du non classé au 4 étoiles (concentrés à Beauvais et à Tillé, notamment en lien avec l'aéroport), un camping (à Bresles), des chambres d'hôtes et des gîtes ainsi que des logements de type Airbnb. Quelques signes de vieillissement des hôtels indépendants sont identifiés par les acteurs locaux, tout comme un manque d'offre en hébergements insolites (seul le camping de Bresles propose des tipis) et d'aires d'accueil et de services pour les camping-cars. Sur ce dernier point, la CAB porte actuellement des projets permettant de mailler le territoire pour permettre le stationnement des camping-caristes et la découverte des richesses du Beauvaisis.



Entrée du camping de la Trye à Bresles

A noter : plusieurs hébergements touristiques du territoire ont intégré le label national "Accueil Vélo", qui garantit un accueil et des services aux cyclotouristes.

IX.II.II Des richesses "cachées", parfois difficilement accessibles, et des potentiels de développement et de diversification de l'offre

>>> Des itinéraires d'activités de pleine nature en déficit d'entretien

Une étude sur le développement des activités de pleine nature dans le Beauvaisis, commanditée par la CAB, a conclu, en matière d'itinéraires de randonnées et cyclables à l'existence d'un maillage dense, couvrant une large partie du territoire (bien qu'une concentration dans la partie est, en lien avec la forêt de Hez-Froidmont soit constatée) et à un réseau bien travaillé à l'origine mais qui souffre aujourd'hui d'un déficit d'entretien avec seulement 40% des itinéraires encore entretenu et valorisé. Souvent, seules quelques adaptations et une modernisation du balisage seraient nécessaires à la revalorisation de l'ensemble du réseau.

>>> Des difficultés d'accès aux sites de loisirs nature et des ruptures de continuités des itinéraires observées

Certains sites de loisirs nature sont difficiles voire impossibles d'accès, pour les habitants du territoire comme pour les populations extérieures. C'est le cas notament de certains étangs dont les abords sont privatisés (exemple à Milly-sur-Thérain) ou encore de certaines berges de tronçons de cours d'eau.


Berges privatisées- étang à Milly-sur-Thérain

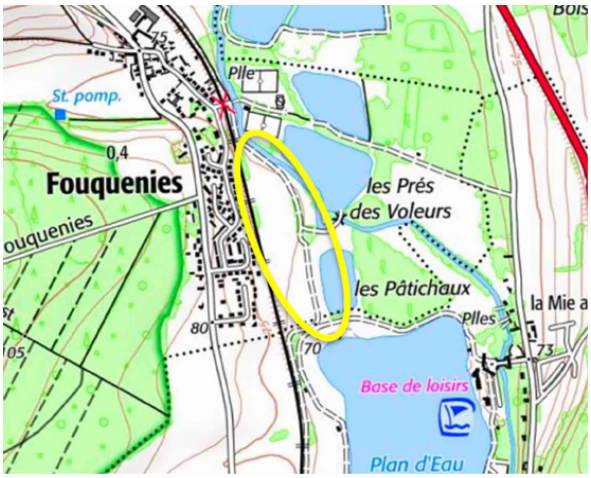


Berges de cours d'eau difficilement accessibles- ru d'Auteuil à Rainvillers et Avelon à Goincourt- Cittànova et googlemaps

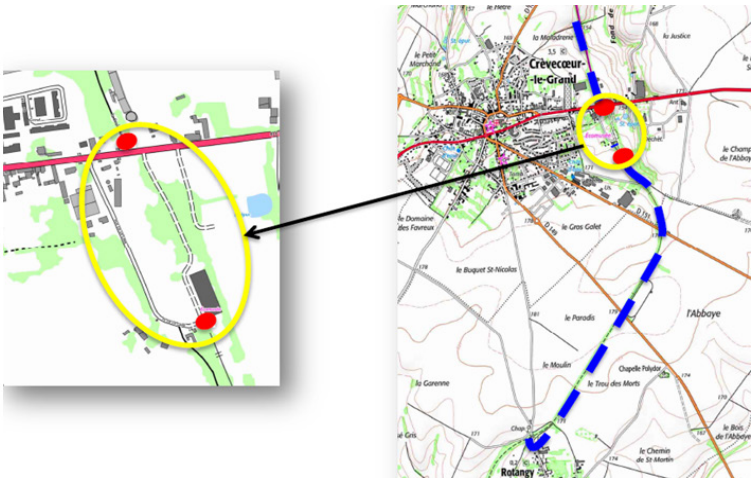
Des discontinuités ou des fragilités d'accès sont par ailleurs identifiées sur le territoire. Sont notamment observables :

- Une rupture de continuité de la Trans'Oise au sein de Beauvais- l'itinéraire cyclable s'interrompt au niveau des entrées de ville ouest et est (rue de Pentmont et rue de Wagicourt).

- Une jonction "fragile" entre Fouquenies et le plan d'eau du Canada - La sortie nord du tour du plan d'eau du Canada permet de rejoindre Fouquenies et de faire la jonction avec le Bois du Parc. Cette section est très fréquentée par les pratiquants mais il s'agit d'une propriété privée. Le propriétaire laisse passer le public sans problème mais aucune convention de passage n'est signée avec la collectivité à ce jour.
- Une jonction inexistante entre la coulée verte et la gare du train touristique à Crèvecoeur-le-Grand - 300 mètres séparent le départ de la coulée verte et la gare du train à vapeur. Relier ces deux sites permettrait de faire le lien entre la coulée Verte et la gare du train à vapeur, l'une des porte d'entrée des activités de tourisme et de loisirs du territoire.



Jonction de statut privée, permettant de relier Fouquenies au plan d'eau du Canada- Source : étude pour le développement des activités de pleine nature sur le Beauvaisis



Rupture de la coulée verte à Crèvecoeur-le-Grand- Source : étude pour le développement des activités de pleine nature sur le Beauvaisis

>>> Des potentiels à développer

Les sites et activités de pleine nature constituent l'un des atouts indéniables du Beauvaisis qu'il s'agirait de valoriser via une amélioration de leur visibilité, de leur promotion et de leur mise en réseau : développement de nouvelles activités de pleine nature et de nouveaux parcours, renforcement des axes structurants que sont la Trans'Oise et la coulée verte et actions en faveur de leur jonction, développement de lieux d'information et de services dans des sites clefs du territoire, renforcement de l'entretien des chemins, construction d'une communication autour des activités de pleine nature...

Au-delà des sites propices au tourisme et aux loisirs de nature, l'agglomération dispose également d'un potentiel de développement de tourisme lié à l'agriculture. A ce jour, le territoire compte quelques possibilités de campings à la ferme mais l'offre, organisée via une association d'agriculteurs qui acceptent de recevoir des camping-caristes chez eux, est encore peu développée. Aucune exploitation n'est recensée sur le site "Bienvenue à la ferme" pour y dormir. Idem pour la possibilité de découvrir le fonctionnement des fermes locales (accueil de scolaires, activités pédagogiques...). En revanche, plusieurs exploitations du territoire sont recensées pour la vente de produits fermiers : la ferme des Courtillets à Nivillers (légumes), l'EARL Bizet à Allonne (viande) et le verger potager de Bailleul.

X UN TERRITOIRE D'ÉCONOMIE PRODUCTIVE

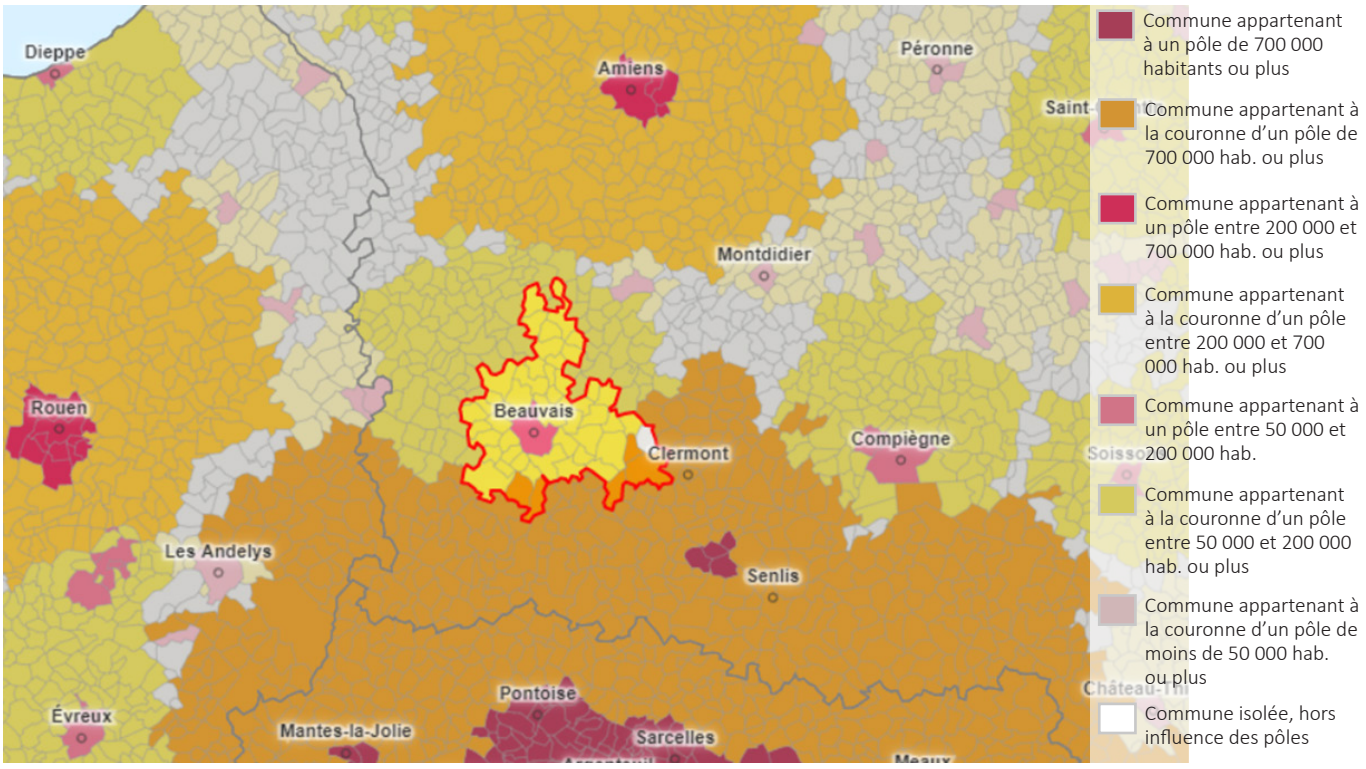
La dimension économique du territoire présentée dans la partie 2 constitue l'une des autres richesses et spécificités du Beauvaisis. Fondée notamment sur la position géographique de la CAB et sa relative bonne desserte, elle est peut-être plus connue que ses richesses paysagères et architecturales mais les transitions en cours pour entrer dans l'économie de demain et faire du Beauvaisis un territoire d'innovation, notamment industrielle, sont encore peu associées à l'image de l'agglomération.

X.I Une agglomération non métropolisée mais sauvée par l'autoroute

X.I.I A l'interface de grandes aires d'influence extra-territoriales : la région parisienne, l'agglomération amiénoise et, dans une moindre mesure, la Normandie

La position géographique stratégique du territoire constitue l'un de ses atouts majeurs, tant auprès des ménages que des entreprises, et explique en partie son attractivité, spécifiquement économique. La communauté d'agglomération se situe à l'articulation de la région Ile-de-France, de l'agglomération amiénoise et du bassin normand. La carte ci-dessous illustre cette localisation de carrefour en représentant les polarités du territoire national et leur aires d'attraction. L'agglomération est concernée par plusieurs phénomènes :

- Le rayonnement de Beauvais qui constitue un pôle dont l'influence s'étend sur la quasi-totalité du périmètre de la CAB et bien au-delà, dans les communes des CC de la Picardie verte et du Pays de Bray et de l'Oise picarde.
- L'inscription dans l'aire d'attraction des pôles francilien (spécifiquement les communes du Val-d'Oise) et creillois en limite sud et est.
- La proximité géographique (ne signifiant pas nécessairement une accessibilité rapide) à d'autres pôles urbains nationaux d'importance variée : Amiens, Rouen, Compiègne, Val de Reuil notamment.



Typologie du zonage, en aires d'attraction des villes en 2020- Source : Observatoire des territoires

X.I.II Des infrastructures de transport départementales et nationales permettant une connexion relativement aisée au territoire

Une position géographique stratégique n'est vectrice d'attractivité que si elle s'accompagne d'infrastructures permettant la connexion d'un territoire avec les polarités environnantes. C'est pour partie le cas du Beauvaisis.

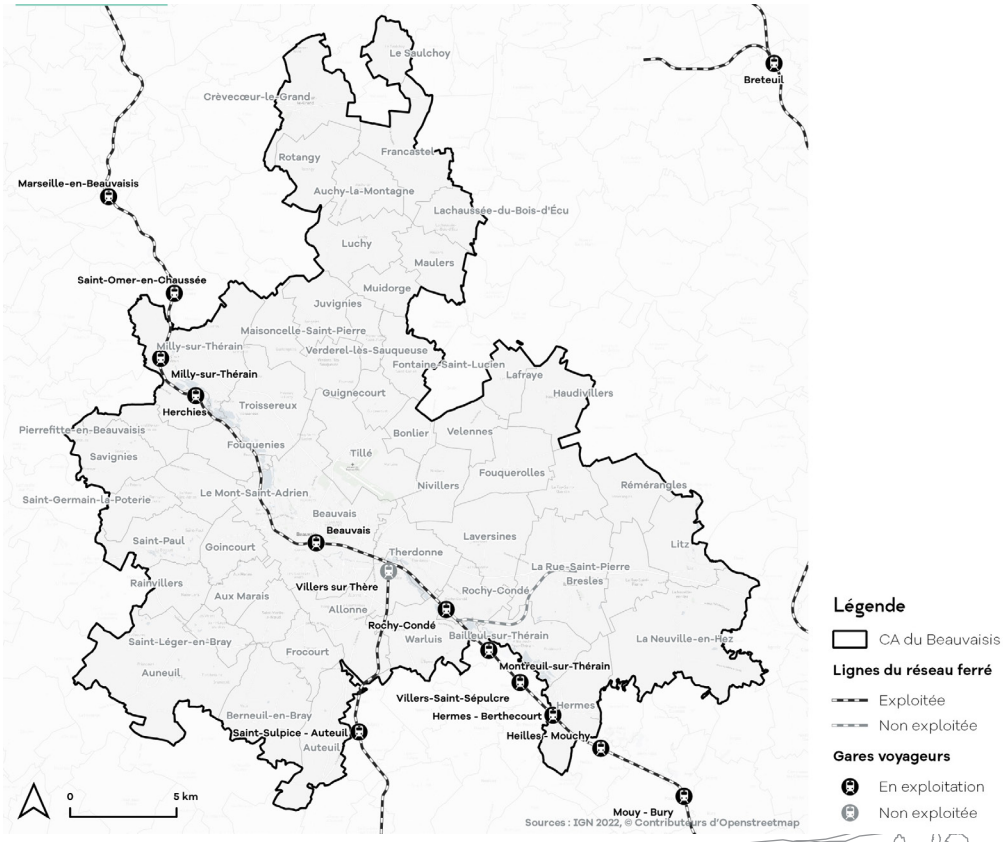
>>> Une connexion à Paris, au pôle de Roissy et à Amiens via l'A16 et une proximité relative à la Normandie

L'A16 qui traverse le territoire du nord au sud dans sa partie centrale, permet une connexion à Paris via le Val-d'Oise (compter environ 1h30 de Beauvais au centre de Paris) mais également à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle (environ 55 min depuis le centre de Beauvais). L'A16 permet en outre de relier Beauvais à Amiens en 50 minutes environ (de centre à centre). Le Beauvaisis compte 2 échangeurs, l'un à Allonne et l'autre à Therdonne. Un 3ème échangeur, est situé à proximité immédiate du territoire de l'agglomération, au nord, à Hardivillers. Un réseau de nationales et de départementales vient compléter l'axe structurant de l'autoroute et permet notamment de relier Compiègne (environ 55 min depuis le centre de Beauvais), Chambly (environ 35 min depuis le centre de Beauvais) ou encore Rouen. Cette dernière, bien que située à 83 km du centre de Beauvais est accessible en 1h30 de route environ via la RN31. La proximité "physique" de l'agglomération à la Normandie est à donc à nuancer au regard des infrastructures de transport existantes.

>>> Deux lignes ferroviaires mais une liaison vers Paris à "accéler, cadencer, moderniser"

Le territoire est desservi par 2 lignes ferroviaires assurant 3 types de liaisons : Beauvais- Le Tréport/Mers-les-Bains, qui permet de rejoindre la côte en 1h55 en moyenne, Beauvais- Creil pour une durée moyenne de trajet de 51 minutes et Beauvais- Paris Nord, avec une liaison en 1h21 en moyenne et un raccordement possible au transilien H à Persan-Beaumont. Le territoire compte 5 gares : Milly-sur-Thérain, Herchies, Beauvais, Rochy-Condé et Hermes-Berthecourt et bénéficie de la proximité de gares environnantes : celles de Saint-Sulpice-Auteuil (sur la ligne Paris-Beauvais) et celle de Clermont, permettant de relier Paris Nord en 35 minutes environ.

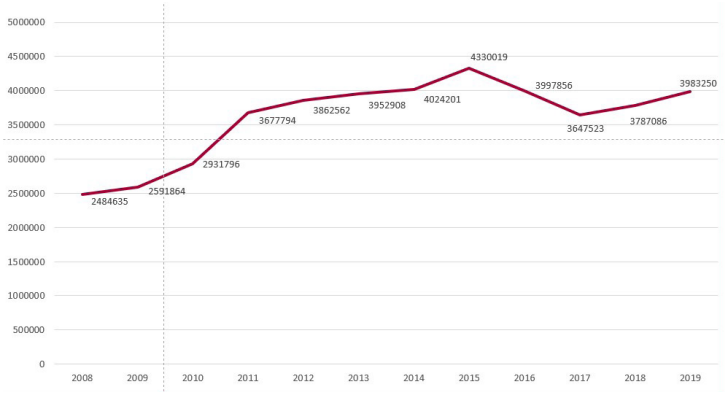
La liaison ferrée Paris-Beauvais est identifiée dans le SRADDET comme à "accéler, cadencer, moderniser". La ligne souffrant de retards et dysfonctionnements, la communauté d'agglomération porte, auprès de la SNCF, la demande d'une liaison permettant de relier la capitale en à peine une heure.



X.II La spécificité de l'aéroport Beauvais-Tillé, 3ème aéroport parisien

X.II.I Le 9ème aéroport français aujourd'hui

En 2022, l'aéroport de Beauvais-Tillé est le 9ème aéroport français et devrait accueillir 4,5 millions de passagers, soit son plus haut niveau historique après 2 ans d'activité très fortement impactée par la crise sanitaire. 8 compagnies aériennes desservent plus de 80 destinations dans 29 pays. Ryanair représente plus de 70% du trafic. L'aéroport s'etend sur une superficie d'environ 230 hectares et s'étend sur 2 pistes et 2 terminaux. Il fait l'objet d'une gestion par le SMABT (syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé). Cet établissement public propriétaire a délégué sa gestion et son exploitation à la SAGEB. L'aéroport de Beauvais-Tillé est "atypique" dans le paysage aéroportuaire français dans la mesure où il rayonne sur une aire de chalandise particulièrement vaste (16 millions d'habitants à moins de 2 heures) : les passagers proviennent de la région Hauts-de-France (spécifiquement de l'Oise, de la Somme et du Nord) mais également largement des régions Ile-de-France et Normandie (de Seine-Maritime notamment). Un système de navettes permet de relier l'aéroport à Paris (porte Maillot). Près de 39% des usagers de l'aéroport l'ont utilisé en 2019.



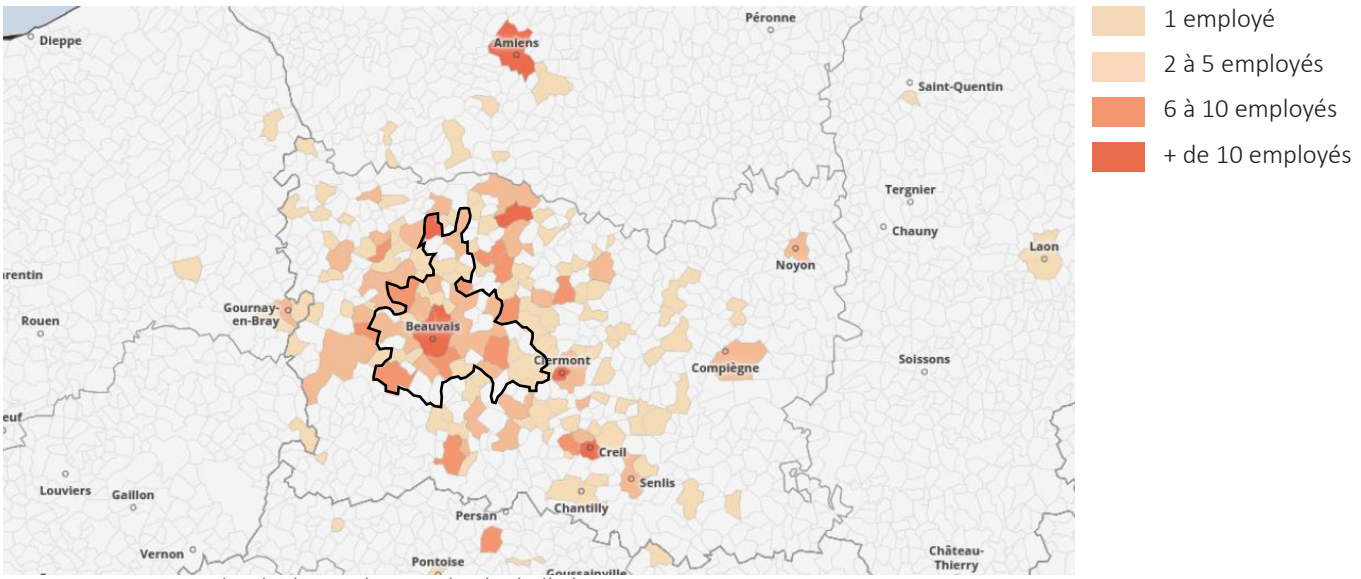
Evolution du trafic passagers à l'aéroport de Beauvais-Tillé- Source : aeroportparisbeauvais.com

Les retombées de l'aéroport sont multiples pour le Beauvaisis :

- En terme d'image, l'aéroport constitue l'une des vitrines et l'un des éléments de l'identité du territoire.
- En termes économique, l'aéroport engendre de multiples retombées : directes (activités sur site en lien avec l'aéroportuaire), indirectes (prestations effectuées par les fournisseurs des acteurs directs), induites (dépenses des employés directs et indirects sur leur lieu de vie) et catalytiques (dépenses des passagers sur le territoire).

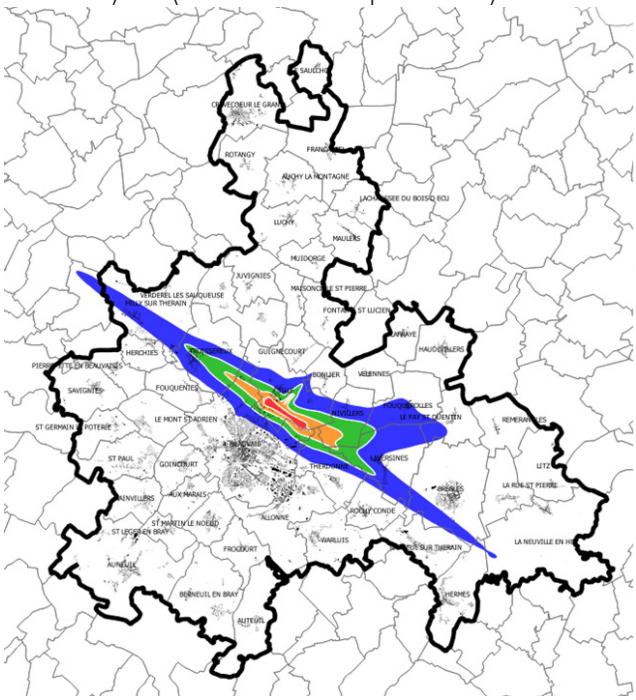
Le bilan de l'observatoire des retombées socio-économiques de l'aéroport de Beauvais-Tillé (ORSEA) pour l'année 2019 indique que l'activité économique de l'écosystème aéroportuaire de Beauvais-Tilé a généré 410 millions de chiffres d'affaires, 242 millions de PIB et environ 3 400 emplois dont 95 millions de PIB et 1 200 emplois générés dans les Hauts-de-France (surtout dans l'Oise et sur le site même de l'aéroport - 925 emplois). Sur les emplois générés, 75% des salariés résident à moins de 30 km de l'aéroport et 50% d'entre eux habitent dans le Beauvaisis.

Les dépenses passagers ont représenté, pour l'année 2019, un total de 248 millions d'euros.

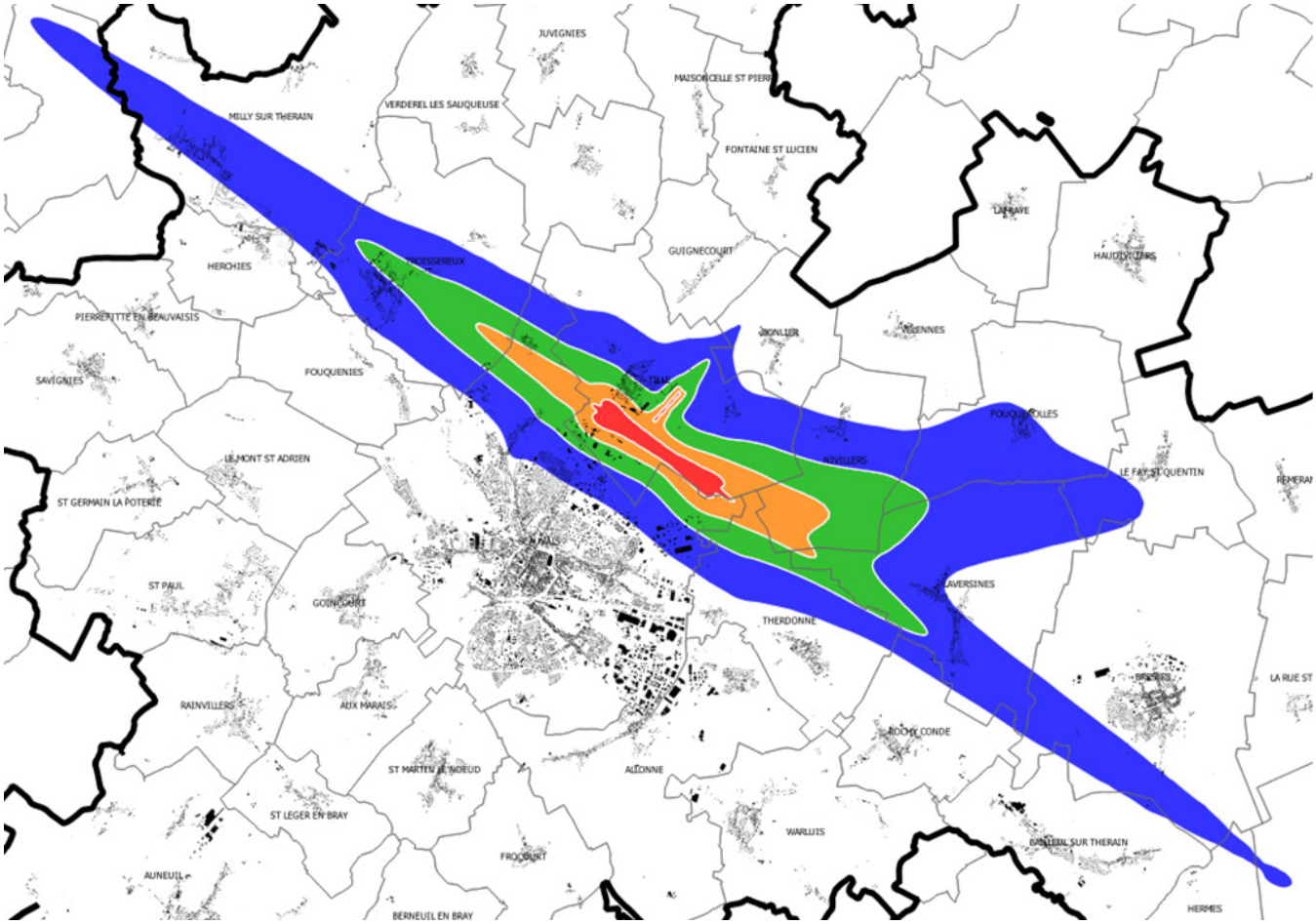


Lieux de résidence des employés de l'aéroport en 2019- Source : SMABT

Le trafic généré par la présence de l'aéroport a entraîné l'approbation d'un plan d'exposition au bruit par arrêté préfectoral le 26 juin 2012. Les communes de Bailleul-sur-Thérain, Beauvais, Bonlier, Bresles, Le Fay-Saint-Quentin, Fouquenies, Fouquerolles, Herchies, Hermes, Laversines, Milly-sur-Thérain, La Neuville-en-Hez, Nivillers, Rochy-Condé, Troissereux, Tillé, Therdonne (soit un total de 17) sont concernées par un classement allant de la zone A (zone de bruit fort) à D (zone de bruit la plus faible).



- Zone A – zone de bruit fort où Lden > 70
- Zone B – zone de bruit fort où Lden < 70
- Zone C – zone de bruit modéré
- Zone D – zone de bruit comprise entre la limite extérieure de la zone C et la limite correspondant à Lden 50



Plan d'exposition au bruit- Source : GEO IDE catalogue

X.II.II Quel aéroport demain ?

L'aéroport de Beauvais-Tillé a connu l'une des plus fortes reprises d'activités post COVID parmi les aéroports français. Cette situation et la tendance progressive à l'augmentation du nombre de passagers par le passé conduisent les acteurs locaux à s'interroger sur le visage de l'aéroport de demain. Plusieurs enjeux sont esquissés.

>>> Proposer une offre de stationnement qui réponde à des pics de besoins

L'aéroport propose aujourd'hui, plus de 4 800 places mais connaît des situations de saturation lors des périodes de haute fréquentation. Un report s'effectue dans les communes voisines soit en raison du manque de capacité des parkings existants, soit en raison d'un coût de stationnement relativement impactant dans le budget voyage des passagers. Ainsi, plusieurs offres de stationnement "alternatives" sont observées sur le territoire de l'agglomération, spécifiquement à Tillé.



Exemple d'un service de parking "alternatif" à l'offre de l'aéroport - Source : googlemaps

>>> Faire évoluer les équipements et infrastructures existantes

La croissance rapide de l'activité de l'aéroport explique l'adaptation quasi permanente des équipements existants, spécifiquement des terminaux. Après la création du terminal 2 en 2010, c'est la question de devenir du terminal 1, construit dans les années 1970, qui se pose. La capacité des terminaux n'est aujourd'hui pas suffisante pour l'accueil optimal des passagers. Les commerces présents au sein des terminaux manquent également de places pour leur fonctionnement. L'enjeu pour le territoire et le SMABT porte sur le bon dimensionnement des équipements et infrastructures dans l'espace restreint du site aéroportuaire (et en lien avec la présence d'un dépôt pétrolier et de 2 aéroclubs sur la partie nord du secteur). La croissance du trafic passagers pose aussi la question du besoin d'une offre d'hébergement hôtelier supplémentaire à proximité immédiate de la plateforme, en complément du récent hôtel Ibis construit en 2020.

>>> Anticiper l'accès à un aéroport accueillant plus de passagers

La navette desservant l'aéroport a pour seul trajet, à ce jour, l'aéroport à la porte Maillot à Paris. La question d'un déploiement de réseaux complémentaires vers d'autres points d'attrait de la région parisienne mais également vers les régions Normandie et Hauts-de-France se pose. A une échelle plus "micro", le sujet de l'accès à l'aéroport en cas d'augmentation des flux de passagers est une problématique qui doit être étudiée par les collectivités propriétaires du SMABT.

>>> Accompagner la transition énergétique du modèle aéroportuaire beauvaisien

Le SMABT souhaite renforcer la transition énergétique du fonctionnement de l'aéroport. Plusieurs sujets sont à l'étude : le recours à du biocarburant local, le développement de système d'énergie renouvelable (de type panneaux photovoltaïques) ou encore l'amélioration de la valorisation des déchets. D'ores et déjà, l'aéroport s'est engagé dans une démarche de décarbonation (niveau 2 du référentiel de l'Airport Carbon Accreditation) et dans la valorisation de sa biodiversité. Un partenariat avec UniLasalle est également en cours pour élaborer le mix énergétique de l'aéroport.

X.III Des filières économiques locales et des synergies en développement, porteuses du rayonnement du territoire

X.III.I Des filières économiques essentiellement tertiaires, qui ne doivent pas masquer le poids des secteurs primaire et secondaire, notamment dans le profil des établissements du territoire

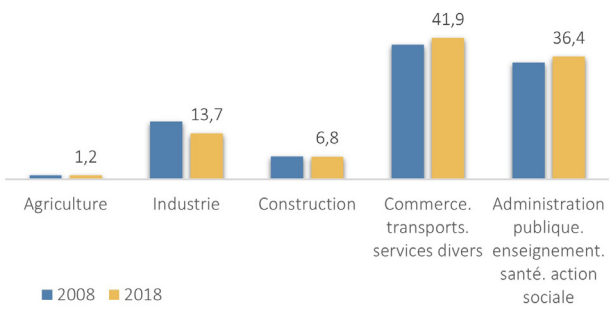
>>> Le poids des activités tertiaires dans les emplois du territoire

En 2018, plus de 78% des emplois du territoire de la communauté d'agglomération sont des emplois tertiaires relevant :

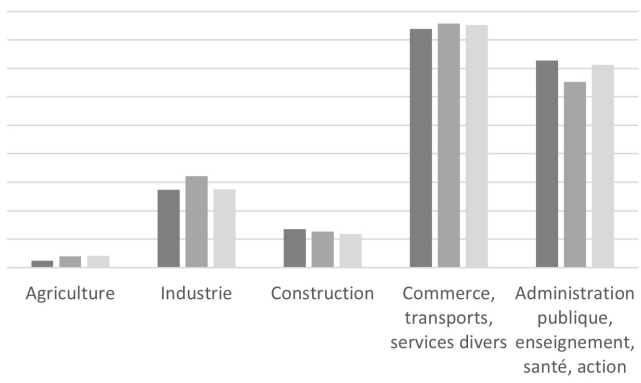
- en premier lieu du secteur du commerce, des transports et des services divers,
- et, ensuite du secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale.

Par comparaison avec le département, les emplois relevant de l'agriculture, de l'industrie et des commerce, transports et services divers sont moins représentés dans la CAB, à l'inverse de ceux de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale. Cette situation s'explique notamment par la présence d'une offre administrative et d'équipements d'enseignement, de santé et sociaux développée dans le Beauvaisis et spécifiquement dans la ville-centre. Concernant les emplois relevant de la construction, le profil de la CAB est similaire à celui du département.

Entre 2008 et 2018, ce sont les emplois relevant du secteur de l'industrie qui ont connu la plus forte baisse, au profit des secteurs tertiaires.



Emplois par secteurs d'activité (en %) - Source : INSEE

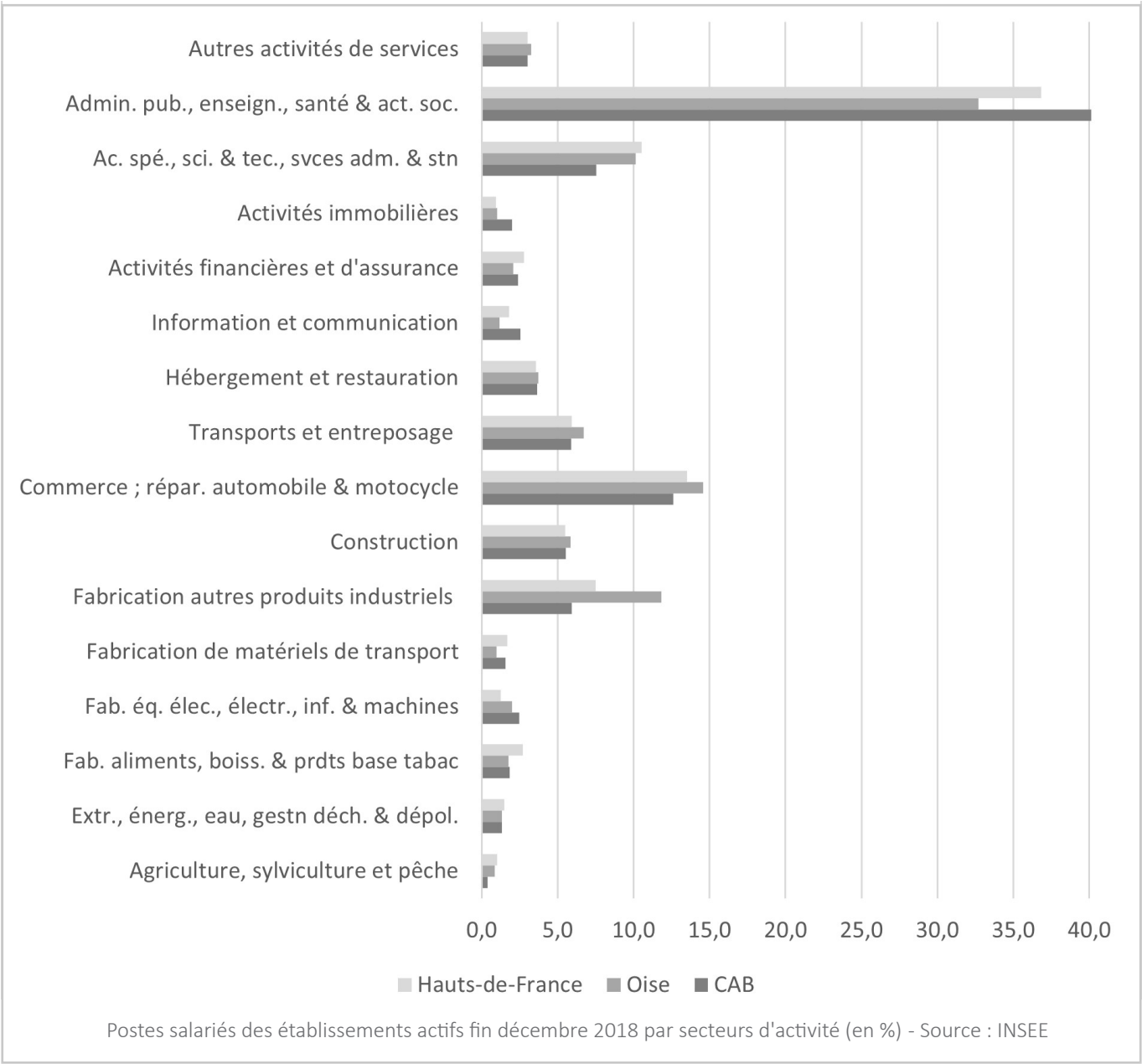


Emplois par secteurs d'activité (en %) en 2018 - Source : INSEE

L'analyse détaillée des emplois salariés (regroupant une partie seulement des emplois totaux) en 17 secteurs d'activités (et non 5) au sein de la CAB permet d'affiner les constats précédents. Ainsi, à fin 2018, parmi les établissements actifs du Beauvaisis, les secteurs les plus pourvoyeurs de postes salariés sont l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (à plus de 41%) et le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles (à hauteur de 13%), qui regroupe le commerce de gros et de détail, sous toutes leurs formes, en neuf comme en occasion, de véhicules automobiles, y compris de véhicules utilitaires et de motos, de leurs pièces, ainsi que les services de réparation et de maintenance de ces véhicules.

Par comparaison avec le département et la région, le profil de la communauté d'agglomération se distingue par :

- Le poids des postes salariés relevant du secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale (supérieur dans le Beauvaisis de plus de 9 points à celle observée dans l'Oise).
- Une sur-représentation des postes salariés relevant des secteurs des activités immobilières ; de l'information et de la communication (qui regroupe l'édition littéraire, l'édition musicale, l'édition de logiciels, les activités audio-visuelles, les services de télécommunications, les services informatiques et les activités liées à internet) ; de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de la fabrication de machines.
- A l'inverse, une sous-représentation des postes salariés relevant des secteurs des activités scientifiques et techniques, des services administratifs et de soutien ; du commerce et de la réparation des automobiles et des motocycles ; de la fabrication des autres produits industriels.



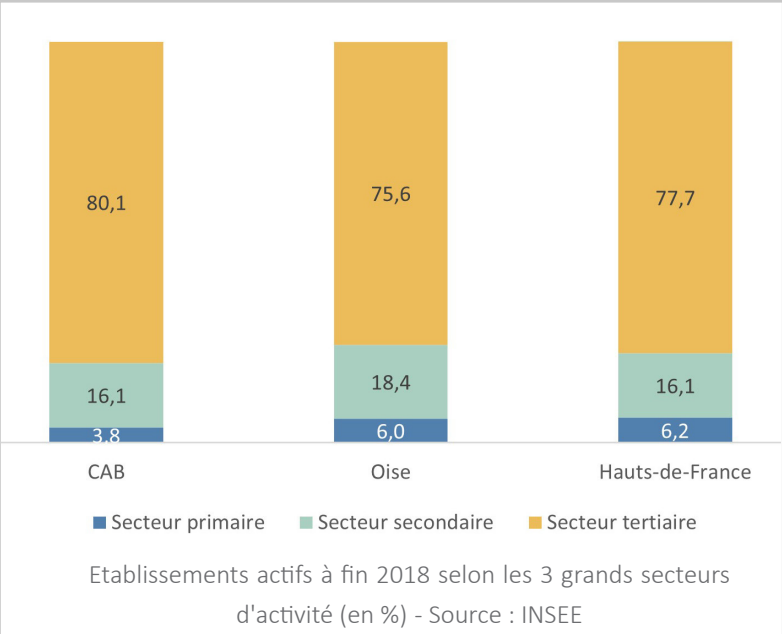
Postes salariés des établissements actifs fin décembre 2018 par secteurs d'activité (en %) - Source : INSEE

>>> Une confirmation de la place du secteur tertiaire dans le profil des établissements du territoire mais des disparités entre poids des emplois et poids des entreprises selon les secteurs

L'analyse des établissements actifs à fin décembre 2018 selon les 17 secteurs d'activité recensés par la base FLORES de l'INSEE permet de mettre en lumière le poids du secteur tertiaire qui regroupe plus de 80% des établissements, contre 16% pour le secteur secondaire et 4% pour le secteur primaire. Pour rappel :

- Selon l'INSEE, un établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique... L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.
- Le secteur tertiaire correspond au tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) et au tertiaire principalement non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).
- Le secteur secondaire regroupe l'ensemble des activités consistant en une transformation plus ou moins élaborée des matières premières (industries manufacturières, construction).
- Le secteur primaire rassemble l'ensemble des activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles : agriculture, pêche, forêts, mines, gisements.

Par comparaison avec le département et la région, la CAB se distingue par une part des établissements du secteur tertiaire supérieure (de plus de 4 points par rapport à l'Oise), un poids du secteur secondaire inférieur à celui de l'Oise (d'environ 2 points) mais similaire à celui des Hauts-de-France et une part d'établissements relevant du secteur primaire inférieure à celles observées dans le département et la région.

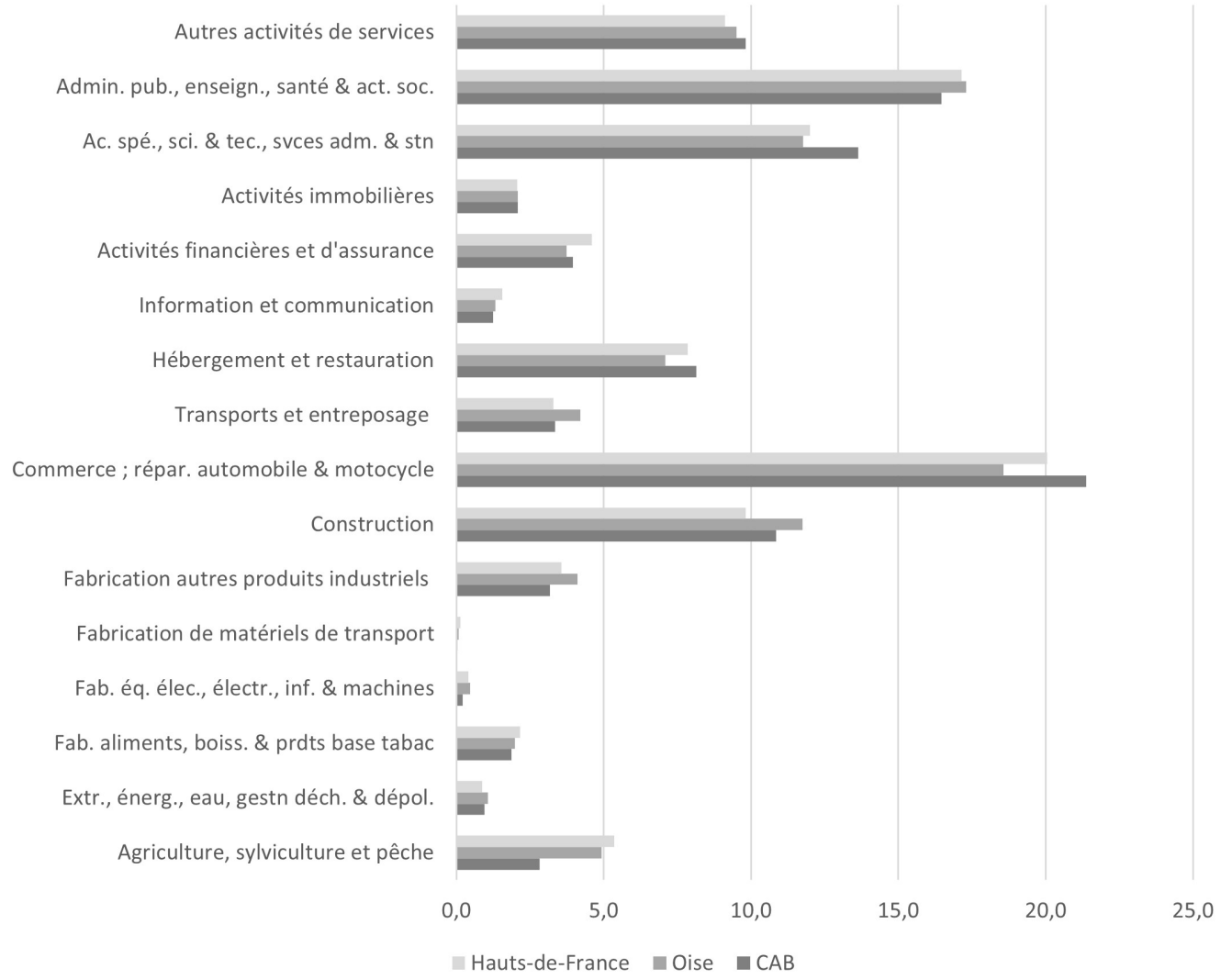


Etablissements actifs à fin 2018 selon les 3 grands secteurs d'activité (en %) - Source : INSEE

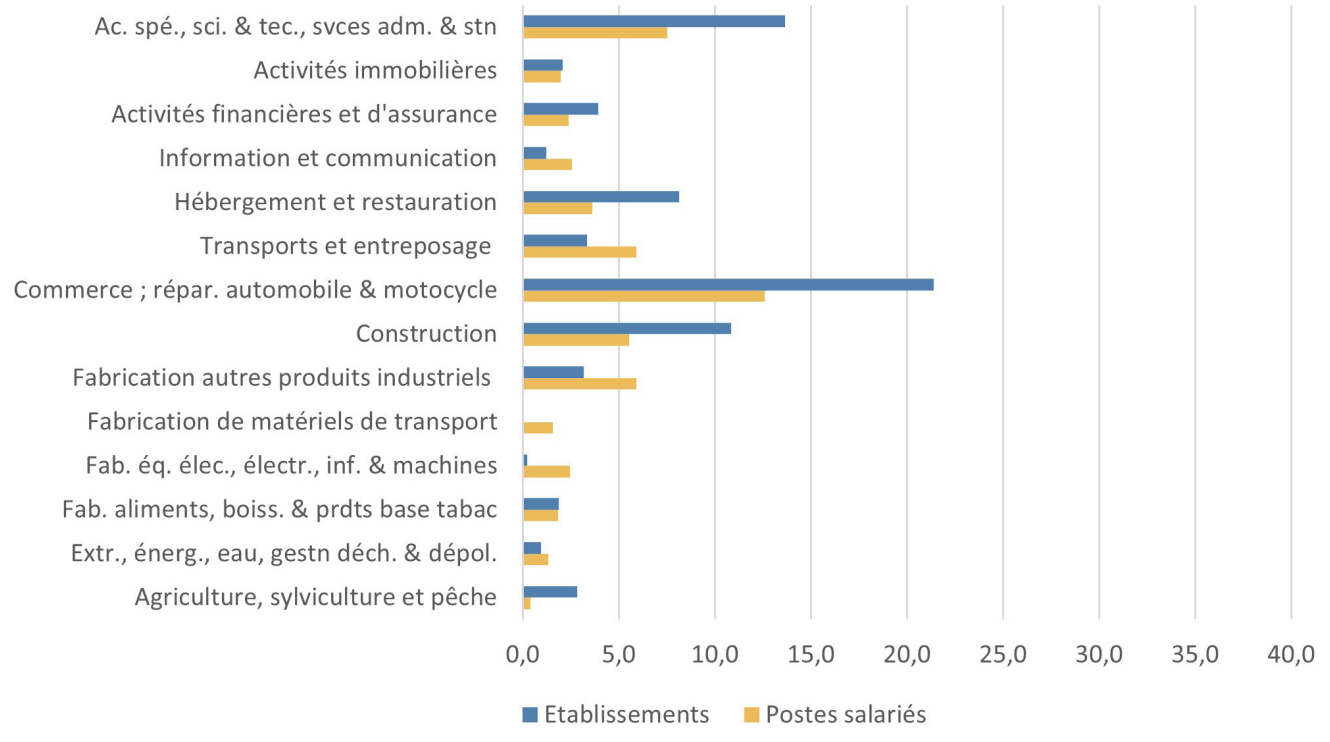
Dans le détail, les établissements au sein de la CAB relèvent, à fin 2018, principalement de 2 secteurs : le commerce et la réparation automobile (plus de 21% des établissements) et l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (plus de 16%). Par comparaison avec le département et la région, le territoire intercommunal se distingue par :

- Le poids de l'activité liée au commerce et à la réparation automobile et de celle relevant d'une part du secteur des activités scientifiques et techniques, des services administratifs et de soutien et, d'autre part, du secteur de la construction.
- La sous-représentation des établissements dans le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale (qui représente pourtant le premier secteur de l'agglomération tant en part des établissements qu'en part des emplois) et dans le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche.

Il est intéressant de noter que le profil des établissements diffère de celui des postes salariés, illustrant un double visage de l'agglomération. Ainsi, alors que le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale occupe une large place parmi les postes salariés, son poids est moindre dans le profil des établissements du territoire intercommunal. C'est également le cas pour les secteurs des transports et entreposage ou encore de la fabrication industrielle. La situation est en revanche inverse pour l'activité de commerce et réparation automobile ou encore pour la construction et l'agriculture.



Etablissements actifs fin décembre 2018 par secteurs d'activité (en %) - Source : INSEE



Postes salariés et établissements actifs à fin décembre 2018 par secteurs d'activité (en %) - Source : INSEE

X.III.II Des filières économiques locales historiques qui confirment leur poids et de nouvelles filières émergentes

Le Beauvaisis, comme présenté dans la partie 2 du présent diagnostic, est un territoire marqué par son profil économique. La présence de nombreux emplois et actifs est une source d'attractivité (pour les ménages comme pour les entreprises) que la CAB entend valoriser. L'une des orientations du projet de territoire porte précisément sur l'importance de "conforter l'attractivité du territoire, notamment sur le plan économique." Cette ambition se traduit à la fois par la pérenisation des filières économiques historiques et l'accompagnement à leur transition, dans un contexte de fortes mutations environnementales, sociétales et concurrentielles, et par le soutien à des filières économiques émergentes.

>>> Les filières de l'agro-alimentaire et de l'industrie métallurgique et mécanique, fleurons historiques de l'économie locale

Parmi les secteurs clefs du Beauvaisis, celui de l'agro-alimentaire et de l'agro-business constitue l'une des vitrines de l'économie locale. Historiquement marqué par la prégnance de l'agriculture, le territoire est aujourd'hui caractérisé par une activité "purement agricole" toujours présente mais également par des filières liées à cette identité. Ainsi, la communauté d'agglomération accueille de nombreuses entreprises liées à l'agro-alimentaire (Brasserie et Cidrerie de Milly-sur-Thérain...) et à la fabrication de matériel agricole.

Beauvais abrite ainsi le plus grand site de fabrication de tracteurs d'AGCO (groupe de conception, de fabrication et de distribution d'équipements agricoles dans le monde) en Europe avec l'usine Massey Ferguson qui compte plus de 2 500 employés. AGCO apparaît comme le 4ème établissement de l'Oise (source : les chiffres clefs de l'Oise, édition 2019). D'autres entreprises spécialisées dans l'industrie mécanique et métallurgique (non liées à l'agriculture) sont également présentes sur le territoire et en font l'une de ses spécialités.

LES 10 PREMIERS ÉTABLISSEMENTS DE L'OISE	
RAISON SOCIALE	**SECTEUR**
SAVERGLASS	Fabrication de verres creux
AUCHAN FRANCE	Hypermarchés
FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
AGCO S.A.S.	Fabrication de machines agricoles et forestières
GROUPEMENT INTERNATIONAL DE MECANIQUE AGRICOLE (GIMA)	Fabrication de transmissions pour les tracteurs agricoles
CHANEL PARFUMS BEAUTE	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette
SANEF	Gestionnaire d'autoroutes
FM FRANCE	Entreposage et stockage non frigorifique
CNH FRANCE	Commerce interentreprises de matériel agricole
PARC ASTERIX	Parcs d'attractions

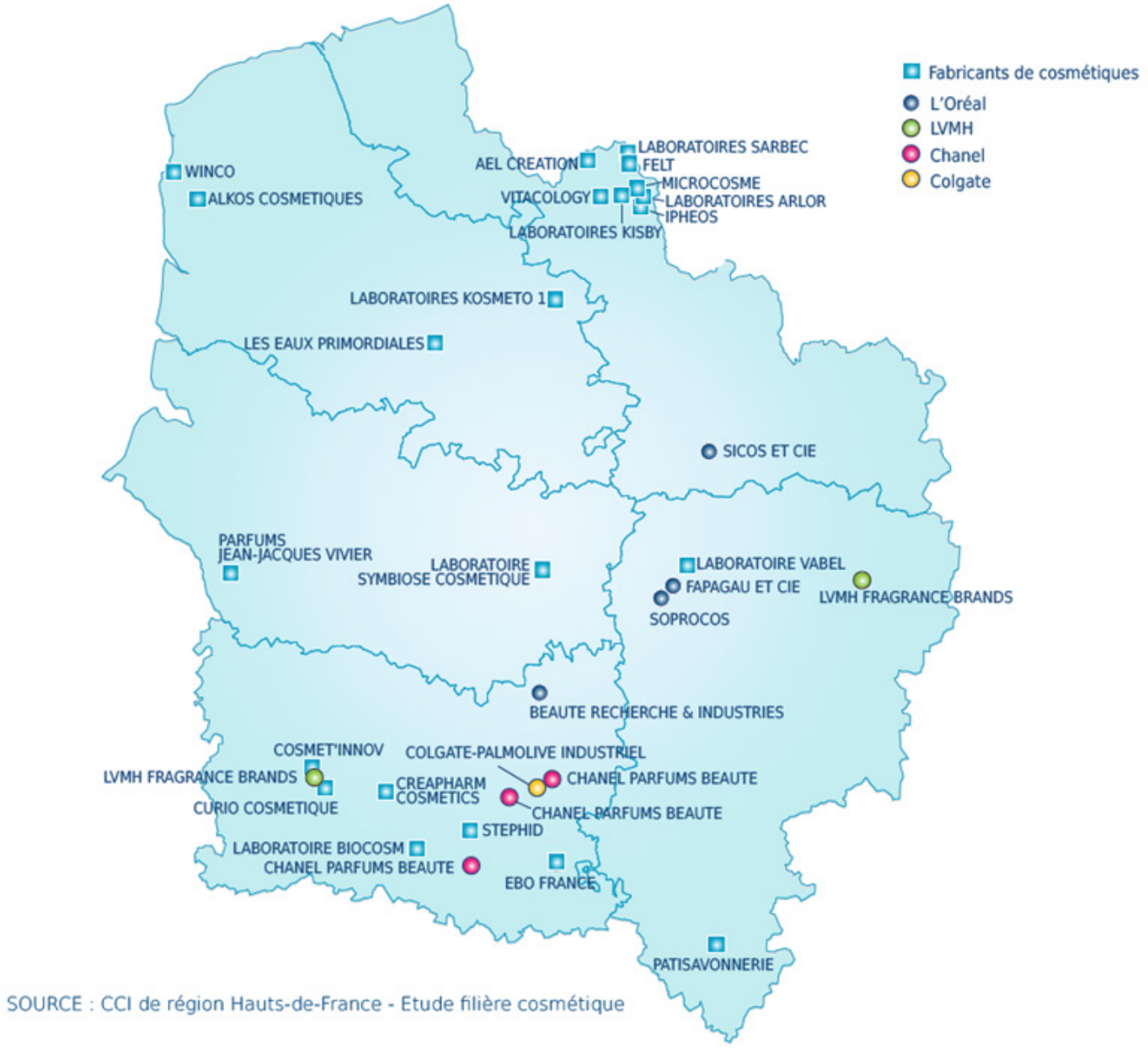
SOURCE : CCI Hauts-de-France

Source : Les chiffres clefs dans l'Oise en 2018 (édition 2019)

Peuvent également être cités 2 autres secteurs clefs : la filière de la chimie, de la pharmacie et de la cosmétique et la filière logistique. Le territoire compte des entreprises de rayonnement national voire mondial telles que Spontex, les laboratoires Biocodex, les parfums Givenchy (le couturier est né à Beauvais) appartenant au groupe de luxe LVMH.

LVMH Fragrance Brands, présent à Beauvais, apparaît comme l'un des 6 leaders de la cosmétique de l'Oise, selon l'analyse des chiffres clefs dans l'Oise- édition 2019.

LES 6 LEADERS DE LA COSMÉTIQUE PRÉSENTS DANS L'OISE		
RAISON SOCIALE	VILLE	EFFECTIFS
BEAUTE RECHERCHE & INDUSTRIES	LASSIGNY	490
COLGATE-PALMOLIVE INDUSTRIEL	COMPIEGNE	460
CHANEL PARFUMS BEAUTE	COMPIEGNE	375
CHANEL PARFUMS BEAUTE	CHAMANT	370
LVMH FRAGRANCE BRANDS	BEAUVAIS	330
CHANEL PARFUMS BEAUTE	LE MEUX	219
TOTAL		2 244



Source : Les chiffres clefs dans l'Oise en 2018 (édition 2019)



Brasserie et cidrerie de Milly à Milly-sur-Thérain - Source : la Gazette de l'Oise



Massey Ferguson



Parfums LVMH- Source : le Courrier Picard

>>> Les filières économiques émergentes

En confortement des secteurs économiques historiques, le Beauvaisis souhaite également favoriser le déploiement de nouvelles filières, axées sur la résilience économique et la souveraineté dans le domaine du biosourcé, du réemploi et de l'upcycling (recyclage).

Le territoire est ainsi identifié au titre des clusters d'innovation à l'échelle de l'Oise via la présence d'un parc technologique, de pépinières d'entreprises et espaces de coworking et du centre de recherche et d'enseignement d'UniLaSalle.

CLUSTERS D'INNOVATIONS

- **2 pôles de compétitivité** : IAR et i-Trans
- **3 parcs technologiques** : Rives de l'Oise (Venette), Alata (Verneuil-en-Halatte), parc d'activité technologique du Beauvaisis (Beauvais)
- **13 pépinières d'entreprises et des espaces coworking** : Hôtel d'entreprises du Beauvaisis, Stop & work (Beauvais), CoWorking (Chantilly), Big Work (Compiègne), Bray One (La Chapelle aux Pots), Espace Valois Entreprendre (Le Plessis-Belleville), pépinière d'entreprises des Deux Vallées (Longueil Annel), Parc Innovia (Noyon), Centre d'affaires (Senlis), Inovia (Noyon), UTC (Compiègne), Espace Valois Entreprendre (Le Plessis-Belleville), Digicamp (Beauvais)
- **8 centres de recherche et d'enseignement** : CETIM (Senlis), INERIS (Verneuil-en-Halatte), Ecole Supérieure de Chimie Organique et Minérale (Compiègne), UniLasalle (Beauvais), CRITT Polymères Picardie (Verneuil-en-Halatte), P.I.V.E.R.T (Venette) et UTC (Compiègne)

Source : Les chiffres clefs dans l'Oise en 2018 (édition 2019)

X.III.III Un réseau et des synergies économiques en cours de structuration

Le projet de territoire de la CAB a identifié un déficit d'image et de rayonnement dont souffre le territoire. Infléchir cette situation passera notamment par l'accompagnement à l'innovation et à la transition écologique des activités économiques mais également par le développement d'une offre économique globale organisée autour de l'accueil des activités (disponibilités foncières et bâties) et par leur intégration dans un réseau local permettant des échanges de pratiques et de réflexion, en cours de déploiement.

>>> La structuration d'une offre foncière et bâtie dédiée à toutes les activités

La valorisation de l'attractivité économique du Beauvaisis passe par le maintien de la possibilité d'accueillir les entreprises et de leur permettre d'évoluer sur le territoire. Deux grands projets sont notamment portés par la CAB en matière de zones d'activités : l'aménagement d'une zone nouvelle, Novaparc, pensée selon des principes de développement durable et de nouveau modèle de zone d'activité, offrant notamment des espaces de vie qualitatifs pour les salariés, et la requalification de la ZAC de Ther. Au-delà des zones d'activités, c'est la question de l'accueil des activités dans le diffus et en dehors de la ville-centre qui se pose.

>>> Le développement de coopérations

Afin d'accompagner le développement et la transition de l'économie du Beauvaisis, la CAB souhaite accompagner toutes les démarches visant à faire rayonner le territoire et à accompagner la transition de son économie et l'innovation. Il s'agit notamment de s'appuyer sur Rev'Agro, écosystème regroupant des étudiants, des chercheurs, des entreprises, des start-up et des institutions du territoire au profit de l'AgTech et de l'agoréquipement. Fondée par 6 acteurs spécialisés en agriculture et localisés dans le Beauvaisis (dont UniLaSalle, AGCO ou encore ISAGRI), Rev'Agro est une association de loi 1901.

Le territoire souhaite aussi conforter son attractivité économique en s'appuyant sur l'incubateur Iterra, créé en 2019 pour favoriser l'émergence de projet au service de la bioéconomie, l'innovation agricole et les territoires durables et connectés et sur le déploiement de tiers lieux.



Aménagements possibles de Novaparc- Source : CAB

SYNTHÈSE

Atouts

- Une richesse et une diversité des patrimoines paysagers et architecturaux et la présence de « pépites » architecturales qui dépassent les seuls monuments historiques

- Une offre en espaces de "loisirs nature" qui attire au delà des limites territoriales

- Une position géographique stratégique et une connexion à des axes de communication majeurs

- L'implantation historique de grandes entreprises, vitrines de l'emploi local

- Le déploiement d'une politique volontariste en faveur de l'attractivité économique du territoire, de son rayonnement et du développement de synergies locales et extra-territoriales

- Des projets permettant la constitution d'une offre économique renouvelée

Faiblesses

- Des évolutions urbaines et agricoles entraînant dans certains cas la disparition des marqueurs des entités paysagères du territoire (régression des ceintures vertes autour des villages, fermeture des paysages de fond de vallée…)

- Une diversité et une mise en réseau des espaces de "loisirs nature" peu valorisée

- Un déficit de performance de la ligne de train Paris-Beauvais

- Une potentielle dépendance aux grandes entreprises pourvoyeuses d'emplois et vitrines du territoire

SYNTHESES DES ATOUTS/FAIBILESSES

	Atouts	Faiblesses
PARTIE 1	- Un socle naturel (topographique, géologique, hydrographique) diversifié « donnant du corps » au territoire : trois entités naturelles marquées - Des villes et des villages à l'ancrage ancien, qui maillent le territoire, dont les implantations historiques et les codes architecturaux traditionnels sont encore lisibles ("on sait où l'on est") - Des milieux remarquables reconnus, des éléments constitutifs de la trame verte et bleue répartis de façon hétérogène sur le territoire, une biodiversité variée (ponctuellement rare) et des habitats fortement impliqués dans les continuités écologiques supra-territoriales	- Des savoir-faire historiques liés à la valorisation du socle naturel qui disparaissent - Des activités économiques liées au socle naturel qui ont pu ou qui pourraient menacer sa préservation - Des extensions urbaines récentes qui entraînent, parfois, une dilution des trames historiques - Des espaces naturels à enjeux non encore préservés (zones d'expansion des crues, pelouses sèches, bocages…) - Des continuités écologiques fortement fragmentées - Des risques naturels majeurs liés à l'eau (inondations et ruissellements) dont l'intensité augmente - Une menace localisée sur la qualité de la ressource en eau
PARTIE 2	- Une croissance démographique en hausse depuis 2008 et, sur la période récente, une inversion de la tendance au solde migratoire négatif - Une population relativement jeune, un "vivier" d'actifs - Une dynamique de l'action locale en faveur de la rénovation et de l'attractivité du parc résidentiel - Une diversification en cours du parc de logements dans les communes rurales - Un indice de concentration de l'emploi élevé - Une activité agricole diversifiée et un potentiel de débouchés important, lié à la situation géographique de la CAB - Un fonctionnement systémique : un maillage dense de commerces, services et équipements, des offres hiérarchisées et complémentaires - Un réseau viaire développé et structuré et des actions en faveur du développement des modes alternatifs à la voiture individuelle (covoiturage, projet PEM, renforcement des continuités des liaisons douces…) - De nombreux déplacements internes au territoire : des courtes et moyennes distances sur lesquelles les alternatives à la voiture individuelle sont pertinentes	- Une difficulté financière d'accès à la propriété pour les ménages résidant - Une concentration du parc locatif (privé et social) à Beauvais, rendant difficile la recherche locative hors ville-centre - Une diminution du nombre d'emplois depuis 2013 et une augmentation continue du taux de chômage depuis 2008 - La disparition des filières de transformation agricole locales et la pression de l'urbanisation sur les espaces agricoles - Un réseau de liaisons douces qui connaît des discontinuités - Un trafic routier impactant, localement, la qualité de vie des habitants : nuisances sonores, pollution, dangerosité et manque d'attractivité de l'espace public
PARTIE 3	- Une richesse et une diversité des patrimoines paysagers et architecturaux et la présence de "pépites" architecturales qui dépassent les seuls monuments historiques - Une offre en espaces de "loisirs nature" qui attire au-delà des limites territoriales - Une position géographique stratégique et une connexion à des axes de communication majeurs - L'implantation historique de grandes entreprises, vitrines de l'emploi local - Le déploiement d'une politique volontariste en faveur de l'attractivité économique du territoire, de son rayonnement et du développement des synergies locales et extra-territoriales - Des projets permettant la constitution d'une offre économique renouvelée	- Des évolutions urbaines et agricoles entraînant, dans certains cas, la disparition des marqueurs des entités paysagères du territoire (régression des ceintures vertes autour des villages, fermeture des paysages de fond de vallée…) - Une diversité et une mise en réseau des espaces de "loisirs nature peu valorisée" - Une potentielle dépendance aux grandes entreprises pourvoyeuses d'emplois et vitrines du territoire